

L. M. P.



SALLUSTE

HACHETTE ET C^{ie}

2,25

Laharia M. Jonescu

2,25

L. M. J.

C. SALLUSTI CRISPI
DE
CONJURATIONE CATILINÆ
DE BELLO JUGURTHINO

A LA MÊME LIBRAIRIE

Guerre de Jugurtha. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, et une introduction par M. R. Lallier, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Paris; à l'usage des professeurs. 1 vol. in-8°, broché. . . . 4 fr.

Catilina. Texte latin, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, et une introduction par M. Antoine, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. 1 vol. in-8°, broché. 6 fr.

Catilina et Jugurtha, traduction française de M. Croiset, avec le texte latin et des notes. 1 vol. in-16, broché. 2 fr. 50

Œuvres de Salluste expliquées par deux traductions françaises; l'une littérale et *juxtalinéaire* présentant le mot à mot français en regard des mots latins correspondants, l'autre correcte et précédée du texte latin avec des sommaires et des notes, par M. Croiset; 2 vol. format in-16, brochés :

Catilina. 1 fr. 50
Jugurtha. 3 fr. 50

L. M. Ionescu

C. SALLUSTI CRISPI

DE .

CONJURATIONE CATILINÆ

DE BELLO JUGURTHINO

TEXTE LATIN

PUBLIÉ

AVEC UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE SALLUSTE
DES OBSERVATIONS SUR LA LANGUE, LA GRAMMAIRE
ET L'ORTHOGRAPHE
DES ARGUMENTS ET DES NOTES, DES ILLUSTRATIONS
ET UNE CARTE

PAR R. LALLIER

Ancien professeur à la Faculté des Lettres de Paris

QUATRIÈME TIRAGE REVU

PAR F. ANTOINE

Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

L. M. Ionescu

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Chargé de préparer une édition de Salluste, à l'usage des professeurs, pour la collection des principaux classiques grecs et latins, j'ai dû interrompre ce travail, presque dès le début, pour m'occuper de la présente édition destinée aux élèves. L'ordre inverse eût été préférable. On doit aux élèves peut-être encore plus de respect qu'aux maîtres, et le volume qu'on leur offre aujourd'hui aurait certainement laissé moins à désirer, s'il avait suivi l'édition in-8°, au lieu de la précéder. Du moins, il pourra profiter, dans la suite, des corrections que suggèrera le travail de cette édition. C'est un espoir que les éditeurs et l'auteur se plaisent à former, et un engagement qu'ils prennent très volontiers.

On a suivi pour la constitution du texte la 2^e édition de H. Jordan (Berlin, Weidmann, 1876), qui le premier a su reconnaître l'importance des deux manuscrits de Salluste, conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros : *Fonds latin*, 16024 et

16025¹. On a indiqué, dans un appendice, les passages, en très petit nombre, pour lesquels on a cru devoir s'écarter du texte de Jordan.

Pour le commentaire, on a eu constamment sous les yeux la grande édition de Kritz (Leipzig, 1828, 1834), dont l'autorité est généralement reconnue, et l'édition, avec notes en latin, de Dietsch (Leipzig, 1843, 1846); mais on a pris surtout pour guide et pour modèle l'excellente édition classique de Rudolf Jacobs (Leipzig, 1852), en se reportant pour le *Catilina* au travail de Stevens (Mons, 1870) et pour le *Jugurtha* à l'édition très savante et très consciencieuse de P. Thomas (Mons, 1877). Le texte donné par Burnouf dans la collection Lemaire, et qui a été trop souvent et trop longtemps reproduit chez nous, est loin d'être satisfaisant; mais le commentaire qui l'accompagne n'en a pas moins une réelle valeur, et il serait à la fois injuste et imprudent de négliger les secours qu'il peut fournir. On s'est bien gardé de commettre cette faute.

Les notes paraîtront peut-être trop nombreuses, quelques-unes même trop développées. C'est qu'il était impossible de ne pas tenir compte des modifications introduites dans nos habitudes d'enseignement par les nouveaux programmes. Désormais, les explications doivent être plus rapides; les élèves, au lieu d'être guidés lentement, pas à pas, par le maître, dans l'étude du texte, devront lire beaucoup par eux-mêmes. Pour que cette lecture leur soit profitable, il

(1) Ces deux manuscrits, autrefois *Sorbonianus* 500 et *Sorbonianus* 1576, ont fait partie de la bibliothèque du cardinal de Richelieu, où ils étaient inscrits, le premier sous le numéro 552, le second sous le numéro 551.

ne suffit pas de mettre à leur portée les renseignements de toute nature dont ils ont besoin, il faut encore bien souvent provoquer leurs réflexions. Ce n'est pas assez de leur aplanir les difficultés, — et l'on n'a pas eu la prétention de les résoudre toutes, — il importe de leur signaler celles qu'ils peuvent ne pas apercevoir, d'arrêter leur esprit pour le forcer à pénétrer plus avant dans l'intelligence du texte, à ne pas se contenter d'une vue d'ensemble superficielle et incomplète. Trop minutieuses, les anciennes méthodes risquaient de produire l'ennui et le dégoût; aujourd'hui, le danger est différent. Ce qui est à redouter, c'est que l'élève ne se tienne pour satisfait quand il aura entrevu vaguement le sens général; c'est qu'il ne se fasse illusion, croyant avoir compris quand il aura deviné à peu près la pensée de l'auteur, sans être d'ailleurs capable de se rendre un compte exact ni de la valeur des mots, ni de l'enchaînement des idées, ni des constructions grammaticales. Avec les nouveaux programmes, on pourra enfin connaître dans nos classes les principaux chefs-d'œuvre de la littérature ancienne; on lira l'*Énéide*, au lieu d'en déchiffrer péniblement deux ou trois chants; on lira le *Jugurtha* dans son ensemble, alors qu'on n'en voyait guère autrefois que quelques chapitres. C'est là un avantage incontestable, mais qui serait acheté trop cher, si nos écoliers contractaient, dans ces lectures rapides, de fâcheuses habitudes d'esprit; si, connaissant un plus grand nombre d'auteurs latins, ils les connaissaient moins bien et moins nettement. Sans doute, l'enseignement oral, qui vaut mieux que tous les commentaires, saura prévenir le danger; mais, puisque désormais l'intervention du maître sera moins

directe, peut-être était-il nécessaire que le commentaire essayât de temps en temps de tenir sa place, pour aider les élèves et, au besoin, pour les avertir de ne pas aller trop vite, et de relire à plusieurs fois ce qui ne peut être bien compris qu'avec des efforts et de l'attention.

Comme l'a fait M. Benoist pour Virgile, on a dressé une liste, que l'on trouvera en tête du volume, résumant les particularités les plus remarquables de la langue et de la grammaire de Salluste. D'une manière générale, ce travail reproduit, aussi exactement qu'il a été possible, la disposition adoptée par M. Benoist dans les excellentes éditions d'auteurs latins qu'il a déjà données. Il est permis de le dire, quiconque entreprend chez nous de préparer une édition classique est, dans une certaine mesure, l'obligé de M. Benoist. Dans son Virgile, il a fourni un modèle, ou, ce qui vaut mieux encore, il a enseigné une méthode, dont les principes généraux me paraissent devoir être acceptés par tous ceux qui travaillent à guider les élèves de nos lycées dans l'étude des textes latins.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Voulant faire un nouveau tirage de l'édition de M. Lallier, les éditeurs ont pensé que cette réimpression ne devait pas aller sans une revision soignée, ce qui était d'ailleurs conforme aux intentions de l'auteur. M. Lallier s'était proposé, en effet, comme il le dit dans sa préface, de faire profiter son livre des corrections que devait suggérer le travail de la grande édition, dont il n'a pu achever que le *Jugurtha*.

Ce travail de revision ne pouvait être considérable pour deux raisons : la première, c'est que le volume est cliché, ce qui ne permet pas de changement important ; la seconde, c'est que le commentaire de M. Lallier est complet, très sûr et suffisamment développé. Ma tâche devait donc consister surtout à mettre le texte d'accord avec celui de la grande édition in-8°. C'est ce que j'ai fait. Cette revision rendait inutile l'appendice critique, dans lequel étaient signalées les divergences du texte adopté par nous avec celui de

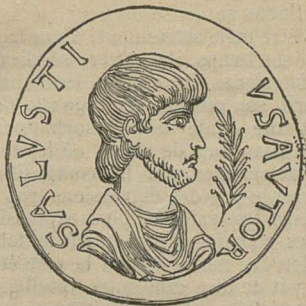
PRÉFACE.

Jordan. D'ailleurs ces notes critiques n'intéressent pas les élèves, qui ne connaissent pas le texte de Jordan et qui ne peuvent comprendre pourquoi on a préféré une autre leçon à la sienne.

Les quelques modifications introduites dans le texte rendaient nécessaires des modifications correspondantes dans le commentaire. J'ai cru devoir en outre corriger çà et là l'explication grammaticale, soit qu'elle fût évidemment erronée, ce qui est d'ailleurs très rare, soit plus souvent pour lui en substituer une autre qui me paraissait préférable, en m'appuyant sur de sérieuses autorités, sur celle de M. Schmalz en particulier. C'est le commentaire sobre et solide de son édition classique du *Jugurtha* (2^e édition, Gotha, 1886) qui m'a servi de guide, et il était de mon devoir de lui rendre ce témoignage.

Toulouse, le 15 septembre 1888.

F. ANTOINE.



Salluste — Médaillon contorniate.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE SALLUSTE.

C. Sallustius Crispus naquit en 87 (87 av. J.-C.) à Amiterne, ville de la Sabine. Il fut d'abord questeur¹, puis tribun du peuple en 702 (52), l'année même de la mort de Clodius. Chassé du sénat par les censeurs, à cause du dérèglement de ses mœurs, en 704 (50), et rappelé dans le sénat par César, il fut, selon toute vraisemblance, élu questeur pour la seconde fois en 705 (49), exerça la préture en 707 (47), et, l'année suivante, fut chargé, avec le titre de proconsul, du gouvernement de la province romaine d'Afrique. Il mourut en 620 (34 av. J.-C.²)

1. On ignore l'année dans laquelle Salluste exerça la questure pour la première fois.

2. Ces dates sont données d'après l'histoire de la littérature romaine de Teuffel, § 205-206.

La vie de Salluste se divise en deux périodes bien distinctes. Après s'être mêlé activement, d'une façon bruyante, à la politique de son temps, il consacre ses dernières années à des travaux historiques. Presque au lendemain de la mort de César, il écrit son premier ouvrage : *la Conjuration de Catilina*¹. C'est une étude de philosophie politique, où la rhétorique tient beaucoup de place, où la chronologie est incertaine et parfois inexacte. La composition est défectueuse, embarrassée par des digressions trop longues. Salluste a peint avec les traits les plus expressifs la corruption des mœurs romaines, il a tracé le tableau le plus effrayant du désordre moral auquel la ville était en proie; mais on a le droit de dire que notre intelligence n'est pas complètement satisfaite, et que l'historien n'explique pas d'une manière suffisante comment la république a pu être mise dans un si grand péril par l'entreprise de Catilina. Bien que l'auteur s'efforce d'être impartial, il est visible que ses sympathies sont pour César, dont il veut justifier la mémoire. En étudiant surtout les causes morales de la révolution tentée par Catilina, en ne faisant aucune allusion aux attaques dirigées contre le gouvernement du sénat par l'opposition régulière et légale, dont César était le chef, Salluste a pour but de montrer que ce dernier n'a entretenu aucun rapport avec le parti anarchique. Cette arrière-pensée gêne son exposition : si l'on y ajoute qu'il n'est pas encore en pleine possession de son génie, qu'il ne s'est pas entièrement dégagé des traditions établies par les historiens latins qui l'avaient précédé², on comprendra sans peine ce qui manque au *Catilina* pour être un chef-d'œuvre accompli.

La *Guerre de Jugurtha*, qui fut composée très peu de temps après, est, au contraire, une œuvre qui touche à la perfection. Les défauts que l'on peut reprocher au *Catilina* y sont bien atténués, et non seulement on y retrouve les mêmes qualités, portées à un degré supérieur, mais aussi des qua-

1. *La Conjuration de Catilina* fut publiée vers 712 (42); l'ouvrage n'a pu être composé avant 711 (43).

2. Voir notamment, au ch. vi, la digression sur l'origine et les premiers temps de Rome, sorte de lieu commun que l'on retrouve chez tous les anciens historiens latins, presque sans exception, chez Sisenna, comme chez Fabius Pictor et chez Calpurnius Piso Frugi.

lités nouvelles, que le premier ouvrage ne laissait guère soupçonner. Ici encore, Salluste obéit à une pensée politique : il est aussi attentif à dévoiler les faiblesses et les fautes du gouvernement sénatorial qu'à raconter les événements militaires dont la Numidie est le théâtre. Mais l'unité de la composition n'en est pas altérée, parce que l'auteur n'oublie jamais d'établir une correspondance exacte, une liaison intime entre les querelles des partis dans Rome et le récit des combats livrés en Afrique. L'opposition des tribuns devient plus menaçante et plus redoutable, à mesure que les intérêts et l'honneur de la république sont plus gravement compromis en Numidie par l'impéritie ou la vénalité des ambassadeurs et des consuls aristocratiques ; et de même, chaque nouveau succès du parti populaire est marqué par un changement dans la conduite des hostilités, de telle sorte que la guerre, dirigée d'abord si mollement par les Calpurnius Bestia et les Albinus, finit par prendre un caractère implacable. On pourrait même, en allant plus loin, faire voir que toutes ces vicissitudes, aussi bien dans la politique intérieure que dans les opérations militaires, ont comme leur explication et leur raison d'être dans les passions mêmes de Jugurtha. La figure du héros numide domine tout le récit. Ce sont les violences de son ambition, les excès auxquels cette nature fougueuse et indomptable se laisse entraîner, qui affaiblissent les partisans qu'il s'était acquis dans Rome, découragent leur complicité et réveillent peu à peu dans les âmes romaines l'esprit national et le sentiment de l'honneur militaire.

Le *Jugurtha* n'a pas seulement cet avantage sur le *Catilina* d'être mieux composé ; le génie de l'auteur s'y montre aussi avec plus de variété et de souplesse. Il semble que Salluste ne s'intéresse plus uniquement aux causes des événements, mais aux événements eux-mêmes et aux pays dans lesquels ils s'accomplissent ; de là, ces narrations, admirables de précision et de netteté, ces descriptions, où le climat, les solitudes de la Numidie, les caprices et les tempêtes des Syrtes, en un mot tous les aspects de la nature africaine sont si fidèlement et si heureusement reproduits¹. Tout

1. Sur la valeur des descriptions de Salluste, et, d'une manière générale, de toutes ses peintures de la vie africaine, qui conservent encor

en sollicitant la reflexion de ses lecteurs, comme il le faisait dans son premier ouvrage, Salluste s'adresse aussi à leur imagination et la contente pleinement. Sur un autre point encore, il leur donne une satisfaction, qu'ils ne trouvaient pas dans le *Catilina*, du moins au même degré. Il a étudié son sujet avec plus de soin, ne se fiant pas seulement à la tradition orale, mais consultant toutes les sources¹ et mettant à profit tout ce que son séjour en Numidie lui avait appris sur le caractère, les mœurs des habitants, même sur leur passé le plus lointain. On peut sourire aujourd'hui des fantaisies étymologiques de Salluste (*Jug.* ch. xviii); mais il n'en est pas moins vrai que le chapitre consacré à l'énumération des premiers peuples qui sont venus s'établir en Afrique, atteste l'effort très curieux d'un esprit avide de s'instruire et d'instruire ses lecteurs. Aussi, quand on songe à toutes ces qualités, si l'on ne va pas jusqu'à souscrire à l'opinion de Martial, décernant à Salluste le premier rang parmi tous les historiens latins, on ne pense plus trop à s'en étonner.

A la suite de ces deux ouvrages, Salluste a composé cinq livres d'*Histoires*, comprenant la période qui s'étend depuis la mort de Sylla, 676 (78), jusqu'à l'année 687 (67); il est possible cependant qu'il n'ait point rempli complètement le cadre qu'il s'était tracé. Cet ouvrage était conçu sur le même plan que les deux opuscules; il ne nous en est parvenu que des fragments. Comme on avait réuni, peut-être au second siècle de l'ère chrétienne, les discours et les lettres qui se trouvent dans les trois ouvrages historiques de Salluste, pour en faire un recueil à l'usage des écoles de rhéteurs, nous avons conservé ainsi quatre discours et deux lettres des *Histoires*.

C'est à tort que l'on a mis longtemps sous le nom de Salluste deux lettres *ad Cæsarem senem de re publica* et la *déclamation de Salluste contre Cicéron*, à laquelle on ajoute la *réponse de Cicéron à Salluste*.

leur vérité après tant de siècles, on consultera très utilement le livre de M. Boissière : *Esquisse d'une histoire de la conquête et de la domination romaines dans le nord de l'Afrique* (Paris, Hachette, 1879).

1. Ce sont, outre les livres du roi Hiempsal et les renseignements que Salluste avait pu recueillir directement pendant son séjour en Afrique, les *Mémoires* de Sylla, de Scaurus, de Rutilius Rufus et les *Histoires* de Sisenna

En admirant dans Salluste l'écrivain et l'artiste de génie, on a jugé sévèrement son caractère et sa conduite. On lui a reproché les scandales de sa vie privée, les malversations de toute nature dont il s'est rendu coupable dans son gouvernement de Numidie, la magnificence de ses célèbres jardins, acquis et embellis avec les richesses volées à ses anciens administrés. Peut-être n'aurait-on pas été aussi sévère pour lui, s'il eût été moins sévère pour les autres. Le ton sentencieux et morose de ses préfaces lui a nui. On n'a pas été fâché de surprendre en flagrant délit celui qui s'érigeait en censeur des vices d'autrui et faisait, avec une telle affectation d'austérité, la leçon à son siècle. Peut-être aussi a-t-on tenu trop de compte quelquefois des invectives qui se trouvent dans la réponse faussement attribuée à Cicéron, et des médisances de Pompeius Lenæus, cet affranchi de Pompée, qui, au dire de Suétone, avait pris à tâche de venger, en diffamant Salluste, la mémoire de son ancien maître, trop peu respectée par l'historien. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'accorder une estime sans réserve au tribun séditieux de 702, au magistrat prévaricateur qui paraît avoir été pour la province romaine d'Afrique ce que Verrès avait été pour la Sicile.

Peut-on lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes, et dans quelle mesure? Ce n'est pas ici qu'il convient d'instituer cette discussion; ce qui impose le plus, c'est de définir exactement le génie de l'écrivain et de marquer la place qu'il mérite d'occuper dans l'histoire de la littérature latine. Sur ce point, on ne saurait mieux faire que de se reporter au jugement si autorisé de Teuffel : Salluste est le premier qui, à Rome, ait traité l'histoire comme un genre vraiment littéraire. Délaissant le chemin que ses prédécesseurs romains lui avaient tracé, il a de préférence été chercher ses modèles chez les Grecs. Parmi eux c'est surtout le génie sévère de Thucydide qui l'a séduit et qu'il s'est appliqué imiter... S'il ne lui a pas été donné d'atteindre le point de vue si élevé auquel se place son modèle, sa critique pénétrante et son objectivité inaltérable, il a fait cependant des efforts consciencieux pour se maintenir, après lui, dans l'amour de la vérité et dans l'impartialité... il imite encore Thucydide dans ses préfaces, et, comme lui, il insère dans son récit des discours destinés à caractériser la situation

les hommes qui les prononcent. Seulement, chez l'écrivain romain, la rhétorique a pris une importance qui a nui, de plus d'une manière, à la valeur historique de ses ouvrages ; ainsi, il prodigue les sentences, et sacrifie volontiers le récit des faits à l'analyse des causes psychologiques ¹. C'est surtout dans la peinture des caractères que Salluste excelle, et sur ce point encore personne parmi les Romains ne lui avait servi de modèle, pas plus que pour le soin scrupuleux qu'il donne à la forme. Comme Thucydide, mais probablement dans une plus faible mesure, Salluste a travaillé lentement et la perfection de ses écrits lui a coûté beaucoup de peine. A l'exemple de l'historien grec, il s'applique à écrire dans un style bref, concis, serré, et c'est au point que, par suite de cet effort même, il tombe souvent dans l'obscurité et l'affectation. Dans le détail de l'expression, il s'est écarté, sciemment, de propos délibéré, de l'usage de ses contemporains, et, en imitant les Grecs, surtout en reproduisant la manière d'écrire du vieux Caton, il s'est formé de plus en plus un style qui lui appartient en propre. Cet archaïsme dans l'expression et la couleur oratoire dont ses ouvrages sont revêtus, lui ont valu, au temps de Fronton et, plus tard, à la fin du iv^e et vers le v^e siècle de l'ère chrétienne, des admirateurs passionnés.

1. Ces derniers mots toutefois s'appliquent peut-être mieux au *Catilina* qu'au *Jugurtha*.



OBSERVATIONS

SUR LA LANGUE, LA GRAMMAIRE ET L'ORTHOGRAPHE DE SALLUSTE

LANGUE.

Quand on compare le style de Salluste à celui de Cicéron ou de César, qui écrivaient avant lui, on est frappé de son caractère archaïque et profondément original. L'auteur du *Catilina* et du *Jugurtha* parle une langue qui n'est pas celle de ses contemporains, qui n'appartient qu'à lui et qui porte, jusque dans les plus petits détails de l'expression, la marque de son génie personnel. Plusieurs causes ont contribué à produire cet effet : la nature même de l'esprit de Salluste, réfléchi, concentré, plus occupé encore d'analyser et de juger les événements que de les peindre, et cherchant, avant tout, dans l'histoire des leçons de morale et de politique ; une certaine humeur chagrine, qui le pousse à condamner les mœurs et les usages du temps présent pour exalter le passé ; l'imitation des Grecs et particulièrement de Thucydide ; une prédilection très marquée pour les anciens auteurs latins, surtout pour Caton. Inaugurant dans la littérature romaine un genre tout nouveau et donnant chez un peuple, qui n'avait eu jusqu'à lui que des chroniques ou des mémoires, le premier modèle d'une histoire philosophique et savante, Salluste a dû, sinon violenter, du moins dominer la langue latine pour lui faire exprimer des idées qu'elle ne connaissait pas auparavant. Par une sorte de contradiction, en même temps qu'il lui impose cet effort, il s'applique à remettre en honneur les expressions et les tournures tombées en désuétude et se montre plus jaloux de rajeunir que d'innover.

Parmi les changements que Salluste fait ainsi subir à la langue de son temps, il en est qui tiennent, je dirai presque d'une façon nécessaire, aux habitudes de sa pensée et à la nature de son entreprise; d'autres doivent être rapportés à des procédés purement littéraires et ne sont pas exempts d'une certaine affectation. Ce n'est pas ici le lieu de chercher à établir la part qui revient à chacune de ces influences diverses. On s'est proposé seulement de noter quelques-unes des particularités les plus intéressantes¹ de la langue et de la grammaire de Salluste, celles dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence du texte. On a mis à profit, pour rédiger ces observations, outre les grammaires et les ouvrages généraux sur l'histoire de la langue latine, les commentaires de Kritz et de Dietsch dans leurs grandes éditions de Salluste, avec les travaux particuliers de Badstübner (*de Sallustii dicendi genere Commentatio*), d'Anschütz (*Selecta capita de syntaxi Sallustiana*), de Brünner (*de Sallustio imitatore Catonis, Sisennæ aliorumque veterum historicorum Romanorum*), etc.². On a eu recours aussi bien souvent au travail de M. Riemann : « Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live. »

On a indiqué seulement dans la liste suivante les formes et les locutions remarquables qui se rencontrent dans le *Catilina* et le *Jugurtha*; on n'avait pas à s'occuper des fragments des *Histoires* qui ne figurent pas dans ce volume.

1. On ne s'est pas même appliqué à distinguer ce qui appartient en propre à Salluste et ce qui lui est commun avec les anciens auteurs qu'il a imités; comme on n'a en vue ici que l'utilité des élèves, il suffisait de leur présenter l'explication des formes et des tournures qui risquaient de les embarrasser, alors même que quelques-unes de ces formes ou de ces tournures se retrouveraient chez d'autres auteurs classiques, Cicéron ou César par exemple.

2. On trouvera dans la thèse latine de M. Constans, *de Sermonis Sallustiano* (Paris, 1880), une liste très étendue des travaux qui ont été faits sur la langue et la grammaire de Salluste, ainsi qu'un excellent résumé de ces divers travaux. L'ouvrage de M. Constans m'a été d'un grand secours; c'est pour moi une obligation étroite de le reconnaître, et un plaisir véritable de l'en remercier.

GRAMMAIRE

LE SUBSTANTIF (1-29) : FORMES REMARQUABLES ; PARTICULARITÉS DANS LA DÉCLINAISON, DANS L'USAGE DES GENRES ET DES NOMBRES ; EMPLOI DES CAS. — L'ADJECTIF (30-58) : FORMES REMARQUABLES ; PARTICULARITÉS DANS L'EMPLOI DES ADJECTIFS. — LE PRONOM (59-45). — LE VERBE (46-70) : FORMES REMARQUABLES ; PARTICULARITÉS DANS LA CONJUGAISON ; EMPLOI DES TEMPS ET DES MODES. — L'ADVERBE (71-79) ; LA PRÉPOSITION (80-86) ; LA CONJONCTION (87-94). — OBSERVATIONS DIVERSES (95-105).

1. SUBSTANTIF. — *Formes ; nombres ; genres.* — Salluste emploie, par une imitation de l'ancienne langue, un certain nombre de substantifs terminés en *tudo*, au lieu de *tas*, qui est la désinence habituelle : *claritudo, necessitudo*.

2. Il fait un usage fréquent des formes en *mentum* : *hortamentum, irritamentum*.

3. Il met quelquefois le singulier collectif au lieu du pluriel : *leonem atque alias feras... ferire* (Jug. 6, 1) ; *occiso pedite nostro* (*ibid.* 101, 6).

4. Par contre, on trouve chez lui un très grand nombre de substantifs abstraits employés au pluriel : *amicitiæ, astutiæ, fallaciæ, opportunitates, potestates, quietes, etc.*

5. Le nom abstrait est mis souvent pour le nom concret : *servitia* pour *servi* ; *conjuratio* pour *conjurati* ; *flagitia atque facinora* pour *homines flagitiosi atque facinorosi*.

6. On trouve assez souvent des substantifs verbaux en *tor* jouant le rôle d'adjectifs : *animus contemptor ; in exercitu victore*.

7. Au lieu de l'expression ordinaire, Salluste emploie certains substantifs tombés en désuétude, ou bien auxquels il restitue la signification qu'ils avaient dans l'ancienne langue : *mortalcs* pour *homines* ; *tempestas* pour *tempus*, etc.

8. *Volgus* est employé deux fois comme substantif masculin.

9. Dans la déclinaison des substantifs, on doit remarquer les particularités suivantes : 2° *déclinaison*, les noms en *ius* et en *ium* font le génitif en *i* et non en *ii* : *consili, imperi, ingeni* ; — 3° *déclinaison*, on trouve parfois le nominatif terminé en *os* au lieu de *or* : *colos* pour *color*, *honos* pour *honor*, *lepos, odos* ; au génitif pluriel, on trouve *civitatium* (*Cat.* 40, 2) pour *civitatum* ; — 4° *déclinaison*, au génitif singulier, on rencontre *senati decretum*

au lieu de *senatus*, mais il convient de remarquer que cette forme archaïque n'est employée que dans des expressions toutes faites, dans des formules consacrées par l'usage; au datif singulier, *luxu* au lieu de *luxui*; — 5^e déclinaison, génitif singulier, *die* (*Jug.* 52, 3) au lieu de *diei*.

10. Au nominatif, la forme *plebes* est employée par Salluste beaucoup plus fréquemment que *plebs*; mais tandis que ce mot dans les *Histoires* prend souvent les désinences de la 5^e déclinaison, dans le *Catilina* et dans le *Jugurtha* il n'a que les désinences de la troisième.

Dans l'emploi des cas, il y a lieu de faire les remarques suivantes :

11. L'accusatif est souvent employé avec les verbes qui, dans l'usage ordinaire, sont suivis de la préposition *de* et de l'ablatif, par exemple *disserere*; en revanche, cette dernière construction se rencontre souvent, au lieu de l'accusatif, avec les verbes *memorare*, *cognoscere*, *audire*, *accipere*, etc. Ces variations dans la construction s'expliquent par la différence du sens; Salluste construit ces verbes avec l'accusatif, quand il veut présenter l'objet dans son ensemble; avec *de* et l'ablatif, quand il veut en faire ressortir les particularités.

12. L'accusatif, régime des verbes actifs, est souvent omis, quand cette omission ne peut nuire en rien à la clarté de la phrase particulièrement après les verbes *agere*, *agitare*, *curare* (terme de la langue militaire, signifiant *commander*), *exornare*, *vindicare*, etc.

13. L'accusatif se trouve très souvent après les verbes composés d'une préposition, comme *accedere*, *assidere*, *escendere*, *irumpere*, *supervadere*.

14. L'accusatif se rencontre précédé de la préposition *in* dans des locutions où l'on s'attendrait plutôt à trouver *in* et l'ablatif: *exercitum in provinciam collocare* (*Jug.* 61, 2); *in potestatem habere* (*ibid.* 112, 3).

15. On trouve l'accusatif après l'adjectif *vitabundus*, construit par Salluste comme un véritable participe présent de *vitare*: *vitabundi aut jacentes* tela (*Jug.* 60, 4).

16. Le datif est employé, au lieu de l'ablatif précédé de *cum*, avec *conjugere*; au lieu de l'ablatif précédé de *in*, avec *inesse*.

17. On trouve quelquefois le datif construit directement avec certains substantifs ou adjectifs, qui conservent alors la force verbale, comme *insidiæ*. *insidiatores*.

18. Il y a lieu de remarquer la variété des constructions employées par Salluste avec *propior*, *propius*, *proximus* : le datif, *proximos nostro mari locos occupavere* (*Jug.* 18, 4); l'accusatif, *quod tamen vitium propius virtutem erat* (*Cat.* 11, 1); l'ablatif, *proximi Hispania Mauri sunt* (*Jug.* 19, 4).

19. Le génitif est souvent employé chez Salluste, comme chez les poètes, après les adjectifs pluriels neutres : *pleraque rerum humanarum*; *legumcultusque pleraque Sidonica*. On trouve même ce génitif partitif avec un adjectif neutre au singulier : *diei extremum erat* (*Jug.* 21, 2); *in prærupti montis extremo* (*ibid.* 57, 4); *quæ humi arido atque arenoso gignuntur* (*ibid.* 48, 3).

20. Il faut encore remarquer l'emploi du génitif partitif après l'adverbe de lieu *eo* : *eo magnitudinis procederent* (*Jug.* 1, 5); *quoniam eo miseriarum venturus eram* (*ibid.* 14, 3); et après *nihil* et *quicquam* dans les locutions suivantes : *nihil reliqui facere*; *nihil pensi neque moderati habere*; *prorsus neque dicere neque facere quicquam pensi habebat* (*Cat.* 23, 2).

21. Le génitif, singulier ou pluriel, de *locus* avec *id* ou *ea* se rencontre dans certaines locutions : *tamen is ad id locorum* (pour *ad id* tempus) *talis vir consulatum appetere non audebat* (*Jug.* 63, 6); *post id locorum*, pour *post id* tempus (*ibid.* 72, 2); *post ea loci* pour *post id* tempus (*ibid.* 102, 1); *postquam ad id loci* (pour *ad eum* locum) *legati venere* (*Cat.* 45, 3).

22. On trouve le génitif avec un grand nombre d'adjectifs, particulièrement avec ceux qui marquent la connaissance ou l'ignorance, l'abondance ou la disette, une situation de l'esprit, etc. Il suffira de noter les constructions suivantes comme s'écartant le plus de l'usage classique : (*vir*) *advorsus populi partium* (*Jug.* 43, 1); (*domus*) *aliena consili* (*Cat.* 40, 5); *plerique patriæ, sed omnes fama atque fortunis expertes sumus* (*ibid.* 33, 1), où l'on trouve dans une même phrase *expers* construit avec le génitif et l'ablatif.

23. Le génitif du participe en *dus*, *da*, *dum*, se trouve, avec ou sans le verbe *esse*, dans le sens de *tendre à*, de *servir à* : *regium imperium quod initio conservandæ libertatis fuerat* (*Cat.* 6, 7); *impunitatem perdunæ republicæ fore credebat* (*ibid.* 46, 2); *quæ postquam gloriosa modo neque belli patrandi cognovit* (*Jug.* 88, 4).

24. Le génitif se construit encore avec certains verbes : *admonere*, *egere*, *indigere*, *potiri*; avec ce dernier verbe, Salluste emploie toujours le génitif, quand il s'agit de personnes.

25. L'ablatif se trouve quelquefois dans Salluste, au lieu de

l'accusatif, pour marquer la durée non interrompue : *quamquam toto die intentos prælio Numidas habuerat* (Jug. 94, 3).

26. On trouve avec les noms de personnes l'ablatif de l'instrument ou du moyen au lieu de l'accusatif précédé de *per* : *hostem sagittariisque et funditoribus eminus terrere* (Jug. 94, 3).

27. Salluste emploie parfois l'ablatif sans le faire précéder d'aucune préposition après les verbes qui expriment une idée d'éloignement, de séparation, comme *deducere, decedere, deterere, ejicere*.

28. Il construit *anteferre* avec l'ablatif, en s'attachant à l'idée de comparaison contenue dans ce verbe : *uti fama, fide... commodum regis anteferret* (Jug. 16, 3).

29. On trouve encore avec *opus est*, au lieu de l'infinitif, l'ablatif du participe passé, jouant, en quelque sorte, le rôle d'un ablatif de l'infinitif : *priusquam incipias, consulto, et, ubi consuleris, mature facto opus est* (Cat. 1, 7); cf. *ibid.* 43, 5.

30. ADJECTIF. — Salluste emploie avec une sorte d'affectation les adjectifs terminés en *osus* : *calamitosus, discordiosus, saluosus, seditiosus, tumulosus*.

31. On trouve souvent chez lui les adjectifs *ceterus, plerisque*, employés au singulier (du reste, le nom. masc. singulier est la seule forme qui soit inusitée dans la langue classique).

32. Il donne souvent le sens passif à des adjectifs qui sont pris ordinairement dans le sens actif : *ignarus* pour *ignotus*; *innocius* pour *sine damno, inviolatus*; *saluber* pour *sanus*. Au contraire, *infestus* a toujours chez Salluste le sens actif.

33. Beaucoup d'adjectifs et de participes sont pris substantivement ; au masculin singulier : *bonus, ignavus, potens, dives* ; au masculin pluriel : *innocentes, inter invidios, factiosos, mali atque scelesti, armati, sanguine conjuncti, imperantes*, etc. ; au neutre singulier : *bonum et æquum, malum, verum, humi arido atque arenoso* (Jug. 48, 3); et surtout au neutre pluriel, *advorsa, aliena, divina, humana, ficta, occulta pectoris* (Jug. 113, 3), *gignentia* (*nuda gignentium*, Jug., 79, 6).

34. Cet emploi de l'adjectif neutre, pris substantivement, est surtout fréquent dans les locutions formées au moyen de prépositions : *in aperto, in dubio, in immensum, in pravum de integro, ex occulto; pro bono, pro certo, a vero, contra verum*.

35. On trouve assez fréquemment des adjectifs employés adverbialement : *quoniam quæ occulte tentaverat aspera sædaque eve-*

nerant (*Cat.* 26, 5); *bene consulundo prospera omnia cedunt* (*ibid.* 52, 29); *lubens accepit* (*Jug.*, 104, 3).

36. Le participe présent est pris quelquefois dans le même sens : *prædas certantes* (pour *certatim*) *agere* (*Jug.* 44, 5).

37. Le participe parfait passif prend parfois le sens des adjectifs terminés en *bilis* : *incorruptus* équivalant à « incorruptible » (*Jug.* 2, 3); *invictus* à *qui vinci nequit*, invincible (*ibid.* 43, 5); *infectum, coercitum*.

38. On trouve chez Salluste, mais en petit nombre, des comparatifs et des superlatifs peu usités dans la langue classique : *inconsultius, properantius, sollertissimus, strenuissimus, dextumus* (*Jug.* 100, 2), superlatif de *dexter*.

39. — PRONOM. On trouve assez souvent chez Salluste la forme archaïque *quis* pour *quibus*.

40. L'emploi du possessif *suus* donne lieu aux remarques suivantes : on trouve *suus* employé substantivement : *veritus ne legatus... laborantibus suis auxilio foret* (*Jug.* 52, 6); opposé à *alienus*, *suus* prend le sens de *opportunus* : *et qui sua loca defendere nequiverat, (cogebatur) in alienis bellum gerere* (*Jug.* 54, 8); *neque, nisi suo loco, pugnam facere* (*ibid.* 61, 1).

41. Dans le style indirect, on rencontre, mais très rarement, le démonstratif *ille* au lieu du pronom réfléchi : *id laborare ut illi quam plurimi deberent* (*Jug.* 96, 2).

42. Le pronom *is* sert quelquefois, non pas à rappeler simplement une personne ou une chose déjà désignée, mais à la rappeler en y ajoutant une idée nouvelle, telle que : *talis, ita comparatus. sed is natus et omnem pueritiam Arpini altus* (*Jug.* 63, 3).

43. Il convient encore de remarquer cet emploi de *is*, remplaçant un génitif dans les locutions suivantes : *ea causa*, pour *ejus rei causa* (*Cat.* 52, 7); *ea formidine* pour *earum rerum formidine*, (*Jug.* 54, 6); *ea gratia* pour *ejus rei gratia* (*ibid.* 54, 5); *unus ex eo numero* (pour *ex eorum numero*), *qui... parati erant* (*Jug.* 35, 6).

44. On trouve de même *ex suo numero* pour *ex suorum numero* (*Cat.* 32, 3).

45. Le pronom *ille* sert toujours dans les discours indirects à désigner la personne à laquelle le discours s'adresse; il est employé partout où, dans le style direct, on mettrait le pronom de la deuxième personne.

46 VERBE. — A propos des verbes, il convient de remarquer tout d'abord que Salluste emploie extrêmement souvent les verbes fréquentatifs qui chez lui, comme dans l'ancienne langue, n'ont

la plupart du temps que la valeur du verbe simple : *agitare, ad-ventare, afflictare, captare, consultare, defensare, ductare, gras-sari, imperitare, occursare, pollicitari, rogitare, tentare, tu-tari*, etc.

47. Il emploie en outre un grand nombre de verbes qui se ren-contrent rarement dans la prose classique ou dont il modifie le sens ordinaire : *antecapere*, au lieu de *antevertere* ; *antevenire*, au lieu de *superare* ; *conspicari* au lieu de *conspicere* ; *insolescere, pertingere*, etc.

48. On trouve quelquefois le verbe simple au lieu du verbe composé : *capere*, pour *accipere* ; *quærerere*, pour *requirere* (*Jug.* 98,5).

49. Plusieurs verbes actifs sont pris dans le sens neutre : *maturare, properare* ; en revanche, on trouve un certain nombre de verbes neutres employés comme verbes actifs : *convenire, festinare*.

50. Au lieu du verbe déponent *partiri*, Salluste emploie la forme active *partire* (*Jug.* 43,1) ; par contre, au lieu de la forme classique *comperio*, il emploie *comperior*, comme verbe déponent.

51. Certains verbes déponents et les participes qui en sont dérivés, sont employés dans le sens passif : *interpretari, ulcisci, adeptus, enisus, frustratus, ludificatus*.

52. Contrairement à l'usage de Cicéron, Salluste emploie avec les infinitifs passifs la forme *cæpi*, au lieu de *cæptus sum* ; en revanche, on trouve chez lui avec l'infinitif d'un verbe déponent pris dans le sens passif la forme *nequitur* au lieu de *nequit* : *quicquid sine sanguine civium ulcisci nequitur* (*Jug.* 51,8).

53. Dans la conjugaison des verbes, il faut remarquer les particularités suivantes : au parfait du verbe *intelligo*, Salluste emploie la forme *intellegit* (*Jug.* 6,2) ; au lieu des formes classiques *neglexisset, neglexeris*, on trouve : *neglegisset* (*Jug.* 40,1), *neglegeris* (*Cat.* 51,24) ; la troisième personne du pluriel du parfait actif est presque toujours terminée en *ere*, au lieu de *erunt* ; à l'imparfait du subjonctif on rencontre *oreretur*, pour *oriretur* qui est la forme régulière.

54. En ce qui concerne l'accord du verbe avec le sujet, on remarquera que Salluste met toujours le verbe au pluriel, si à un sujet singulier est joint un autre nom (ou pronom) avec la préposition *cum* : *Lentulus cum ceteris... constituerant* (*Cat.* 43,1)

55. Le présent historique se rencontre très souvent dans Sal-

luste; le verbe de la proposition subordonnée est alors ou au présent ou à l'imparfait; quelquefois même les deux constructions sont réunies dans une même phrase : *persuadet uti Jugurtham maxime vivom, sin id parum procedat, necatum sibi traderent* (*Jug.* 46,4).

56. Au contraire, on trouve quelquefois le présent du subjonctif dans la proposition subordonnée, le verbe de la proposition principale étant au parfait : *Cicero.. legatis præcepit ut studium conjurationis vehementer simulent* (*Cat.* 41,5).

57. Salluste fait un emploi très fréquent du plus-que-parfait dans les passages où l'on s'attendrait plutôt à trouver le parfait simple; cette dérogation à l'usage s'explique par l'intention de l'auteur qui veut ou bien marquer une circonstance antérieure à la situation ou aux événements qu'il décrit, ou bien insister sur un résultat obtenu.

58. Pour marquer la durée et la permanence d'un fait accompli, Salluste emploie quelquefois, au lieu du parfait, le participe parfait passif avec *habere* : *neque ea res falsum me habuit*, au lieu de *fecellit* (*Jug.* 10,1). On trouve même un exemple du participe construit ainsi avec *dare* : *victos dare*, au lieu de *vincere* (*ibid.* 59,3).

59. Après les conjonctions *postquam* et *ubi*, Salluste use d'une très grande liberté dans les constructions, employant tantôt le parfait, tantôt le plus-que-parfait de l'indicatif, d'autres fois le présent, ou bien encore l'imparfait de l'indicatif, quand il s'agit d'exprimer un fait qui dure dans le présent ou dans le passé, de marquer une situation

60. Après la conjonction *priusquam*, on trouve l'indicatif, quand l'auteur veut marquer un simple rapport de temps entre les deux actions : *priusquam hujusmodi rei initium expedio, pauca supra repetam* (*Jug.* 5,4), ou le subjonctif s'il y a un rapport intime entre les deux propositions, par exemple, lorsque l'auteur veut énoncer une intention, une cause, ou simplement marquer une possibilité : *pauca prius explananda sunt, quam initium narrandi faciam* (*Cat.* 4,5).

61. On remarquera, en ce qui concerne l'emploi des modes, que Salluste admet l'indicatif dans bien des cas où les habitudes de la langue classique réclament le subjonctif : c'est ainsi qu'il met toujours l'indicatif après *quippe qui*, parce qu'il considère la réalité du fait énoncé dans la proposition relative, bien plus que le rapport nécessaire qui l'unit à la proposition précédente.

62. C'est ainsi encore qu'il lui arrive souvent, dans le style

indirect, de mettre à l'indicatif le verbe de la proposition subordonnée, soit pour marquer plus nettement qu'il s'agit d'un fait positif et réel, soit que l'on doive considérer cette proposition subordonnée comme une sorte de parenthèse que fait l'historien, reprenant la parole pour son propre compte.

63. Après les verbes qui expriment l'idée d'ordonner, de persuader, etc., Salluste construit souvent le subjonctif sans le faire précéder de la conjonction *ut* : *senatus decrevit darent operam consules* (Cat. 29,2) ; *huic persuadet, regnum Numidiæ petat* (Jug. 55,2).

64. Il met l'infinitif, au lieu du subjonctif précédé de *ut*, *ne* ou *quominus*, après certains verbes, tels que : *hortari, dehortari, postulare, prohibere, mouere, conjurare*.

65. On trouve encore l'infinitif, au lieu du génitif du gérondif : *quibus omnia vendere mos erat* (Cat. 30,4; cf. Jug. 80, 5).

66. Une des particularités les plus notables du style de Salluste est l'emploi si fréquent qu'il fait de l'infinitif historique. Il ne s'en sert pas seulement pour peindre une série d'actions simultanées ou qui se succèdent rapidement, — et c'est la valeur propre de l'infinitif historique, — mais il l'emploie isolément pour tenir la place d'un verbe à un mode personnel. Contrairement à l'usage, il emploie des verbes passifs à l'infinitif historique : *hæc primo paulatim crescere, interdum vindicari* (Cat. 10, 6) ; par une exception plus remarquable encore, on trouve l'infinitif historique dans une proposition régie par la conjonction *cum* : *jamque dies consumptus erat, cum tamen barbari nihil remittere* (Jug. 98,2).

67. Après plusieurs infinitifs historiques, l'imparfait est employé pour présenter un fait qui les résume ; quelquefois l'imparfait, toujours avec la même valeur, précède les infinitifs historiques.

68. Le supin avec le verbe *ire* est souvent employé, soit dans le sens du verbe seul : *perditum ire* équivalant à *perdere* ; soit pour le participe futur actif avec *esse* : *bonorum præmia ereptum eunt* pour *sunt erepturi* (Jug. 85,42).

69. On trouve le supin en *u* employé dans cette locution : *optimum factu*.

70. Dans les phrases : *quo ad cognoscendum omnia illustria magis magisque in aperto sint* (Jug. 5,3) ; *Jugurtha... cum ipse ad imperandum Tisidium vocaretur* (ibid. 62,8), il faut remarquer que le gérondif n'a la signification passive qu'en apparence ;

en réalité, il tient lieu d'une proposition avec un nouveau sujet : *ad cognoscendum*, c'est-à-dire *ut ea aliquis cognoscat*.

71. ADVERBE. — A l'imitation des anciens auteurs, particulièrement de Sisenna, Salluste emploie un très grand nombre d'adverbes terminés en *im* : *carptim*, *separatim*, *affatim*, *viritim*, *catervatim*, *turmatim*, *illim*, etc.

72. Il emploie la forme archaïque *nave* pour *naviter* (*Jug.* 77,5).

73. *Aliquando* est pris quelquefois dans le sens de *tandem aliquando* : *Aliquando... apud vos... rerum humanarum cura oriatur* (*Jug.* 14,21).

74. On trouve *aliter* dans le sens de *alioquin*.

75. Salluste fait un usage très fréquent de *ceterum*, qui lui sert le plus souvent à marquer une simple transition, ou bien qu'il prend dans le sens de *sed*. On trouve même *ceterum* employé avec la signification de *revera*, en réalité : *ceterum proditorem timebat* (*Jug.* 76,1).

76. *Contra*, *supra*, *præter* sont pris quelquefois adverbialement.

77. *Juxta* est employé souvent comme synonyme de *æque*; *tongius* est pris quelquefois dans le sens de *diutius* : *magis a* souvent le sens de *potius*.

78. On trouve certains adjectifs neutres employés comme adverbes : *magnum* (*Jug.* 5,4); *multum* (*Cat.* 60,4 et *Jug.* passim).

79. A l'imitation des Grecs et aussi de l'ancienne langue latine, on trouve parfois l'adverbe jouant le rôle d'attribut, surtout dans la locution *frustra esse*.

80. PRÉPOSITION. — On trouve la préposition *ab* placée devant les noms de choses, non seulement après un verbe passif : *animus ab ignavia atque socordia corruptus* (*Jug.* 51,2), mais aussi après un adjectif : *vastus ab natura et humano cultu* (*ibid.*, 48,3); elle équivaut alors à notre locution française : *par suite de...*

81. *Ante* est employé dans plusieurs passages pour exprimer l'idée de supériorité : *gloria belli Gallos ante Romanos fuisse* (*Cat.* 53,3).

82. On rencontre souvent l'ablatif précédé de *cum* dans des locutions où le latin classique emploie l'ablatif sans préposition; on remarquera notamment les locutions *cum animo volvere*, *habere*, *trahere*, *reputare*, etc.

83. Salluste fait un usage fréquent de la préposition *ex*, particulièrement pour exprimer l'idée de la cause : *ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia... invasere* (*Cat.* 12,2).

84. *In*, avec l'ablatif, est pris quelquefois dans le sens de *inter* avec l'accusatif : *in ea conjuratione* pour *inter eos conjuratos*; ou de *intra* : *in diebus proximis decem* pour *intra dies proximis decem*.

85. *Per*, suivi d'un substantif à l'accusatif, est employé très souvent au lieu de l'ablatif de la manière, ou d'un adverbe : *per molitiam* pour *molliter*; *per licentiam* pour *licenter*.

86. On trouve parfois des prépositions suivies d'un nom ou d'un pronom qui tiennent la place d'une proposition régie par une conjonction : *post magnitudinem nominis Romani*, au lieu de *postquam* ou *ex quo Romani magni facti erant* (*Jug.* 5,4).

87. CONJONCTION. — Les copulatives expriment souvent un mouvement dans la pensée qui pourrait se rendre par d'autres conjonctions. Elles ont quelquefois la valeur d'une particule adversative, *sed* ou *at* : *neque majus aliud neque præstabilius invenias* magisque (pour *sed potius*) *naturæ industriam hominum deesse* (*Jug.* 1,2); d'autres fois la valeur de *nam* : *et jam tum* (pour *nam jam tum*) *potentia Cn. Pompei formidulosa erat* (*Cat.* 19,7).

88. *Et*, et surtout *atque*, sont pris souvent dans le sens de *et quidem* ou de *et sane*.

89. On trouve *et*, au lieu de *atque*, après *par*, *pariter*, *idem*.

90. *Et* est employé, au lieu de *cum*, en corrélation avec *simul*, pour marquer la succession rapide ou la simultanéité des deux actions : *simul consul ex multis de hostium adventu cognovit, et ipsi hostes aderant* (*Jug.* 97,4).

91. *Neque* est employé dans le sens de *nam... non* (*Jug.* 112,3), ou de *neque tamen* (*ibid.* 20,6; 57,3).

92. *Ne* est mis quelquefois pour *nedum* (*Cat.* 11,7), quelquefois pour *dum modo ne* (*ibid.* 52,12).

93. *Igitur*, contrairement à l'usage qui s'établit plus tard, est toujours placé en tête de la phrase.

94. *Sed* sert bien souvent à marquer une simple transition.

95. OBSERVATIONS. — En dehors de ces particularités, on remarquera encore chez Salluste un grand nombre d'hellénismes. A ceux qui ont été déjà cités on peut ajouter : *mihi volenti est* (*Jug.* 100, 4; cf. *ibid.* 84,3), équivalant à *ἔστιν ἐμοὶ βουλομένω*; *quæ homines arant* (*Cat.* 2,7), c'est-à-dire *ὅσα οἱ ἄνθρωποι ἀροῦσι* où le relatif indique l'effet, le résultat de l'action exprimée par le verbe.

96. A l'imitation de Thucydide, Salluste, notamment dans les discours, affecte, pour donner à la pensée plus de précision, d'opposer entre eux les mots synonymes et de les distinguer par

des définitions rigoureuses : *bona aliena largiri liberalitas, malarum rerum audacia fortitudo vocatur* (Cat. 52,11).

97. En dehors des archaïsmes qui ont été signalés, on notera certaines expressions qui semblent empruntées à la langue populaire : *alii* pour *ceteri* ; *utrique*, au pluriel, au lieu de *uterque*, alors qu'il ne s'agit que de deux personnes ou de deux choses.

98. Certaines particularités de la langue de Salluste tiennent à ce qu'il recherche avant tout la brièveté. Ainsi, le verbe substantif est souvent omis, surtout à l'infinitif.

99. Il en est de même pour les verbes *dire*, *penser*, *répondre*, et autres de signification analogue, exemple : *Cethegus semper querebatur de ignavia sociorum : illos magnas opportunitates corrumpere* (Cat. 43,3), où la proposition infinitive est régie par l'idée de *dicens* qu'il faut tirer de *querebatur*.

100. *Nam*, *nisi tamen*, *sed*, correspondent souvent, non pas à la proposition qui précède immédiatement, mais à une pensée intermédiaire que l'auteur n'a pas cru devoir exprimer et qu'il faut nécessairement suppléer.

101. Il arrive quelquefois à Salluste de n'exprimer qu'une seule fois le verbe *esse*, tout en lui faisant jouer dans la phrase deux rôles différents, celui de simple verbe copulatif et celui de verbe substantif : *Metello virtus militum erat, locus advorsus* (Jug. 52,2).

102. D'autres particularités s'expliquent par l'affectation que met Salluste à éviter la symétrie dans les constructions. Ainsi il a soin d'employer *pars*, *partim*, au lieu de répéter *alii*, dans ces locutions : *alii... pars* ; *pars..... alii* ; *partim... alii*.

103. Il varie les cas des substantifs : *neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem* (Jug. 7,1) ; il oppose un adjectif à un substantif : *quæ majores nostri... recte atque ordine fecere* (Cat. 51,4).

104. Dans une même phrase, il emploie le même verbe avec deux constructions différentes, intransitivement et avec un complément direct : *in sinistra parte A. Manlius cum funditoribus et sagittariis, præterea cohortis Ligurum curabat* (Jug. 100,2).

105. Il aime à donner à un même verbe des compléments d'espèces différentes, par exemple un substantif et toute une proposition régie par une conjonction ; ou encore il construit, dans une même phrase, un même verbe avec l'infinitif et avec *ut* et le subjonctif.

ORTHOGRAPHE.

Il est impossible dans une édition destinée aux classes de suivre les règles exactes de l'orthographe latine. Toutefois l'usage s'est établi d'admettre dans le texte de Salluste certaines formes archaïques ou que l'on s'est habitué à regarder comme telles, bien que beaucoup de ces formes aient été employées par Cicéron. On les a effacées des écrits de ce dernier, tandis qu'on les a maintenues dans ceux de Salluste, pour donner au texte une couleur d'antiquité et tenir compte de l'opinion que les anciens eux-mêmes s'étaient faite du style de notre auteur. Voici la liste des principales particularités orthographiques que l'on trouvera dans ce volume : c'est un peu arbitrairement que l'on a conservé certains archaïsmes, que d'autres ont été rejetés, mais il fallait éviter de dérouter les élèves et de déranger les habitudes de notre enseignement.

O pour u après v et u ; *volt* pour *vult* ; *novos* pour *novus* ; *æquom* pour *æquum* ; *volnus* pour *vulnus*.

O pour e après v : *voster* pour *vester* ; *advorsus* pour *adversus* ; *vorto* pour *verto*.

U pour i dans les superlatifs : *optumus* pour *optimus* ; *superbissimus* pour *superbissimus*, et dans *æstumo*, *existumo*, *lubet*, *lacrumans*.

U pour o dans *adulescens* pour *adolescens* ; *formidulosus* pour *formidolosus* ; *epistula* pour *epistola*.

I pour e dans *beneficium* pour *beneficium* ; *malivolus* pour *malevolus*.

E pour i dans *intellego* pour *intelligo*, *neglego* pour *negligo*.

L'accusatif pluriel des noms et des adjectifs de la troisième déclinaison, qui ont le génitif en *ium*, est en *is* au lieu de *es* : *omnis* pour *omnes* ; *artis* pour *artes* ; *collis* pour *colles*.

Dans les verbes de la troisième conjugaison, les gérondifs et les participes futurs passifs sont terminés en *undus*, *undi*, etc., au lieu de *endus*, *endi*, etc. ; il en est de même pour les verbes de la 4^e conjugaison : *cognoscendum* pour *cognoscendum* ; *emundi* pour *emendi* ; *deducundis* pour *deducendis* ; *ambiundo* pour *ambiendo* ; *largundo* pour *largiendo*.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DE LA CONJURATION DE CATILINA.

I. *Préface.* Persuadé, d'une part, que l'homme doit chercher la gloire par l'exercice de ses facultés intellectuelles et, d'autre part, dégoûté de la vie publique, Salluste a résolu de raconter quelques-uns des principaux épisodes de l'histoire de Rome, et tout d'abord la conjuration de Catilina (1-4).

II. *Introduction à l'histoire de la conjuration.* Caractère de Catilina ; ses vices, rendus plus redoutables encore par la corruption des mœurs romaines (5). Retour sur l'histoire de Rome, gouvernée d'abord par des rois, puis par des consuls ; influence de la liberté qui, en exaltant l'âme des Romains, leur fait accomplir de grands exploits et acquérir en peu de temps un vaste empire (6-7). Aussi, Rome ne serait pas moins glorieuse qu'Athènes si elle avait trouvé des historiens (8). Vertus des anciens Romains (9). L'excès de la prospérité amène la corruption ; progrès de cette décadence, marqués d'abord par la chute de Carthage, ensuite par la domination de Sylla (10-11). Les vertus publiques et les vertus privées sont ruinées ; peinture des vices auxquels Rome est en proie (12-13).

III. *Débuts de Catilina ; sa première tentative.* Dans une cité aussi corrompue, Catilina gagne à son parti les citoyens les plus dépravés, particulièrement les jeunes gens, qu'il s'attache par des moyens honteux (14). Lui-même avait donné l'exemple de tous les désordres (15). Après avoir dressé les jeunes gens au crime, il juge que le moment est opportun pour tenter de bouleverser l'État (16). Au mois de juin 690, il réunit ses complices pour leur faire part de son dessein (17). Déjà deux ans auparavant, en 688,

il avait formé un premier complot avec Autronius et Pison ; ce projet n'avait pas eu de suite, et Pison était mort assassiné en Espagne (18-19).

IV. *Histoire de la conjuration jusqu'au départ de Catilina.* Dans l'assemblée convoquée au mois de juin 690, Catilina expose ses desseins aux conjurés, excite leur ardeur par ses promesses et même, s'il faut en croire les bruits qui couraient à Rome, les attache à sa cause par un serment exécration (20-22). A la suite d'une indiscretion de Q. Curius, la conspiration est divulguée, et, sous le coup de la frayeur que répand cette révélation, Cicéron est nommé consul avec C. Antonius ; Catilina se prépare dès lors à la guerre et recrute à Rome de nouveaux adhérents, particulièrement des femmes, entre autres Sempronia (23-25). Après un nouvel échec aux élections de 691 et une entreprise inutile contre la vie de Cicéron, Catilina n'hésite plus à recourir à la violence ; il envoie ses émissaires dans plusieurs régions de l'Italie et, dans la nuit du 6 au 7 novembre 691, réunit de nouveau les conjurés chez M. Porcius Læca (26-27). Le lendemain, deux des conjurés cherchent à assassiner Cicéron (28). A peine échappé à ce danger, le consul convoque le sénat, et en obtient des pouvoirs extraordinaires (29). Des mesures énergiques sont prises pour combattre la conjuration en Italie et dans l'intérieur de Rome ; la ville est dans la consternation ; cherchant encore à dissimuler, Catilina vient dans le sénat, le 8 novembre 691 : il y est accueilli par un discours véhément (la 1^{re} *Catilinaire*), que prononce Cicéron (30-31).

V. *Depuis le départ de Catilina jusqu'à la découverte de la conjuration.* Catilina va rejoindre en Étrurie Manlius, son lieutenant, laissant à Rome ses complices, qui devront préparer l'incendie de la ville et le massacre des bons citoyens (32). Lettre de Manlius à Q. Marcius Rex, et réponse de Q. Marcius (33-34). Lettre de Catilina à Q. Catulus (35). Catilina et Manlius sont déclarés ennemis publics ; le consul C. Antonius est investi du commandement de l'armée, tandis que Cicéron doit veiller à la sûreté de la ville (36). Exposé des divers motifs qui rendaient la conjuration si redoutable ; esprit d'hostilité contre le gouvernement du sénat ; en l'absence de Pompée, retenu en Orient, l'aristocratie paraissait maltresse de tout ; cette domination est remise en question au premier bruit des projets de Catilina (37-39)

VI. *Découverte de la conjuration.* Par l'intermédiaire de P. Umbrenus, Lentulus cherche à gagner les députés des Allobroges à

la cause de la révolution; ils en avertissent Q. Fabius Sanga, qui révèle ces manœuvres à Cicéron (40-41). Catilina tente de soulever la Gaule et l'Italie; à Rome, Lentulus, de concert avec Céthégus et les autres chefs du complot, presse les apprêts du meurtre et de l'incendie (42-43). Sur le conseil de Cicéron, les députés des Allobroges insistent pour avoir entre les mains des preuves écrites de la conjuration et, dans la nuit du 2 au 3 décembre, se font arrêter au pont Milvius par les agents du consul (44-45). Le lendemain, Cicéron convoque le sénat qui, sur les preuves fournies par le consul, et les dépositions de Volturcius et des Allobroges, décide que les conjurés seront maintenus en état d'arrestation (46-47).

VII. *Débats sur le sort des conjurés; leur exécution.* Enthousiasme du peuple pour Cicéron; nouvelles dénonciations qui cherchent à compromettre Crassus et César; le consul refuse de les accepter (48-49). Instruit des préparatifs faits pour délivrer les conjurés, Cicéron réunit le sénat, 5 décembre, et le consulte sur le châtement qu'il convient d'infliger aux prisonniers (50). Discours de César, qui se prononce pour la détention perpétuelle (51). Réponse de Caton, qui réclame l'exécution immédiate (52). La décision du sénat est conforme à l'avis de Caton; digression sur la puissance de Rome due au mérite éminent de quelques citoyens; César et Caton les deux plus grands hommes de leur temps; leur caractère (53-54). Au sortir du sénat, Cicéron fait exécuter Lentulus et ses complices dans le Tullianum (55).

VIII. *Derniers efforts de Catilina; sa mort.* Jusqu'alors Catilina s'était efforcé de traîner la guerre en longueur: à la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir à Rome, il se propose de passer secrètement en Gaule, et, n'y pouvant réussir, se décide à combattre le consul Antonius (56-57). Il harangue ses soldats avant la bataille (58). Dispositions prises par Catilina et Pétreius, lieutenant d'Antonius (59). Le combat s'engage, janvier 692; Catilina et les siens sont vaincus et tués, après avoir infligé des pertes considérables à l'armée du sénat (60-61).

C. SALLUSTI CRISPI
DE CONJURATIONE CATILINÆ
LIBER

I. [1] *Omnis homines*¹, qui sese student præstare² ceteris animalibus, summa ope niti decet, ne vitam silentio transeant³ veluti pecora, quæ natura prona⁴ atque ventri obedientia finxit. [2] Sed⁵ nostra omnis vis in animo et corpore

I. 1. *Omnis homines*. Dans cette préface, comme dans celle du *Jugurtha*, la pensée de l'auteur, déjà très abstraite par elle-même, est souvent rendue plus obscure encore par la brièveté sentencieuse d'un style qui écourte les développements et supprime les transitions. La suite des idées est celle-ci : Il convient aux hommes d'aimer la gloire, mais à la condition qu'ils la rechercheront par les qualités de l'esprit plutôt que par celles du corps. L'exercice des facultés intellectuelles donne seul à la vie humaine son prix véritable, et, si le plus noble emploi qu'on en puisse faire est de les appliquer au service de l'État, il est beau aussi d'écrire l'histoire. C'est le parti auquel Salluste, dégoûté de la vie politique

par la corruption générale des mœurs et par ses malheurs personnels, a jugé convenable de s'arrêter et il s'est proposé, pour ses débuts, de raconter la conjuration de Catilina. — 2. *Sese student præstare*, construction rare ; *studere*, comme *velle*, *cupere*, est habituellement suivi de l'infinitif seul, le sujet des deux verbes restant le même. — 3. *Ne vitam silentio transeant*, pour ne pas traverser la vie en silence, c'est-à-dire sans faire aucun bruit qui les rappelle à l'attention et à la mémoire des hommes : cf. *Jugurtha*, cvi, 4. — 4. *Prona*, cf. : Ovide, *Métamorphoses*, I, 84 : « Pronaque cum spectent animalia cetera terram, Os homini sublime dedit. » — 5. *Sed* oppose ce qui suit à la dernière partie de la phrase pré-

sita est, animi imperio, corporis servitio magis utimur⁶; alterum nobis cum dis, alterum cum beluis commune est.

[5] Quo⁷ mihi rectius videtur ingeni⁸ quam virium⁸ opibus gloriam quærere et, quoniam vita ipsa⁹, qua fruimur, brevis est, memoriam nostri quam maxime longam efficere.

[4] Nam divitiarum et formæ gloria fluxa atque fragilis est, virtus clara æternaque habetur¹⁰. [5] Sed¹¹ diu magnum inter mortalis¹² certamen fuit, vine corporis an virtute animi res militaris magis procederet¹³. [6] Nam et prius quam incipias consulto et, ubi consulueris, mature facto¹⁴ opus est. [7] Ita utrumque per se indigens alterum¹⁵ alterius auxilio eget.

II. [1] Igitur¹ initio reges (nam in terris nomen imperi id primum fuit²), divorsi³ pars⁴ ingenium, alii corpus exercebant; etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur⁵,

cédente. — 6. *Animi... utimur* équivaut à *animo imperatore, corpore autem servo utimur*. *Magis* est employé ici dans le sens de *potius*. — 7. *Quo*, ablatif de cause, se rapportant à la pensée qui vient d'être exprimée : pour cette raison, c'est pourquoi.. — 8. *Ingeni*, synonyme ici de *animi*; cf. *Jugurtha*, II, 2; *Virium*, des forces du corps. — 9. *Vita ipsa*, la vie même, considérée en elle-même. — 10. *Virtus clara æternaque habetur*, la vertu subsiste, se maintient glorieuse et éternelle, *æterna* seul s'oppose à *fluxa atque fragilis*; *clara* est épithète de *virtus*. *Haberi* n'est pas employé ici dans le sens de *être regardé comme, passer pour*, mais équivaut, comme très souvent dans Salluste, à *esse*, avec cette différence que l'idée de *possession*, impliquée dans le verbe *habere*, ne s'efface jamais complé-

tement. — 11. *Sed* sert de transition entre les idées générales qui viennent d'être exposées, et l'application particulière qu'en fait l'auteur. — 12. *Mortalis*. Cf. *Observations*, 7. — 13. *Procederet*, même sens que *prosperere eveniret*. — 14. *Consulto, facto*, ablatifs neutres du participe passé, pris substantivement; c'est la construction que Salluste emploie de préférence avec *opus est*, au lieu de l'infinitif. — 15. *Alterum*, n'est pas indispensable après *utrumque*, mais sert à mieux marquer la réciprocité des rapports.

II. 1. *Igitur*. Contrairement à l'usage général, Salluste aime à placer *igitur* en tête de la phrase. 2. *Nam in terris...*, *primum fuit* équivaut à *sic vocati sunt qui primi in terris imperium habuerunt*. — 3. *Divorsi*, obéissant à des tendances contraires. — 4. *Pars...* *alii*. Cf. *Observ.*, 102. — 5. *Agilu-*

sua cuique satis placebant. [2] Postea vero quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii et Athenienses cœpere urbis atque nationes subigere, lubidinem dominandi causam belli habere, maxumam gloriam in maxumo imperio putare, tum demum periculo atque negotiis compertum est⁶, in bello plurimum ingenium posse. [3] Quodsi regum atque imperatorum⁷ animi virtus in pace ita ut in bello valeret, æquabilis atque constantius sese res humanæ haberent, neque aliud alio ferri, neque mutari ac misceri omnia cerneret. [4] Nam imperium facile eis artibus retinetur quibus initio partum est. [5] Verum ubi pro labore desidia pro continentia et æquitate lubido atque superbia invasere⁸ fortuna simul cum moribus immutatur. [6] Ita imperium semper ad optimum quemque a minus bono transfertur⁹. [7] Quæ homines arant, navigant, ædificant¹⁰, virtuti omnia parent¹¹. [8] Sed multi mortales, dediti ventri atque somno, indocti incultique¹², vitam sicuti peregrinantes¹³ transiere; quibus profecto contra naturam corpus voluptati, anima¹⁴ oneri fuit. Eorum ego vitam mortemque juxta¹⁵ æstumo, quoniam de utraque siletur. [9] Verum enimvero¹⁶ is de-

batur, cf. *Observ.*, 46. — 6. *Tum demum periculo atque negotiis compertum est*, alors seulement l'expérience et le maniement des affaires, la pratique, démontrèrent... — 7. *Regum atque imperatorum*, des rois et des chefs d'État; *imperatores* est pris ici dans le sens le plus général. — 8. *Invasere*, employé absolument: ont fait irruption. — 9. *Transfertur*, comme *transit*, passe. — 10. *Quæ homines arant, navigant, ædificant*, l'agriculture, la navigation, l'architecture. Cf. *Observ.*, 95. — 11. *Parent*, dépendent de... — 12. *Indocti incul-*

tique. Par la réunion de ces deux mots, Salluste veut désigner l'absence complète de toute culture, intellectuelle et morale. — 13. *Sicuti peregrinantes*, comme s'ils étaient en pays étranger, c'est-à-dire ne s'intéressant à rien et inactifs. — 14. *Anima*, cf. *Jugurtha*, II, 1, et la note. — 15. *Juxta*, employé adverbialement, dans le sens de *pariter*: je fais aussi peu de cas de leur vie que de leur mort. — 16. *Verum enimvero* sert à marquer l'opposition de la manière la plus énergique; *verum* s'oppose à ce qui précède, *enimvero* affirme la vérité de ce que l'on va dire.—

mum mihi vivere atque frui anima videtur, qui aliquo negotio intentus¹⁷ præclari facinoris aut artis bonæ famam¹⁸ quærit. [10] Sed in magna copia rerum aliud alii natura iter ostendit.

III. [1] Pulchrum est bene facere rei publicæ¹, etiam bene dicere haud absurdum est²; vel pace, vel bello clarum fieri licet; et qui fecere, et qui facta aliorum scripsere, multi laudantur. [2] Ac mihi quidem, tametsi haud quaquam par gloria sequitur scriptorem et auctorem rerum, tamen in primis arduum videtur res gestas scribere: primum quod facta dictis³ exæquanda sunt; dehinc quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malivolentia et invidia dicta putant⁴; ubi de magna virtute atque gloria bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit⁵, supra ea⁶ veluti ficta pro falsis ducit. [3] Sed ego adulescentulus initio, sicuti plerique, studio⁷ ad rem pu-

17. *Aliquo negotio intentus*. Ordinairement *intentus* se construit avec le datif ou l'accusatif précédé de *ad*, marquant le but vers lequel se portent les efforts; par l'emploi de l'ablatif, Salluste désigne la cause qui tend ainsi tous les ressorts de l'esprit. — 18. *Præclari facinoris... famam*, désigne la gloire qui suit les grandes actions; *artis bonæ*, celle que l'on acquiert par le talent, par la science, d'une manière plus générale, par les travaux de l'esprit.

III. 1. *Bene facere rei publicæ*, c'est-à-dire *factis bene mereri de republica*; *facere* est opposé à *dicere*, et c'est l'expression qu'il faut mettre en relief. — 2. *Haud absurdum est*, litote: il est louable. *Absurdus* signifie proprement « dissonant », puis « déplacé ». —

3. *Dictis*, à l'ablatif. L'idée est celle-ci: L'historien doit se conformer exactement à la vérité, en conservant à chaque fait son importance réelle; par suite, mettre son langage au niveau des événements — 4. *Quæ delicta... putant*. s'il arrive que vous blâmez (*reprehenderis* est au parfait du subjonctif, dans le sens potentiel) quelques fautes (mot à mot, certaines choses comme ayant été mal faites), on pense que c'est la malveillance et la jalousie qui vous ont porté à les signaler. — 5. *Æquo animo accipit*, il supporte ce récit, il l'entend sans en être blessé. — 6. *Supra ea*, expression elliptique pour: *quæ sunt supra ea quæ quisque sibi facilia putat*. Rapprocher de tout ce passage Thucydide, II, 35. — 7. *Studio* par

blicam latus sum, ibique mihi multa advorsa fuere. Nam pro pudore, pro abstinentia, pro virtute audacia, largitio, avaritia vigeant. [4] Quæ tametsi animus aspernabatur, insolens malarum artium, tamen inter tanta vitia imbecilla ætas, ambitione corrupta⁸, tenebatur; [5] ac me, cum ab reliquorum malis moribus dissentirem, nihilo minus honoris cupido⁹ eadem quæ ceteros fama atque invidia vexabat¹⁰.

IV. [1] Igitur ubi animus ex multis miseriis¹ atque periculis requievit² et mihi reliquam ætatem a re publica procul habendam decrevi³, non fuit consilium sordida atque desidia bonum otium conterere⁴, neque vero agrum colundo aut venando, servilibus officiis⁵, intentum ætatem agere; [2] sed a quo incepto studioque⁶

une ardeur naturelle. — 8. *Ambitione corrupta*, séduite par l'ambition, équivaut à *cum ambitione corrupta esset*, et explique pourquoi la jeunesse de Salluste s'est passée au milieu de ces désordres comme malgré lui, sans qu'il ait pu s'en tenir éloigné. — 9. *Honoris cupido*, le désir des honneurs; *honoris* est pris ici dans le sens de *honorum*; cf. *Jugurtha*, III, 1. — 10. *Eadem quæ..... vexabat*, me livrait en proie, comme les autres, à la médisance et à la haine. *Eadem* est à l'ablatif, et *fama* est pris dans un sens défavorable, comme l'indique le rapprochement avec *invidia*.

IV. 1. *Ex multis miseriis*, après tant de tracas. *Ex*, ici comme dans beaucoup d'autres passages, marque le changement, le passage d'un état antérieur à un autre qui lui succède; il est donc à peu près

synonyme de *post*, et peut se rendre par *après, au sortir de...* — 2. *Animus... requievit*, mon esprit se fut calmé, s'oppose à *studio... latus sum*; cf. III, 5. — 3. *Ætatem... habendam*, expression plus forte que *ætatem agere*. ce n'est pas seulement passer sa vie, mais la *maintenir* dans telles ou telles conditions. — 4. *Non fuit consilium... conterere*, l'infinitif et non le gérondif, parce que, dans les phrases de ce genre, c'est l'infinitif qui est le sujet de la phrase, le substantif devenant attribut. — 5. *Servilibus officiis*, à l'ablatif, apposition aux deux gérondifs qui précèdent et qui sont régis par *intentum*. — 6. *Incepto studioque*, ce dessein et cette inclination. Salluste désigne ainsi sa vocation d'historien à laquelle il revient après ses malheurs politiques. Sur le sens de *inceptum*, cf. *Jugurtha*, IV, 9, et la note.

me ambitio mala⁷ detinuerat, eodem⁸ regressus statui res gestas populi Romani carptim⁹, ut quæque memoria digna videbantur, perscribere; eo magis quod mihi a spe, metu, partibus rei publicæ animus liber erat. [3] Igitur de Catilinæ conjuratione, quam verissime potero paucis¹⁰ absolvam¹¹; [4] nam id facinus in primis ego memorabile existumo sceleris atque periculi¹² novitate. [5] De cujus hominis moribus pauca prius explananda sunt, quam initium narrandi faciam¹³.

† V. [1] L. Catilina, nobili genere natus¹, fuit magna vi et animi et corporis, sed ingenio malo pravoque². [2] Illic ab adulescentia bella intestina, cædes³, ra-

— 7. *Ambitio mala*, une ambition funeste. — 8. *Eodem*, adverbe. — 9. *Carptim*, en choisissant, c'est-à-dire par morceaux détachés; l'expression opposée est *perpetua historia*, une histoire suivie. Le *Catilina* et le *Jugurtha* ne sont, en effet, que des récits épisodiques, et la *Grande Histoire* de Salluste ne comprenait elle-même qu'une période d'une douzaine d'années. — Sur l'emploi des adverbes en *im*, cf. *Observations*, 71. — 10. *Paucis*, supplétez *verbis*: en peu de mots, brièvement. — 11. *Absolvam*, employé absolument dans le sens de *agam*, *disseram*, mais avec l'idée accessoire d'achèvement. — 12. *Periculi* désigne, non le péril auquel s'exposa Catilina, mais celui qu'il fit courir à la république. — 13. *Prius... quam... faciam*, avant que je puisse commencer mon récit. L'auteur met le subjonctif, parce qu'il y a un rapport intime entre les deux propositions; il n'exprime pas un fait réel, mais une conception de son

esprit; il a reconnu qu'il était nécessaire, avant de commencer son récit, de donner quelques explications sur le caractère de Catilina. Cf. *Jugurtha*, v, 3, où l'on trouve au contraire l'indicatif.

V. 1. *Nobili genere natus*. L. Sergius Catilina, était né en 646 de Rome (108 av. J.-C.). Il était d'origine patricienne; la gens *Sergia* faisait remonter sa noblesse à Sergeste, compagnon d'Énée. En réalité, on trouve pour la première fois le nom d'un Sergius sur la liste des décemvirs de la seconde année, 505 (419). Cette famille tombe ensuite dans l'obscurité, et l'on ne cite plus guère que M. Sergius Silus, bisafeul de Catilina; il se distingua pendant la seconde guerre punique et fut préteur urbain en 557 (197). — 2. *Malo pravoque*: *malus*, porté au mal, s'oppose à *bonus*; *pravus*, de travers, s'oppose à *rectus*. — 3. *Cædes*. Catilina tua son frère, dont il fit ensuite inscrire le nom sur la liste des proscriptions. A la même époque, il fut un des exécuteurs les

pinæ⁴, discordia civilis grata fuere, ibique⁵ juventutem suam exercuit. [3] Corpus patiens inediæ, alioris, vigiliæ, supra quam cuiquam⁶ credibile est. [4] Animus audax, subdolos, varius⁷, cujus rei lubet simulator ac dissimulato⁸; alieni appetens, sui profusus, ardens in cupiditatibus; satis eloquentiæ⁹, sapientiæ parum. [5] Vastus¹⁰ animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat. [6] Ilunc post dominationem L. Sullæ libido maxuma invaserat rei publicæ capiundæ¹¹, neque id quibus modis assequeretur, dum sibi regnum pararet, quicquam pensi habebat¹². [7] Agitabatur magis magisque in dies animus ferox inopia rei familiaris et conscientia scelerum, quæ

plus inpitoyables des vengeances de Sylla; il épargna son beau-frère, Q. Cæcilius, et fit périr, avec des raffinements de cruauté, M. Marius Gratidianus, parent de Cicéron et de Marius. Plus tard, il fut soupçonné d'avoir assassiné son fils; cf. xv, 2. — 4. *Rapinæ*. C'était surtout pour s'enrichir et piller les biens des proscrits que Catilina s'était mis au service de Sylla. Dans la suite, il se conduisit de telle sorte dans son gouvernement de la province d'Afrique, qu'à son retour il fut accusé de concussion; cf. xviii, 3. — 5. *Ibique*, c'est-à-dire *in eis artibus*. — 6. *Cuiquam*. Régulièrement *quisquam* ne se met que dans les propositions négatives; son emploi est justifié ici par ce fait que la phrase équivaut à *ita ut nemini credibile sit*. — 7. *Animus .. varius*, un esprit... habile à jouer tous les rôles, πολύτροπος. — 8. *Simulator ac dissimulator*, capable de tout feindre (de se donner les apparences des qualités qu'il n'avait pas) et de tout dissimuler

(de cacher les vices qu'il avait réellement). Sur l'emploi de ces substantifs pris adjectivement, cf. *Observ.*, 6. — 9. *Satis eloquentiæ*, une certaine éloquence. — 10. *Vastus*, au sens propre, « vide, nu »; ensuite « immense, disproportionné »; ici; son esprit « sans mesure »: on peut rapprocher de tout ce passage le portrait que Cicéron a tracé de Catilina. *Pro Cælio*, 5, 12. — 11. *Rei publicæ capiundæ*, de mettre la main sur la république, de s'emparer du souverain pouvoir. — 12. *Neque... quicquam pensi habebat*. Dans cette locution, *pensi* est un génitif partitif, dépendant de *quicquam*; *quicquam pensi*, construction analogue à *nilh reliqui* (xi, 7) et autres semblables: — *Pensum* vient de *pendere*, « peser »; puis, comme primitivement à Rome on ne comptait pas l'argent, mais on le pesait, « examiner avec soin, considérer »; de là le sens de ces locutions, *nilh pensi, nec quicquam pensi habere*, ne point se soucier de...

utraque¹³ eis artibus auxerat, quas supra memoravi. [8] Incitabant præterea corrupti civitatis mores, quos pessima ac divorsa inter se mala, luxuria atque avaritia, vexabant. [9] Res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis tempus¹⁴ admonuit¹⁵, supra repetere¹⁶ ac paucis instituta majorum¹⁷ domi militiæque, quo modo rem publicam habuerint¹⁸ quantamque reliquerint, ut paulatim immutata ex pulcherruma atque optuma pessima ac flagitiosissima facta sit, disserere.

VI. [1] Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani¹; qui Ænea duce profugi sedibus incertis² vagabantur, cumque eis Aborigines³, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio⁴, liberum atque solutum⁵. [2] Ii postquam in una⁶ mœnia convenere, dis-

ne pas être scrupuleux sur... — 13. *Quæ utraque*. Sur cet emploi du pluriel de *uterque*, cf. *Observations* 97. — 14. *Tempus*, employé absolument, désigne souvent « le temps convenable, favorable »; ici « l'occasion ». — 15. *Admonuit*, employé absolument; suppléez *me*. — 16. *Repetere*. Sur cet infinitif dépendant, comme *disserere*, de *hortari*, cf. *Observ.*, 64. — 17. *Instituta majorum*, les principes de nos anciens, complément de *disserere*, ainsi que les propositions introduites par *quo modo*, *quantam* et *ut*. — 18. *Habuerint*, c'est-à-dire *gesserint*, *curaverint*, à pour sujet *majores*, qu'il faut tirer de *instituta majorum*.

VI. 1. *Trojani*. D'après la tradition la plus répandue, c'est la ville d'Albe qui aurait été fondée par les Troyens, et 400 ans environ se seraient écoulés entre l'arrivée d'Énée en Italie et la fondation de

Rome. Il semble que Salluste suive ici l'autorité de Caton l'Ancien. — 2. *Sedibus incertis*, sans demeures fixes; cet ablatif absolu équivaut à *cum sedes incertæ essent*. — 3. *Aborigines*, les Aborigènes. Par ce mot qui signifie, d'une manière générale, les habitants primitifs (*ab origine*) d'un pays, les Romains désignent plus particulièrement les anciennes populations du Latium. — 4. *Sine legibus, sine imperio*, par la réunion de ces deux mots, Salluste fait entendre que les Aborigènes n'avaient aucune organisation sociale, aucune forme de gouvernement régulier, ne vivant ni en république, sous le régime de la loi, ni en monarchie, sous l'autorité d'un maître. — 5. *Liberum atque solutum*. Ces deux mots se trouvent souvent réunis pour désigner, comme ici, une liberté sans limites, que rien ne vient contraindre. — 6. *Una* s'emploie

pari genere, dissimili lingua, alii alio more viventes, incredibile memoratu est quam facile coaluerint. [3] Sed postquam res⁷ eorum civibus, moribus, agris aucta satis prospera salisque pollens videbatur⁸, sicuti pleraque mortalium habentur⁹, invidia ex opulentia orta est. [4] Igitur reges populique finitimi bello tentare, pauci ex amicis auxilio esse¹⁰; nam ceteri metu perculsi a periculis aberant¹¹. [5] At Romani domi militiaeque intenti¹² festinare, parare, alius alium hortari, hostibus obviam ire, libertatem, patriam parentisque¹³ armis legere. Post, ubi pericula virtute propulerant¹⁴, sociis atque amicis auxilia¹⁵ portabant,



PP. TR. PO. COS. III SC, c'est-à-dire Père de la patrie, troisième année de sa puissance tribunitienne et troisième consulat (ann. de J.-C. 140), pièce frappée par ordre du sénat. C'est le revers d'un grand bronze d'Antonin représentant Énée qui porte Anchise et tient par la main son fils Ascagne.

régulièrement au pluriel, quand le mot auquel il se rapporte n'a pas de singulier. — 7. *Res*, c'est-à-dire *civitas*. — 8. *Videbatur* : en latin comme en français, l'imparfait de l'indicatif s'emploie pour exprimer une action comme s'accomplissant dans le temps passé; par suite, pour marquer un état qui se prolonge, une situation : c'est le sens qu'il conserve après *postquam*. — 9. *Sicuti pleraque mortalium habentur*, comme il arrive presque toujours dans les affaires humaines; *mortalium est* au masculin et équivaut à *hominum*. — 10. *Tentare... esse*. Sur l'emploi de l'infinitif

historique, cf. *Observ.*, 66. — 11. *Aberant*, se tenaient éloignés, indique ici, non pas une simple situation, mais une résolution, un parti pris. — 12. *Intenti*, employé absolument : toujours en éveil. — 13. *Patriam parentesque*, la patrie et la famille; cf. *Jugurtha*, III, 2 et la note. — 14. *Propulerant*. le plus-que-parfait s'emploie après *ubi, simul ac, ut*, lorsqu'il s'agit d'exprimer une action répétée, le verbe de la proposition principale étant à l'imparfait. — 15. *Auxilia*, le pluriel, parce qu'il s'agit de secours portés à différentes reprises; le plus souvent *auxilia* désigne les sol-

magisque dandis quam accipiendis beneficiis amicitias¹⁶ parabant. [6] Imperium legitimum, nomen imperi regium habebant; delecti, quibus corpus annis infirmum, ingenium sapientia validum erat, rei publicæ consultabant¹⁷; ei vel ætate vel curæ similitudine patres appellabantur. [7] Post, ubi regium imperium, quod initio conservandæ libertatis atque augendæ rei publicæ fuerat¹⁸, in superbiam dominationemque se convertit, immutato more annua imperia binosque imperatores¹⁹ sibi fecere; eo modo minime posse putabant per licentiam insolescere²⁰ animum humanum.

VII. [1] Sed ea tempestate¹ cœpere se quisque magis extollere² magisque ingenium in promptu habere³. [2] Nam regibus boni quam mali suspiciores sunt semperque eis aliena virtus formidulosa⁴ est. [3] Sed civitas incredibile memoratu est, adepta⁵ libertate, quantum brevi creverit :

dats auxiliaires, les alliés. — 16. *Amicitias*, cf. *Observ.*, 4. — 17. *Consultabant*, dans le même sens et avec la même construction que le verbe simple *consulebant*. Salluste est le seul à employer cette expression. — 18. *Conservandæ libertatis... fuerat*, qui, dans le début, avait servi à maintenir la liberté. Avec le verbe *esse*, on construit le génitif du gérondif en *du*, *a* *um*, et d'un substantif dans le sens de *tendre à*, *être de nature à*, pour marquer une intention, un but. Cette construction a de l'analogie avec le génitif de qualité, et, pour l'expliquer, il n'est pas nécessaire de supposer l'ellipse de *causa*, *gratia*, ou de tout autre mot analogue. — 19. *Annua imperia binosque imperatores*, allu-

sion à l'institution du consulat après l'expulsion des rois, 241 de Rome (510 av. J.-C.). C'est avec raison que l'auteur emploie le mot le plus général et le plus vague, *imperatores*; le titre de *consules* ne fut connu que plus tard, après l'expulsion des décemvirs, 305 (449 av. J.-C.). — 20. *Insolescere*, cf. *Observ.*, 47.

VII. 1. *Sed*, simple formule de transition ici, équivaut à *aulem*. *Ea tempestate*, c'est-à-dire *eo tempore*; cf. *Observ.*, 7. — 2. *Se magis extollere*, avoir un sentiment plus élevé de leur dignité. — 3. *In promptu habere* équivaut à *palam ostendere*. — 4. *Formidulosa est* toujours pris chez Salluste dans le sens actif, *formidinem injiciens*. — 5. *Adepta*, au sens passif; cf. *Observ.*, 51. —

lanta cupido gloriæ incesserat⁶. [4] Jam primum juvenus, simul ac⁷, belli patiens erat, in castris per laborem usu⁸ militiam discebat magisque in decoris armis et militaribus equis quam in scortis atque conviviis lûbidinem habebant⁹. [5] Igitur talibus viris non labor insolitus, non locus ullus asper aut arduus erat, non armatus hostis formidulosus; virtus omnia domuerat¹⁰. [6] Sed gloriæ maxumum certamen inter ipsos¹¹ erat: se quisque¹² hostem ferire, murum ascendere, conspici dum¹³ tale facinus faceret, properabat; eas divitias, eam bonam famam¹⁴ magnamque nobilitatem putabant: laudis avidi, pecuniæ liberales erant; gloriam ingentem, divitias honestas¹⁵ volebant. [7] Memorare possem quibus in locis maxumas hostium copias populus Romanus parva manu fuderit, quas urbis natura munitas pug-

6. *Incesserat*, employé absolument, vient de *incedo*; il est impossible, en effet, de rattacher cette forme à *incesso*, qui donnerait *incessiverat*. — 7. *Simul ac*: c'est le seul passage où Salluste emploie cette locution; partout ailleurs il met *ubi primum*. — 8. *Per laborem*, même sens que *laboriose*. Sur cet emploi de *per* avec l'accusatif au lieu de l'adverbe, cf. *Observ.*, 85. — 9. *Lubidinem habebant*, mettaient leur plaisir; *lubidinem* est pris ici en bonne part, pour *delectationem*. *Habebant* est régi par *juvenes*, dont l'idée est contenue dans *juvenus*. L'auteur a mis le singulier, *discebat*, dans le premier membre, parce qu'il considérait la jeunesse comme un tout collectif; ici, il songe en particulier à chacun des jeunes gens qui la composent. — 10. *Virtus omnia domuerat*, leur courage était au-dessus de tout.

— 11. *Inter ipsos* oppose les Romains aux ennemis du dehors (*armatus hostis*) — 12. *Se quisque...* avec *properabat*; l'emploi du pronom *se* a quelque chose d'irrégulier; il est appelé ici par le voisinage de *quisque* et sert à le mettre en relief. — 13. *Dum...* pendant que... est construit ici avec le subjonctif, parce que Salluste songe moins à énoncer un fait réel qu'à interpréter les sentiments de la jeunesse romaine. — 14. *Eas divitias... eam... famam*: dans les phrases de ce genre, le démonstratif, au lieu de se mettre au neutre (en français on dit *voilà, c'est là*), s'accorde avec le substantif qui sert d'attribut. — 15. *Honestas* s'oppose à *ingentem*; *divitias honestas*, des richesses honorables, c'est-à-dire n'allant pas au delà de ce qui est convenable (*honestum*), des richesses modérées, une honnête aisance.

nando ceperit, ni ea res longius nos ab incepto traheret.

VIII. [1] Sed profecto fortuna in omni re dominatur¹; ea res cunctas ex lubricitate² magis quam ex vero celebrat obscuratque. [2] Atheniensium res gestæ, sicuti ego æstumo³, satis amplæ magnificæque fuere, verum aliquanto minores⁴ tamen quam fama feruntur. [3] Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia⁵, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maxumis celebrantur. [4] Ita eorum qui fecere virtus tanta habetur, quantum eam verbis potuere extollere præclara ingenia. [5] At populo Romano numquam ea copia⁶ fuit, quia prudentissimus quisque⁷ maxime negotiosus⁸ erat; ingenium nemo sine corpore exercebat; optumus quisque facere, quam dicere, sua ab aliis bene facta⁹ laudari quam ipse aliorum narrare malebat.

IX. [1] Igitur¹ domi militiæque boni mores² colebantur; concordia maxuma, minuma avaritia³ erat; jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura valebat⁴. [2] Jurgia,

VIII. 1. *Dominatur*, règne en souveraine maîtresse. Dans *dominari*, *dominatio*, il y a toujours l'idée d'une domination absolue et arbitraire. — 2. *Ex lubricitate* équivaut à *secundum lubricitatem*, d'après son caprice. — 3. *Sicuti ego æstumo*. Supplétez *res gestas*. — 4. *Aliquanto minores*, bien inférieures; *aliquantum* équivaut à *satis multum*. — 5. *Scriptorum magna ingenia* équivaut à *scriptores magni ingenii*; cf. *Observ.*, 5. — 6. *Ea copia*, même sens que *copia ejus rei*, c'est-à-dire *tam præclarorum scriptorum*. Il faut aller, en effet, jusqu'à l'époque de la seconde guerre Punique pour rencontrer le premier historien que Rome ait produit, Fa-

bius Pictor. — 7. *Prudentissimus quisque*, c'est-à-dire *omnes ei, qui plurimum ingenio valebant*. — 8. *Negotiosus*, est ici l'équivalent de *rebus strenue gerendis intentus*. — 9. *Benefacta*, belles actions.

IX. 1. *Igitur* reprend le récit, interrompu par la digression du chapitre précédent. — 2. *Boni mores*, les vertus, dans le sens le plus général. — 3. *Concordia... avaritia*: ces deux mots sont opposés l'un à l'autre, parce que l'auteur considère l'union entre les citoyens comme le bien le plus précieux, et l'avidité comme la cause de tous les crimes; cf. X, 3. — 4. *Non legibus... valebat*: l'expression *non magis quam* corres-

discordias, simultates cum hostibus exercebant, cives cum civibus de virtute certabant; in suppliciis deorum⁵ magnifici, domi parci, in amicos fideles erant. [3] Duabus his artibus, audacia in bello, ubi pax evenerat æquitate, seque remque publicam curabant. [4] Quarum rerum ego maxuma documenta hæc habeo, quod in bello sæpius vindicatum est in eos, qui contra imperium⁶ in hostem pugnaverant quique tardius⁷ revocati prælio excesserant, quam qui signa relinquere aut pulsi loco⁸ cedere ausi erant; [5] in pace vero, quod beneficiis magis quam metu imperium agitabant⁹, et accepta injuria ignoscere quam persequi malebant.

X. [1] Sed ubi labore¹ atque justitia res publica crevit, reges magni bello domiti, nationes feræ et populi² ingentes vi subacti, Carthago, æmula imperi Romani, ab stirpe interiit, cuncta maria terræque patebant³, sævire fortuna ac miscere omnia cœpit. [2] Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facile toleraverant, eis otium, divitiæ, optanda

pond à aussi bien que, à la condition de transposer les termes. Les deux membres de phrase sont affirmatifs, mais des deux affirmations, celle qui porte sur les mots qui suivent *quam* est de beaucoup la plus forte. — 5. *In suppliciis deorum*, dans les cérémonies religieuses. — 6. *Qui contra imperium...*, allusion à l'histoire bien connue du consul T. Manlius et de son fils; cf. Tite-Live, VIII, 7. — 7. *Tardius* se construit avec *excesserant*. — 8. *Loco* retombe sur *cedere* et non sur *pulsi*. Salluste distingue entre ces deux fautes: l'indiscipline des soldats qui désertent volontairement (*signa relinquere*) et la faiblesse d'âme de ceux qui,

chassés par l'ennemi, contraints par des forces supérieures (*pulsi*), abandonnent le poste qu'ils étaient confiés (*loco cedere*). — 9. *Imperium agitabant*, ils exerçaient leur autorité.

X. 1. *Labore*, l'activité laborieuse. — 2. *Populi*, les peuples régulièrement constitués, les États, s'oppose à *nationes*, les tribus, les peuplades, dont les membres ne sont unis entre eux que par la communauté d'origine. — 3. *Cuncta... patebant*. Salluste met ici l'imparfait, parce qu'il s'agit de marquer, non pas une action, comme dans les propositions qui précèdent, mais un état durable, une situation, qui est le résultat des victoires qu'il vient d'énumérer.

alias⁴, oneri miserisæque fuere. [3] Igitur primo pecuniæ, deinde imperi cupido crevit : ea⁵ quasi materies omnium malorum⁶ fuere. [4] Namque avaritia fidem, probitatem ceterasque artis bonas subvortit : pro his superbiam, crudelitatem, deos neglegere, omnia venalia habere edocuit. [5] Ambitio multos mortalis falsos⁷ fieri subegit, aliud clausum in pectore, aliud in lingua promptum habere, amicitias inimicitiasque non ex re⁸, sed ex commodo æstumare magisque voltum quam ingenium bonum habere⁹. [6] Hæc primo paulatim crescere, interdum vindicari¹⁰; post ubi contagio quasi pestilentia invasit¹¹, civitas immutata, imperium ex justissimo atque optumo crudele intolerandumque factum.

XI. [1] Sed primo magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat¹, quod tamen vitium² propius virtutem erat. [2] Nam gloriam, honorem, imperium bonus et ignavos æque sibi exoptant; sed ille vera via nititur, huic quia³ bonæ artes desunt dolis atque fallaciis contendit⁴. [3] Avaritia pecuniæ studium habet⁵, quam nemo sapiens

— 4. *Optanda alias*, souhaitables dans d'autres conditions. Le gérondif en *du, a, um* a ici le sens d'un adjectif en *bilis*; cf. *Observ.*, 37. — 5. *Ea*, pluriel neutre : ces deux passions, l'amour des richesses et l'ambition. — 6. *Omnium malorum*, de tous les méfaits, de toutes les mauvaises actions. — 7. *Falsos*, dans le sens actif, *menteurs*; cf. *Observ.*, 32. — 8. *Non ex re*, non pas d'après la chose en elle-même, c'est-à-dire sans considérer en elle-même la personne de ceux auxquels ils s'attachaient ou dont ils se détournaient, mais en tenant compte uniquement de leurs intérêts.

9. *Magisque voltum... habere*, c'est le principe opposé à celui de Caton : *esse quam videri bonus malebat*; cf. LIV, 5. — 10. *Vindicari*, même sens que *puniri*, être réprimé. — 11. *Invasit*, employé absolument; cf. II, 5.

XI. 1. *Exercebat*, travaillait, tourmentait. — 2. *Quod tamen vitium*, tournure elliptique qui équivaut à *quod tametsi vitium erat, tamen...*, lequel vice cependant, vice qui après tout. — 3. *Huic quia*, c'est-à-dire *hic, quia ei*. — 4. *Contendit* continue la métaphore déjà renfermée dans *via nititur*. — 5. *Avaritia pecuniæ studium habet*, le propre de l'ava-

concupivit⁶; ea quasi venenis malis imbuta corpus animumque virilem⁷ effeminat; semper infinita, insatiabilis est; neque copia, neque inopia minuitur. [4] Sed postquam L. Sulla, armis recepta re publica⁸, bonis initiis⁹ malos eventus habuit, rapere omnes, trahere, domum alius, alius agros cupere, neque modum neque modestiam¹⁰ victores habere, sæda crudeliaque in civis facinora facere. [5] Iluc accedebat quod L. Sulla exercitum, quem in Asia ductaverat¹¹, quo sibi fidum faceret, contra morem majorum; luxuriose nimisque liberaliter habuerat. Loca amœna, voluptaria¹² facile in otio ferocis militum animos molliverant. [6] Ibi primum insuevit exercitus populi Romani amare, potare¹³, signa, tabulas¹⁴ pictas, vasa cœlata mirari¹⁵, ea privatim et publice¹⁶ rapere, delubra spoliare, sacra profanaque omnia polluere. [7] Igitur ei milites, postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecere. Quippe se-

rice, c'est de rechercher l'argent. — 6. *Concupivit*, parfait d'habitude. — 7. *Virilem*, bien qu'il ne s'accorde qu'avec le dernier substantif, se rapporte également à *corpus*. — 8. *Recepta re publica*, ayant conquis la république, en l'enlevant à ses adversaires. — 9. *Bonis initiis*, ablatif absolu, *cum bona inilia fuissent*, après des débuts honorables. Cf. *Jugurtha*, xcvi, 4, le jugement porté sur Sylla. — 10. *Neque modum neque modestiam*, ni mesure ni modération. *Modus* désigne la mesure en elle-même; *modestia*, le sentiment de la mesure; cf. xxxviii, 4. — 11. *Exercitum, quem in Asia ductaverat*, l'armée dont il avait eu le commandement en Asie, équivalant à *exercitus Asiaticus*. —

12. *Loca amœna, voluptaria*. Sur cette influence pernicieuse de l'Asie, considérée comme un lieu de corruption, cf. Cicéron, *pro Mur.*, 5, 11. — 13. *Amare, potare*: on trouve souvent chez les comiques ces deux expressions réunies, pour dire : se livrer à la débauche. — 14. *Signa, tabulas...*, On peut voir par le procès de Ferrès, particulièrement par le *de Signis*, à quels excès cette passion pour les objets d'art entraînait les Romains. — 15. *Mirari*, regarder avec admiration et, par suite, avec convoitise, se passionner pour. — 16. *Privatim et publice*, au détriment des particuliers et des villes; les deux adverbes ont ici à peu près la valeur de deux adjectifs: *ea privata et publica*. —

cundæ res sapientium animos fatigant ¹⁷, ne ¹⁸ illi corruptis moribus victoriæ temperarent.

XII. [1] Postquam divitiæ honori esse cœpere et eas gloria, imperium, potentia sequebatur, hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia⁴ pro malivolentia duci cœpit. [2] Igitur ex divitiis² juventutem luxuria atque avaritia cum superbia³ invasere; rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere, pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi neque moderati habere⁴. [3] Operæ pretium est, cum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa deorum quæ nostri majores, religiosissimi mortales, fecere. [4] Verum illi⁵ delubra deorum pietate, domos suas gloria decorabant, neque victis quicquam præter injuriæ licentiam⁶ eripiebant. [5] At hi contra ignavissimi homines per summum scelus⁷ omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri victores⁸ reliquerant; proinde quasi injuriam facere id demum esset imperio uti⁹.

17. *Fatigant*, énervent; *fatigare* est pris ici dans le même sens que dans l'expression *fatigare aliquem precibus*, qui se dit des instances répétées, par lesquelles on finit par avoir raison des résistances. — 18. *Ne* est amené par l'idée d'empêchement de la prop. précéd.

XII. 1. *Innocentia*, doit être pris ici dans un sens étroit, équivaut à *pecuniæ abstinencia*. — 2. *Ex divitiis*, par suite de, à la suite des richesses; *Observ.*, 85. — 3. *Superbia* a ici une signification plus forte et plus générale que notre mot « orgueil » et correspond au grec ὑβρις; c'est la passion insolente et hardie, qui ne souffre aucune contrainte. — 4. *Nihil pensi habere*,

cf. v, 6 et la note. — 5. *Verum illi...*, mais c'est que nos ancêtres...; il faut suppléer ici une pensée intermédiaire que l'auteur a supprimée : Si les anciens Romains n'ont pas construit d'édifice plus somptueux, c'est que... — 6. *Injuriæ licentiam*, le pouvoir de nuire; *injuriæ* est pris au sens actif, *injuriæ faciendæ*. — 7. *Per summum scelus* équivaut à *summo scelere* ou *admodum scelerate*, par la conduite la plus criminelle. — 8. *Victores* doit être mis en relief dans la traduction et équivaut à : *cum victorum jure uti potuissent*. — 9. *Proinde quasi... imperio uti*, comme si l'on n'usait vraiment de la puissance qu'à la condition de commettre l'injustice.

XIII. [1] Nam¹ quid ea memorem, quæ nisi eis qui videre nemini credibilia sunt, a privatis compluribus subvorsos montis, maria constrata² esse? [2] Quibus mihi videntur ludibrio fuisse divitiæ; quippe, quas honeste habere³ licebat, abuti per turpitudinem⁴ properabant. [3] Sed libido stupri, ganæ ceterique cultus⁵ non minor incesserat: vescendi causa terra marique omnia exquirere, dormire prius quam somni cupido esset, non famem aut sitim, neque frigus neque lassitudinem opperiri, sed ea omnia luxu antecapere⁶. [4] Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant. [5] Animus imbutus malis artibus haud facile lubricibus carebat⁷; eo profusius omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat.

XIV. [1] In tanta tamque corrupta civitate¹ Catilina, id quod factu facillimum erat, omnium flagitiorum atque facinorum² circum se tamquam stipatorum catervas habebat. [2] Nam quicumque impudicus, adulter, ganeo manu³, ventre, bona patria laceraverat⁴, quique alienum æs

XIII. 1. *Nam* correspond à une pensée sous-entendue : je n'en dirai pas davantage, car... — 2. *Subvorsos montis, maria constrata*, les montagnes aplanies, les chaussées établies sur la mer. Cf. Velleius Paterculus, II, 35; sur le faste de Lucullus : « Quem ob injectas moles mari et receptum suffossis montibus in terras mare haud inficete Magnus Pompeius Xerxem logatum vocare assuevisset. » — 3. *Honeste habere*, faire un usage honorable. — 4. *Per turpitudinem*, c'est-à-dire *turpiter*; cf. XII, 5, et voy. *Observ.*, 85. — 5. *Ceterique cultus*, de tous les autres raffinements; sur l'emploi de *ceterus*, cf. *Observ.*, 51. — 6. *Luxu anteca-*

pere, provoquer par une mollesse raffinée; cf. Sénèque, *Cons. ad Helviam*, 9 : « vomunt ut edant, edunt ut vomant. » — 7. *Haud facile lubricibus carebat* équivaut à *ferè nūquam cupidinibus vacabat*.

XIV. 1. *In tanta tamque corrupta civitate*. Salluste répète ce qu'il a déjà indiqué, x, 1, à savoir qu'il existe un lien étroit entre le développement excessif de la puissance romaine et la corruption des mœurs. — 2. *Flagitiorum atque facinorum* : sur cet emploi du nom abstrait au lieu du nom concret, cf. *Observ.*, 5. — 3. *Manu*, par la main qui jette les dés. — 4. *Laceraverat*, même sens que *dissipaverat*, avec l'idée

grande conflagration, quo flagitium aut facinus redimeret⁵, [3] præterea omnes undique parricidæ, sacrilegi, convicti iudiciis aut pro factis iudicium timentes, ad hoc quos manus atque lingua perjurio aut sanguine civili alebat, postremo omnes, quos flagitium, egestas, conscius animus⁶ exagilabat, ei Catilinæ proximi⁷ familiaresque erant. [4] Quodsi quis etiam a culpa vacuus in amicitiam ejus inciderat⁸, cotidiano usu atque illecebris⁹ facile par similisque¹⁰ ceteris efficiebatur. [5] Sed maxime adulescentium familiaritates¹¹ appetebat; eorum animi molles¹² ætate et fluxi dolis haud difficulter capiebantur. [6] Nam ut cujusque studium ex ætate¹³ flagrabat, aliis scorta præbere, aliis canes atque equos mercari, postremo neque sumptui neque modestiæ suæ parcere, dum illos obnoxios¹⁴ fidosque sibi faceret. [7] Scio fuisse non nullos qui ita existimarent, juventutem, quæ domum Catilinæ frequentabat¹⁵, parum honeste pud-

accessoire de profusion désordonnée et violente. — 5. *Quo... redimeret*, pour racheter sa honte ou son crime; allusion à la corruption des mœurs judiciaires. — 6. *Consciens animus*, la conscience de leurs crimes, le remords. *Conscientia*, employé absolument, est toujours pris en mauvaise part chez Salluste. — 7. *Proximi*, intimes. — 8. *Inciderat* marque que cette liaison d'un honnête homme avec Catilina ne pouvait être qu'un effet du hasard, et qu'elle était funeste à celui qui, en la contractant, tombait dans un véritable piège. — 9. *Illecebris*, est pris ici en mauvaise part, comme il l'est dans la bonne latinité. — 10. *Par similisque* : ces deux mots à peu près synonymes sont réunis pour mieux

marquer que ces nouveaux amis de Catilina se confondent entièrement avec les anciens, qu'ils sont égaux en infamie, capables de commettre des actes aussi criminels (*par*), et que leur âme est en proie à la même corruption (*similis*). — 11. *Familiaritates*; cf. *Observ.* 4. — 12. *Molles*, incapables de résistance, subissant toutes les influences du dehors; *fluxi*, sans consistance par eux-mêmes, naturellement. — 13. *Ex ætate*, par l'effet de l'âge, de la jeunesse; le membre de phrase équivaut à : *procul ardor ætatis alium alio rapiabat*. — 14. *Obnoxios*. Sur le sens exact de ce mot, cf. *Jugurtha*, xxxi, 5 et la note. — 15. *Frequentabat*. Sur cet emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. *Observ.*, 62. —

citiam habuisse; sed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret¹⁶, hæc fama valebat.

XV. [1] Jam primum adulescens Catilina multa nefanda stupra fecerat, cum virgine nobili¹, cum sacerdote Vestæ², alia hujuscemodi contra jus fasque. [2] Postremo captus amore Aureliæ Orestillæ, cujus præter formam nihil umquam bonus laudavit, quod ea nubere illi dubitabat, timens primum adulta ætate, pro certo creditur³ necato filio vacuam domum scelestis nuptiis⁴ fecisse. [3] Quæ quidem res mihi in primis videtur causa fuisse facinus⁵ maturandi. [4] Namque animus impurus, dis hominibusque infestus⁶, neque vigiliis neque quietibus⁷ sedari poterat; ita conscientia⁸ mentem excitam vastabat. [5] Igitur colos ei exsanguis, sædi oculi, citus modo, modo tardus incessus; prorsus⁹ in facie voltuque¹⁰ vecordia inerat.

XVI. [1] Sed¹ juventutem, quam, ut supra diximus, illexerat, multis modis mala facinora edocebat. [2] Ex illis² testibus³ signatoresque falsos commodare⁴; fidem⁵, fortunas, pericula vilia habere⁶, post, ubi eorum famam atque pудо-

16. *Quam quod cuiquam... foret.* L'idée contenue dans la phrase est négative, ce qui explique la présence de *cuiquam*.

XV. 1. *Cum virgine nobili.* Le nom de cette jeune fille est inconnu. — 2. *Cum sacerdote Vestæ.* Fabia, sœur de Térentia, la femme de Cicéron. — 3. *Creditur*, malgré l'expression *pro certo*, doit être considéré comme un verbe personnel, ayant pour sujet Catilina. — 4. *Nuptiis*, au datif: pour un mariage. — 5. *Facinus*, son entreprise criminelle contre la république, son complot. — 6. *Infestus*, au sens actif, comme il l'a toujours chez Salluste. — 7. *Quietibus*, cf. *Observ.*, 4. —

8. *Conscientia*, le remords; cf. xiv, 5, note 6; *vastabat*, faisait des ravages. — 9. *Prorsus*, en un mot. — 10. *Facie*, l'extérieur tout entier; *voltu*, l'expression du visage, la physionomie.

XVI. 1. *Sed*, cf. VII, 1, et la note. — 2. *Ex illis* se rapporte, par syllepse, à *juventutem*. — 3. *Testis signatoresque falsos*, de faux témoins et des faussaires. *Testis* se dit de celui qui dépose en justice; *signator*, de celui qui appose son cachet sur un testament ou toute autre pièce pour en certifier l'authenticité. — 4. *Commodare*, infinitif de narration. — 5. *Fidem*, l'honneur. — 6. *Habere*, infinitif régi par *imperabat*, qui

rem attriverat, *majora alia imperabat*. [3] Si causa peccandi in præsens minus suppetebat, nihilominus insontis⁷



Tête de Pompée,
d'après une monnaie d'argent.

sicuti sontis circumvenire, jugulare⁸; scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuito⁹ potius malus atque crudelis erat. [4] Eis amicis sociisque confisus Catilina, simul¹⁰ quod æs alienum per omnis terras ingens erat et quod plerique Sullani milites¹¹, largius suo usu, rapinarum et victoriæ veteris memores civile bellum exoptabant, opprimundæ rei publicæ consilium cepit. [5] In Italia nullus exercitus; Cn. Pompeius in extremis terris¹² bellum gerebat; ipsi

consulatum petenti magna spes, senatus nihil¹³ sane intentus: tutæ tranquillæque res omnes, sed ea prorsus opportuna Catilinæ.

XVII. [1] Igitur circiter kalendas Junias¹, L. Cæsare² et C. Figulo³ consulibus, primo singulos appellare, hortari alios,

régit également *majora alia* et se trouve avoir ainsi deux compléments d'espèce différente. Sur *imperare*, suivi de l'infinitif, au lieu de *ut* avec le subjonctif, cf. *Observ.*, 64. — 7. *Insontis*, ceux qui étaient innocents aux yeux de Catilina, c'est-à-dire ceux contre lesquels il n'avait aucun motif de haine. — 8. *Circumvenire, jugulare*, infinitifs historiques. — 9. *Gratis*, sans profit, sans motif. On dit de même, en français, être méchant *gratuitement*, faire une offense *gratuite*. — 10. *Simul*. Salluste se sert ordinairement de ce mot pour introduire

une idée accessoire, moins importante que celle qui précède. — 11. *Sullani milites*, les vétérans de Sylla, auxquels le dictateur avait distribué les terres et les biens des proscrits. — 12. *In extremis terris*. Pompée faisait alors la guerre à Mithridate, et avait pénétré jusqu'au Caucase. — 13. *Nihil sane*, pas du tout.

XVII. 1. *Circiter kalendas Junias*, de l'année 690 de Rome (64 av. J.-C.). — 2. *L. Cæsare*, L. Julius Cæsar, cousin de César; sa sœur Julia épousa M. Antonius Creticus et fut la mère du triumvir. — 3. *C. Figulo*. C. Marcius Fi-

alios tentare ; opes suas, imparatam rem publicam, magna præmia conjurationis docere. [2] Ubi satis explorata sunt quæ voluit, in unum omnis convocat, quibus maxuma necessitudo⁴ et plurimum audaciæ inerat. [3] Eo convenere senatorii ordinis P. Lentulus Sura⁵, P. Autronius⁶, L. Cassius Longinus⁷, C. Cethegus⁸, P. et Ser. Sullæ⁹, Ser. filii, L. Vargunteius¹⁰, Q. Annius¹¹, M. Porcius Læca¹², L. Bestia¹³, Q. Curius¹⁴ ; [4] præterea ex equestri ordine M. Fulvius Nobilior¹⁵, L. Statilius, P. Gabinius Capito¹⁶, C. Cornelius¹⁷ ; ad hoc multi ex coloniis et municipiis¹⁸, domi no-

gulus. — 4. *Necessitudo*, employé ici dans le sens de *necessitas*, cf. *Observ.*, 1. — 5. *P. Lentulus Sura* ; ce personnage appartenait à la *gens Cornelia* ; il avait été consul en 685 (71 av. J.-C.), et l'année suivante chassé du sénat pour ses mauvaises mœurs ; il briguaît alors la préture, qu'il devait exercer pour la seconde fois en 691 (65). — 6. *P. Autronius* ; son nom complet est *P. Autronius Pætus* ; il avait été condisciple et ami d'enfance de Cicéron, et avait exercé la questure la même année que lui en 79 (75 av. J.-C.) ; cf. xviii, 2. — 7. *L. Cassius Longinus*, préteur la même année que Cicéron, en 688 (66) était alors candidat au consulat. — 8. *C. Cethegus* appartenait, comme Lentulus, à la *gens Cornelia*. — 9. *P. et Servius Sullæ*, deux membres de la *gens Cornelia* ; leur père, Servius Sullæ, était le frère du dictateur. Publius fut défendu plus tard par Cicéron. — 10. *L. Vargunteius* avait été accusé de brigue l'année précédente 689 (65 av. J.-C.), et défendu par Hortensius. —

11. *Q. Annius* : le nom complet de ce personnage paraît avoir été *Q. Annius Chilo*. — 12. *M. Porcius Læca* : c'est dans sa maison que Catilina réunira les conjurés ; cf. xxvii, 3. — 13. *L. Bestia*, de la *gens Calpurnia*, petit-fils du consul du même nom qui avait été envoyé contre Jugurtha. — 14. *Q. Curius*, le même qui plus tard dénoncera la conjuration ; cf. xxiii, 1. — 15. *Fulvius Nobilior* ne doit pas être confondu avec le Fulvius dont il est question au ch. xxxix. — 16. *L. Statilius, P. Gabinius Capito* : ces deux personnages, d'ailleurs inconnus, paraissent avoir été au nombre des conjurés les plus actifs ; le second est mentionné par Cicéron, qui lui donne le surnom de *Cimber*. — 17. *C. Cornelius* appartenait à la branche plébéienne de la *gens Cornelia*. — 18. *Coloniis et municipiis*. Les colonies se composaient de citoyens ou d'alliés établis, en vertu d'un plébiscite, dans les pays conquis, et qui restaient citoyens, tout en vivant loin de Rome. Les municipes — il y en avait de trois classes, — étaient des villes sou-

biles. [5] Erant præterea complures paulo occultius consili hujusce participes nobiles¹⁹, quos magis dominationis spes hortabatur quam inopia aut alia necessitudo. [6] Ceterum juvenus pleraque²⁰, sed maxume nobilium, Catilinæ inceptis favebat; quibus in otio vel magnifice vel molliter vivere copia erat, incerta pro certis, bellum quam pacem malebant²¹. [7] Fuere item ea tempestate qui crederent M. Licinium Crassum²² non ignarum ejus consili fuisse : quia Cn. Pompeius invisus ipsi magnum exercitum ducabat, cujusvis opes voluisse contra illius potentiam crescere, simul confisum, si conjuratio valuisset, facile apud illos²³ principem se fore.

XVIII. [1] Sed¹ antea item conjuravere pauci contra rem publicam, in quibus Catilina fuit; [2] de qua² quam verissime potero dicam. L. Tullo et M. Lepido consulibus³, P. Autronius et P. Sulla designati consules⁴ legibus ambitus⁵ interro-

mises, agrégées à l'empire romain, ayant leur administration distincte et leurs magistrats locaux. — 19. *Nobiles*, est ici le sujet de la proposition, dont *participes* est seulement l'attribut. — 20. *Pleraque*. Cf. *Observ.*, 51. — 21. *Malebant* a pour sujet *ii*, l'antécédent sous-entendu de *quibus*; mais il faut remarquer que *quibus* se rapporte à *juvenes*, qui est implicitement contenu dans *juvenus*. — 22. *M. Licinium Crassum*, le triumvir, qui périt plus tard dans la guerre contre les Parthes. Sa jalousie à l'égard de Pompée datait de la guerre de Spartacus, où il avait joué le rôle le plus difficile, tandis que tout l'honneur de la victoire avait été attribué à son rival. — 23. *Illos* se rapporte à *conjuratos*, dont l'i-

dée est contenue dans *conjuratio*.

XVIII. 1. *Sed* oppose une entreprise antérieure, conçue par un petit nombre d'affiliés (*pauci*), à la conjuration de l'année 690, dans laquelle tant de complices étaient entrés. — 2. *De qua*, supplétez *conjuratio*, dont l'idée est contenue dans *conjuravere*. — 3. *L. Tullo et M. Lepido consulibus*. Le consulat de L. Volcatius Tullus et de M. Æmilius Lepidus est de l'année 688 (66). — 4. *Designati consules*: c'était le titre des candidats qui venaient d'être élus, et qu'ils portaient depuis les comices jusqu'au moment d'entrer en fonctions. — 5. *Legibus ambitus*, en vertu des lois sur la brigade. Plusieurs lois avaient été portées contre la brigade; la plus récente et la plus sévère était alors la *Lex Calpurn-*

gati⁹ pœnas dederant. [3] Post paulo Catilina pecuniarum repetundarum reus⁷ prohibitus erat consulatum petere, quod intra legitimos dies profiteri⁸ nequiverit⁹. [4] Erat eodem tempore Cn. Piso¹⁰, adolescens nobilis, summæ audaciæ, egens, factiosus, quem ad perturbandam rem publicam inopia atque mali mores stimulabant. [5] Cum hoc Catilina et Autronius circiter nonas Decembris¹¹ consilio communicate parabant in Capitolio kalendis Januariis¹² L. Cottam et L. Torquatum¹³ consules interficere, ipsi fascibus correptis Pisonem cum exercitu ad obtinendas duas Hispanias¹⁴ mittere.

nia, portée par Calpurnius Pison, en 687(67); elle frappait d'une amende et excluait à perpétuité des fonctions publiques les candidats convaincus d'avoir corrompu les électeurs. — 6. *Interrogati*, expression de la langue du droit, équivaut à *postulati*, traduits en justice. — 7. *Pecuniarum repetundarum reus*, accusé de concussion, de malversations au détriment des alliés, accusation distincte de celle de *peculatus*, qui portait sur la dilapidation des deniers de l'État. — C'était dans son gouvernement d'Afrique que Catilina avait commis les actes pour lesquels il était traduit en justice. Tout ce passage de la narration de Salluste est embarrassé et obscur; l'historien a confondu les événements de l'année 688 avec ceux de l'année suivante. — 8. *Intra legitimos dies profiteri*, poser sa candidature dans le délai légal. Tout candidat était tenu de déclarer son intention, de poser sa candidature au moins dix-sept jours (*trinundinum*) avant l'élection. —

9. *Nequiverit* : le subjonctif est employé ici, parce que l'auteur se propose, non de raconter un fait, mais de rappeler le motif allégué par ceux qui mirent obstacle à la candidature de Catilina. — 10. *Cn. Piso* appartenait à la gens *Calpurnia*. — 11. *Nonas decembris*, le 5 décembre. Le mois des Romains avait trois jours qui portaient des noms particuliers : les *calendes*, les *nones* et les *ides*. Les *calendes* sont le premier de chaque mois; les *ides* répondent au 13^{em} jour du mois en mars, mai, juillet et octobre, au 15 dans les autres mois; les *nones* (neuvième jour avant les *ides*.) correspondent au 7 dans les quatre mois désignés ci-dessus, au 5 dans les autres. — 12. *Kalendis januaris*, le premier janvier; c'était le jour où les consuls entraient en fonctions. — 13. *L. Cottam et L. Torquatum*, L. Aurelius Cotta et L. Manlius Torquatus; ils avaient été élus en remplacement d'Autronius et de P. Sulla. — 14. *Duas Hispanias*, l'Espagne citérieure et l'Espagne ultérieure, séparées par le

[6] *Ea re cognita*¹⁵, rursus in nonas Februarias¹⁶ consilium cædis transtulerant¹⁷. [7] Jam tum non consulibus modo, sed plerisque senatoribus perniciem machinabantur. [8] Quodni Catilina maturasset pro curia signum sociis dare¹⁸, eo die post conditam urbem Romam pessimum facinus patratum foret. Quia nondum frequentes armati convenerant, ea res¹⁹ consilium diremit.

XIX. [1] Postea Piso in citeriorem Hispaniam quæstor pro prætore¹ missus est, annitente Crasso, quod eum infestum inimicum² Cn. Pompeio cognoverat. [2] Neque tamen³ senatus provinciam invitus dederat, quippe scædum hominem⁴ a re publica procul esse volebat; simul quia boni⁵ complures præsidium in eo putabant, et jam tum potentia Pompei formidulosa erat. [3] Sed is Piso⁶ in provincia ab equitibus Hispanis, quos in exercitu ductabat, iter faciens occisus est. [4] Sunt qui ita dicant, imperia ejus injusta, superba, crudelia barbaros nequivisse pati; [5] alii autem equites illos, Cn. Pompei veteres fidosque clientis⁷, voluntate ejus Piso-

cours de l'Èbre. — 15. *Ea re cognita*, ce projet s'étant ébruité. — 16. *Nonas februarias*, le 5 février. — 17. *Transtulerant* : le plus-que-parfait est employé ici, parce que l'auteur, tout en racontant cette première conjuration, songe à la seconde qui suivit bientôt. — 18. *Maturasset... dare*, c'est-à-dire *celerius vel properantius dedisset*, ne s'était trop hâté de donner le signal. — 19. *Ea res* équivalait à *id.* L'emploi fréquent de *res*, comme de *negotium*, dans le style de Salluste, semble un souvenir de la langue populaire.

XIX. 1. *Quæstor pro prætore*, c'est-à-dire avec les attributions d'un préteur. Parfois on envoyait en province des magistrats infé-

rieurs, à qui on conférait le pouvoir de magistrats plus élevés. — 2. *Infestum inimicum* : le second adjectif est pris substantivement, le premier lui servant d'épithète. — 3. *Tamen* est en corrélation avec *annitente*; Crassus s'employa pour Pison, et cependant le sénat de lui-même était disposé à l'envoyer en province. — 4. *Scædum hominem*, littéralement : un homme sale, affreux, c'est-à-dire perdu de vices. — 5. *Boni*, synonyme ici de *optimales*; cf. le grec οἱ ἀριστοί, οἱ βέλτιονες. — 6. *Is Piso*, ce Pison qui avait tellement occupé l'opinion publique. *Is* est emphatique. — 7. *Clientis*. Pompée avait pu se les attacher au temps où il faisait la

nem aggressos : numquam Hispanos præterea tale facinus fecisse⁸, sed imperia sæva multa antea perpessos. [6] Nos eam rem in medio⁹ relinquemus. De superiore conjuratione satis dictum.

× XX. [1] Catilina ubi eos¹, quos paulo ante memoravi, convenisse videt, tametsi cum singulis multa sæpe egerat, tamen in rem fore² credens univorsos appellare et cohortari, in abditam partem ædium secedit atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem hujuscemodi³ habuit : [2] « Ni virtus fidesque vostra spectata mihi forent, nequicquam opportuna⁴ res cecidisset ; spes magna, dominatio in manibus frustra fuissent, neque ego per ignaviam⁵ aut vana ingenia⁶ incerta pro certis captarem. [3] Sed quia multis et magnis tempestatibus⁷ vos cognovi fortis fidosque mihi, eo⁸ animus ausus est maxumum atque pulcherrimum facinus incipere, simul quia vobis eadem quæ mihi bona malaque esse intellexi : [4] nam idem velle atque idem nolle, ea demum⁹ firma amicitia est. [5] Sed ego quæ mente agitavi omnes jam antea

guerre en Espagne contre Sertorius. — 8. *Numquam... fecisse*. C'est une erreur. Sous la domination carthaginoise, les Espagnols assassinèrent Asdrubal, beau-frère d'Annibal, qui le remplaça (225 av. J.-C.) ; et sous les Romains, à l'époque de la guerre des Cimbres, le propréteur L. Piso Frugi. — *In medio*, en suspens, sans rien décider dans un sens ni dans l'autre.

XX. 1. *Catilina ubi eos...* L'auteur reprend ici la narration au point où il l'avait laissée à la fin du ch. xvii. — 2. *In rem fore*, c'est-à-dire *utile fore* ; l'expression *e re esse*, a le même sens. — 3. *Hujuscemodi*. Salluste use de ce mot lorsqu'il va rapporter un

discours ou une lettre, pour indiquer qu'il ne reproduit pas le texte exact. — 4. *Opportuna* doit se construire avec le verbe, et a ici la valeur d'un adverbe ; *Observ.*, 35 — 5. *Per ignaviam*, à l'aide d'hommes pusillanimes ; sur cet emploi du nom abstrait au lieu de l'expression concrète, cf. *Observ.*, 5. — 6. *Vana ingenia*, des esprits sans consistance, auxquels on ne peut se fier, s'oppose à *fides*, comme *per ignaviam* à *virtus*. — 7. *Multis et magnis tempestatibus*, dans beaucoup de circonstances importantes ; *tempestates* est pris souvent par Salluste pour *tempora*. — 8. *Eo* équivaut à *propterea*, pour cette raison. — 9. *Ea demum*, cf. *eos*

divorsi¹⁰ audistis. [6] Ceterum mihi in dies magis animus accenditur, cum considero, quæ condicio vitæ futura sit, nisi nosmet ipsi vindicamus in libertatem. [7] Nam postquam res publica in paucorum potentium jus atque dicionem¹¹ concessit, semper illis reges, tetrarchæ¹² vectigales¹³ esse, populi, nationes stipendia¹⁴ pendere; ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles¹⁵, volgus fuimus sine gratia, sine auctoritate, eis obnoxii, quibus, si res publica valeret¹⁶, formidini essemus. [X] Itaque omnis gratia, potentia, honos¹⁷, divitiæ apud illos sunt aut ubi¹⁸ illi volunt; nobis reliquere pericula, repulsas¹⁹, judicia, egestatem. [9] Quæ quousque tandem patiemini, fortissimi viri? Nonne emori per virtutem²⁰ præstat quam vitam miseram atque inhonestam, ubi alienæ superbiæ ludibrio fueris²¹, per dedecus amittere? [10] Verum enimvero, pro deum atque hominum fidem²², victoria in manu nobis est, viget ætas, animus va-

divitias, VII, 6, note 14. — 10. *Divorsi*, séparément, équivaut ici à *singuli*. — 11. *In jus atque dicionem*, dans la dépendance complète, une soumission de droit et de fait. — 12. *Tetrarchæ*. Tétrarques, proprement chefs de la quatrième partie d'un pays, puis s'employant dans le sens général de princes; c'était le titre que l'on donnait aux souverains de l'Arménie et de la Judée. — 13. *Vectigales* vient de *vehere*. Les *vectigalia* comprenaient les droits de douane (*portoria*), l'impôt prélevé sur le produit des terres (*decuma*); le produit des pâturages loués ou affermés par l'État (*pascua*, *scriptura*). — 14. *Stipendia* est formé de *stipem* et *pendere*; c'était la somme d'argent à laquelle on imposait les villes ou les princes. — 15. *Nobiles at-*

que ignobiles, apposition aux deux adjectifs qui précèdent, ceux qui sont nobles aussi bien que ceux qui ont une naissance obscure. — 16. *Si res publica valeret*, si la république était dans toute sa force, dans son état régulier, c'est-à-dire était ce qu'elle doit être. — 17. *Honos*, dans le sens de honores; cf. III, 5. — 18. *Ubi*, pour *apud quos*, l'adverbe de lieu pour le relatif précédé d'une préposition — 19. *Repulsas*, les échecs dans la recherche des honneurs. — 20. *Per virtutem*: cf. VII, 4 et la note. — 21. *Fueris*, seconde personne employée pour exprimer un sujet indéterminé, *on*. — 22. *Pro... fidem*, j'en atteste les dieux et les hommes; *pro* ici est une interjection, et l'accusatif *fidem* est régi par *testor* ou *imploro*, qu'il faut suppléer. —

let; contra illis annis atque divitiis omnia consenuerunt. Tantummodo incepto²³ opus est, cetera res expediet²⁴. [11] Etenim quis mortalium²⁵, cui virile ingenium est, tolerare potest, illis divitias superare²⁶, quas profundant in extruendo mari²⁷ et montibus coæquandis, nobis rem familiarem etiam ad necessaria deesse? illos binas aut amplius domos continuare²⁸, nobis larem familiarem nusquam ullum esse? [12] Cum tabulas, signa, toreumata²⁹ emunt, nova diruunt, alia ædificant, postremo omnibus pecuniam trahunt, vexant³⁰, tamen summa lubidine divitias suas vincere³¹ nequeunt. [13] At nobis est domi inopia, foris æs alienum, mala res, spes³² multo asperior; denique quid reliqui habemus præter miseram animam? [14] Quin igitur expergiscimini? En illa, illa, quam sæpe optastis, libertas, præterea divitiæ, decus, gloria in oculis³³ sita sunt; fortuna omnia ea victoribus præmia posuit. [15] Res, tempus, pericula, egestas, belli spolia magna magis quam oratio mea vos hortantur. [16] Vel imperatore vel milite me utimini; neque animus³⁴ neque corpus a vobis aberit. [17] Ilæc

23. *Incepto*. cf. sur cet ablatif avec *opus est*, cf. I, 6 et la note. — 24. *Cetera res expediet*, la chose même une fois commencée, c.-à.-d. l'exécution de notre dessein lèvera toutes les difficultés. — 25. *Quis mortalium...* Après ces mots on attendrait *aliis... sibi*; en employant *illis... nobis*, l'auteur change le caractère de sa phrase et applique à la circonstance présente la maxime, énoncée d'abord d'une manière générale. — 26. *Superare*, au sens neutre, *abunde esse*. — 27. *Exstruendo mari*, cf. VIII, 1: *maria constrata*; il s'agit ici de maisons de plaisance construites au milieu même de la mer.

— 28. *Continuare*, prolonger sans interruption; ici: élever à la suite les unes des autres. — 29. *Toreumata* équivaut à *opera cæcylata*; cf. XI, 6. — 30. *Trahunt, vexant*, ils tiraillent, ils maltraitent; métaphores prises de la guerre; la fortune est comparée à un ennemi dont on cherche à diviser les forces et que l'on harcèle. — 31. *Vincere*, venir à bout de... — 32. *Res*, la condition présente; *spes*, l'attente, l'avenir. — 33. *In oculis*, devant les yeux; expression à peu près synonyme de *in manu esse*, § 10, mais moins forte. — 34. *Animus* correspond à *imperatore*; *corpus* à *milite* —

ipsa, ut spero, vobiscum una consul³⁵ agam, nisi³⁶ forte me animus fallit et vos servire magis quam imperare parati estis. »

XXI. [1] Postquam accepere ea homines, quibus mala abunde omnia erant, sed neque res neque spes bona ulla, tametsi illis quieta movere magna merces videbatur, tamen postulavere plerique ut proponeret, quæ condicio belli foret, quæ præmia armis peterent, quid ubique opis aut spei haberent¹. [2] Tum Catilina polliceri tabulas², proscriptionem locupletium, magistratus, sacerdotia, rapinas, alia³ omnia quæ bellum atque libido victorum fert; [3] præterea esse⁴ in Hispania citeriore Pisonem, in Mauretania⁵ cum exercitu P. Sittium⁶ Nucerinum, consili sui participes; petere consulatum C. Antonium⁷, quem sibi collegam fore speraret, hominem et familiarem et omnibus necessitudinibus⁸ circumventum; cum eo se consulem initium agundi

35. *Consul.* Catilina, qui avait déjà subi deux échecs, se disposait à briguer une troisième fois le consulat, pour l'année 691. — 36. *Nisi forte* marque une supposition qui, dans la pensée de l'auteur, ne peut pas se réaliser, et a le plus souvent une signification ironique.

XXI. 1. *Quid ubique opis... haberent* équivaut à *quid opis haberent et ubi. Opis*, les ressources présentes, s'oppose à *spes*, comme précédemment *res*. — 2. *Tabulas novas*, de nouveaux registres, de nouveaux livres de comptes, ce qui implique la suppression des anciens, et, par suite, l'abolition des dettes. — 3. *Alia*, dans le sens de *cetera*; cf. *Observ.*, 97. — 4. *Præterea esse*, infinitif régi par *dicebat*, dont l'idée est con-

tenue dans *polliceri*. — 5. *In Mauretania*, contrée de l'Afrique septentrionale, à l'ouest de la Numidie. — 6. *P. Sittium*, originaire de Nucérie, ville de Campanie. Pour échapper à ses créanciers, il avait passé en Mauritanie, où il s'était fait chef de bandes. Plus tard, après Pharsale, il servit avec Salluste, en Afrique, dans l'armée de César, 708 (46 av. J.-C.). — 7. *C. Antonium*. Le nom complet de ce personnage est C. Antonius Hybrida. Il était fils de l'illustre orateur Antoine. Il avait été autrefois exclu du sénat, en même temps que Lentulus, cf. xvii, 3; mais il y était promptement rentré. Préteur en 688, la même année que Cicéron, il devait exercer avec lui le consulat en 691. — 8. *Necessitudinibus*, cf. xvii, 2 et la

facturum. [4] Ad hoc maledictis increpabat omnis bonos, suorum unum quemque nominans laudare; admonebat alium egestatis, alium cupiditatis suæ⁹, compluris periculi aut ignominie, multos victoriae Sullanæ, quibus ea prædæ fuerat. [3] Postquam omnium animos alacris videt, cohortatus ut petitionem suam curæ haberent, conventum dimisit.

XXII. [1] Fuere ea tempestate qui dicerent Catilinam oratione habita, cum ad jusjurandum popularis¹ sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem vino permixtum in pateris circumtulisse; [2] inde² cum post³ execrationem omnes degustavissent, sicut in sollemnibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum atque eo⁴ dictitare fecisse, quo inter se fidi magis forent, alius alii tanti facinoris conscii [3] Non nulli ficta et hæc et multa præterea existumabant ab eis, qui Ciceronis invidiam⁵, quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris eorum, qui pœnas dederant. [4] Nobis ea res pro magnitudine⁶ parum comperta est.

XXIII. [1] Sed¹ in ea conjuratione² fuit Q. Curius, natus haud obscuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus, quem censores senatu probri gratia moverant³. [2] Huic ho-

note. — 8. *Suæ* se rapporte au complément et non au sujet de la phrase.

XXII. 1. *Popularis* équivaut ici à *socios*. — 2. *Inde*, c'est-à-dire de quibus *pateris*; cf. xx, 8 et la note. — 3. *Post execrationem*, après avoir proféré des imprécations (contre quiconque dévoilerait le complot). — 4. *Eo*, c'est-à-dire *ideo*, dans cette intention. — 5. *Ciceronis invidiam*, génitif objectif, la haine à laquelle Cicéron fut en butte. Cf. lv, le récit de l'exécution des cinq conjurés, exécution qui fut le point de dé-

part des attaques dirigées postérieurement contre Cicéron. — 6. *Pro magnitudine*, en raison de son énormité.

XXIII. 1. *Sed* marque la reprise de la narration, interrompue par la digression qui remplit le chapitre précédent. — 2. *In ea conjuratione*, pour *inter eos conjuratos*, l'expression abstraite au lieu de l'expression concrète habituelle de style fréquente chez Salluste; cf. *Observ.*, 5. — 3. *Senatu probri gratia moverant*, avaient exclu du sénat pour sa

mini non minor vanitas ⁴ inerat quam audacia ⁵ : neque reticere quæ audierat, neque suamet ipse scelera occultare, prorsus neque dicere neque facere quicquam pensi habebat ⁶. [3] Erat ei cum Fulvia ⁷, muliere nobili, stupri vetus consuetudo; cui cum minus gratus esset, quia inopia minus largiri poterat, repente glorians maria montisque polliceri ⁸ cœpit; minari interdum ferro, ni sibi obnoxia foret; postremo ferocius agitare ⁹ quam solitus erat. [4] At Fulvia, insolentia ¹⁰ Curi causa cognita, tale periculum rei publicæ haud occultum habuit, sed sublato auctore ¹¹ de Catilinæ conjuratione quæ quoque ¹² modo audierat compluribus narravit. [5]. Ea res ¹³ in primis studia hominum accendit ad consulatum mandandum M. Tullio Ciceroni. [6] Namque antea pleraque ¹⁴ nobilitas invidia ¹⁵ æstuabat et quasi pollui consulatum credebant ¹⁶, si eum, quamvis egregius, homo ¹⁷ novos adeptus foret. Sed ubi periculum advenit, invidia atque superbia post fuere.

XXIV. [1] Igitur comitiis habitis consules declarantur ¹

vie scandaleuse. — 4. *Vanitas*, dans le même sens que *vana ingenia*, XX, 2. — 5. *Audacia* se prend le plus souvent en mauvaise part, comme ici. — 6. *Neque... quicquam pensi habebat*: cf. v, 6 et la note. — 7. *Fulvia*, personnage d'ailleurs inconnu. — 8. *Maria montisque polliceri*: cf. l'expression française: promettre monts et merveilles. — 9. *Postremo agitare*, en un mot il se comportait; *agitare* est un infinitif historique. — 10. *Insolentia*, conduite extraordinaire. — 11. *Sublato auctore*, en taisant le nom de celui de qui elle tenait ces détails. — 12. *Quoque*, pour *et quo*, cf. *ubique*, xxi, 1. — 13. *Ea*

res, cette révélation, qui montrait à l'aristocratie la grandeur et l'imminence du danger. — 14. *Pleraque*, cf. *Observ.*, 51. — 15. *Invidia*, cette mauvaise volonté de l'aristocratie contre Cicéron s'expliquait par toute sa conduite antérieure, notamment par son rôle dans le procès de Verrès et dans l'affaire de la loi Manilia. — 16. *Æstuabat... credebant*: cf. vii, 4, et la note. — 17. *Homo novos*. On appelait ainsi ceux dont les ancêtres n'étaient parvenus ni au consulat, ni à aucune autre charge curule et qui commençaient eux-mêmes l'illustration de leur famille.

XXIV. 1. *Declarantur*, expression consacrée, comme *renun-*



Cicéron, statue du musée de Saint-Marc, à Venise.

<https://biblioteca-digitala.ro>

M. Tullius et C. Antonius, quod factum primo popularis² conjurationis concusserat³. [2] Neque tamen Catilinæ furor minuebatur, sed in dies plura agitare, arma per Italiam locis opportunis parare⁴, pecuniam sua aut amicorum fide⁵ sumptam mutuam⁶ Fæsulas⁷ ad Manlium⁸ quemdam portare, qui postea princeps⁹ fuit belli faciendi. [3] Ea tempestate plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur, mulieres etiam aliquot. [4] Per eas se Catilina credebat posse servilia urbana¹⁰ sollicitare, urbem incendere, viros earum vel adungere sibi vel interficere.

XXV. [1] Sed in eis erat Sempronia¹, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. [1] Hæc mulier genere atque forma, præterea viro atque liberis satis fortunata fuit;

liantur, pour désigner la proclamation du nom des magistrats élus. Le consulat de M. Tullius Cicero et de C. Antonius Hybrida, est de l'année 691 (65 av. J.-C.). — 2. *Popularis* : cf. xxii, 1 et la note. — 3. *Concusserat* : l'auteur a employé le plus-que-parfait pour mieux marquer la liaison de cette phrase avec celle qui suit. Les complices de Catilina étaient déjà effrayés, quand leur chef conservait encore toute son audace. — 4. *Arme... parare*, au sens propre; il s'agit de dépôts d'armes, réunis par Catilina sur différents points de l'Italie, *per Italiam*. — 5. *Fide*, sur le crédit. — 6. *Pecuniam sumere mutuam* qui se rencontre également au pluriel dans Cicéron (*Phil.* 8 II.) n'est que le développement de *pecuniam* ou *pecunias mutuari*, emprunter de l'argent. — 7. *Fæsulas*, aujourd'hui Fiesole, au nord de l'Étrurie; Sylla y avait établi une colonie de vétérans. —

8. *Manlium*. C. Manlius avait été autrefois un des meilleurs officiers de Sylla; et s'était attaché au parti de Catilina, après avoir dissipé son patrimoine dans les excès du luxe et de la débauche; il appartenait à la colonie de Fésules, *Manlius* est la forme ancienne, et celle que donnent les meilleurs mans., mais dans Plutarque, Dion Cassius, Appien et Cicéron, on trouve la forme plus récente *Mallius*. — 9. *Princeps*, qui prit l'initiative; ce mot indique simplement qu'il fut le premier à entreprendre les hostilités, nullement qu'il en ait eu la direction. — 10. *Servilia urbana*, pour *servos urbanos*; *Observ.*, 5.

XXV. 1. *Sempronia*, appartenait à la famille illustre des *Sempronii*, d'où étaient sortis les Gracques. Elle était la femme de D. Junius Brutus, consul en 677 (77 av. J.-C.), et la mère de Decimus Brutus, un des meurtriers de Cè-

litteris Græcis et Latinis ² docta, psallere et saltare ³ elegantius quam necesse est probæ ⁴, multa alia, quæ instrumenta luxuriæ sunt. [3] Sed ei cariora semper omnia quam decus atque pudicitia fuit; pecuniæ an famæ minus parceret haud facile discerneres. [4] Sed ea sæpe antehac fidem prodiderat ⁵, creditum abjuraverat ⁶, cædis conscia fuerat, luxuria atque inopia præceps abierat. [5] Verum ⁷ ingenium ejus haud absurdum ⁸: posse versus facere, jocum movere, sermone uti vel modesto vel molli ⁹ vel procaci; prorsus ¹⁰ multæ facetiæ ¹¹ multusque lepos inerat.

XXVI. [1] His rebus comparatis, Catilina nihilo minus ¹ in proximum annum consulatum petebat ², sperans, si designatus ³ foret, facile se ex voluntate ⁴ Antonio usurum. Neque interea quietus erat, sed omnibus modis insidias parabat Ciceroni. [2] Neque illi tamen ad cavendum dolus ⁵ aut astutiæ ⁶ deerant; [3] namque a principio consulatus sui

sar. — 2. *Litteris Græcis et Latinis docta*, versée dans les lettres grecques et latines. On trouve de même, dans Cicéron, *doctus* construit avec l'ablatif, au lieu de l'accusatif. — 3. *Psallere, saltare*, infinitifs, qui tous les deux, aussi bien que *multa alia*, dépendent de *docta*. — 4. *Quam necesse est probæ*. La musique, la danse surtout, cf. Cicéron, *pro Mur.*, 6, 13, étaient considérées chez les Romains comme des arts qui ne convenaient pas aux personnes de naissance libre. — 5. *Fidem prodiderat*, avait trahi sa foi, c'est-à-dire révélé les secrets qui lui avaient été confiés. — 6. *Abjuraverat*, avait nié par serment. — 7. *Verum* introduit une restriction et comme un adoucissement à la condamnation qui pré-

cède. — 8. *Ingenium ejus haud absurdum*, son esprit avait une certaine grâce. — 9. *Molli*, c'est-à-dire *voluptario*. — 10. *Prorsus*, en un mot. — 11. *Facetiæ*, esprit, agrément.

XXVI. 1. *Nihilo minus*. Bien qu'il eût tout préparé pour une révolution violente, Catilina n'en briguaît pas moins le consulat, comme s'il espérait encore pouvoir réussir par des voies régulières. — 2. *Consulatum petebat*. C'était la quatrième fois que Catilina cherchait à arriver au consulat. — 3. *Designatus*, cf. xviii, 2 et la note. — 4. *Ex voluntate*, comme il le voudrait, à sa fantaisie; cf. viii, 1 et la note. — 5. *Dolus* est pris ici en bonne part, l'habileté. — 6. *Astutiæ*, les adresses, c'est-à-dire les moyens

multa pollicendo per Fulviam effecerat, ut Q. Curius, de quo paulo ante memoravi, consilia Catilinæ⁷ sibi proderet. [4] Ad hoc collegam suum Antonium pactione provinciæ⁸ perpulerat, ne contra rem publicam sentiret⁹; circum se præsidia amicorum atque clientium occulte habebat. [5] Postquam dies comiliorum¹⁰ venit et Catilinæ neque petitio¹¹ neque insidiæ¹², quas consulibus in Campo¹³ fecerat, prospere cessere, constituit bellum facere et extrema omnia experiri, quoniam quæ occulte tentaverat aspera sædaque evenerant¹⁴.

XXVII. [1] Igitur C. Manlium Fæsulas¹ atque in eam par-

adroits. En latin comme en français, il arrive souvent que les substantifs abstraits, employés au pluriel, prennent le sens concret.

— 7. *Consilia Catilinæ*. Catilina, entre autres projets, avait formé celui d'assassiner Cicéron et d'autres chefs du parti aristocratique le jour des élections. Instruit de ces menées, le consul fit ajourner les élections et convoqua en toute hâte le sénat. Là, il dénonça le complot et interpella directement Catilina, qui paya d'audace et répondit d'un ton menaçant; cf. Cicéron, *pro Mur.*, 25, 51. C'est alors que fut rendu le sénatus-consulte qui conférait aux consuls des pouvoirs extraordinaires. Salluste qui n'observe pas toujours exactement la chronologie, ne mentionne ce décret qu'au chapitre xxix, 2. — 8. *Pactione provinciæ*. Le sénat avait désigné comme provinces consulaires (cf. *Jugurtha*, xxvii, 3 et la note), la Gaule Cisalpine et la Macédoine. Cette dernière province était échue à Cicéron; il la céda à son collègue Antonius, qui se promettait d'y recueillir un

riche butin. Antonius, l'année suivante, gouverna la Macédoine en qualité de proconsul; quant à Cicéron, il n'alla pas en Gaule et préféra rester à Rome. — 9. *Ne contra rem publicam sentiret*, à ne pas nourrir de sentiments hostiles à la république, par suite, à ne pas agir contre elle. — 10. *Dies comiliorum*. Les comices qui devaient d'abord se tenir le 21 octobre, eurent lieu le 28 du même mois. — 11. *Petitio*. La candidature de Catilina échoua une fois de plus, et les suffrages du peuple se portèrent sur D. Junius Silanus et L. Licinius Murena. — 12. *Insidiæ*, la tentative d'assassinat combinée par Catilina. — 13. *In Campo*, suppléez *Martio*, le Champ de Mars, où se tenaient les comices par centuries. — 14. *Aspera sædaque evenerant*, cf. xx, 2 et la note.

XXVII. 1. *Manlium Fæsulas*. Il a été dit, xxiv, 2, que Manlius habitait Fésules; il est probable que Catilina l'avait appelé à Rome pour lui donner ses instructions; peut-être Manlius y était-il venu

tem² Etruriæ, Septimium quemdam Camertem³ in agrum Picenum⁴, C. Julium in Apuliam dimisit; præterea alium alio, quem ubique⁵ opportunum sibi fore credebatur. [2] Interea Romæ multa simul moliri, consulibus insidias tendere, parare incendia, opportuna loca armatis hominibus obsidere⁶, ipse cum telo esse⁷, item alios jubere⁸, hortari uti semper intenti paratique essent, dies noctisque festinare, vigilare, neque insomniis neque labore fatigari. [3] Postremo, ubi multa agitant⁹ nihil procedit, rursus intempesta nocte¹⁰ conjurationis principes convocat¹¹ per M. Porcium Læcam, ibique multa de ignavia eorum questus, docet se Manlium præmisisse ad eam multitudinem, quam ad capiunda arma paraverat¹², item alios in alia loca opportuna, qui initium belli facerent, seque ad exercitum proficisci cupere, si prius Ciceronem oppressisset; eum suis consiliis multum officere.

de lui-même pour appuyer la candidature de son chef. — 2. *In eam partem*, cette partie de l'Etrurie, où était située la ville de Fésules. — 3. *Camertem*, de Camerinum, aujourd'hui Camerino, dans l'Ombrie; Septimius et C. Julius sont d'ailleurs tout à fait inconnus. — 4. *Picenum*, contrée de l'Italie, sur la côte de l'Adriatique, à l'est de l'Ombrie, correspondant à la marche d'Ancone actuelle. — 5. *Quem ubique*, pour *quem et ubi*, suppléez *eum*; ces mots sont le développement de *alium alio*. — 6. *Obsidere*, occuper. — 7. *Cum telo esse*, être en armes: expression empruntée à un ancien texte de loi; « ipsa lex esse cum telo hominis occidendi causa vetat, » Cicéron, *pro Mil.*, iv, 11; c'est le port d'armes illégal. — 8. *Jubere*: après ce mot suppléez *cum*

telo esse. — 9. *Multa agitant*, entre autres projets, Catilina avait songé à s'emparer par un coup de main de Préneste et de Capoue. — 10. *Intempesta nocte*, au milieu de la nuit, proprement la partie de la nuit où l'on ne peut se livrer à aucune occupation. — 11. *Convocat*. Cette réunion se tint chez Porcius Læca lui-même, dans la nuit du 6 au 7 novembre 691. Ici encore, la chronologie de Saluste est inexacte; cette réunion des conjurés et la tentative d'assassinat dirigée contre Cicéron sont postérieures aux événements que l'historien raconte un peu plus loin. Pour se conformer à l'ordre des temps, il aurait fallu les mentionner immédiatement avant la séance du sénat où Cicéron prononce la première Catilinaire, xxxi, 5. — 12. *Paraverat*: sur cet

XXVIII. [1] Igitur perterritis ac dubitantibus ceteris, C. Cornelius, eques Romanus, operam suam pollicitus, et cum eo L. Vargunteius¹ senator constituere ea nocte paulo post² cum armatis hominibus sicuti salutatum introire ad Ciceronem ac de improviso domi suæ imparatum confodere. [2] Curius ubi intellegit, quantum periculum consuli impendeat, propere per Fulviam Ciceroni dolum qui parabatur enuntiat. [3] Ita illi janua prohibiti tantum facinus frustra susceperant. [4] Interea Manlius in Etruria³ plebem sollicitare, egestate simul ac dolore⁴ injuriæ novarum rerum cupidam, quod Sullæ dominatione⁵ agros bonaque omnia amiserat, præterea latrones⁶ cujusque generis, quorum in ea regione magna copia erat, non nullos ex Sullanis coloniis, quibus lubido⁷ atque luxuria ex magnis rapinis nihil reliqui fecerat.

XXIX. [1] Ea cum Ciceroni nuntiarentur, ancipiti malo permotus, quod neque urbem ab insidiis privato consilio¹

emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. *Observ.*, 62.

XXVIII. 1. *C. Cornelius et L. Vargunteius*, cf. xvii 10 et 17. — 2. *Ea nocte paulo post* : c'est-à-dire *post intempestam noctem*, de grand matin. C'était l'heure à laquelle les magistrats et les Romains de distinction donnaient audience à la foule des clients et des solliciteurs qui venaient présenter leurs hommages (*salutare*) au maître de la maison. — 3. *In Etruria*. L'Étrurie était une des contrées qui, avec le Samnium et la Lucanie, avaient eu le plus à souffrir de la dictature de Sylla. Dans ces trois contrées, Sylla avait donné des terres à 120 000 vétérans, au détriment des anciens propriétaires. — 4.

Dolore, le ressentiment des mauvais traitements que leur avait fait subir le parti aristocratique dans la personne de Sylla. — 5. *Sullæ dominatione* équivaut à *per dominationem Sullæ*, par l'effet de la dictature. — 6. *Latrones* : c'étaient pour la plupart les anciens propriétaires dépossédés par Sylla, et que la misère avait réduits à cette extrémité. — 7. *Lubido*, le singulier pour le pluriel, équivaut à *lubidines, effrenatæ cupidines*.

XXIX. 1. *Ancipiti malo*, double péril, le péril du dedans, les complots de Catilina, et celui du dehors, l'armée de Manlius. — 2. *Privato consilio*, par sa prudence particulière, les mesures qu'il pourrait prendre de son autorité privée, par opposition à *rem*

longius⁵ lueri poterat, neque exercitus Manli quantus aut quo consilio foret satis compertum habebat, rem ad senatum refert⁴, jam antea volgi rumoribus exagitatum⁵

2] Itaque quod plerumque in atroci negotio solet, senatus decrevit, darent operam consules ne quid res publica detrimenti caperet [3] Ea potestas per senatum more Romano⁶ magistratui maxuma permittitur, exercitum parare⁷, bellum gerere, coercere omnibus modis socios atque civis, domi militiaeque imperium atque iudicium summum⁸ habere; aliter⁹ sine populi jussu nullius earum rerum consuli jus est

XXX. [1] Post paucos dies L. Sænius¹ senator in senatu litteras recitavit, quas Fæsulis allatas sibi dicebat, in quibus scriptum erat C. Manlium arma cepisse cum magna multitudine ante diem VI kalendas Novembris². [2] Simul, id quod in tali re solet, alii portenta atque prodigia nuntiabant, alii conventus fieri, arma portari³, Capuæ atque in Apulia servile bellum moveri. [3] Igitur senati decreto⁴ Q. Marcius Rex⁵ Fæsulas, Q. Metellus Creticus⁶ in Apuliam circumque

ad senatum refert. — 5. *Longius*, pour *diutius* : c'est le seul passage où Salluste l'a employé dans ce sens. — 4. *Ad senatum refert.* Sur l'inexactitude chronologique, cf. xxvi, 5 et la note. — 5. *Exagitatum*, il saisit officiellement le Sénat, quoique celui-ci fût déjà instruit de la conjuration et alarmé. — 6. *More Romano*, d'après la coutume romaine ; ici : dans la constitution de Rome. — 7. *Parare, gerere* : ces infinitifs et ceux qui suivent servent à développer *maxuma potestas* et peuvent être considérés comme formant apposition. — 8. *Summum*, illimité. — 9. *Aliter* équivaut ici à *alioquin* : autrement, sans ce décret.

XXX. 1. *L. Sænius*, personnage d'ailleurs inconnu. — 2. *Ante diem VI kal. novembris*, le sixième jour avant les calendes de novembre, le 27 octobre ; dans les expressions de ce genre, *diem* est à l'accusatif de la durée, et *ante* doit se construire avec *kalendas*, dont il est séparé. — 3. *Arma portari*, que l'on transportait des armes. — 4. *Senati decreto*, cette forme archaïque du génitif de la quatrième déclinaison n'est guère employée par Salluste que dans des formules ou expressions consacrées, comme ici. — 5. *Q. Marcius Rex*, consul en 686 (68), chargé ensuite du gouvernement de la Cilicie ; il revenait alors de sa province. — 6. *Q. Metellus*

ea loca missi ; [4] ei utrique⁷ ad urbem imperatores erant,⁸ impediti ne triumpharent calumnia paucorum,⁹ quibus omnia, honesta atque inhonesta, vendere mos erat¹⁰ ; [5] sed¹¹ prætores Q. Pompeius Rufus¹² Capuam, Q. Metellus Celer¹³ in agrum Picenum, eisque permissum uti pro tempore atque periculo exercitum compararent. [6] Ad hoc, si quis indicavisset de conjuratione, quæ contra rem publicam facta erat, præmium servo libertatem et sestertia centum¹⁴, libero impunitatem ejus rei et sestertia ducenta ; [7] itemque decrevit, uti gladiatorix familiæ¹⁵ Capuam et in cetera municipia distribuerentur pro cujusque opibus, Romæ per lo-

Crelicus, consul en 685 (69 av. J.-C.) ; en qualité de proconsul, il avait reconquis l'île de Crète sur les pirates. — 7. *Utrique*, cf. *Observ.*, 97. — 8. *Ad urbem imperatores erant*, étaient aux portes de la ville avec le titre d'*imperator*. Ce titre était décerné par les soldats aux généraux victorieux. Ils le portaient jusqu'au jour de leur triomphe. En attendant ce jour et jusqu'à ce que le sénat eût décidé que le triomphe leur serait accordé, ils devaient attendre aux portes de la ville, en dehors de l'enceinte, *pomærium* ; s'ils la franchissaient, ils abdiquaient par le fait même leur commandement et perdaient tous leurs droits à cet honneur du triomphe qu'ils réclamaient. — 9. *Calumnia paucorum*, par la chicane, par l'opposition tracassière de quelques-uns. De ce nombre était Pompée. Il opposait aux prétentions de Marcius la loi Manilia, aux prétentions de Métellus la loi Gabinia. Ces deux lois lui ayant conféré des pouvoirs extraordinaires, la première con-

tre Mithridate, la seconde contre les pirates, il soutenait que Marcius et Métellus n'avaient été que ses lieutenants. Or, le triomphe ne pouvait être décerné qu'aux généraux en chef, jamais aux officiers qui avaient combattu en sous-ordre, *alieno auspicio* — 10. *Vendere mos erat*, sur cet infinitif, cf. iv, 1 et la note. — 11. *Sed* marque la reprise du récit après la digression qui précède. — 12. *Q. Pompeius Rufus*, fut plus tard gouverneur de la province d'Afrique, 695 (61 av. J.-C.). — 13. *Q. Metellus Celer* avait été un des lieutenants de Pompée en Asie ; en 692 (62), il alla gouverner la Gaule Cisalpine à la place de Cicéron (cf. xxvi, 4) ; il fut consul en 694 (60). — 14. *Sestertia centum*. Le *sestertium* équivaut à 1000 *sestertii* ; c'est donc une somme de cent mille sesterces, environ 20000 francs. — 15. *Gladiatorix familiæ* : la *familia* est proprement l'ensemble des *famuli* ; on appelait famille de gladiateurs tous les gladiateurs appartenant à un même maître.

tam urbem vigiliæ haberentur eis que minores magistratus¹⁶ præessent.

. XXXI. [1] Quibus rebus permota civitas atque immutata urbis facies erat; ex summa lætitia¹ atque lascivia, quæ diuturna quies² pepererat, repente omnis tristitia invasit; [2] festinare, trepidare, neque loco neque homini cuiquam salis credere, neque bellum gerere neque pacem habere, suo quisque metu pericula metiri. [3] Ad hoc mulieres, quibus³ rei publicæ magnitudine⁴ belli timor insolitus incesserat, afflictare⁵ sese, manus supplices ad cælum tendere, miserari⁶ parvos liberos, rogitare⁷, omnia pavere, superbia atque deliciis omissis, sibi patriæque diffidere. [4] At Catilinæ crudelis animus eadem illa movebat, tametsi præsidia parabantur et ipse lege Plautia⁸ interrogatus⁹ erat ab L. Paulo¹⁰. [5] Postremo dissimulandi causa aut sui ex-

— 16. *Minores magistratus* se dit, dans le sens le plus large, de tous les magistrats autres que les consuls, les préteurs et les censeurs; il doit s'entendre ici dans un sens plus étroit, de certains magistrats subalternes, tels que les *triumviri capitales*.

XXXI. 1. *Ex summa lætitia*, cf. iv, 1 et la note. — 2. *Diuturna quies*, expression exagérée; depuis la dernière guerre civile, il ne s'était écoulé que 19 ans. — 3. *Quibus... incesserat*. Salluste construit ce verbe tantôt avec le datif, tantôt avec l'accusatif; cette dernière construction est plus fréquente. — 4. *Magnitudine*, ablatif de cause retombant sur *insolitus*. Par *magnitudo*, il convient d'entendre non pas l'étendue du territoire, mais la puissance de la république, qui tenait

ses ennemis en respect et par cela seul écartait tout danger d'invasion en Italie. — 5. *Afflictare*, mot qui est ainsi défini par Cicéron, *Tusculanes*, 4, 8, 18: *Afflictatio*, ægritudo cum vexatione corporis. — 6. *Miserari*, se lamenter sur. — 7. *Rogitare*, presser de questions (tous ceux qu'elles rencontraient). — 8. *Lege Plautia*, loi portée en 665 (86 av. J.-C.) sur la proposition du tribun M. Plautius Silvanus, « ut de eorum capite quæreretur, qui vim armatis hominibus fecissent. » — 9. *Interrogatus*, cf. xviii, 2 et la note. — 10. *L. Paulo*, L. Æmilius Paulus, probablement fils de M. Æmilius Lepidus, auquel Salluste a attribué un des discours les plus importants qui nous soient restés de ses *Histoires*, frère aîné du triumvir Lépide. —

purgandi, sicubi jurgio lacessitus foret¹¹, in senatum venit¹². [6] Tum M. Tullius consul, sive præsentiam ejus timens, sive ira commotus, orationem habuit luculentam atque utilem rei publicæ¹³, quam postea scriptam edidit¹⁴. [7] Sed ubi ille assedit, Catilina, ut erat paratus¹⁵ ad dissimulanda omnia, demisso vultu, voce supplici postulare a patribus cœpit ne quid de se temere crederent; ea familia ortum, ita se ab adulescentia vitam instituisse, ut omnia bona in spe haberet¹⁶; ne existumarent sibi patricio homini, cujus ipsius atque majorum plurima beneficia in plebem Romanam essent, perdita re publica opus esse¹⁷, cum eam servaret¹⁸ M. Tullius, inquilinus¹⁹ civis urbis Romæ. [8] Ad hoc maledicta alia cum adderet, obstrepere omnes, hostem atque parricidam²⁰ vocare. [9] Tum ille furibundus: « Quoniam

11 *Sicubi... lacessitus foret* dans le cas où il serait provoqué. — 12. *In senatum venit*. Cette séance du sénat se tint le 8 novembre, le lendemain même du jour où Cicéron avait échappé aux coups des assassins envoyés par Catilina. — 13. *Orationem... luculentam atque utilem rei publicæ*, un discours remarquable et utile à la république; il s'agit de la première Catilinaire. L'éloge n'est pas aussi mince qu'on l'a dit : Salluste met en lumière tout à la fois et les qualités oratoires du discours et l'influence salutaire qu'il exerce sur la suite des événements. — 14. *Quam postea scriptam edidit*. Salluste s'excuse ainsi de ne pas reproduire le discours de Cicéron, comme il a fait pour ceux de César et de Caton. — 15. *Ut erat paratus...*, c'est-à-dire *pro dissimulatione sua, ad quam erat paratus*; cf. *Jugurtha*, VII, 1. —

16. *In spe haberet* : équivaut à *spe-rare*; sa naissance et sa vie passée lui donnaient le droit de tout espérer. — 17. *Perdita republica opus esse*, cf. I, 6 et la note. — 18. *Cum eam servaret*, alors que M. Tullius la sauverait. Cf. pour le mouvement de la phrase comme pour le sentiment le discours que Lucain prête à César (*Pharsale*, III, 158, sqq.) : « Non usque adeo permiscuit imis Longus summa dies, ut non, si voce Metelli Serventur leges, malint a Cæsare tolli. » — 19. *Inquilinus*, au sens propre, locataire, celui qui habite une maison qui ne lui appartient pas; il est pris ici au sens figuré. D'après Catilina, Cicéron né à Arpinum, dans le pays des Volsques, n'est qu'un citoyen de rencontre; il habite bien Rome, mais Rome n'est pas sa patrie. — 20. *Parricidam*, ici, comme XIV, 5, est pris dans le

quidem circumventus, inquit, ab inimicis præceps agor, incendium meum ruina restinguam²¹. » (*Et audite*)

XXXII [1] Deinde se ex curia domum proripuit. Ibi multa ipse secum volvens, quod neque insidiæ consuli¹ procedebant et ab incendio intellegebat urbem vigiliis munitam, optimum factu credens exercitum augere ac, prius quam legiones² scriberentur, multa antecapere, quæ bello usui forent, nocte³ intempesta cum paucis in Manliana castra profectus est. [2] Sed Cethego atque Lentulo ceterisque, quorum cognoverat promptam audaciam, mandat quibus rebus possent opes factionis confirment⁴, insidias consuli maturent, cædem, incendia aliaque belli facinora parent, sese prope diem cum magno exercitu ad urbem accessurum. [3] Dum hæc Romæ geruntur, C. Manlius ex suo numero⁵ legatos ad Marcium Regem⁶ mittit cum mandatis hujuscemodi :

XXXIII. [1] « Deos hominesque testamur, imperator¹, nos arma neque contra patriam cepisse, neque quo periculum aliis faceremus, sed uti corpora nostra² ab injuria tuta fo-

sens général de « meurtrier, scélérat ». — 21. *Incendium meum ruina restinguam*, l'incendie qu'on allume contre moi, je l'éteindrai sous les ruines. D'après Cicéron, *Pro Mur*, 25, 51, Catilina aurait prononcé ces paroles dans une autre circonstance, quelques jours avant le 21 octobre, en réponse à Caton, qui menaçait de le traduire en justice.

XXXII. 1. *Consuli*, datif régi par *insidiæ*, qui conserve la force verbale, les embuscades dans lesquelles il voulait faire tomber le consul. — 2. *Legiones*, les légions levées pour la défense de la république. — 3. *Nocte*, la nuit qui

suivit la séance du sénat. — 4. *Mandat, quibus rebus possent, opes factionis confirment*, il leur laisse l'ordre de fortifier par tous les moyens possibles le parti de la conjuration. *Mandat* est un présent historique, qui a la valeur d'un parfait, ce qui explique la présence de l'imparfait *possent* qui pourrait être au présent. — 5. *Ex suo numero*, c'est-à-dire *ex suorum numero*. — 6. *Marcium Regem*, cf. xxx, 3

XXXIII. 1. *Imperator* : sur ce titre que Manlius donne à Marcus Rex, cf. xxx, 4 et la note. — 2. *Corpora nostra*, nos personnes. Dans le droit primitif des Romains

reut, qui³ miseri, egentes, violentia atque crudelitate feneratorum plerique patriæ, sed omnes fama atque fortunis⁴ expertes sumus; neque cuiquam nostrum licuit more majorum lege uti⁵, neque amisso patrimonio liberum corpus habere: tanta sævitia feneratorum atque prætoris⁶ fuit. [2] Sæpe majores vostrum⁷, miseriti plebis Romanæ, decretis suis inopiæ ejus opitulati sunt, æc novissime, memoria nostra⁸, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis⁹, argentum ære solutum est¹⁰. [3] Sæpe ipsa¹¹ plebes, aut dominandi studio permota aut superbia magistratum, armata a patribus secessit¹². [4] At nos non imperium neque divitias petimus, quarum rerum causa bella atque certamina omnia inter mortalis sunt, sed libertatem,

la personne même du débiteur, non seulement ses biens, pouvait être réclamée par le créancier. — 3. Qui a pour antécédent *nos*, dont l'idée est contenue dans *nostra*. — 4. *Patriæ... fama atque fortunis expertes*: *expers* se construit avec le génitif ou l'ablatif; Salluste réunit ici les deux constructions. — 5. *Lege uti*, user du bénéfice de la loi; allusion à la *lex Pætilia et Papiria*, portée en 428 (526 av. J.-C.), qui avait limité l'action du créancier, en décidant que désormais les biens seuls du débiteur insolvable répondraient de sa dette. — 6. *Prætoris*, le préteur, chef de la justice, *dicebat jus*; c'était lui qui, par son édit, fixait la jurisprudence; c'était donc sur lui que retombait en partie la responsabilité des poursuites rigoureuses exercées par les créanciers. — 7. *Vostrum*, tournure grecque pour *majores vestri*. — 8. *Memoria*

nostra, de notre temps, littéralement: dans un temps dont nous pouvons nous souvenir par nous-mêmes. — 9. *Volentibus omnibus bonis*, du consentement de tous les bons citoyens, c'est-à-dire ici, comme souvent, les *optimales*. — 10. *Argentum ære solutum est*, l'argent fut payé en cuivre, c'est-à-dire que le débiteur pour un sesterce, monnaie d'argent, ne donna qu'un as, monnaie de cuivre. Depuis le commencement de la seconde guerre punique, le sesterce valait quatre as; le débiteur profitait ainsi d'une réduction des trois quarts. Il y a ici une allusion à la loi portée en 668 (86 av. J.-C.) par le consul L. Valerius Flaccus. — 11. *Ipsa* s'oppose à *majores vostrum*; le peuple lui-même, se faisant justice par lui-même, quand les nobles ne venaient pas à son secours. — 12. *Sæpe*, en tout trois fois. Salluste, et après lui Tacite, emploie *sæpe*

quam nemo bonus¹³ nisi cum anima simul amittit. [5] Te atque senatum obtestamur consulatis miseris civibus, legis præsidium, quod iniquitas prætoris eripuit, restituatis neve nobis eam necessitudinem imponatis, ut quæramus quoniam modo maxime ulti sanguinem nostrum¹⁴ percamus. »

XXXIV. [1] Ad hæc Q. Marcius respondit : Si quid ab senatu petere vellent, ab armis discedant¹, Romam supplices proficiscantur ; ea mansuetudine atque misericordia senatum populi Romani semper fuisse, ut nemo unquam ab eo frustra auxilium petiverit. [2] At Catilina ex itinere plerisque consularibus, præterea optumo cuique litteras mittit : Se falsis criminibus circumventum, quoniam factioni inimicorum resistere nequiverit, fortunæ cedere², Massiliam³ in exilium proficisci, non quo sibi tanti sceleris conscius esset, sed uti res publica quieta foret, neve ex sua contentione⁴ seditio oreretur⁵. [3] Ab his longe divorsas litteras Q. Catulus⁶ in senatu recitavit, quas sibi nomine Catilinæ redditas dicebat ; earum exemplum⁷ infra scriptum est.

dans le sens de plus d'une fois. — 13. *Nemo bonus*, aucun homme de cœur ; *bonus* est ici dans un tout autre sens qu'au § 2. — 14. *Maxime ulti sanguinem nostrum*, après avoir vendu chèrement notre vie, littéralement : ayant vengé (par avance) notre sang.

XXXIV. 1. *Vellent... discedant*. Cf. xxxii, 2 pour le rapprochement de l'imparfait et du présent du subjonctif. — 2. *Se... cedere*, proposition infinitive régie par *dicens*, dont l'idée est contenue dans *litteras mittit*. — 3. *Massiliam*, Marseille : Catilina, avant son départ, avait déjà fait couvrir le bruit qu'il songeait à se réfugier dans cette ville ; cf. Cicé-

ron, *Catilinares*, II, 6, 14, et 7, 16. — 4. *Ex sua contentione*, par suite de son obstination à lutter contre ses ennemis. — 5. *Oreretur*, cf. *Observations*, 53. — 6. *Q. Catulus*. Q. Lutatius Catulus, fils de celui qui avait vaincu les Cimbres avec Marius ; consul en 676 (78 av. J.-C.), censeur en 689 (65). Cette même année 691, il avait été en compétition avec César pour le titre de *pontifex maximus* et s'était vu préférer son rival ; cf. XLIX, 2. — 7. *Exemplum*, une copie. Il ne faut pourtant pas conclure de ce mot que Salluste transcrive exactement la lettre de Catilina, mais simplement qu'il se tient très près du texte ; cf. XLIV, 4.

XXXV. [1] « L. Catilina Q. Catulo. Egregia tua fides re cognita¹, grata mihi magnis in meis periculis, fiduciam commendationi meæ tribuit. [2] Quam ob rem defensionem in novo consilio² non statui parare; satisfactionem³ ex nulla conscientia de culpa⁴ proponere decrevi, quam mediusfidius⁵ veram licet cognoscas⁶. [3] Injuriis contumeliisque concitatus, quod fructu laboris industriæque meæ privatus statum dignitatis non obtinebam⁷, publicam miserorum causam pro mea consuetudine suscepi: non quin æs alienum meis nominibus ex possessionibus solvere possem⁸, cum et alienis nominibus liberalitas Orestillæ suis filiæque copiis persolveret⁹, sed quod non dignos homines honore honesta-

XXXV. 1. *Tua fides re cognita*, votre dévouement que je connais pour l'avoir mis à l'épreuve; *cognita* est au nominatif. Catulus était intervenu en faveur de Catilina dans le procès criminel qui avait été intenté à ce dernier, à la suite du commerce coupable qu'il avait entretenu avec une vestale; cf. xv, f. — 2. *In novo consilio*, dans le dessein inattendu que j'ai formé, allusion à son départ pour l'armée de Manlius. — 3. *Satisfactionem*, explication, s'oppose ici à *defensionem*. Catilina, qui ne veut point être traité en accusé, estime qu'il n'a pas à présenter une défense en règle; ce sont de simples explications qu'il donne à Catulus, de son propre mouvement. — 4. *Ex nulla conscientia de culpa*, comme je ne me sens coupable en rien. Bien que *consciis* se construise ordinairement avec le génitif, on trouve cependant *consciis de aliqua re*: c'est par analogie que le substantif est construit ici

comme son adjectif. — 5. *Mediusfidius*, suppléez *juvet*; par le dieu de la bonne foi, certes. — 6. *Licet cognoscas*, c'est-à-dire *cognoscere poteris, si volueris*: une explication dont vous pouvez constater la sincérité. — 7. *Statum... non obtinebam*, dans l'impossibilité où j'étais de tenir mon rang dans la société romaine — 8. *Non quin... nominibus... possem*, ce n'était pas que je ne pusse avec le produit de la vente de mes biens payer mes dettes personnelles, contractées en mon nom. *Nomen* désigne proprement le nom du débiteur inscrit sur le registre du créancier en regard de la somme due; comme cette mention était répétée à chaque nouvel emprunt, on s'explique l'emploi du pluriel. — 9. *Cum et... persolveret*, alors que la libéralité d'Orestilla, grâce à sa fortune et à celle de sa fille, payait intégralement jusqu'aux dettes des autres, c'est-à-dire les dettes contractées par les amis de Catilina et pour lesquelles il avait

tos¹⁰ videbam, meque falsa suspicione alienatum¹¹ esse sentiebam. [4] Hoc nomine¹² satis honestas pro meo casu spes reliquæ dignitatis conservandæ sum secutus. [5] Plura¹³ cum scribere vellem, nuntiatum est vim mihi parari. [6] Nunc Orestillam commendo tuæque fidei trado; eam ab injuria defendas, per liberos tuos rogatus. Havelo¹⁴. »

XXXVI. [1] Sed ipse paucos dies commoratus apud C. Flaminium¹ in agro Arretino², dum vicinitatem³ antea sollicitatam armis exornat, cum fascibus atque aliis imperi insignibus in castra ad Manlium contendit. [2] Hæc ubi Romæ comperla sunt, senatus Catilinam et Manlium hostis judicial⁴, ceteræ⁵ multitudini diem statuit, ante quam sine fraude⁶ liceret ab armis discedere, præter⁷ rerum capitalium condemnatis. [3] Præterea decernit uti consules dilectum habeant, Antonius cum exercitu Catilinam persequi maturet, Cicero urbi præsidio sit. [4] Ea tempestate mihi

répondu. *Et est ici dans le sens de etiam*, qu'il a très rarement dans Salluste; devant *alienis nominibus*, il faut suppléer *ex alienum*. — 10. *Honore*, pour *honoribus*, cf. III, 5. — 11. *Alienatum* équivaut ici à *abjectum*, repoussé, tenu à l'écart. — 12. *Hoc nomine*, c'est à ce titre, c'est pour cette raison que... — 13. *Plura*... Ces paroles indiquent que la lettre de Catilina a été écrite avant son départ de Rome. Le parfait *nuntiatum est*, comme ceux qui précèdent, doit se rendre par le présent. Dans le style épistolaire, les Latins, ayant égard au temps où leurs lettres seraient lues, se servaient de l'imparfait ou du parfait au lieu du présent. — 14. *Havelo*, ancienne orthographe pour *aveto*.

XXXVI. 1. *C. Flaminium*. Ce personnage, d'ailleurs inconnu,

était vraisemblablement, comme Manlius, un ancien officier de Sylla. — 2. *In agro Arretino*, le territoire d'Arretium, aujourd'hui Arezzo, dans la partie septentrionale de l'Étrurie. — 3. *Vicinitatem*, c'est-à-dire *vicinos*; cf. *Observations*, 5. — 4. *Hostis judicial*, déclare ennemis publics, met hors la loi. — C'est à ce moment que Cicéron prononça sa 2^e Catilinaire. — 5. *Ceteræ*, cf. *Observations*, 51. — 6. *Sine fraude*, sans être inquiétés. On trouve souvent ces mots dans les textes de lois; *fraus* désigne non seulement l'intention criminelle, mais encore le châtimeut qu'en court le coupable, le dommage qu'il s'expose à subir; c'est dans ce dernier sens qu'il est employé ici. — 7. *Præter*, pris ici adverbiallement, équivaut à *præterquam*,

imperium populi Romani multo⁸ maxime miserabile visum est. Cui cum ad occasum ab ortu solis omnia domita armis parerent, domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, affluerent, fuere tamen cives qui seque remque publicam obstinatis animis perditum irent⁹. [5] Namque duobus senati decretis¹⁰ ex tanta multitudine neque præmio inductus conjurationem patefecerat, neque ex castris Catilinæ quisquam omnium discesserat : tanta vis morbi ac veluti tabes plerosque civium animos invaserat.

XXXVII. [1] Neque solum illis aliena mens¹ erat, qui consci conjurationis fuerant², sed omnino cuncta plebes novarum rerum studio Catilinæ incepta probabat. [2] Id adeo³ more suo videbatur facere. [3] Nam semper in civitate quibus operæ nullæ sunt bonis invident, malos extollunt ; vetera odere, nova exoptant ; odio suarum rerum mutari omnia student ; turba atque seditionibus sine cura aluntur, quoniam egestas facile habetur⁴ sine damno. [4] Sed urbana plebes ea vero⁵ præceps erat⁶ de multis causis. [5] Primum omnium, qui ubique probro atque petulantia maxime præstabant⁷,

condemnat est un datif, dépendant de *liceret*. — 8. *Multo*, ainsi placé devant un superlatif, doit être considéré comme un ablatif de mesure. — 9. *Perditum irent*, c'est-à-dire *perderent* ; cet emploi du verbe *ire* avec le supin est une façon de parler ancienne et populaire, que l'on trouve plusieurs fois dans Salluste. — 10. *Duobus senati decretis*, ablatif absolu, qui équivaut à toute une proposition : malgré les deux décrets du sénat. Le premier a été mentionné, xxx, 6.

XXXVII. 1. *Aliena mens*, pour *a vero sanoque judicio abhorrens*, l'âme égarée. — 2. *Fuerant*. L'em-

ploi du plus-que-parfait est justifié par ce fait que l'auteur se reporte au temps qui précède les décrets du sénat. — 3. *Adeo*, enclitique, sert à faire ressortir le pronom, « assurément ». — 4. *Habetur*, cf. 1, 4 et la note. — 5. *Ea vero* : ces mots, qui paraissent former pléonasmе, donnent à la phrase plus de mouvement. Expliquez comme s'il y avait : *quod ad plebem urbanam attinet, ea vero...* Mais pour le peuple de la ville, c'était lui surtout qui... — 6. *Præceps erat*, se précipitait en aveugle dans la révolution. — 7. *Præstabant*, se signalaient, est pris ici dans un sens défavorable. —

item alii per dedecora patrimonii amissis⁸, postremo omnes, quos flagitium aut facinus domo expulerat, ei Romam sicut in sentinam confluxerant. [6] Deinde multi memores Sullanæ victoriæ, quod ex gregariis militibus alios senatores⁹ videbant, alios ita divites ut regio victu atque cultu¹⁰ ætatem agerent, sibi quisque, si in armis foret, ex victoria talia sperabat¹¹. [7] Præterea juvenus, quæ in agris manuum mercede¹² inopiam toleraverat, privatis atque publicis largitionibus excita¹³ urbanum otium ingrato labori prætulera. Eos atque alios omnis malum publicum¹⁴ alebat. [8] Quo minus mirandum est¹⁵ homines egentis, malis moribus, maxuma spe, rei publicæ juxta ac sibi consuluisse¹⁶. [9] Præterea quorum victoria Sullæ parentes proscripti, bona erepta¹⁷, jus libertatis¹⁸ imminutum erat, haud sane alio animo belli eventum expectabant. [10] Ad hoc quicumque aliarum atque senatus partium erant, conturbari rem publicam quam minus valere ipsi malebant.

8. *Patrimonii amissis* joue le rôle d'un ablatif de qualité: des gens au patrimoine perdu. *Per dedecora*, par des actes déshonorants; cf. xxvi, 2, *astutiæ* et la note. — 9. *Senatores*. Sylla avait fait entrer dans le sénat un certain nombre de ses officiers. — 10. *Victu atque cultu*: par *victu*, on entend la nourriture, le régime; par *cultu*, l'habillement, l'habitation, etc.; réunis, ces deux termes désignent « la manière de vivre », en général. — 11. *Foret... sperabat*, ces deux verbes sont rattachés grammaticalement à *quisque*, bien que la phrase entière soit dominée par *multi memores*. — 12. *Manuum mercede*, le salaire gagné par le travail manuel, grâce à un travail merce-

naire. — 13. *Excita*, appelée hors de..., arrachée à ses foyers. — 14. *Malum publicum*, la corruption qui avait envahi la république. — 15. *Quo minus mirandum est*, aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner; *minus* équivaut ici à la négation *non*. — 16. *Rei publicæ juxta ac sibi consuluisse*, littéralement: s'inquiétaient de la république autant que d'eux-mêmes, c'est-à-dire faisaient aussi bon marché du salut de l'État que du leur; cf. *juxta æstumo*, II, 8 et la note. — 17. *Bona erepta*, allusion aux confiscations, qui avaient accompagné les proscriptions de Sylla. — 18. *Jus libertatis*, le droit de la liberté, c'est-à-dire des hommes libres; allusion à la loi de Sylla, qui avait exclu des honneurs

[11] Id adeo malum multos post annos in civitatem revorlerat¹⁹.

XXXVIII. [1] Nam postquam Cn. Pompeio et M. Crasso consulibus tribunicia potestas restituta est, homines adulescentes¹, summam potestatem² nacti, quibus ætas animusque ferox erat, cœpere senatum criminando plebem exagitare, dein largiundo atque pollicitando magis incendere, ita ipsi clari potentesque fieri. [2] Contra eos summa ope nitentur pleraque nobilitas, senatus specie³, pro sua magnitudine. [3] Namque uti paucis verum absolvam, post illa tempora⁴ quicumque rem publicam agitavere honestis nominibus⁵, alii sicuti⁶ populi jura defenderent, pars quo⁷ senatus auctoritas maxuma foret, bonum publicum simulantes⁸ pro sua quisque potentia certabant. [4] Neque illis modestia neque modus⁹ contentionis erat: utrique victoriani¹⁰ crudeliter exercebant.

les enfants des proscrits. — 19. *Id adeo malum...revorlerat*: Cefléau, après un intervalle de quelques années, s'était de nouveau propagé parmi les citoyens. Ces mots sont expliqués par la première phrase du chapitre suivant. Par *id malum*, il faut entendre les séditions populaires et les troubles suscités par les tribuns, chefs du parti démocratique; par *multos post annos*, les onze années qui se sont écoulées entre 675 (81 av. J.-C.), époque où Sylla restreignit dans une mesure considérable le pouvoir des tribuns, et 684 (70), année du consulat de Pompée et de Crassus, pendant lequel les tribuns furent rétablis dans leurs anciennes prérogatives.

XXXVIII. 1. *Homines adulescentes*: on arrivait souvent au tribunal avant l'âge de 30 ans. —

2. *Summam potestatem*, un très grand pouvoir, c'est-à-dire le tribunal tel que Pompée et Crassus l'avaient rétabli, dans la plénitude de ses droits. — 3. *Senatus specie*, sous prétexte de maintenir les droits du sénat. — 4. *Post illa tempora*, à partir de ce moment, c'est-à-dire depuis le consulat de Pompée et la restauration du tribunal. — 5. *Honestis nominibus*, sous des prétextes honorables. — 6. *Sicuti*, signifie ici: comme si. — 7. *Quo*, c'est-à-dire *ut ea re*. — 8. *Bonum publicum simulantes*, expression concise pour *bonum publicum se defendere simulantes*, mettant en avant les intérêts de l'État. — 9. *Neque illis modestia neque modus*, cf. xi, 4 et la note. — 10. *Victorianam... exercebant*, abusaient de leur victoire. *Exercere aliquid*

XXXIX. [1] Sed postquam Cn. Pompeius ad bellum maritimum atque Mithridaticum¹ missus est, plebis opes imminutæ, paucorum potentia² crevit. [2] Ei magistratus, provincias aliaque omnia tenere; ipsi innoxii³, florentes, sine metu ætatem agere ceterosque judiciis terrere, quo plebem in magistratu placidius tractarent⁴. [3] Sed ubi primum dubiis rebus⁵ novandi spes oblata est, velus certamen animos eorum⁶ arrexit. [4] Quodsi primo prælio Catilina superior aut æqua manu discessisset, profecto magna clades atque calamitas rem publicam oppressisset, neque illis⁷, qui victoriam adepti forent, diutius ea uti licuisset, quin⁸ defessis et exanguibus qui plus posset imperium atque libertatem extorqueret. [5] Fuere tamen⁹ extra conjurationem complures, qui ad Catilinam initio profecti sunt; in eis erat Fulvius¹⁰, senatoris filius, quem retractum ex itinere parens necari jussit¹¹. [6] Isdem temporibus Romæ

équivalent à *nimio atque iniquo studio aliquam rem tractare*.

XXXIX. 1. *Ad bellum maritimum atque Mithridaticum*, allusion aux lois *Gabinia* (67) et *Manilia* (66) qui avaient conféré à Pompée des pouvoirs extraordinaires, la première contre les pirates, la seconde contre Mithridate. — 2. *Paucorum potentia*, le pouvoir de l'oligarchie. — 3. *Innoxii*, au sens passif: sans être inquiétés. — 4. *Ceterosque... tractarent*, ils effrayaient leurs adversaires, par la terreur des jugements, pour les amener à manier le peuple plus doucement, c'est-à-dire à ne point l'agiter, dans l'exercice de leur magistrature. — Par *ceteros*, il faut entendre les plébéiens et plus particulièrement les tribuns; *tractarent* a pour sujet non *ipsi*, mais *ceteri* qu'il faut

tirer de *ceteros*. — 5. *Dubiis rebus*, ablatif absolu. — 6. *Eorum* représente *ceteros*, des chefs du parti populaire. — 7. *Neque illis* équivalent à *neque enim illis*; *neque* ayant ici la valeur d'une particule explicative. — 8. *Quin*, sans que... L'établissement d'une dictature est considéré comme la conséquence nécessaire de ce bouleversement général que préparait Catilina. — 9. *Tamen*, cependant, bien que l'entreprise dût entraîner de si grands malheurs et fût condamnée à un échec définitif, alors même qu'elle aurait paru réussir au début. — 10. *Fulvius* ce personnage ne nous est connu que par Salluste et par Valère-Maxime, qui raconte le même fait, v, 8, 5. — 11. *Necari jussit*, la *patria potestas* conférait au père de famille le droit de vie et

Lentulus, sicuti Catilina præceperat, quoscumque moribus aut fortuna novis rebus idoneos credebat, aut per se¹² aut per alios sollicitabat, neque solum civis, sed cujusque modi genus hominum, quod modo bello usui foret¹³.

XL. [1] Igitur P. Umbreno¹ cuidam negotium dat, uti legatos Allobrogum² requirat eosque, si possit, impellat ad societatem belli, existumans publice privatimque³ ære alieno oppressos, præterea, quod natura gens Gallica bellicosa esset, facile eos ad tale consilium adduci posse. [2] Umbrenus, quod in Gallia negotiatus erat⁴, plerisque principibus civitatum⁵ notus erat atque eos noverat. Itaque sine mora, ubi primum legatos in foro conspexit, percontatus pauca de statu civitatis et quasi dolens ejus casum, requirere cœpit quem exitum tantis malis⁶ sperarent. [3] Postquam illos videt queri de avaritia magistratum, accusare senatum quod in eo auxilii nihil esset, miseriis suis remedium mortem exspectare : « At ego, inquit, vobis, si modo viri esse voltis, rationem ostendam, qua tanta ista mala effugiatis. » [4] Hæc ubi dixit, Allobroges in maxumam spem

de mort sur ses enfants. — 12. *Per se*, c'est-à-dire *ipse*; cette forme est amenée ici par l'opposition avec *per alios*. — 13. *Quod modo usui foret*, qui fût seulement utile, c'est-à-dire pourvu qu'il pût être utile.

XL. 1. *P. Umbreno* : cet Umbrenus était un affranchi. — 2. *Allobrogum*. Les Allobroges habitaient la région comprise entre l'Isère et le Rhône. Leur pays avait été conquis en 655 (121 av. J.-C.) par Q. Fabius Maximus, qui reçut à la suite de cette victoire le surnom d'*Allobrogicus*. Victimes des exactions des magistrats et de la dureté impitoyable des hommes

d'affaires romains, leurs créanciers, ils avaient envoyé à Rome des députés, chargés de porter leurs doléances devant le sénat. — 3. *Publice privatimque*, l'état et les particuliers étaient également endettés. — 4. *Negotiatus erat*, il avait fait la banque. — 5. *Plerisque principibus civitatum* équivaut à peu près à *plurimarum civitatum principibus*. Umbrenus n'avait pas seulement des relations chez les Allobroges, mais dans un grand nombre de peuplades gauloises. Sur la forme *civitatum*, cf. *Observations*, 9. — 6. *Tantis malis*, au datif, dépendant de *exitum*, et non à l'ablatif

adducti Umbrenum orare ut sui misereretur : nihil tam asperum neque tam difficile esse⁷, quod non cupidissime facturi essent, dum ea res civitatem ære alieno liberaret. [5] Ille eos in domum D. Bruti perducit, quod foro propinqua erat neque aliena consili⁸ propter Semproniam⁹ ; nam tum Brutus ab Roma aberat. [6] Præterea Gabinium¹⁰ arcessit, quo major auctoritas sermoni inesset ; eo præsentem conjurationem aperit, nominat socios, præterea multos cujusque generis, innoxios¹¹, quo legalis animus amplior esset ; deinde eos pollicitos operam suam¹² domum dimittit.

XLI. [1] Sed Allobroges diu in incerto habuere quidnam consili caperent. [2] In altera parte¹ erat æs alienum, studium belli, magna merces in spe victoriæ posita ; at in altera majores opes², tuta consilia³, pro incerta spe certa præmia⁴. [5] Hæc illis volventibus, tandem vicit fortuna rei pu-

absolu. — 7. *Esse*, infinitif régi par *dicentes*, dont l'idée est contenue dans *orare*. — 8. *Neque aliena consili* : c'est-à-dire *et opportuna consilio*. — 9. *D. Bruti. Semproniam*, cf. **xiv**, 1. Brutus n'était pas entré dans la conjuration. — 10. *Gabinium*, cf. **xvii**, 4. — 11. *Innoxios*, au sens actif, innocents, étrangers à la conspiration. — 12. *Operam suam* : d'après Cicéron, dans la 5^e *Catilinaire*, les Allobroges devaient provoquer, au delà des Alpes, un soulèvement des peuplades gauloises, et envoyer en Italie, à l'armée de Catilina, un renfort de cavalerie.

XLI. 1. *In altera parte...* Les députés allobroges ne comparent pas les forces respectives du parti de la conjuration et du sénat, mais simplement les motifs, tirés de leur situation per-

sonnelle ou de celle de leur peuple, qui peuvent les faire pencher d'un côté ou de l'autre. — 2. *Majores opes* s'oppose à *æs alienum* ; en s'attachant au parti du sénat, les Allobroges s'attachaient au parti qui disposait des ressources les plus considérables pour venir en aide à leur détresse et les délivrer de leurs créanciers. — 3. *Tuta consilia*, une résolution qui ne présentait aucun danger (pour eux-mêmes), répond à *studium belli* ; c'est la prudence en opposition avec la passion qui les entraînerait plutôt dans une aventure belliqueuse. — 4. *Certa præmia*, les avantages de toute nature par lesquels le sénat récompenserait certainement leur dénonciation. Il ne s'agit pas simplement de la prime offerte aux dénonciateurs, cf. **xxx**, 6 ; l'idée est beaucoup plus générale. —

blicæ. [4] Itaque Q. Fabio Sangæ⁵, cujus patrocínio civitas plurimum utebatur, rem omnem, uti cognoverant, aperiunt.

[5] Cicero, per Sangam consilio cognito, legalis præcepit ut studium conjurationis vehementer simulent⁶, ceteros adeant, bene polliceantur⁷ dentque operam uti eos quam maxime manifestos habeant⁸.

XLII. [1] Isdem fere temporibus in Gallia citeriore atque ulteriore¹, item in agro Piceno, Bruttio², Apulia motus erat. [2] Namque illi, quos ante Catilina dimiserat³, inconsulte ac veluti per dementiam⁴ cuncta simul agebant; nocturnis consiliis, armorum atque telorum portationibus⁵, festinando, agitando omnia, plus timoris quam periculi effecerant. [3] Ex eo numero⁶ compluris Q. Metellus Celer⁷ prætor ex senatus consulto⁸, causa cognita⁹, in vincula conjecerat; item in ulteriore Gallia C. Murena¹⁰, qui ei provinciæ legatus præerat.

5. *Q. Fabio Sangæ*, descendant du Fabius, qui avait soumis les Allobroges. Les peuples vaincus se choisissaient un patron parmi les personnages les plus considérables de la république, et c'était ordinairement à leur vainqueur même qu'ils confiaient le soin de défendre leurs intérêts auprès du peuple et du sénat. Ce patronage devenait héréditaire dans sa famille. — 6. *Præcepit... ut simulent*, cf. *Observations*, 56. — 7. *Bene polliceantur*, qu'ils leur fassent de belles promesses. — 8. *Manifestos habeant*, c'est-à-dire *manifesto teneant*, qu'ils les prennent sur le fait, c'est-à-dire qu'ils réunissent contre les conjurés des preuves évidentes.

XLII. 1. *Gallia citeriore atque ulteriore*, la Gaule Cisalpine et la Gaule Transalpine; la première se

divisoit en Gaule Cispadane et Gaule Transpadane. — 2. *Bruttio*, adjectif, comme *Piceno*, se rapportant à *agro*. — 3. *Dimiserat*, avait envoyés de différents côtés; cf. xxvii, 1. — 4. *Per dementiam* équivaut à un adverbe. — 5. *Portationibus*. Cf. xxx, 2. — 6. *Ex eo numero*, c'est-à-dire *ex eorum numero*. — 7. *Q. Metellus Celer*, cf. xxx, 5. — 8. *Ex senatus consulto*, en vertu du sénatus-consulte, dont on peut voir les dispositions, xxxvi, 2. — 9. *Causa cognita*, après avoir instruit leur procès. — 10. *C. Murena*, frère de L. Licinius Murena, alors consul désigné. Il avait précédemment accompagné son frère comme lieutenant et était revenu dans la province avec le même titre, mais avec l'autorité d'un gouverneur.

XLIII. [1] At Romæ Lentulus cum ceteris, qui principes conjunctionis erant, paratis, ut videbantur¹, magnis copiis, constituerant² uti, cum Catilina in agrum Fæsulanum³ cum exercitu venisset, L. Bestia⁴ tribunus plebis⁵, contione habita, quereretur de actionibus⁶ Ciceronis bellique gravissimi invidiam optumo consuli imposeret; eo signo, proxima nocte⁷, cetera multitudo conjunctionis suum quisque negotium exequeretur. [2] Sed ea⁸ divisa hoc modo dicebantur⁹: Statilius et Gabinius¹⁰ uti cum magna manu duodecim simul opportuna loca urbis incenderent, quo tumultu¹¹ facilior aditus ad consulem ceterosque quibus insidiæ parabantur, fieret; Cethegus¹² Ciceronis januam obsideret eumque vi aggrediretur, alius autem alium; sed filii familiarum¹³, quorum ex nobilitate maxuma pars erat, parentes interficerent, simul, cæde et incendio percussis omnibus, ad Catilinam erumperent. [3] Inter hæc parata atque decreta Cethegus semper querebatur de ignavia sociorum: illos dubitando et dies prolatando magnas opportunitates

XLIII. 1. *Ut videbantur*, suppléé *eis*, comme ils le croyaient; ces mots servent à expliquer *magnis*. — 2. *Constituerant Lentulus cum ceteris* équivaut à *Lentulus et ceteri*; de là ce pluriel. — 3. *Agrum Fæsulanum*. Le texte ici paraît altéré; il ne peut être question de Fésules, mais de toute autre localité plus rapprochée de Rome. — 4. *L. Bestia*, cf. XVII et la note. — 5. *Tribunus plebis*. Bestia devait prendre possession de sa charge le 10 décembre. — 6. *Actionibus* se dit des actes accomplis par un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. — 7. *Proxima nocte*, la nuit qui suivrait l'assemblée convoquée par Bestia, vraisemblablement

la nuit du 10 au 11 décembre; ce que Salluste omet de dire, c'est que, à la suite d'une délibération ultérieure, l'exécution du complot fut reportée à la fête des Saturnales, 19 décembre. — 8. *Ea*. L'idée du pluriel se tire facilement de *suum quisque negotium*. — 9. *Dicebantur*: par l'emploi de ce mot Salluste indique qu'il enregistre les bruits qui couraient à Rome, mais il ne se porte pas garant de l'exactitude de tous ces détails. — 10. *Statilius et Gabinius*, cf. XVII, 4. — 11. *Quo tumultu* équivaut à *ut eo tumultu*, pour que, à la faveur de ce tumulte. — 12. *Cethegus*, cf. XVII, 5. — 13. *Filii familiarum*: on trouverait plus souvent *filii familias*.

corrumpere; facto, non consulto in tali periculo opus esse^{1a}, seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis impetum in curiam facturum. [4] Natura ferox, vehemens, manu promptus erat; maximum bonum in celeritate putabat.

XLIV. [1] Sed Allobroges ex præcepto Ciceronis per Gabinium ceteros conveniunt: ab Lentulo, Cethego, Statilio, item Cassio¹ postulant jus jurandum², quod signatum³ ad civis perferant; aliter⁴ haud facile eos ad tantum negotium impelli posse. [2] Ceteri nihil suspicantes dant; Cassius semet eo⁵ brevi venturum pollicetur ac paulo ante legatos ex urbe proficiscitur. [3] Lentulus cum eis T. Volturcium quemdam Crotoniensem⁶ mittit, ut Allobroges, prius quam domum pergerent, cum Catilina, data atque accepta fide, societatem confirmarent⁷. [4] Ipse Volturcio litteras⁸ ad Catilinam dat, quarum exemplum infra scriptum est: [5] « Quis sim⁹, ex eo quem ad te misi cognosces. Fac cogites¹⁰ in quanta calamitate sis, et memineris te virum esse; consideres quid tuæ rationes postulent; auxilium petas ab omnibus, etiam ab infimis » [6] Ad hoc mandata verbis¹¹ dat: cum al-

On entend par cette expression les jeunes gens encore soumis à la puissance paternelle. — 11. *Facto, non consulto opus esse*, cf. I, 6 et la note.

XLIV. 1. *Cassio*, cf. XVII, 3 et la note. — 2. *Jus jurandum*, un engagement (par écrit). — 3. *Quod signatum...*, c'est-à-dire *ut id signatum*. — 4. *Aliter*, équivalent d'*alioquin*, cf. XXIX, 3. — 5. *Eo*, dans le pays des Allobroges. — 6. *Crotoniensem*, de Crotona, dans le Bruttium; cette ville avait été fondée par les Grecs, les Romains y avaient établi une colonie en 560 (191 av. J.-C.). — 7. *Mittit ut...* confir-

marent, cf. *Observations*, 55 — 8. *Litteras*. cette lettre de Lentulus est ainsi rapportée par Cicéron, III^e Catilinaire, 5, 12: « Quis sim, scies ex eo quem ad te misi. Cura, ut vir sis, et cogita quem in locum sis progressus, et vide, quid tibi jam sit necesse, et cura, ut omnium tibi auxilia adjungas, etiam infimorum. » — 9. *Quis sim*, qui je suis; Lentulus n'avait pas apposé son cachet sur cette lettre adressée à Catilina. — 10. *Fac cogites*: cet emploi de *fac* avec le subjonctif, tenant lieu de l'impératif, est très fréquent dans le style épistolaire — 11. *Mandata verbis*, des

senatu hostis judicatus sit, quo consilio servitia repudiet? in urbe parata esse quæ jusserit; ne cunctetur ipse propius accedere.

XLV. [1] His rebus ita actis, constituta nocte¹ qua proficiscerentur, Cicero, per legatos cuncta edoctus, L. Valerio Flacco² et C. Pomptino³ prætoribus imperat, ut in ponte Mulvio⁴ per insidias Allobrogum comitatus⁵ deprehendant; rem omnem aperit, cujus gratia mittebantur; cetera, uti facto opus sit, ita agant permittit. [2] Illi, homines militares⁶, sine tumultu præsidiis collocatis, sicuti præceptum erat, occulte pontem obsidunt⁷. [3] Postquam ad id loci⁸ legati cum Volturcio venerunt⁹ et simul utrimque¹⁰ clamor exortus est, Galli, cito cognito consilio, sine mora prætoribus se tradunt; [4] Volturcius primo cohortatus ceteros gladio se a multitudine defendit; deinde, ubi a legatis desertus est, multa prius de salute sua Pomptinum obtestatus, quod ei notus erat, postremo timidus ac vitæ diffidens velut hostibus sese prætoribus dedit¹¹.

XLVI. [1] Quibus rebus confectis, omnia propere per nun-

recommandations orales, s'oppose à lilleras.

XLV. *Nocte*, la nuit du 2 au 3 décembre. — 2. *L. Valerio Flacco*, fils de L. Valerius Flaccus, qui avait été consul en 638 (86); cf. XXXIII, 2, note 10. Envoyé comme propréteur en Asie, 692 (62), il fut à son retour accusé de concussion par les habitants de la province et défendu par Hortensius et Cicéron. — 3. *C. Pomptino*, en 693 (61), gouverna comme propréteur, la Gaule Narbonnaise, où il triompha d'une révolte des Allobroges; il fut un des lieutenants de Cicéron en Cilicie. — 4. *In ponte Mulvio*, aujourd'hui Ponte Molle, sur le Tibre, à trois milles de Ro-

me. — 5. *Comitatus*: sur l'emploi de ce substantif abstrait au pluriel, cf. *Observations*, 4. — 6. *Homines militares*, apposition à *illi*, équivaut à *quippe qui homines militares essent, c.-à-d. rei militaris perili*. — 7. *Obsidunt*, même sens que *occupant*. — 8. *Ad id loci* pour *ad eum locum*; construction rare dans la prose classique. — 9. *Venerunt*. Cicéron indique l'heure de cette rencontre: « *tertia fere vigilia exacta*. » — 10. *Utrisque*, des deux côtés; les deux rives du fleuve, d'après le témoignage de Cicéron, étaient occupées par les troupes des préteurs. — 11. *Dedit*, est ici le présent de *dedo*.

tios consuli declarantur. [2] At illum ingens cura atque lætitia simul occupavere : nam lætabatur, intellegens conjuratione patefacta civitatem periculis ereptam esse ; porro ¹ autem anxius erat, dubitans, in maximo scelere tantis civibus deprehensis², quid facto opus esset ; pœnam illorum sibi oneri³, impunitatem perdundæ rei publicæ ⁴ fore credebat. [3] Igitur confirmato animo vocari ad sese jubet Lentulum, Cethegum, Statilium, Gabinium itemque Cæparium Terracinensem⁵, qui in Apuliam ad concitanda servilia proficisci parabat. [4] Ceteri sine mora veniunt ; Cæparius, paulo ante domo egressus, cognito indicio⁶ ex urbe profugerat. [5] Consul Lentulum, quod prætor erat, ipse manu tenens in senatum perducit⁷, reliquos cum custodibus in ædem Concordiæ⁸ venire jubet. [6] Eo senatum advocat magna que frequentia ejus ordinis Volturcium cum legatis⁹ introducit : Flaccum prætorem scriinium cum litteris, quas a legatis acceperat, eodem afferre jubet.

XLVI. 1. *Porro* marque la suite des réflexions de Cicéron : puis, en continuant à méditer sur ce sujet. — 2. *In maximo scelere tantis civibus deprehensis*, exprime avec force les motifs de l'indécision de Cicéron : d'une part, l'énormité du crime appelait une répression énergique ; d'autre part, la grande situation des coupables semblait imposer au consul des ménagements. De toute façon, sa responsabilité était grandement engagée, et Salluste, qui n'est pas aussi injuste à l'égard de Cicéron qu'on l'a dit bien souvent, montre que le consul avait nettement le sentiment de cette responsabilité — 3. *Sibi oneri*. La suite justifie ces appréhensions de Cicéron ;

l'exécution de Lentulus fut le prétexte dont se servirent ses ennemis pour le jeter en exil. — 4. *Perdundæ rei publicæ*, cf. VI, 7 et la note. — 5. *Terracnensem*, de Terracine, ville du Latium, appelée autrefois Anxur. — 6. *Cognito indicio*, c'est-à-dire *ubi indicium factum esse cognovit*. — 7. *Perducit*, il faut suppléer avec ce mot *in ædem Concordiæ*, exprimé dans la proposition suivante. — 8. *Ædem Concordiæ*. Le temple de la Concorde avait été élevé par Camille en 588 (366), adossé aux substructions du Capitole, un peu en arrière de la Prison. Le sénat y tenait souvent ses séances. — 9. *Volturcium cum legatis*. D'après Cicéron, Volturcius aurait

XLVII. [1] Volturcius interrogatus de itinere, de litteris, postremo quid aut qua de causa consili habuisset¹, primo fingere alia, dissimulare de conjuratione; post, ubi fide publica² dicere jussus est, omnia, uti gesta erant, aperit, docetque se, paucis ante diebus a Gabinio et Cæpario socium adscitum, nihil amplius scire quam legatos; tantummodo audire solitum ex Gabinio P. Autronium, Ser. Sullam, L. Vargunteium, multos præterea in ea conjuratione esse. [2] Eadem Galli latentur ac Lentulum dissimulantem³ coarguunt, præter litteras⁴, sermonibus, quos ille habere solitus erat: ex libris Sibyllinis⁵ regnum Romæ tribus Corneliis portendi; Cinnam⁶ atque Sullam antea⁷, se tertium esse, cui fatum foret urbis potiri; præterea ab incenso Capitolio⁸ illum esse vigesimum annum, quem sæpe ex prodigiis haruspices respondissent⁹ bello civili cruentum fore. [3] Igitur perlectis litteris, cum prius¹⁰ omnes signa sua cogno-

été interrogé tout d'abord, et les Allobroges n'auraient été introduits qu'après lui.

XLVII. 1. *Quid aut qua de causa consili habuisset* équivalait à *Quid consili habuisset aut qua de causa id habuisset*; cf. XXI, 1 : *quid ubique opis habent*. — 2. *Fide publica*, sous la garantie de la foi publique. On assurait à Volturcius, au nom de l'État, l'impunité promise au dénonciateur par un décret que le sénat avait rendu antérieurement; cf. XXX 6. — 3. *Dissimulantem*, qui cherchait à dissimuler; c'est le sens qu'a souvent le participe présent. — 4. *Præter litteras*, expression elliptique; la phrase complète serait: *præter quam quod litteras dederit*. — 5. *Libris Sibyllinis*. Les livres Sibyllins, qui étaient conservés au Capitole, conte-

naient les prophéties attribuées aux Sibylles sur les destinées de Rome. Ils prédisaient que C. C. C. régneraient successivement sur Rome, et on pensait que ces initiales désignaient trois membres de la *gens Cornelia*. — 6. *Cinnam*. L. Cornelius Cinna, qui fut quatre fois consul, le partisan de Marius. — 7. *Antea*: après ce mot suppléer *fuisse*, qui se tire de *esse*. — 8. *Ab incenso Capitolio*. Cet incendie eut lieu au mois de Quintilis, 671 (85). — Restauré par L. Catulus, qui en fit la dédicace en 69 av. J.-C., il fut de nouveau détruit en 69 ap. J.-C. — 9. *Respondissent*, avaient annoncé; terme consacré quand il s'agit de la divination. — 10. *Prius*, préalablement, avant la lecture des lettres. Cicéron n'avait pas voulu ouvrir avant la séance les lettres des conjurés,

vissent, senatus decernit uti abdicato magistratu¹¹ Lentulus itemque ceteri in liberis custodiis¹² habeantur. [4] Itaque Lentulus P. Lentulo Spintheri¹³, qui tum ædilis erat, Cethegus Q. Cornificio¹⁴, Statilius C. Cæsari, Gabinius M. Crasso, Cæparius — nam is paulo ante¹⁵ ex fuga retractus erat — Cn. Terentio¹⁶ senatori traduntur.

XLVIII. [1] Interea plebs, conjuratione patefacta¹, quæ primo, cupida rerum novarum, nimis bello favebat, mutata mente Catilinæ consilia execrari, Ciceronem ad cælum tollere ; veluti ex servilute erepta gaudium atque lætitiã agitabat. [2] Namque alia belli facinora prædæ magis² quam detrimento fore; incendium vero crudele, immoderatum³ ac sibi maxime⁴ calamitosum putabat, quippe cui⁵ omnes copie in usu⁶ cotidiano et cultu corporis erant. [3] Post eum diem⁷ quidam L. Tarquinius ad senatum adductus erat, quem ad Catilinam proficiscentem ex itinere retractum aiebant. [4] Is cum se diceret indicaturum de conjuratione, si fides publica⁸ data esset, jussus a consule quæ

dans la crainte qu'on ne l'accusât d'en avoir altéré le texte. — Les anciens entouraient leurs lettres d'un fil de lin, et, après avoir noué ce fil, apposaient leur cachet sur le nœud même. — 11. *Abdicato magistratu* : aucun magistrat ne pouvait être traduit en justice, sans s'être démis préalablement de ses fonctions. — 12. *In liberis custodiis*, littéralement : des gardes libres, c'est-à-dire sous la seule surveillance des citoyens chez lesquels ils seraient internés. — 13. *P. Lentulo Spintheri* : il appartenait à la *gens Cornelia* ; consul en 697 (57 av. J.-C), il eut une grande part au rappel de Cicéron. — 14. *Q. Cornificio* : il avait brigué le consulat en concurrence

avec Cicéron. — 15. *Paulo ante*, un peu avant (que le décret du sénat eût reçu son exécution). — 16. *Cn. Terentio*, personnage d'ailleurs peu connu, qui fut préteur l'année suivante.

XLVIII. 1. *Conjuratione patefacta*. C'est au sortir de la séance du sénat, le soir du 3 décembre, que Cicéron prononce sa troisième Catilinaire, adressée au peuple. — 2. *Magis* équivaut à *potius*. — 3. *Immoderatum*, n'épargnant rien. — 4. *Maxime* retombe sur *sibi*. — 5. *Quippe cui... erant*, cf. *Observations*, 61. — 6. *Usu* au sens concret : les choses nécessaires à la vie de chaque jour. — 7. *Post eum diem* pour *postridie*. — 8. *Fides publica*, cf.

sciret edicere, eadem fere quæ Volturcius de paratis incendiis, de cæde bonorum, de itinere hostium senatum docet; præterea se missum a M. Crasso, qui Catilinæ nuntiaret, ne eum Lentulus et Cethegus aliique ex conjuratione deprehensi terrerent, eoque⁹ magis properaret ad urbem accedere, quo et ceterorum animos reficeret et illi facilius e periculo eriperentur. [5] Sed ubi Tarquinius Crassum nominavit, hominem nobilem, maxumis divitiis, summa potentia, alii rem incredibilem rati, pars, tametsi verum existumabant, tamen, quia in tali tempore¹⁰ tanta vis hominis¹¹ magis¹² leniunda quam exagitanda videbatur, plerique Crasso ex negotiis privatis obnoxii¹³, conclamant indicem falsum esse deque ea re postulant uti referatur¹⁴. [6] Itaque consulente Cicerone¹⁵ frequens senatus¹⁶ decernit : Tarquini indicium falsum videri¹⁷, eumque in vinculis retinendum, neque amplius potestatem¹⁸ faciundam, nisi de eo

XLVII, 1. — 9. *Eoque*: ici que exprime une opposition et a la valeur de *sed*; cf. *Jugurtha*, I, 2. — 10. *In tali tempore*, dans une circonstance aussi grave; la préposition est exprimée, parce que *tempus* n'a pas ici simplement le sens de *temps*. — 11. *Tanta vis hominis*, littéralement : une telle puissance d'homme c'est-à-dire un personnage aussi puissant. La tournure employée par Salluste donne à l'idée plus de force et de netteté, en mettant en relief le substantif abstrait; ce n'était pas tant Crassus personnellement qui était redoutable, que sa puissance. — 12. *Magis*, pour *potius*; cf. § 2. — 13. *Crasso... obnoxii*, dans la dépendance de Crassus pour leurs affaires personnelles, ou, plus simplement, débiteurs de Crassus; il s'agit plus particulièrement

d'affaires d'argent. — 14. *Uti referatur*, suppléez *ad senatum*, que le sénat soit appelé à délibérer sur cette affaire. — Le consul commençait par exposer l'objet de la délibération (*referebat ad senatum*), puis il demandait individuellement l'opinion de chaque sénateur (*rogabat sententias, consulebat senatum*), en suivant un ordre déterminé. — 15. *Consulente Cicerone*, Cicéron consultant le sénat, ce qui équivaut, avec nos habitudes modernes, à Cicéron présidant le sénat. — 16. *Frequens senatus*, le sénat réuni en grand nombre. — 17. *Indicium falsum videri*. La dénonciation était tenue pour fausse; *videri* équivaut ici à *esse*; c'était une formule ordinaire dans les décrets du sénat et les sentences des tribunaux. — 18. *Potestatem*,

indicaret, cujus consilio tantam rem esset mentitus. [7] Erant eo tempore qui existumarent indicium illud a P. Autronio machinatum ¹⁹, quo facilius, appellato Crasso ²⁰, per societatem periculi reliquos illius potentia ²¹ legeret. [8] Alii Tarquinius a Cicerone immissum aiebant, ne Crassus, more suo suscepto malorum patrocínio, rem publicam conturbaret. [9] Ipsum Crassum ego postea prædicantem ²² audivi tantam illam contumeliam sibi ab Cicerone impositam.

XLIX. [1] Sed ¹ isdem temporibus Q. Catulus ² et C. Piso ³ neque precibus, neque gratia, neque pretio Ciceronem impellere potuere, uti per Allobroges aut per alium indicem C. Cæsar falso nominaretur. [2] Nam uterque cum illo

suppléez *indicandi*. — 19. *Machinatum*, au sens passif; cf. *Observations*, 51. — 20. *Appellato Crasso*, Crassus étant mis en cause. — 21. *Illius potentia*.... Au lieu de l'ablatif absolu, *appellato Crasso, illius*..., il eût été plus correct d'écrire *appellati Crassi potentia*; mais on trouve chez César, et même chez Cicéron quelques exemples de cette irrégularité. Elle s'explique par ce fait que l'écrivain veut faire ressortir l'idée qu'il détache ainsi du reste de la phrase. — 22. *Prædicantem*, c'est-à-dire *sæpe et palam dicentem*. Cette déclaration de Crassus est fort suspecte; Cicéron, dans la situation difficile qu'il avait à traverser, n'avait aucun intérêt à le compromettre; il avait tout intérêt, au contraire, à mettre Crassus hors de cause, pour restreindre autant que possible le nombre des conjurés, au lieu d'aller leur chercher des complices, contre lesquels il eût été difficile de sévir.

XLIX. 1. *Sed* oppose l'incor-

ruptibilité de Cicéron aux soupçons que pouvait faire planer sur lui la déclaration de Crassus. — D'une manière générale, on peut comparer utilement ce chapitre à celui qui précède. Autant l'apologie de Crassus est embarrassée, confuse, comme si l'auteur n'était pas bien convaincu lui-même de l'innocence de son client, autant celle de César est nettement et clairement présentée. On voit sans peine que Salluste s'intéresse beaucoup plus à César qu'à Crassus, et que, assez peu soucieux de la bonne réputation du premier, il est très désireux, au contraire, de justifier complètement le second. — 2. *Q. Catulus*, cf. xxxiv, 5 et la note. — 3. *C. Piso*. C. Calpurnius Piso, consul en 687 (67 av. J.-C.), auteur d'une loi sur la brigade, après son consulat, avait gouverné pendant deux années consécutives la Gaule Narbonnaise; au commencement de cette même année 691, il avait été accusé de concussion par César et défendu par Cicéron.

gravis inimicitias exercebant : Piso oppugnatus in iudicio pecuniarum repertundarum propter cuiusdam Transpadani supplicium injustum ; Catulus ex petitione pontificatus odio incensus, quod extrema ætate maximis honoribus usus, ab adolescentulo⁴ Cæsare victus discesserat.

[5] Res autem opportuna videbatur, quod is privatim egregia liberalitate, publice⁵ maximis muneribus grandem pecuniam⁶ debebat. [4] Sed ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt, ipsi singillatim circum-



Buste du musée du Louvre, représentant César, la tête voilée comme pontife.

eundo atque ementiundo quæ se ex Volturcio aut Allobrogibus audisse

— 4. *Adolescentulo*. César, né en 654 (100 av. J. C.) avait alors 37 ans ; l'expression *adulescentulus* n'est donc vraie que par comparaison avec l'âge de Catulus. — 5. *Privatim... publice*. Ces adverbes retombent à la fois sur *debebat* et sur les deux noms qui sui-

vent : *liberalitate, muneribus*. Comme particulier, César se signalait par sa générosité qui ne savait rien refuser à personne ; cf. LIV, 4 ; comme magistrat pendant son édilité, 689 (65 av. J.-C.), il avait donné au peuple des jeux magnifiques. — 6. *Grandem pe-*

dicerent⁷, magnam illi invidiam conflaverant, usque eo ut non nulli equites Romani, qui præsidi causa cum telis erant circum ædem Concordiæ, seu periculi magnitudine, seu animi mobilitate⁸ impulsî, quo studium suum in rem publicam clarius esset, egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur⁹.

L.[1] Dum hæc in senatu aguntur et dum legatis Allobrogum et T. Volturcio, comprobato eorum indicio¹, præmia decernuntur², liberti et pauci ex clientibus Lentuli divorsis itineribus opifices atque servilia in vicis ad eum eripiendum sollicitabant; partim exquirebant duces multitudinum³, qui pretio rem publicam vexare soliti erant. [2] Cethegus autem per nuntios familiam atque libertos suos, lectos et exercitatos in audaciam, orabat ut, grege facto, cum telis ad sese irrumperent. [3] Consul ubi ea parari cognovit, dispositis præsidiis ut res atque tempus monebat, convocato senatu, refert quid de eis fieri placeat, qui in custodiam traditi erant. Sed⁴ eos paulo ante⁵ frequens

cuniam. Avant d'avoir exercé aucune magistrature, César devait 1500 talents; ses dettes s'étaient accrues considérablement pendant son édilité, et, en 691, il avait dépensé des sommes énormes pour se faire nommer *pontifex maximus*. — 7. *Dicerent*, qu'ils prétendaient avoir appris de Volturcius... L'usage exigerait *dicebant*, mais l'expression de Salluste équivaut à *quæ audissent, ut dicebant*. Par l'emploi de cette tournure, Salluste indique qu'il ne se porte pas garant de la véracité de ces assertions, qu'il en laisse toute la responsabilité à Pison et à Catulus. — 8. *Animi mobilitate*, sous l'impression d'une irritation

momentané. — 9. *Egredienti... minitarentur*. Ce fait se passa le 5 décembre, après la séance du sénat où César prononça le discours que rapporte Salluste au ch. LI.

L. 1. *Comprobato eorum indicio*, quand on eut reconnu l'exactitude de leurs déclarations. — 2. *Decernuntur* dans la séance que tint le sénat le 4 décembre. — 3. *Duces multitudinum*. Les chefs de bandes; *multitudines* a ici le sens d'attroupements, de là l'emploi du pluriel. Il s'agit ici de ces entrepreneurs de sédition qui, pour de l'argent, faisaient métier de soulever les émeutes. — 4. *Sed*, pour *autem*, or. — 5. *Paulo ante*, la veille, le 4 décembre. —

senatus judicaverat contra rem publicam fecisse. [4] Tum D. Junius Silanus primus sententiam rogatus⁶, quod eo tempore consul designatus erat, de eis qui in custodiis⁷ tenebantur et præterea de L. Cassio, P. Furio⁸, P. Umbreno, Q. Annio, si deprehensi forent, supplicium sumundum decreverat⁹; isque postea, permotus oratione C. Cæsaris, pedibus in sententiam¹⁰ Ti. Neronis¹¹ iturum se dixerat¹², qui de ea re, præsiidiis additis, referendum censuerat¹³.

6. *Primus sententiam rogatus* l'usage, dans les séances du sénat, en effet, était d'interroger d'abord un des consuls désignés : s'il n'y avait pas de consuls désignés au moment de la délibération, on commençait par les consulaires et, parmi eux, par le *princeps senatus*; on continuait ensuite, en suivant l'ordre hiérarchique, par les magistrats en exercice, les magistrats désignés, les anciens magistrats, *prætorii*, etc. — 7. *In custodiis*. L'auteur emploie ici le pluriel, parce qu'il songe à la distribution des conjurés dans les différentes maisons où ils avaient été enfermés; § 3, il a employé le singulier, *in custodiam*, parce qu'il songe à l'idée générale de surveillance, de détention. — 8. *P. Furio*, ce personnage était de Fésules; pour *Umbrenus*, cf. xl, 1, et, pour les autres, xvii, 3. — 9. *Decreverat*, avait décidé, c'est-à-dire ici : avait proposé à la décision du sénat. — 10. *Pedibus in sententiam.. iturum* : on allait se placer à côté du sénateur dont on adoptait l'opinion. — 11. *Tib. Neronis*. Tibérius Claudius Nero, aïeul de l'empereur Tibère. — 12. *Dixerat*. Ce plus-que-parfait.

comme *decreverat*, *censuerat*, s'explique par ce fait que Salluste, en rapportant les différentes opinions émises dans la discussion, songe au sénatus-consulte qui en fut la conclusion. — 13. *Quod... censuerat*, parce qu'il avait émis l'avis de mettre l'affaire en délibération, quand on aurait réuni des forces plus considérables, c'est-à-dire de surseoir au jugement des conjurés, jusqu'à ce que la situation du sénat et du gouvernement fût mieux affermie, ce qui équivaut à un ajournement jusqu'après la défaite de Catilina. Tib. Néron ne prit la parole qu'après César. D'une manière générale, on remarquera que Salluste supprime une partie des incidents de la séance; pour lui, elle est presque tout entière dans les deux discours de César et de Caton; en réalité, le débat a été beaucoup plus agité. Après que Cicéron eut exposé le sujet de la délibération, Silanus, qui parla le premier, opina pour la mort, et son avis fut suivi par l'autre consul désigné, Muréna, et tous les consulaires présents. César, interrogé à son tour, se prononça pour la détention perpétuelle. Afin de combattre la vive impression pro-

[5] Sed Cæsar¹⁴, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam a consule hujuscemodi verba locutus est :

LI. [1] « Omnis homines¹, patres conscripti, qui de dubiis rebus consultant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. [2] Haud facile animus verum providet, ubi illa officiant, neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit². [3] Ubi intenderis ingenium, valet ; si lubido possidet, ea dominatur³, animus nihil valet. [4] Magna mihi copia est memorandi, patres conscripti, qui reges atque populi, ira aut misericordia impulsivi, male consuluerint ; sed ea malo dicere, quæ majores nostri contra lubidinem animi sui⁴ recte atque ordine fecere⁵. [5] Bello

duite par l'éloquence de César, Cicéron reprît la parole (4^e Catilinaire), sous prétexte de résumer le débat, en réalité pour soutenir l'opinion de Silanus. Après le discours de Cicéron, la question n'est pas encore résolue. Q. Lutatius Catulus appuie l'opinion de Silanus ; Tib. Néron ouvre ensuite un avis qui répondait aux craintes et à la lassitude de l'assemblée, celui de surseoir au jugement. Silanus lui-même se range à cet avis, qui allait passer, lorsqu'a lieu l'intervention énergique de Caton, alors tribun désigné. Le discours de Caton provoque une réplique de César, à la suite de laquelle les deux orateurs se livrent à un échange violent d'insultes et de personnalités. En somme, le sénat, presque tout entier, se range à l'opinion de Caton, et, sur la proposition de Cicéron, le sénatus-consulte est rédigé comme Caton l'avait proposé. — 14. Cæsar : il était alors préteur désigné.

LI. 1. *Omnis homines*. Salluste imite ici le début du discours de Démosthène pour la Chersonèse. — 2. *Paruit*, parfait d'habitude ; cf. xi, 3, *concupivit*. — 3. *Dominatur*, cf. viii, 1, et la note. — 4. *Contra lubidinem animi sui*, en se tenant en garde contre la passion. — 5. *Memorandi... qui consuluerint... malo dicere quæ... fecere*, je puis citer de nombreux exemples de rois et de peuples qui ont commis des fautes pour avoir cédé à la colère ou à la pitié ; j'aime mieux dire ce qu'ont fait nos ancêtres. Salluste met le subjonctif, *consuluerint*, dans le premier membre, et l'indicatif, *fecere* dans le second ; on comprend la raison de cette différence. La seconde partie de la phrase énonce un fait certain ; la première implique une sorte de supposition ; César raconterait, s'il voulait, les fautes des autres peuples, mais il ne les raconte pas et se contente de laisser entendre qu'il a cette idée dans l'esprit. —

Macedonico ⁶, quod cum rege Perse ⁷ gessimus, Rhodiorum civitas ⁸, magna atque magnifica, quæ populi Romani opibus creverat, infida atque advorsa nobis fuit; sed postquam bello confecto de Rhodiis consultum est ⁹, majores nostri, ne quis divitiarum magis quam injuriæ causa bellum inceptum diceret, impunitos ¹⁰ eos dimisere. [6] Item bellis Punicis omnibus, cum sæpe Carthaginienses et in pace et per indutias ¹¹ multa nefaria facinora fecissent, numquam ipsi per occasionem ¹² talia fecere: magis quid se dignum foret, quam quid in illos jure fieri posset, quærebant. [7] Hoc item vobis providendum est, patres conscripti, ne plus apud vos valeat P. Lentuli et ceterorum scelus quam vostra dignitas ¹³, neu magis iræ vostræ quam famæ consulatis. [8] Nam si digna pœna pro factis ¹⁴ eorum reperitur, no-

6. *Bello Macedonico*. Cette guerre prit fin en 586 (168 av. J.-C.) par la victoire de Pydna, que Paul-Émile remporta sur Persée. — 7. *Perse*, du nominatif *Perses*; on emploie plus souvent la forme *Perseus*, de la 2^e déclinaison. — 8. *Rhodiorum civitas*. En récompense des services qu'ils avaient rendus aux Romains dans leur guerre contre Antiochus, les Rhodiens avaient reçu la Lycie et la Carie. Dans la guerre de Macédoine, ils tinrent une conduite équivoque, essayant de s'entremettre pour réconcilier les Romains et Persée. Ils n'allèrent point cependant jusqu'à entreprendre contre Rome aucun acte d'hostilité, comme pourrait le faire supposer l'expression *advorsa*, qui est exagérée. — 9. *Consultum est*. Caton l'Ancien intervint dans ce débat; il nous reste des fragments importants

du discours qu'il prononça en faveur des Rhodiens, discours qu'il avait inséré dans le V^e livre de ses *Origines*. — 10. *Impunitos*, expression exagérée. Les Romains, il est vrai, ne déclarèrent pas la guerre aux Rhodiens, mais ils leur enlevèrent les deux provinces qu'ils leur avaient données après la guerre d'Antiochus. — 11. *Indutias*: on doit écrire ainsi et non *inducias*; ce mot vient de *indu* (ancienne forme pour *in*) et de *ire*; cf. la locution *inire fœdus*. — 12. *Per occasionem*, à la faveur de l'occasion, quand même l'occasion s'en présentait. — 13. *Vostra dignitas*, le sentiment de votre dignité, de ce qui convient à une assemblée telle que la vôtre. — 14. *Pro factis*, en proportion de leurs crimes; la préposition aurait pu être retranchée et *digna factis* aurait suffi; en exprimant la préposi-

vom¹⁵ consilium approbo; sin magnitudo sceleris omnium ingenia exuperat, eis utendum censeo, quæ legibus comparata sunt¹⁶. [9] Plerique eorum, qui ante me sententias¹⁷ dixerunt, composite¹⁸ atque magnifice casum rei publicæ miserati sunt; quæbellisævitia esset, quævictis acciderent, enumerare; rapi virgines, pueros, divelli liberos a parentum complexu, matres familiarum pati quævictoribus collubuissent, fana atque domos spoliari, cædem, incendia fieri, postremo armis, cadaveribus, cruore atque luctu omnia compleri. [10] Sed, per deos immortalis, quo illa oratio pertinuit? An uti¹⁹

tion, l'auteur fait mieux ressortir la relation, la proportion équitable qu'il s'agirait de trouver entre le châtement et le crime des conjurés. — 15. *Novom* équivalent à *inauditum*, extraordinaire, en dehors des usages, ici « en dehors de la loi » : j'approuve la résolution (de Silanus, à laquelle le sénat paraissait devoir se rallier), tout irrégulière et tout illégale qu'elle est. *Novom* est pris dans le même sens § 18. — La proposition de Silanus était contraire aux lois *Porcia* et *Sempronia*, qui protégeaient la vie des citoyens et interdisaient de les mettre à mort sans l'ordre du peuple. C'est là, d'ailleurs, le fond de l'argumentation de César; il plaide la cause, non des conjurés, mais de la légalité, et cherche à démontrer au sénat qu'il ne peut, sans violer les lois et sans entreprendre sur les droits du peuple, prononcer la peine de mort contre des citoyens romains. — 16. *Eis... quæ legibus comparata sunt*, des moyens de répression que la loi nous fournit, c'est-à-dire l'amende, la prison, le

bannissement. — 17. *Sententias*. jusqu'alors il n'y avait eu qu'une seule proposition émise, celle de Silanus; mais comme tous les sénateurs, interrogés ensuite, s'étaient prononcés l'un après l'autre en faveur de cette proposition, l'auteur emploie le pluriel. — 18. *Composite*, avec art; ce mot n'a nullement par lui-même une signification défavorable, cf. *Jugurtha*, LXXXV, 31, bien qu'il y ait, sans doute, dans tout le passage, une allusion assez malicieuse à l'adresse de Cicéron et des exagérations de sa rhétorique. C'est l'auteur lui-même, et non César, qui fait ici, après coup, la critique des Catilinaires. — 19. *An uti...* serait-ce par hasard à vous animer contre la conjuration? — Dans la prose classique, *an* n'est jamais synonyme de *num*; il s'emploie d'ordinaire dans une double interrogation pour commencer le second terme; mais il n'est pas indispensable que le premier terme soit exprimé, et il peut même se faire que l'idée sous-entendue à laquelle correspond *an*, soit une simple affirmation. Dans

vos infestos conjurationi faceret ? Scilicet²⁰ quem res²¹ tanta et tam atrox non permovit, eum oratio accendet ? [11] Non ita est ; neque²² cuiquam mortalium injuriæ suæ²³ parvæ videntur ; multi eas gravius æquo habuere²⁴. [12] Sed alia aliis licentia est, patres conscripti. Qui demissi in obscuro²⁵ vitam habent, si quid iracundia deliquere, pauci sciunt ; fama atque fortuna eorum pares sunt²⁶ : qui magno imperio præditi in excelso ætatem agunt²⁷, eorum facta cuncti mortales novere. [13] Ita in maxuma fortuna minuma licentia est : neque studere²⁸, neque odisse, sed minime²⁹ irasci decet. [14] Quæ apud alios iracundia dicitur, ea in imperio³⁰ superbia atque³¹ crudelitas appellatur. [15] Equidem ego³² sic existumo, patres conscripti, omnis cruciatus minores quam facinora illorum esse ; sed plerique mortales postrema meminere, et in hominibus impiis,

ce passage, il semble qu'il faille rétablir ainsi l'ordre des idées : « Quel était le but de ce discours ? Je ne puis m'en faire aucune idée, qui soit satisfaisante ; serait-ce par hasard... ? » On voit que l'interrogation, ainsi posée, amène nécessairement une réponse négative. — 20. *Scilicet*, avec le sens ironique, qu'il a presque toujours. — 21. *Res*, en opposition avec *oratio* ; quand la réalité même, si terrible et si épouvantable, vous laisse insensible, de simples paroles vous enflammeraient ! — 22. *Neque* a ici la valeur d'une particule explicative : car, pour personne. — 23. *Injuriæ suæ*, c'est-à-dire *injuriæ ipsi illatæ*. — 24. *Habuere*, parfait d'habitude. *Graviter habere* a le même sens que l'expression beaucoup plus usitée *ægre ferre*. — 25. *In obscuro*, dans une con-

dition obscure ; sur l'emploi de ces adjectifs neutres pris substantivement, cf. *Observations*, 33. — 26. *Fama atque fortuna.. sunt* : ces mots doivent être considérés comme une sorte de parenthèse, qui sert à justifier l'idée précédente. — 27. *Vitam habent... ætatem agunt* : ces deux expressions sont rapprochées de la même manière, iv, 1. — 28. *Studere*, montrer de la partialité. — 29. *Sed minime...* Dans ce passage, *sed* marque une sorte de gradation. Entendez comme s'il y avait : *Et studere et odisse dedecet, sed multo minus decet irasci*. — 30. *In imperio*, nous disons de même en français, quand on est au pouvoir. — 31. *Atque* équivaut à *etiamque*. — 32. *Equidem ego*, pour moi, assurément. Dans *equidem*, *e* est un préfixe, qui sert à renforcer

sceleris eorum obliti, de pœna disserunt, si ea paulo severior fuit. [16] D. Silanum, virum fortem atque strenuum, certo scio quæ dixerit studio rei publicæ dixisse, neque illum in tanta re gratiam aut inimicitias exercere⁵³; eos mores⁵⁴ eamque modestiam viri cognovi. [17] Verum sententia ejus mihi non crudelis — quid enim in talis homines crudele fieri potest? — sed aliena a re publica nostra⁵⁵ videtur. [18] Nam profecto aut metus aut injuria⁵⁶ te subegit, Silane, consulem designatum⁵⁷, genus pœnæ novom decernere. [19] De timore supervacaneum est disserere, cum præsertim diligentia⁵⁸ clarissimi viri consulis tanta præsidia sint in armis. [20] De pœna⁵⁹ possum equidem dicere id quod res habet⁴⁰ : in luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem⁴¹, non cruciatum esse ; eam cuncta mortalium mala dissolvere ; ultra neque curæ neque gaudio locum esse. [21] Sed, per deos immortalis, quam ob rem in sententiam non addidisti⁴², ut prius verberibus in eos animadvorteretur ?

l'expression simple. — 53. *Exercere*, pratiquer : ici ; céder à... — 54. *Eos mores... cognovi*, tel est le caractère que je lui connais. — 55. *Aliena a re publica nostra*, contraire à nos mœurs politiques, à l'esprit de nos institutions. — 56. *Aut metus aut injuria*, ou la crainte (que vous éprouvez) ou la violation du droit, l'énormité du crime (dont les conjurés se sont rendus coupables). — 57. *Consulem designatum* : ce titre obligeait Silanus à se montrer plus respectueux que personne de la légalité. — 58. *Diligentia*, grâce à l'activité... César rend hommage ici au soin avec lequel Cicéron s'était acquitté de la tâche qui lui avait été confiée, de veiller à la sûreté de la ville ; cf.

xxxvi, 5. — 59. *De pœna*, correspond au second terme du dilemme posé plus haut : *metus aut injuria*. Entre l'idée du crime et celle du châtement, le rapport est facile à saisir. — 40. *Id quod res habet* équivaut à *id quod in re est*, ce qui en est réellement. — 41. *Mortem ærumnarum requiem*. On voit par la quatrième Catilinaire (iv, 7), que Salluste ne fait que reproduire ici un argument, qui se trouvait dans le discours réellement prononcé par César. — 42. *In sententiam non addidisti*, pourquoi n'avez-vous pas ajouté à votre proposition (pour la rendre plus complète)... ? — *In sententia* donnerait un sens différent : pourquoi, au moment où vous donniez

[22] an⁴³ quia lex Porcia⁴⁴ vetat? at aliæ leges⁴⁵ item condemnatis civibus non animam eripi, sed exilium permitti⁴⁶ jubent. [23] An⁴⁷ quia gravius est verberari quam necari? quid autem acerbum aut nimis grave est in homines tanti facinoris convictos? [24] Sin⁴⁸ quia levius est, qui⁴⁹ convenit in minore negotio legem timere, cum eam in majore neglexeris⁵⁰? [25] At enim⁵¹ quis reprehendet quod in parricidas rei publicæ decretum erit? Tempus, dies, fortuna⁵², cujus lubido gentibus moderatur. [26] Illis merito accidet, quicquid evenerit; ceterum vos, patres conscripti, quid in alios⁵³ statuatis, considerate. [27] Omnia mala exempla ex bonis orta sunt; sed ubi imperium ad ignaros aut minus bonos⁵⁴ pervenit, novom⁵⁵ illud exemplum ab dignis et idoneis⁵⁶ ad indignos et non idoneos

voire avis, n'avez-vous pas ajouté...? — 43. *An*, cf. § 10 et la note. Ici, l'idée qu'il faut suppléer est celle-ci : Je n'en vois pas la raison ; serait-ce donc, parce que...? — 44. *Lex Porcia* : il eût été plus exact de dire *leges Porciæ* ; il y eut en effet, trois lois Porciennes portées successivement par trois membres de la famille Porcia ; un seul est connu, *P. Porcius Læca*, tribun du peuple, vers le milieu du vie siècle de Rome. Ces lois ne faisaient guère que reprendre et confirmer l'antique loi *Valeria* : « Ne quis magistratus civem romanum adversus provocationem necaret, neve verberaret. » — 45. *Aliæ leges*, entre autres la loi *Sempronia* portée par C. Sempronius Gracchus, pendant son tribunat, 521 (153 av. J.-C.). — 46. *Exilium permitti* : tout citoyen romain avait le droit de s'exiler, tant que le ju-

gement n'était pas prononcé ; son départ mettait fin au procès. — 47. *An*, ou bien est-ce que. — 48. *Sin*, si c'est au contraire. — 49. *Qui* pour *quomodo*. — 50. *Neglexeris*, archaïsme pour *neglexeris* ; cf. *Observations*, 53. — 51. *At enim*, mais, dira-t-on... — 52. *Tempus*, les circonstances ; *dies*, le temps (comme durée) ; *fortuna*, le hasard. — 53. *In alios*... L'idée est celle-ci : Prenez garde de créer ainsi un précédent, dont on abusera plus tard pour frapper d'autres citoyens, moins coupables que ceux-ci. — 54. *Ignaros*, des maîtres ignorants, dépourvus d'intelligence politique ; *minus bonos*, moins honnêtes. — 55. *Novom*, cf. §§ 8 et 18. — 56. *Ab dignis et idoneis*, de ceux qui méritent ce châtement et auxquels il s'applique exactement. *Idoneis* répète, en la précisant, l'idée déjà exprimée par *dignis*. On trouve assez rare-

transfertur. [28] Lacedæmonii, devictis Atheniensibus, triginta viros⁵⁷ imposuere, qui rem publicam eorum tractarent. [29] Ei primo cœpere pessimum quemque et omnibus invisum indemnatum⁵⁸ necare; ea⁵⁹ populus lætari et merito dicere fieri. [30] Post ubi paulatim licentia crevit, juxta⁶⁰ bonos et malos lubricose interficere, ceteros metu terrere; [31] ita civitas servitute oppressa stultæ lætitiæ gravis pœnas dedit. [32] Nostra memoria, victor Sulla cum Damasippum⁶¹ et alios ejusmodi, qui malo⁶² rei publicæ creverant, jugulari jussit, quis non factum ejus laudabat? homines scelestos et factiosos, qui seditionibus rem publicam exagitaverant, merito necatos aiebant. [33] Sed ea res magnæ initium cladis fuit; nam uti quisque domum aut villam, postremo⁶³ vas aut vestimentum alicujus concupiverat, dabat operam ut is in proscriptorum numero esset. [34] Ita illi, quibus Damasippi mors lætitiæ fuerat, paulo post ipsi trahebantur⁶⁴, neque prius finis jugulandi fuit quam Sulla omnis suos divitiis explevit. [35] Atque ego⁶⁵ hæc non in M. Tullio neque his temporibus vereor, sed in magna civitate multa et varia ingenia sunt. [36] Potest alio tempore, alio consule, cui item exercitus in manu sit, falsum aliquid pro

ment idoneus employé, comme ici, au sens passif. — 57. *Triginta viros*, les trente tyrans, qui opprimèrent Athènes après la prise de la ville par Lysandre. — 58. *Indemnatum*, sans condamnation régulière, sans jugement. — 59. *Ea*: on sait que l'accusatif d'un adjectif déterminatif neutre se construit régulièrement avec les verbes intransitifs. — 60. *Juxta*, indistinctement. — 61. *Damasippum*. L. Damasippus appartenait probablement à la gens *Junia*; il fut préteur urbain en 672

(82 av. J.-C.), et, cette même année, sur l'ordre du jeune Marius, égorga un grand nombre de sénateurs partisans de Sylla, parmi eux Q. Mucius Scævola, le grand pontife. — 62. *Malo*, à l'ablatif. — 63. *Postremo*, et, pour tout dire, en un mot... signification plus forte ici que xiv, 3, et plus rapprochée du sens primitif; il marque comme le dernier terme, auquel la pensée puisse atteindre. — 64. *Trahebantur*, supplétez *ad supplicium*. — 65. *Atque ego*, pour moi cependant; *atque* a ici la va-

vero credi; ubi hoc exemplo per senatus decretum⁶⁶ consul gladium eduxerit, quis illi finem statuet aut quis moderabitur? [37] Majores nostri, patres conscripti, neque consili neque audaciæ⁶⁷ umquam eguere, neque⁶⁸ illis superbia obstabat⁶⁹ quo minus aliena instituta, si modo proba erant, imitarentur. [38] Arma atque tela militaria ab Samnitibus, insignia magistratum ab Tuscis pleraque sumpserunt; postremo quod ubique apud socios aut hostis idoneum videbatur, cum summo studio domi exequabantur; imitari quam invidere bonis⁷⁰ malebant. [39] Sed eodem illo tempore, Græciæ morem imitati, verberibus animadvortebant in civis; de condemnatis summum supplicium sumebant. [40] Postquam res publica adolevit et multitudine civium factiones valere, circumveniri innocentes, alia hujuscemodi fieri cœpere; tum lex Porcia aliæque leges paratæ sunt, quibus legibus exilium damnatis permissum est. [41] Hanc ego causam⁷¹, patres conscripti, quo minus novom consilium capiamus in primis magnam puto. [42] Profecto virtus atque sapientia major in illis fuit, qui ex parvis opibus tantum imperium fecere, quam in nobis, qui ea bene parta vix retinemus. [43] Placet igitur⁷² eos dimitti et augeri exercitum Catilinæ? Minime; sed ita censeo : publicandas eorum

leur d'une particule adversative. — 66. *Per senatus decretum*, autorisé par un décret du sénat; *per* a ici le même sens que dans la locution bien connue *per me licet*. — 67. *Audaciæ*, résolution; ce mot est employé ici dans un sens favorable. — 68. *Neque*, et pourtant. — 69. *Eguere... obstabat* : l'auteur emploie d'abord le parfait à cause du voisinage de *umquam*, qui fait que l'assertion s'applique à chaque moment du passé; il emploie ensuite l'impar-

fait, parce qu'il s'agit d'une action habituelle plusieurs fois répétée et que la seconde proposition n'est plus sous l'influence de *umquam*. — 70. *Bonis*, au neutre, les bons exemples; avec *imitari*, il faut sous-entendre *bona*. — 71. *Hanc ego causam...* C'est là, selon moi, une des raisons les plus graves pour que nous n'adoptions pas une résolution qui introduirait un exemple nouveau et contraire aux lois. — 72. *Placet igitur...* ? Est-ce donc que je suis

pecunias⁷⁵, ipsos in vinculis habendos per municipia⁷⁴, quæ maxime opibus valent; neu quis de eis postea ad senatum referat neve cum populo agat⁷⁶; qui aliter fecerit, senatum existumare eum contra rem publicam et salutem omnium facturum.»

LII. [1] Postquam Cæsar dicundi finem fecit, ceteri verbo alius alii varie assentiebantur¹; at M. Porcius Cato², rogatus sententiam, hujuscemodi³ orationem habuit: [2] « Longe mihi alia mens est⁴, patres conscripti, cum res atque pericula nostra considero, et cum sententias non nullorum ipse mecum reputo. [3] Illi mihi disseruisse videntur de pœna eorum, qui patriæ, parentibus, aris atque focis suis bellum paravere; res⁵ autem monet cavere⁶ ab illis magis quam,

d'avis...? Cæsar prévient l'objection qu'on pourrait lui faire et qu'il va réluter.— 75. *Publicandas eorum pecunias*, qu'il faut adjuger au trésor public, confisquer leurs biens; *pecunias* est pris ici dans le sens général de *bona, fortunæ*. — 74. *Per municipia*, dans différents municipes; *per* est employé dans le sens distributif. — 75. *Agat*, et ne traite cette affaire avec le peuple, n'appelle le peuple à délibérer sur le sort des conjurés

LII. 1. *Ceteri... assentiebantur*, tous les autres sénateurs, d'un not, sans faire de discours (*verbo*) e rangeaient à l'une ou l'autre pinion, de Silanus ou de Cæsar l'emploi de *alii* est justifié par le rapprochement avec *alius*). *Variæ*, c'est-à-dire *variatis sententiis*: indique non pas les différentes manifestations par lesquelles les sénateurs exprimaient leur assentiment, mais la succession de ces votes contradictoires, au

milieu desquels le résultat de la délibération restait incertain. Pour les incidents de la séance, que Salluste rapporte d'une manière incomplète, cf. L, 4 et la note 15. — 2. *M. Porcius Cato*, connu dans l'histoire sous le nom de Caton d'Utique; il avait alors 52 ans et était tribun désigné. — 3. *Hujuscemodi*. Bien que le discours de Caton ait été recueilli et publié, Salluste le refait ici, comme il a refait celui de Cæsar. Le discours authentique contenait contre Silanus et surtout contre Cæsar de violentes attaques, que l'historien n'a pas reproduites. — 4. *Longe mihi alia mens est*, les sentiments que j'éprouve sont bien différents; ce début est imité de l'exorde de Démosthène, dans la III^e Olynthienne. — 5. *Res*, la situation présente, s'oppose à *illi mihi disseruisse videntur*; ce ne sont pas les orateurs qu'il faut écouter, il faut considérer le péril réel de la république. — 6. *Ca-*

quid in illos statuamus, consultare. [4] Nam cetera malificia tum persequare, ubi facta sunt; hoc nisi provideris ne ac-



Caton d'Utique, demi-figure provenant d'un tombeau (musée du Vatican)

cidat, ubi evenit, frustra judicia implores⁷ : capta urbe, nihil fit reliqui victis. [5] Sed, per deos immortalis, vos ego appello, qui semper domos, villas⁸, signa, tabulas vostras

vere, nous tenir sur nos gardes; sur cet infinitif dépendant de *monet*, cf. *Observ.*, 61. — Dès les premiers mots, comme dans le discours de César, l'intention de l'orateur est nettement exprimée. Insensible à toute autre considération, Caton ne voit et ne veut voir que le danger, dont il importe de préserver l'État. Dans un péril exceptionnel, le premier devoir, à ses yeux, est de sauver

la république, même par des moyens irréguliers. Tout son discours est inspiré par cette pensée, de même que toute l'argumentation de César s'appuyait sur le respect dû aux prescriptions et à la lettre même de la loi. — 7. *Frustra judicia implores*, on invoquerait en vain le secours des tribunaux. — 8. *Domos, villas...*, Caton adresse ici à ses auditeurs.

pluris quam rem publicam fecistis : si ista, cujuscumque modi sunt, quæ amplexamini, retinere, si voluptatibus vestris otium præbere voltis, expergiscimini aliquando⁹ et capessite rem publicam. [6] Non agitur de vectigalibus neque de sociorum injuriis¹⁰ ; libertas et anima nostra in dubio¹¹ est. [7] Sæpe numero, patres conscripti, multa verba in hoc ordine feci¹² ; sæpe de luxuria atque avaritia nostrorum civium questus sum, multosque mortalis ea causa¹³ advorsos habeo. [8] Qui mihi atque animo meo nullius unquam delicti gratiam fecissem¹⁴, haud facile alterius lubidini malefacta condonabam. [9] Sed ea tametsi vos parvi pendebatis, tamen res publica firma erat ; opulentia¹⁵ negligentiam tolerabat. [10] Nunc vero non id agitur, bonisne an malis moribus vivamus, neque quantum aut quam magnificentum imperium populi Romani sit, sed hæc, cujuscumque modi videntur, nostra an nobiscum una hostium futura sint¹⁶. [11] Illic¹⁷ mihi quisquam mansuetudinem et mise-

les reproches que Salluste avait déjà, pour son propre compte, adressés à ses contemporains ; cf. XII, 5. Tout en défendant l'aristocratie romaine contre les entreprises de Catilina, Caton ne cache point le mépris qu'il a pour ses mœurs corrompues. — 9. *Expurgiscimini aliquando*, réveillez-vous enfin. — 10. *Non agitur... injuriis*, il ne s'agit aujourd'hui ni d'impôts (c.-à-d. ici : d'irrégularités dans la gestion des finances de l'État), ni de mauvais traitements infligés à nos alliés ; cf. *Jugurtha*, xxxi, 25, où la même idée est exprimée d'une manière plus claire. — 11. *In dubio*, cf. *Observ.*, 51. — 12. *Sæpe numero... multa verba... feci*,

dans bien des circonstances, j'ai parlé longuement. — 13. *Ea causa*, c'est-à-dire *ejus rei causa*. — 14. *Qui mihi... gratiam fecissem*, attendu que je ne m'étais jamais fait grâce à moi-même. — 15. *Opulentia*, au nominatif ; litt : la puissance de la république supportait cette insouciance, c'est-à-dire : la république était assez puissante pour que cette insouciance n'entraînât aucun danger. — 16. *Sed hæc... futura sint*, mais si cet empire que nous possédons actuellement, quelque jugement qu'on porte sur sa situation présente, nous restera ou tombera avec nous au pouvoir des ennemis. *Hostium* désigne les conjurés, déclarés ennemis publics. — 17. *Illic*,

ricordiam nominat? Jam pridem equidem nos vera vocalula rerum amisimus: quia bona aliena largiri liberalitas, maliarum rerum audacia fortitudo vocatur, eo¹⁸ res publica in extremo sita est. [12] Sint sane¹⁹, quoniam ita se mores habent, liberales ex sociorum fortunis; sint misericordes in furibus ærari; ne²⁰ illi sanguinem nostrum largiantur et, dum paucis sceleratis parcunt, bonos omnis perditum eant. [15] Bene et composite C. Cæsar paulo ante in hoc ordine de vita et morte disseruit, credo²¹, falsa existumans ea quæ de inferis memorantur: divorso itinere malos a bonis loca lætra, inculta, fœda atque formidulosa habere²². [14] Itaque censuit pecunias eorum publicandas, ipsos per municipia in custodiis habendos; videlicet timens ne, si Romæ sint, aut a popularibus conjurationis²³ aut a multitudine conducta²⁴ per vim eripiantur. [15] Quasi vero²⁵ mali atque scelesti tantummodo in urbe et non per totam Italiam sint, aut non ibi plus possit audacia, ubi ad defendendum opes minores sunt. [16] Quare vanum²⁶ equidem hoc consilium est, si periculum ex illis metuit; si in tanto omnium metu solus non timet²⁷, eo magis refert me mihi atque vobis timere. [17] Quare cum de P. Lentulo ceterisque statuetis, pro certo habetote vos simul de exercitu Catilinæ et de omnibus conjuratis decernere. [18] Quanto vos attentius²⁸ ea ageris, tanto illis animus infirmior erit; si paululum modo

dans une pareille situation. — 18. *Eo*, par là, par suite de cette confusion d'idées. — 19. *Sint sane*, qu'ils soient, je le veux bien... formule de concession. — 20. *Ne* garde son sens ordinaire: mais du moins qu'ils ne livrent pas... — 21. *Credo* marque l'ironie; de même *videlicet*, § 14. — 22. *Habere*, c'est-à-dire *habitare*. — 23. *Popularibus conjurationis*,

les complices de la conjuration; cf. XII, 1. — 24. *Multitudine conducta*, une multitude soudoyée. — 25. *Quasi vero*, comme si vraiment. — 26. *Vanum*, illusoire. — 27. *Solus non timet*. Caton fait entendre par ces mots que César pourrait bien être un des complices de Catilina, tout au moins avoir des intelligences avec les conjurés. — 28. *Attentius*, s'oppose

vos languere viderint, jam omnes feroces²⁹ aderunt. [19] Nolite existumare majores nostros armis rem publicam ex parva magnam fecisse. [20] Si ita res esset, multo pulcherum eam nos haberemus, quippe sociorum atque civium, præterea armorum atque equorum major copia nobis quam illis est. [21] Sed alia fuere quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla sunt: domi industria; foris justum imperium; animus in consulendo liber, neque delicto neque lubricum obnoxius³⁰. [22] Pro his nos habemus luxuriam atque avaritiam, publice egestatem, privatim opulentiam; laudamus divitias, sequimur inertiam; inter bonos et malos discrimen nullum; omnia virtutis præmia³¹ ambitio³² possidet. [23] Neque mirum; ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, hic³³ pecuniæ aut gratiæ servitis, eo fit ut impetus fiat in vacuam rem publicam³⁴. Sed ego hæc omitto. [24] Conjuravere nobilissimi cives patriam incendere³⁵, Gallorum gentem infestissimam nomini Romano ad bellum arcessunt; dux hostium cum exercitu supra caput est. [25] Vos cunctamini etiam nunc et dubitatis, quid intra mœnia deprensus hostibus³⁶ faciatis? [26] Mi-

à languere, avec plus de vigueur. — 29. *Feroces*, intraitables, est construit ici comme attribut; *aderunt*, se dresseront devant vous. *Adesse*, qui s'emploie le plus souvent dans un sens favorable, *assistere*, *secourir*, peut cependant désigner, comme ici, une attitude menaçante et hostile. — 30. *Neque delicto neque lubricum obnoxius* : l'homme qui se sent coupable est gêné par le souvenir de sa faute et ne possède plus l'entière liberté de son esprit; la passion a pour effet d'aveugler l'intelligence; cf. *LI*, 3. — 31. *Virtutis præmia*, c'est-à-dire *præ-*

mia virtuti debita. — 32. *Ambitio*, l'intrigue. — 33. *Hic*, ici, dans le sénat, s'oppose à *domi*. — 34. *In vacuam rem publicam*, sur la république abandonnée, littéralement : vacante. *Vacuus*, dans la langue du droit, se dit d'un domaine, d'un héritage, qui est sans possesseur ou sans maître connu. — 35. *Conjuravere... incendere*, cf. *Observ.*, 64. — 36. *Deprensus hostibus*, au datif; cette construction avec *facere* est rare et ne se trouve guère que dans des phrases de ce genre : *quid huic homini facias?* que ferez-vous à cet homme; littérale-

sereamini censeo³⁷ — deliquere homines adolescentuli per ambitionem — atque etiam armatos dimittatis. [27] Ne³⁸ ista vobis mansuetudo atque misericordia, si illi arma ceperint, in miseriam convortat. [28] Scilicet res ipsa aspera est, sed vos non timelis eam. Immo vero maxime³⁹ : sed inertia et mollitiæ animi, alius alium expectantes, cunctamini, videlicet dis immortalibus confisi, qui hanc rem publicam sæpe in maximis periculis servavere. [29] Non votis neque suppliciiis muliebribus⁴⁰ auxilia deorum parantur ; vigilando, agundo, bene consulendo prospera omnia cedunt⁴¹ ; ubi socordiæ te atque ignaviæ tradideris, nequicquam deos implores ; irati infestique sunt. [30] Apud majores nostros T. Manlius Torquatus bello Gallico⁴² filium suum, quod is contra imperium in hostem pugnaverit, necari jussit ; [31] atque ille egregius adolescens immoderatæ fortitudinis morte pœnas dedit ; vos de crudelissimis parricidis quid statuatis cunctamini ? Videlicet cetera⁴³ vita eorum huic sceleri obstat⁴⁴ ? [32] Verum parcite dignitati Lentuli, si ipse pudicitia, si famæ suæ, si dis aut hominibus umquam ullis pepercit ; [33] ignoscite Cethegi adolescentiæ, nisi iterum⁴⁵ patriæ bellum fecit. [34] Nam quid ego de Gabinio, Statilio, Cæpario loquar ? quibus si quicquam umquam pensi fuisset, non ea consilia

ment : par rapport à cet homme ? — 37. *Misereamini censeo*, ironique, comme toute cette partie du discours. — 38. *Ne*, conjonction négative : (mais) que cette clémence ne tourne pas... — 39. *Immo vero maxime*, supplétez *timetis*. — 40. *Muliebribus*, qui ne conviennent qu'à des femmes. — 41. *Prospera omnia cedunt*, cf. xx, 2 et la note. — 42. *T. Manlius Torquatus bello Gallico* : il y a ici confusion entre deux faits complètement distincts ; c'est dans une guerre contre les

Latins, alors qu'il était consul pour la troisième fois, 414 (340 av. J.-C.), que Manlius condamna son fils à mort ; c'est dans une guerre contre les Gaulois qu'il conquit son surnom de Torquatus, 593 (561 av. J.-C.), après avoir tué un Gaulois qu'il dépouilla de son collier, *torques*. — 43. *Cetera*, cf. *Observ.*, 31. — 44. *Huic sceleri obstat*, est en opposition avec ce crime, l'efface à vos yeux. — 45. *Nisi iterum*. Céthégus avait déjà pris part à la première conspiration, mention-

de re publica habuissent. [35] Postremo, patres conscripti, si mehercule peccato locus esset, facile paterer vos ipsa re⁴⁶ corrigi, quoniam verba contemnitis; sed undique circumventi sumus. Catilina cum exercitu faucibus urget⁴⁷; alii intra mœnia atque⁴⁸ in sinu urbis sunt hostes; neque parari neque consuli quicquam potest occulte; quo magis properandum est. [36] Quare ego ita censeo: cum nefario consilio sceleratorum civium res publica in maxuma pericula venerit, eique indicio T. Volturci et legatorum Allobrogum convicti confessique sint cædem, incendia aliaque se fœda atque crudelia facinora in civis patriamque paravisse, de confessis, sicuti de manifestis rerum capitalium⁴⁹, more majorum supplicium sumundum. »

LIII. [1] Postquam Cato assedit, consulares omnes itemque senatus magna pars sententiam ejus laudant, virtutem animi ad cælum ferunt; alii alios increpantes timidos vocant; Cato clarus atque magnus habetur¹; senati decretum fit, sicuti ille censuerat. [2] Sed mihi multa legenti, multa audienti, quæ populus Romanus domi militiæque, mari atque terra, præclara facinora fecit, forte² lubuit attendere, quæ res maxume³ tanta negotia sustinuisset. [3] Sciebam sæpe numero parva manu cum magnis legionibus⁴ hostium conten-

née au ch. xviii. — 46. *Re*, par l'événement. — 47. *Faucibus urget*, nous serre à la gorge; *faucibus* est l'ablatif de la partie. — 48. *Atque*, et même, marque la gradation. — 49. *Sicuti de manifestis rerum capitalium*, comme s'ils avaient été pris sur le fait, en flagrant délit de crime capital. *Manifestus* se construit avec le génitif, par analogie avec les adjectifs *reus*, *noxius*, et les verbes *accusare*, *convincere*, etc.

LIII. 1. *Habetur*, c'est-à-dire *putatur*, *prædicatur*. — 2. *Forte*,

par hasard; il ne faut pas entendre ce mot dans un sens trop étroit; l'auteur veut dire qu'il a été amené naturellement par ses souvenirs et la suite de ses réflexions à entreprendre celle recherche. — 3. *Maxume*, c'est-à-dire *potissimum*, se construit avec *res*: quelle chose surtout, de préférence à toutes les autres. La phrase équivaut à *quæ res maxume effecisset ut populus Romanus tantis negotiis par esset*. — 4. *Legionibus*, expression militaire purement romaine, appli-

*disse*⁷, *cognoveram parvis copiis*⁸ *bella gesta cum opulentis regibus*; ad hoc sæpe fortunæ violentiam toleravisse⁷; *facundia Græcos, gloria belli Gallos ante Romanos fuisse*. [4] *Ac mihi multa agitanti constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse, eoque factum uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret*. [5] *Sed postquam luxu atque desidia civitas corrupta est, rursus*⁸ *res publica magnitudine sua imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat ac, sicuti effeta parente*⁹, *multis tempestatibus haud sane quisquam Romæ virtute magnus fuit*. [6] *Sed memoria mea ingenti virtute, divorsis moribus fuere viri duo, M. Cato et C. Cæsar; quos quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium*¹⁰, *quin*¹¹ *utriusque naturam et mores, quantum ingenio possem, aperirem*.

guée ici aux armées étrangères. — 5. *Contendisse* : avec cet infinitif comme avec *toleravisse*, il faut suppléer *Romanos* comme sujet. — 6. *Parvis copiis*, avec de faibles ressources, s'oppose à *opulentis regibus*, et n'est nullement synonyme ici de *parva manu*. — 7. *Toleravisse*, qu'ils ont eu à lutter contre les rigueurs de la fortune. Voici la suite des idées dans tout ce passage : Les anciens Romains n'avaient aucun avantage qui pût faire prévoir leurs hautes destinées ; ils n'avaient ni armées nombreuses, ni ressources considérables ; la fortune ne les a pas toujours favorisés ; par l'éloquence, ils étaient inférieurs aux Grecs ; par la gloire militaire, aux Gaulois. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le véritable secret de leur supériorité ; elle s'explique, dans les premiers temps, par le génie de leurs grands hommes ; plus tard, par la force même des

institutions, qui supplée à l'insuffisance de ceux qui commandent les armées et dirigent la république. — 8. *Rursus*, à son tour, par un effet contraire. — 9. *Sicuti effeta parente*, comme il arrive lorsqu'une mère est épuisée. — 10. *Præterire non fuit consilium*, cf. iv, 1 et la note. — 11. *Quin*, sans que... — Quoi qu'en dise Salluste, ce parallèle n'était pas nécessaire, et ce n'est pas le sujet lui-même (*res*) qui le lui a imposé. Mais si l'on songe que Caton, dès le lendemain de sa mort, est devenu pour ses ennemis aussi bien que pour ses amis, — c'est alors que Cicéron compose son *Caton* et César son *Anti-Caton*, — comme le représentant des institutions républicaines, personnifiant l'ancien régime en face de la dictature établie par César, on comprendra que Salluste ait cédé à la tentation d'établir et de développer une comparaison, que tous

LIV. [1] Igitur eis *genus*¹, *ætas*², *eloquentia* prope *æqualia* fuere; *magnitudo animi* par, item *gloria*, sed *alia*³ *alii*. [2] *Cæsar* *beneficiis* ac *munificentia* *magnus* habebatur; *integritate vitæ*, *Cato*. Ille *mansuetudine* et *miseriçordia* *clarus* factus; huic *severitas* *dignitatem* addiderat. [3] *Cæsar* dando, sublevando, *ignoscundo*; *Cato* nihil largiundo⁴ *gloriam* adeptus est. In altero *miseris* *perfugium* erat, in altero *malis* *perniciis*. Illius *facilitas*, hujus *constantia*⁵ *laudabatur*. [4] Postremo *Cæsar* in *animum* induxerat⁶ *laborare*, *vigilare*; *negotiis amicorum* *intentus* sua *neglegere*; nihil *denegare*⁷, quod *dono dignum* esset; *sibi* *magnum imperium*⁸, *exercitum*, *bellum novom*⁹ *exoptabat*, ubi *virtus* *enitescere* posset. [5] At *Catoni* *studium* *modestix*, *decoris*, sed *maxume* *severitatis* erat; non *divitiis* cum *divite*, neque *factione*¹⁰ cum *factioso*, sed cum *strenuo* *virtute*,

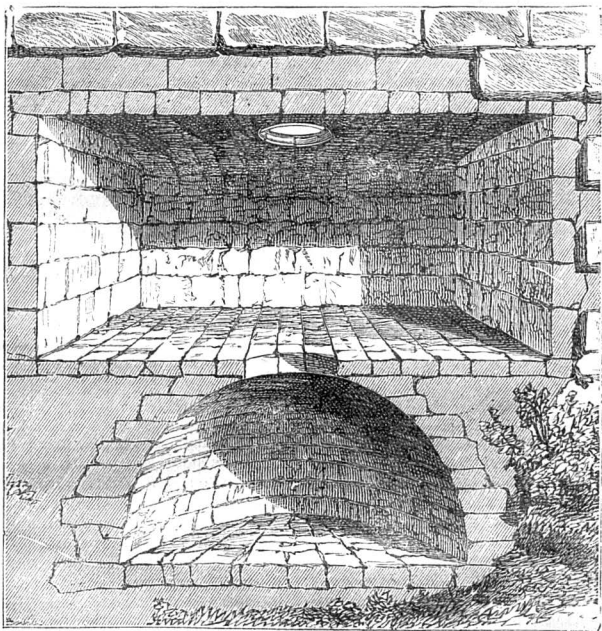
ses contemporains faisaient autour de lui. Elle répondait, sinon à une nécessité du sujet, du moins aux préoccupations de l'opinion publique et de l'écrivain lui-même.

LIV. 1. *Genus*. La *gens Julia* était patricienne, et faisait remonter son origine à l'antiquité la plus lointaine; les *Porcii* étaient plébéciens et leur illustration ne datait que de *Caton le Censeur*. Il est remarquable que *Salluste*, tout *Césarien* qu'il est, se montre parfois favorable, de parti pris, à *Caton*. La même remarque s'appliquerait au mot *'eloquentia*; *Cæsar*, comme orateur, avait une réputation très supérieure à celle de *Caton*. — 2. *Ætas*. *Cæsar* avait cinq ans de plus que *Caton*. — 3. *Alia, alii*: bien qu'il ne s'agisse que de deux personnes, l'emploi de *alii* est justifié ici, cf. *LII*, 1. — 4. *Nihil largiundo*, en n'accor-

dant rien par faveur, s'oppose aux trois gérondifs qui précèdent. 5. *Facilitas*, la complaisance; *constantia*, la fermeté, qualité de celui qui *semper sibi constat*. — 6. *In animum induxerat*, s'était imposé, comme règle de conduite, de... — 7. *Neglegere... denegare*; infinitifs historiques. — 8. *Magnum imperium*, un grand commandement militaire. — 9. *Bellum novom*, une guerre nouvelle, c.-à-d. dans un pays où les armées romaines n'eussent pas encore pénétré; il voulait obtenir la gloire par des succès qui fussent de nature à frapper l'imagination des Romains. Il y réussira un peu plus tard, grâce à sa guerre des Gaules, et particulièrement à son expédition dans la Grande-Bretagne, qui produisit une impression si vive sur ses contemporains. — 10. *Factione*, intrigue; sur le sens d

eum modesto pudore, cum innocente abstinentia certabat; esse quam videri bonus malebat : ita, quo minus petebat gloriam, eo magis illum sequebatur ¹¹.

LV. [1] Postquam, ut dixi, senatus in Catonis sententiam



Tullianum. Coupe de la prison où s'exécutaient les sentences de mort
 discessit¹, consul optimum factu ratus noctem, quæ insta-

factiosus, cf. *Jugurtha*, viii, 1 et la note. — 11. *Sequebatur* se dit d'un avantage, d'une récompense que l'on n'a pas recherchée, et

qui arrive d'elle même, par la nature des choses.

LV. 1. *In Catonis sententiam discessit*, se fut rangé à l'avis de

bat, antecapere, ne quid eo spatio novaretur, triumviros² quæ supplicium postulabat, parare jubet; [2] ipse præsi- diis dispositis Lentulum in carcerem deducit; idem fit ceteris³ per prælores. [3] Est in carcere⁴ locus, quod Tullia- num appellatur, ubi paululum ascenderis⁵ ad lævam, circi- ter duodecim pedes humi depressus. [4] Eum muniunt undique parietes, atque insuper camera lapideis fornicibus juncta; sed incultu, tenebris, odore, sæda atque terribilis ejus facies est. [4] In eum locum postquam demissus est Lentulus, vindices rerum capitalium⁶, quibus præceptum erat, laqueo gulam fregere⁷. [6] Ita ille patricius ex gente clarissima Corneliorum, qui consulare imperium⁸ Romæ habuerat, dignum moribus factisque suis exitium vitæ inve- nit. De Celhego, Statilio, Gabinio, Cæpario eodem modo sup- plicium sumptum est.

LVI. [1] Dum ea Romæ geruntur, Catilina ex omni copia, quam et ipse adduxerat et Manlius habuerat, duas legiones instituit¹; cohortis, pro numero militum, complet; [2] deinde,

Caton. — 2. *Triumviros*, les *trium- viri capitales*, chargés de sur- veiller les prisons et de présider aux exécutions. — 3. *Fit cete- ris*, cf. LI, 25 et la note. — 4. *In carcere*. La prison publique était adossée à la pente du mont Capi- tolin, qui regardait le forum. On en attribuait la construction à Ancus Martius; de là son nom de prison Mamertine. Directement au-dessous de la prison Mamertine était un cachot souterrain appelé *Tullianum*, du vieux mot *tullius*, source, ruisseau, d'où l'exclama- tion de Jugurtha. Du vestibule de la prison, un escalier descendait vers le forum; c'étaient les *degrés Gémonies*, où l'on exposait les corps des suppliciés. — 5. *Ascen-*

deris: en venant du forum, il fal- lait commencer à gravir le mont Capitolin pour arriver à l'entrée de la prison. — 6. *Vindices rerum capitalium*, c'est-à-dire *carni- fices*; c'étaient des esclaves pu- blics, qui exécutaient les condam- nés sous la surveillance des *triumviri capitales*. — 7. *Laqueo gulam fregere*. Les citoyens, li- vrés au supplice de la strangula- tion, n'étaient jamais exécutés publiquement; l'exécution avait toujours lieu secrètement, loin des regards du peuple. — 8. *Con- sulare imperium*, cf. XVII, 3, et la note.

LVI. 1. *Duas legiones instituit*, forme deux légions, ou, plus exac- tement, les cadres de deux lé-

ut quisque voluntarius aut ex sociis² in castra venerat³, æqualiter distribuerat, ac brevi spatio legiones numero hominum expleverat, cum initio non amplius duobus millibus habuisset. [3] Sed ex omni copia circiter pars quarta erat militaribus armis⁴ instructa; ceteri, ut quemque casus armaverat, sparos⁵ aut lanceas, alii præacutas sudis portabant. [4] Sed postquam Antonius cum exercitu adventabat⁶, Catilina per montis iter facere, modo ad urbem, modo in Galliam versus castra movere, hostibus occasionem pugnandi non dare; sperabat propediem magnas copias sese habiturum, si Romæ socii incepta patravissent. [5] Interea servitia re-

gions. Voici comment s'organise peu à peu cette armée de Catilina. Ordinairement, deux légions étaient réunies sous le commandement d'un consul et formaient une armée; la légion, à la fin de la république, était composée de 6 000 hommes. Catilina, qui n'avait au début que 2 000 hommes, les forma cependant en deux légions, afin de donner à sa petite armée une apparence plus imposante; il y avait bien le nombre réglementaire de cohortes (*cohortis complet*), mais chacune d'elles n'avait qu'un effectif proportionné au nombre total des soldats (*pro numero militum*); à mesure qu'il était rejoint par ses partisans, il complétait l'effectif de ses cohortes, en distribuant également dans chacune d'elles (*æqualiter*) les nouveaux arrivants, de telle sorte qu'il finit par arriver au nombre régulier de 6 000 hommes par légion, de 600 par cohorte. — 2. (*Quisque voluntarius*, les volon-

taires qui venaient spontanément, sans aucun engagement antérieur, grossir les rangs de l'armée; *ex sociis*, ceux des conjurés, déjà liés avec Catilina, qui venaient successivement le rejoindre. — 3. *Venerat*. Salluste, dans tout ce récit, songe au moment où l'armée de Catilina se trouve enfin complétée; de là, l'emploi de ce plus que-parfait et des deux qui suivent, pour exprimer les actes antérieurs. — 4. *Militaribus armis*: les armes régulières étaient pour l'infanterie des légions: le grand bouclier (*scutum*), l'épée espagnole, courte et forte, le javelot (*pilum*), le casque et la cuirasse d'airain. — 5. *Sparos*, de petits javelots. — 6. *Adventabat*

Pilum.

Pilum.

pudiabat, *cujus*⁷ initio ad eum magnæ copiæ concurrebant, opibus conjurationis fretus, simul alienum suis rationibus existumans videri causam civium cum servis fugitivis communicavisse.

LVII. [1] Sed postquam in castra nuntius pervenit, Romæ conjurationem patefactam, de Lentulo et Cethego ceterisque, quos supra memoravi, supplicium sumptum, plerique, quos ad bellum spes rapinarum aut novarum rerum studium vlexerat, dilabuntur; reliquos Catilina per montis asperos, magnis itineribus¹, in agrum Pistoriensem² abducit, eo consilio uti per tramites occulte perfugeret in Galliam Transalpinam. [2] At Q. Metellus Celer cum tribus legionibus, in agro Piceno præsidebat³, ex difficultate rerum⁴ eadem illa existumans, quæ supra diximus, Catilinam agitare. [3] Igitur ubi iter ejus ex perfugis cognovit, castra propere movit ac sub ipsis radicibus montium consedit, qua illi descensus erat⁵ in Galliam properanti. [4] Neque tamen⁶ Antonius procul aberat, utpote qui magno exercitu locis æquioribus expeditus in fuga sequeretur⁷. [5] Sed Catilina, postquam

cf. vi, 5 et la note. — 7. *Servilia repudiabat, cujus...* il refusait d'enrôler les esclaves, qui au début se présentaient en foule. Il y a dans cette phrase une syllepse très-hardie, *cujus* ayant pour antécédent *servilia*. Cette hardiesse s'explique par ce fait que Salluste ne songe pas aux esclaves pris individuellement, mais à la classe d'hommes dont Catilina refusait les services.

LVII. 1. *Magnis itineribus*, à marches forcées. — 2. *Agrum Pistoriensem*, le territoire de Pistoria (aujourd'hui Pistoja), en Étrurie, à 4 milles N.-O. de Florence. — 3. *Præsidebat*, c'est-

à-dire *præsidia agebat*. — 4. *Ex difficultate rerum*, c'est-à-dire *propter difficultatem* : littéralement, pensant bien, d'après la difficulté des circonstances, que Catilina serait la tentative dont je viens de parler. — 5. *Qua illi descensus erat*, par où il pourrait descendre; — les substantifs verbaux, comme *descensus*, *adventus*, *visus*, expriment l'action du verbe tantôt comme réelle, tantôt comme possible. — 6. *Neque tamen* : ici *tamen* est en corrélation avec *properanti* : malgré cette grande diligence de Catilina; cf. *xx*, 1-2. — 7. *Utpote qui... sequeretur*, explique

videt montibus atque copiis hostium sese clausum, in urbe res advorsas, neque fugæ neque præsidii⁸ ullam spem, optimum factu ratus in tali re fortunam belli tentare, statuit cum Antonio quam primum configere. [6] Itaque, contione advocata, hujuscemodi orationem habuit⁹ :

LVIII. [1] « Compertum ego habeo, milites, verba virtutem non addere, neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido exercitum oratione imperatoris fieri. [2] Quanta cujusque animo audacia¹ natura aut moribus² inest, tanta in bello patere solet³; quem neque gloria neque pericula excitant, nequicquam hortere : timor animi auribus officit. [3] Sed ego vos, quo pauca monerem, advocavi, simul uti causam mei consili aperirem. [4] Scitis equidem, milites, socordia atque ignavia⁴ Lentuli quantam ipsi nobisque cladem attulerit, quoque modo⁵, dum ex urbe præsidia opperior, in Galliam proficisci nequiverim. [5] Nunc vero quo loco res nostræ sint, juxta mecum omnes intellegitis. [6]

pourquoi le consul suivait de si près Catilina; il avait une armée considérable (*magno exercitu*), et, par suite, pouvait marcher rapidement sans avoir besoin d'attendre les traînards; il marchait en plaine (*locis æquioribus*), tandis que Catilina suivait péniblement des chemins de montagnes; il n'était point embarrassé de bagages (*expeditus*) et poursuivait un ennemi qui, pressé de fuir, ne songeait nullement à susciter des obstacles qui auraient pu le retarder. *In fuga* est ici l'équivalent d'une proposition entière, *cum hostium fuga esset*. — 8. *Præsidii*, les renforts sur lesquels il avait compté tant au'il avait ignoré l'exécu-

tion de ses complices à Rome. — 9. *Orationem habuit*, janvier 692, sous le consulat de Silanus et de Muréna. On doit se souvenir que ces événements sont antérieurs à la réforme du calendrier faite par César; le premier jour de l'année 692 de Rome correspond au 4 mars 62 av. J.-C.

LVIII. 1. *Audacia*, bravoure, dans un sens favorable. — 2. *Moribus*, opposé à *natura*, les habitudes prises, l'éducation. — 3. *Patere solet*, a coutume de se manifester, de se produire au dehors, en opposition avec *inest*. *Patebunt*, § 9, est pris dans un sens différent. — 4. *Socordia*, la stupidité; *ignavia*, la lâcheté. — 5. *Quoque modo* équivaut à *et*

Exercitus hostium duo, unus ab urbe ⁶, alter a Gallia, obstant; diutius in his locis esse, si ⁷ maxime animus ferat, frumenti atque aliarum rerum egestas prohibet. [7] Quocumque ire placet, ferro iter aperiendum est. [8] Quapropter vos moneo uti forti atque parato animo sitis et, cum prælium inibitis, memineritis vos divitias, decus, gloriam, præterea libertatem atque patriam in dextris vestris portare. [9] Si vincimus, omnia nobis luta erunt; commeatus ⁸ abunde, municipia atque coloniæ patebunt. [10] Si metu cesserimus, eadem illa advorsa fient; neque locus neque amicus quisquam teget quem arma non texerint. [11] Præterea, milites, non eadem nobis et illis necessitudo ⁹ impendet: nos pro patria, pro libertate, pro vita certamus; illis supervacaneum ¹⁰ est pro potentia paucorum pugnare. [12] Quo ¹¹ audacius aggrediamini, memores pristinae virtutis. [13] Licuit ¹² vobis cum summa turpitudine in exilio ætatem agere; potuistis non nulli Romæ, amissis bonis, alienas opes exspectare: [14] quia illa fœda atque intoleranda viris ¹³ videbantur, hæc sequi decrevistis. [15] Si hæc relinquere vultis ¹⁴, audacia opus est; nemo nisi victor pace bellum

quo modo. — 6. *Unus ab Urbe*, l'armée d'Antonius; *alter a Gallia*, celle de Metellus Celer, qui, postée de l'autre côté des Apennins, occupait les passages par où Catilina aurait pu trouver une issue vers la Gaule. — 7. *Si pour eliamsi.* — 8. *Commeatus*, au nominatif, sujet de *erunt* sous-entendu. — 9. *Necessitudo* pour *necessitas*; cf. *Observations*, 1. — 10. *Illis supervacaneum*: on attendrait plutôt: *illi pro pot. pauc. pugnant*; par l'emploi de *supervacaneum*, littér. superflu, Catilina veut faire entendre que les deux partis sont loin d'avoir le même

intérêt dans la lutte: d'un côté, on combat pour les biens les plus nécessaires à la vie; de l'autre, pour une cause qui, ne touchant pas directement ses défenseurs, les laisse à peu près indifférents. — 11. *Quo*, c'est pourquoi; cf. 1, 5 et la note. — 12. *Licuit*, c'est-à-dire *licuisset*; *potuistis*, c'est-à-dire *potuissetis*. — 13. *Viris* doit se construire avec *intoleranda*, et non avec *videbantur*. — 14. *Si hæc relinquere vultis*, si vous voulez sortir de la situation présente. Voici la suite des idées dans tout ce passage: les conjurés ont préféré la guerre et ses dan-

mutavit¹⁵. [16] Nam in fuga salutem sperare, cum arma, quibus corpus tegitur, ab hostibus avorteris, ea vero¹⁶ dementia est. [17] Semper in prælio eis maximum est periculum, qui maxime timent; audacia pro muro habetur¹⁷. [18] Cum vos considero, milites, et cum facta vostra æstumo, magna me spes victoriæ tenet. [19] Animus, ætas, virtus vostra me hortantur, præterea necessitudo, quæ etiam timidus fortis facit. [20] Nam¹⁸ multitudo hostium ne circumvenire queat, prohibent angustiae loci. [21] Quodsi virtuti vostræ fortuna inviderit, cavete inulti¹⁹ animam amittatis, neu capti potius sicuti pecora trucidemini, quam viro- rum more pugnantem cruentam atque luctuosam victoriam hostibus relinquatis. »

LIX. [1] Hæc ubi dixit, paululum commoratus, signa canere¹ jubet atque instructos ordines² in locum æquom deducit. Dein, remotis omnium equis, quo militibus exæquato periculo animus amplior esset, ipse pedes³ exercitum pro loco atque copiis⁴ instruit. [2] Nam⁵ uti planities erat inter

gers (*hæc*) à la vie plus tranquille, mais déshonorée, qu'ils pouvaient mener dans l'exil ou à Rome (*illa*); mais cette existence de luttes et de misère qu'ils ont acceptée, ne peut se prolonger indéfiniment, et, s'ils veulent en sortir, il leur faut du courage. — 15. *Pace bellum mutavit*, n'a échangé la guerre pour la paix; c'est-à-dire: on n'a jamais obtenu la paix que par la victoire; *mutavit* est un parfait d'habitude. — 16. *Ea vero dementia est*, c'est vraiment folie; pour la construction cf. *eas divitias*, VII, 6 et la note. — 17. *Ha-betur*, cf. I, 4 et la note. — 18. *Nam* correspond à une idée sous-entendue: je ne parle même pas de votre infériorité numérique, car... — 19. *Inulti*, sans vous être

vengés à l'avance, sans avoir rendu chèrement votre vie.

LIX. 1. *Signa canere*: dans cette phrase *signa* est le sujet de la proposition infinitive, et *canere* est employé comme verbe neutre. — 2. *Instructos ordines* n'est pas en contradiction avec *instruit*, § 2; il s'agit, dans le second passage, de l'ordre de bataille dans lequel est disposée toute l'armée; ici, Catilina fait reformer, dans chaque centurie, les rangs que les soldats avaient rompus pour se grouper autour du général et entendre son allocution. — 3. *Pedes*, nominalif de *pedes*, *peditis*. — 4. *Pro loco atque copiis*, aussi bien que le permettaient la nature du terrain et la force de son armée. — 5. *Nam*... développe l'idée indi-

sinistros montis et ab dextera rupe aspera, octo cohortis in fronte constituit, reliquarum signa⁶ in subsidio artius⁷ collocat. [3] Ab eis⁸ centuriones omnis, lectos et evocatos⁹, præterea ex gregariis militibus optimum quemque armatum¹⁰ in primam aciem subducit. C. Manlium in dextra, Fæsulanum quemdam in sinistra parte curare¹¹ jubet; ipse cum libertis et calonibus propter aquilam assistit, quam bello Cimbrico C. Marius in exercitu habuisse dicebatur¹². [4] At ex altera parte C. Antonius, pedibus æger¹³, quod prælio adesse nequibat, M. Petreio¹⁴ legato exercitum per-

quée par *pro loco*; en tenant compte de la configuration de la plaine, qui était resserrée entre les montagnes, à gauche, et à droite, un terrain hérissé de rochers; *aspera* est à l'accusatif pluriel neutre dépendant de *inter* et est pris substantivement; *rupe* est complètement de *aspera*. — 6. *Reliquarum signa*, les étendards du reste de ses cohortes, c'est-à-dire les douze cohortes qui lui restaient. *Signa cohortium* est l'équivalent de *cohortes*, et cette métonymie est ici d'autant mieux justifiée que les cohortes, placées en seconde ligne, comme corps de réserve (*in subsidio*), n'avaient plus leur effectif complet, Catilina en ayant distrait les meilleurs soldats pour les porter en avant. — 7. *Artius*, en ordre plus serré. — 8. *Ab eis*, de ces cohortes, placées en seconde ligne. — 9. *Centuriones omnis, lectos et evocatos*: dans ce passage, *omnis* ne doit pas être pris à la lettre; l'auteur veut dire que Catilina amène en première ligne tous les centurions les plus braves

(*centurionum præstantissimum quemque*), soldats libérés qui avaient repris du service (*evocatos*).—Dans la langue militaire *evocati* se dit proprement des soldats qui, après leur congé, *emeritis stipendiis*, reprenaient volontairement du service. Dans une armée levée à la hâte, comme celle de Catilina, il n'y a pas lieu de conserver à *evocati* son sens technique. — 10. *Armatum*, suppléez *armis militaribus*; cf. LVI, 5. — 11. *Curare*, commander; expression de la langue militaire. — 12. *Dicebatur*. Cicéron fait allusion à cette anecdote, dans sa 1^{re} *Catilinaire*, 9, 24. — 13. *Pedibus æger*, souffrant de la goutte; réel ou simulé, cet accès de goutte survenait très à propos pour Antonius, dont la conduite, dans toute cette affaire de la conjuration, avait été fort équivoque. — 14. *M. Petreio*. Ce lieutenant d'Antonius ne paraît pas devoir être identifié avec l'officier du même nom qui joua un rôle important dans la guerre civile entre César et Pompée, qui se distingua en Espagne et mou-

mittit. [5] Ille cohortis veteranas, quas tumultus causa⁴⁵ conscripserat, in fronte; post eas ceterum exercitum in subsidiis locat; ipse equo circumiens unum quemque nominans appellat, hortatur, rogat ut meminerint se contra latrones inermis⁴⁶ pro patria, pro liberis, pro aris atque focis suis certare. [6] Homo militaris⁴⁷, quod amplius annos triginta⁴⁸ tribunus⁴⁹, aut præfectus, aut legatus, aut prætor cum magna gloria in exercitu fuerat, plerosque ipsos factaque eorum fortia noverat; ea commemorando militum animos accendebat.

× LX. [1] Sed ubi, omnibus rebus exploratis, Petreius tuba signum dat, cohortis paulatim incedere jubet; idem facit hostium exercitus. [2] Postquam eo ventum est, unde a ferentariis¹ prælium committi posset, maximo clamore cum infestis signis² concurrunt; pila omittunt³, gladiis res geri-

rut en Afrique après la bataille de Thapsus. — 15. *Tumultus causa*. On proclamait qu'il y avait *tumulte*, toutes les fois qu'il se produisait un danger imprévu et pressant, par exemple une prise d'armes en Italie, ou une invasion soudaine des Gaulois. Dans ce cas les réglemens ordinaires n'étaient plus observés, et l'on appelait au service même les vétérans qui avaient leur congé régulier. — 16. *Inermis*. Salluste emploie indistinctement les deux formes *inermis* et *inermus*. — 17. *Homo militaris*, cf. XLV, 2. — 18. *Amplius annos triginta*: avec *minus*, *plus*, *amplius*, accompagnant des noms de nombre, on retranche le plus souvent *quam*. — 19. *Tribunus*, suppléez *militum*; il y avait par légion six tribuns militaires; *præfectus*, commandant la cavalerie des troupes

auxiliaires; *legatus*, lieutenant du général, placé directement sous ses ordres, et, en son absence, commandant toute l'armée; *prætor*, venant de *præ*, *ire*, était le titre que l'on donnait primitivement à Rome à tous les généraux d'armée.

LX. 1. *Ferentariis*: c'était le nom qu'on donnait à des soldats armés à la légère, n'ayant que des armes de trait. — 2. *Cum infestis signis*. Dans cette locution, on emploie le plus souvent l'ablatif sans préposition. — 3. *Pila omittunt*. Ordinairement, après que les troupes légères avaient engagé l'action, les légionnaires lançaient le javelot (*pilum*), et c'est à la suite seulement, en troisième lieu, que les deux armées se joignaient et que commençait le combat corps à corps; ici, à peine les troupes légères

lur. [3] Veterani⁴, pristinae virtutis memores, cominus acriter instare; illi⁵ haud timidi⁶ resistunt; maxuma vi certatur. [4] Interea Catilina cum expeditis in prima acie versari, laborantibus succurrere, integros pro sauciis arcessere, omnia providere, multum ipse pugnare, saepe hostem ferire; strenui militis et boni imperatoris officia simul exequabatur.

[5] Petreius, ubi videt Catilinam contra ac ratus erat magna vi tendere⁷, cohortem praetoriam⁸ in medios hostis⁹ inducit eosque perturbatos atque alios alibi resistentis¹⁰ interficit; deinde utrimque ex lateribus ceteros aggreditur¹¹.

[6] Manlius et Fæsulanus in primis¹² pugnantes cadunt.

[7] Catilina postquam fusas copias seque cum paucis relictum videt, memor generis atque pristinae suae dignitatis, in confertissimos hostis incurrit ibique pugnans confoditur.

LXI. [1] Sed confecto praelio, tum vero¹ cernereres quanta audacia quantaque animi vis fuisset in exercitu Catilinae.

[2] Nam fere quem quisque vivos pugnando locum ceperat, eum amissa anima corpore tegebat. [3] Pauci autem, quos

ont-elles joué leur rôle, que les deux armées en viennent directement aux mains, sans faire usage de leurs javelots. — 4. *Veterani*, les vétérans que Pétreius avait mis en première ligne, *in fronte*, comme il est dit, ch. 59, 5. — 5. *Illi*, les soldats de Catilina. — 6. *Haud timidi*, c'est-à-dire *audaces*, litote; cf. *haud absurdum*, III, 1. — 7. *Tendere*, pris absolument, faire des efforts; ici : dès qu'il vit que Catilina, contrairement à ce qu'il avait pensé, déployait une si grande énergie. — 8. *Cohortem praetoriam*: la cohorte prétorienne était la garde du général. — 9. *In medios hostis*, au centre de l'armée ennemie — 10. *Alios*

alibi resistentis, conséquence de *perturbatos*; du moment que la ligne de bataille est rompue, il n'y a plus que des résistances isolées, le combat se continuant sur plusieurs points. — 11. *Utrimque... aggreditur*, la cohorte prétorienne, victorieuse au centre, fait face des deux côtés (*utrimque*) et se rejette sur les ailes de l'armée de Catilina, qui tenaient encore (*ceteros*) et qu'elle attaque de flanc (*ex lateribus*). — 12. *In primis* doit se joindre à *pugnantes*, en combattant au premier rang.

LXI. 1 *Tum vero* reprend avec une sorte d'emphase l'idée exprimée par *confecto praelio*. —

medios² cohors prætoria disjecerat, paulo divorsius, sed omnes tamen advorsis³ volneribus conciderant. [4] Catilina vero longe a suis inter hostium cadavera repertus est, paululum etiam⁴ spirans ferociamque animi, quam habuerat vivos, in vultu retinens. [5] Postremo ex omni copia neque in prælio neque in fuga quisquam civis ingenuus⁵ captus est; [6] ita cuncti suæ hostiumque vitæ juxta⁶ pepercerant. [7] Neque tamen exercitus populi Romani lætam aut incruentam victoriam adeptus erat; nam strenuissimus quisque aut occiderat in prælio aut graviter volneratus discesserat. [8] Multi autem, qui e castris visundi aut spoliandi gratia processerant, volventes hostilia cadavera, amicum alii, pars hospitem aut cognatum reperiebant; fuere item qui inimicos suos cognoscerent. [9] Ita varie per omnem exercitum lætitia, mæror, luctus atque gaudia agitabantur⁷.

2. *Medios* doit se joindre avec *disjecerat*, que la cohorte prætorienne avait dispersés en se jetant au milieu d'eux. — 3. *Advorsis*, c'est-à-dire *adverso corpore exceptis*, reçues en faisant face à l'ennemi, par devant. — 4. *Etiam* est pris ici dans le sens de *etiam tum*. — 5. *Ingenuus*, de naissance libre. — 6. *Juxta*, cf. II, 8, et la note. — 7. *Agitabantur*. Ici, comme dans le *Jugurtha*, Salluste conclut brusquement son récit, s'abstenant de tout commentaire, laissant au lecteur le soin d'apprécier les événements qu'il vient de raconter. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : Salluste est un philosophe, sa préface suffirait à le prouver; mais il est aussi un artiste, et c'est à dessein qu'il s'arrête sur ce tableau du champ de bataille

après la défaite de Catilina, qu'il n'ajoute rien à cette description pour ne pas en affaiblir l'effet dramatique. D'ailleurs, l'impression qui se dégage de ses dernières paroles, est d'accord avec l'ensemble de son récit. Il a représenté la conjuration comme une conséquence, la plus effroyable de toutes, de la corruption des mœurs romaines; de là, ce sentiment de tristesse répandu dans tout l'ouvrage et qui se trahit peut-être encore avec plus de force dans la conclusion. Il s'y joint une sorte de pitié pour l'héroïsme de Catilina et de ses compagnons, héroïsme si mal dépensé, mais qui, dans d'autres temps et mis au service d'une autre cause, aurait pu contribuer à la grandeur et à la gloire de la république.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DE LA GUERRE DE JUGURTHA.

I. *Préface.* Les réflexions de Salluste, les idées qu'il s'est faites sur la nature et la grandeur véritable de l'homme, et, d'autre part, la corruption des mœurs politiques l'ont déterminé à vivre loin des affaires pour s'appliquer à écrire l'histoire (1-4).

II. *Jeunesse et débuts de Jugurtha.* La guerre de Jugurtha est intéressante par elle-même et par l'influence qu'elle a exercée sur la politique intérieure de Rome. Masinissa, roi des Numides, meurt après avoir entretenu des relations amicales avec le peuple Romain; Micipsa succède à son père et prend soin de l'enfance de son neveu, Jugurtha (5). Jugurtha, dès sa première jeunesse, se signale par des exploits qui excitent l'admiration des Numides, et la jalousie de Micipsa (6). Envoyé par son oncle au siège de Numance, il se fait remarquer par sa docilité et ses qualités militaires; il noue des relations avec les jeunes officiers de l'armée romaine et s'attire ainsi les remontrances amicales de Scipion, qui avait deviné ses desseins ambitieux (7-8). Il rentre en Numidie, où Micipsa, touché de son mérite, l'adopte et l'institue son héritier conjointement avec ses propres fils, Adherbal et Hiempsal (9). Micipsa, en mourant, les exhorte tous les trois à la paix et à la concorde (10).

III. *Lutte de Jugurtha contre ses frères.* A la suite de la première entrevue des trois jeunes rois, Jugurtha, offensé par Hiempsal, prend la résolution de se débarrasser de lui (11). Il le fait assassiner à Thirmida (12). La guerre éclate entre Jugurtha et Adherbal; celui-ci est vaincu et va chercher un refuge à Rome, où il est suivi par les ambassadeurs de Jugurtha (13). Les débats s'engagent devant le sénat, qui décide, après avoir entendu les deux parties, qu'il enverra une commission pour partager la Numidie entre Adherbal et Jugurtha; les commissaires se laissent

corrompre par Jugurtha et lui adjugent la région la plus fertile et la plus peuplée (14-16).

Géographie de l'Afrique : description du pays (17) ; énumération des races qui l'ont successivement occupé (18) ; établissements phéniciens ; domination romaine en Afrique ; au moment de la guerre de Jugurtha, le pays se trouve partagé entre les Romains, les Numides, et les Maures sous leur roi Bocchus (19).

Jugurtha envahit le royaume d'Adherbal qui, après un faible essai de résistance, est réduit à se jeter dans Cirta (20-21). Le sénat, sollicité d'abord par les envoyés d'Adherbal, puis par une lettre du roi, envoie successivement deux ambassades pour interposer sa médiation ; mais ces tentatives, mal conduites, restent sans effet (22-25). Les défenseurs de Cirta livrent la place à Jugurtha, et Adherbal est mis à mort (26).

IV. *Première période de la guerre entre Jugurtha et les Romains* Entraîné par la violence du sentiment populaire, le sénat décrète la guerre contre Jugurtha, et en confie le commandement au consul Calpurnius Bestia (27). On refuse de donner audience aux ambassadeurs envoyés par Jugurtha, et le consul commence les hostilités (28). Il s'arrête bientôt, corrompu par l'or du Numide, et lui accorde la paix (29). Cette prévarication irrite le peuple, dont la colère est encore surexcitée par les discours du tribun C. Memmius (30-31). Sur la proposition du tribun, le préteur L. Cassius est envoyé en Numidie, pour amener Jugurtha (32). Le Numide vient à Rome et, après s'être assuré la complicité du tribun C. Bæbius, non seulement refuse de répondre à Memmius, mais fait assassiner, dans la ville même, un petit-fils de Masinissa, Massiva, qui réclamait le royaume de Numidie ; à la suite de ce crime, il reçoit l'ordre de quitter l'Italie (33-35). Les hostilités sont reprises par le successeur de Calpurnius, Albinus, qui en abandonne bientôt la direction à son frère Aulus (36). Aulus met le siège devant Suthul ; il est cerné par Jugurtha, réduit à conclure une paix honteuse, et l'armée romaine passe sous le joug (37-38). Le sénat refuse de ratifier le traité et le consul cherche à venger le désastre de son frère, mais il est condamné à l'impuissance par la démoralisation de l'armée (39).

V. *Deuxième période.* Le peuple, poussé par le tribun C. Mamilius, vote une enquête contre les magistrats, qui s'étaient faits les complices de Jugurtha ; les poursuites sont exercées avec une extrême rigueur (40). Digression sur l'origine et les vicissitudes

de la lutte engagée entre le peuple et le sénat ; insolence triomphante de la noblesse après la défaite des Gracques (41-42). Cependant, le consul Q. Métellus est chargé de la province de Numidie et prépare tout pour recommencer la guerre (43). Il trouve une armée complètement désorganisée et s'occupe avant tout de rétablir la discipline (44-45). Jugurtha, effrayé, offre de faire sa soumission ; sans tenir compte de cette proposition, Métellus envahit la Numidie (46). Il met une garnison dans la ville de Vaga et refuse, une seconde fois, d'entrer en négociations avec Jugurtha (47). Forcé de combattre, Jugurtha essaye de surprendre l'armée romaine près du fleuve Muthul ; il éprouve une défaite complète (48-53). Il adopte un nouveau système de défense, évitant de s'engager à fond et se bornant à surveiller et à inquiéter la marche de Métellus, qui, de son côté, ravage le pays (54-55). Métellus va mettre le siège devant Zama ; Jugurtha, malgré des efforts répétés, ne réussit pas à dégager la place, mais les Romains ne parviennent pas non plus à s'emparer de Zama et une tentative d'escalade, dirigée par Marius, est repoussée (56-60). Le siège est levé ; l'armée romaine prend ses quartiers d'hiver, et Métellus se met en relations avec le principal lieutenant de Jugurtha, Bomilcar, qu'il engage à trahir son maître (61). Vaincu par les instances de Bomilcar, Jugurtha fait sa soumission, puis, reprenant courage, se décide à continuer la lutte ; Métellus, dont les pouvoirs étaient expirés, est prorogé dans son commandement (62).

VI. *Troisième période.* Marius forme le projet de briguer le consulat ; il demande un congé à Métellus et, irrité du refus qui lui est opposé, soulève l'opinion contre le général en Afrique et à Rome (63-65). Jugurtha rentre en scène, en faisant massacrer la garnison romaine de Vaga (66-67). Métellus se met aussitôt en campagne, surprend Vaga et punit les habitants de leur perfidie (68-69). Bomilcar, donnant suite à ses anciens desseins, conspire contre Jugurtha et s'assure le concours de Nabdalsa, un des chefs Numides les plus puissants ; la conspiration est découverte et Bomilcar est exécuté, mais Jugurtha est dès lors en proie à la défiance et à la crainte (70-72). Métellus comprend qu'il faut recommencer les hostilités ; auparavant, il accorde à Marius la permission d'aller à Rome ; Marius est élu consul, et le peuple lui fait confier, malgré la décision récente du sénat, la province de Numidie (73). Jugurtha est surpris par Métellus, son armée est mise en déroute (74). Il se réfugie dans Thala et, dé-

concerté par l'arrivée inattendue de Métellus, s'enfuit nuitamment de la ville, qui tombe au pouvoir des Romains (75-76). Les habitants de Leptis demandent une garnison romaine, qui leur est accordée (77). Digression sur l'origine phénicienne et la situation géographique de Leptis, sur l'aventure des frères Philènes (78-79). Après tous ses échecs, Jugurtha réussit à se refaire une armée, grâce à l'alliance des Gétules et de Bocchus, roi de Mauritanie ; Bocchus et Jugurtha marchent sur Cirta ; Métellus couvre la ville ; puis, informé qu'on lui a enlevé son commandement et qu'on lui a donné Marius pour successeur, ne songe plus qu'à négocier avec Bocchus et à faire traîner la guerre en longueur (80-85).

VII. *Quatrième période.* Marius, à Rome, fait de grands préparatifs militaires ; il anime le peuple contre la noblesse et lui promet une prompte victoire (84-85). Il prend possession de son commandement (86). Il aguerrit ses nouvelles troupes par une série de petits combats, et, pour venir à bout d'ennemis qui se retirent perpétuellement devant lui, prend la résolution de s'emparer successivement de toutes les places fortes (87-88). Il marche sur Capsa, paraît inopinément devant la ville, s'en rend maître et la détruit complètement (89-91). Il poursuit ses succès et vient assiéger une forteresse près du fleuve Muluccha ; il est arrêté longtemps par les difficultés du siège et réussit enfin à s'emparer de la place, grâce au stratagème que lui suggèrent le hasard et la témérité d'un soldat Ligurien (92-94). Sylla vient rejoindre Marius, en qualité de questeur ; son caractère et ses exploits lui concilient rapidement la faveur du général et de l'armée (95-96). Réduit à la dernière extrémité par les victoires de Marius, Jugurtha se décide à combattre ; il resserre son alliance avec Bocchus et les deux rois tentent de surprendre l'armée romaine ; ils sont vaincus à la suite d'une lutte acharnée (97-99). Marius se dirige vers ses quartiers d'hiver ; attaqué de nouveau près de Cirta par Jugurtha et Bocchus, il leur inflige une défaite sanglante (100-101).

VIII. *Cinquième période.* Une première tentative faite auprès de Bocchus pour le détacher de Jugurtha ne produit aucun résultat ; Marius part en expédition ; en son absence, Sylla reçoit de nouvelles propositions de Bocchus (102-103). Marius, à son retour, autorise les ambassadeurs de Bocchus à partir pour Rome, où le Sénat se montre disposé à traiter (104). Sylla est envoyé auprès de Bocchus ; pendant la route il est rejoint par Volux, le fils du roi de Mauritanie, et, après avoir couru le danger d'être pris par

Jugurtha, arrive au terme de son voyage (105-107). Sollicité à la fois par Sylla et par l'envoyé de Jugurtha, Bocchus hésite avant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre ; il est sur le point de trahir Sylla, puis il se ravise et livre Jugurtha aux Romains (108-113). La guerre est terminée, et Marius est élevé une seconde fois au consulat ; on lui confie le commandement de la Gaule et il triomphe dans l'intervalle des deux guerres contre Jugurtha et contre les Cimbres (114).

C. SALLUSTI CRISPI
DE BELLO JUGURTHINO
LIBER.

I. [1] Falso queritur de natura sua ¹ genus humanum, quod imbecilla atque ævi brevis forte² potius quam virtute regatur³. [2] Nam contra reputando neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum quam vim aut tempus deesse⁴. [3] Sed dux atque

I. 1. *De natura sua*, de la condition que la nature lui a faite; *natura* ne doit pas se prendre ici comme synonyme de *indoles*. — Voici, d'ailleurs, pour faciliter l'intelligence de cette préface, la suite des idées exprimées par l'auteur. L'homme n'a pas le droit de se plaindre de sa condition; car il n'est pas l'esclave de la fortune, comme il le dit trop souvent, mais il dépend de lui d'acquiescer, s'il le veut, une gloire éternelle. Il lui suffit de comprendre que tout ce qui vient du corps est périssable, et que le bon emploi de ses facultés intellectuelles peut seul donner à la vie humaine tout son prix et sa véritable dignité. Le plus noble usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de l'appli-

quer au gouvernement des États; mais, vivant dans un temps où il n'est pas permis d'arriver aux magistratures par des moyens honnêtes ni de les exercer utilement pour soi-même et pour la patrie, Salluste s'est proposé d'écrire l'histoire. Cette tâche est plus importante qu'on ne le croit communément : en remettant sous les yeux de ses contemporains les grands exemples du passé, l'historien excitera chez eux une émulation généreuse et qui sera profitable à la république. — 2. *Forte*, ablatif de *fors*, synonyme de *fortuna*. — 3. *Regatur*. Le subjonctif est appelé ici par ce fait que l'auteur rapporte une opinion étrangère et n'énonce pas un motif réel, d'après sa propre opinion. — 4. *Magisque deesse*;

imperator⁵ vitæ mortalium animus est ; qui ubi ad gloriam virtutis via grassatur⁶, abunde pollens potensque et clarus est neque fortuna eget, quippe probitatem, industriam aliasque artis bonas neque dare neque eripere cuiquam potest⁷. [4] Sin captus⁸ pravis cupidinibus ad inertiam⁹ et voluptates corporis pessum datus est, perniciose lubidine paulisper usus, ubi per socordiam vires, tempus, ingenium diffluxere, naturæ infirmitas accusatur ; suam quisque culpam auctores¹⁰ ad negotia¹¹ transferunt. [5] Quodsi hominibus bonarum rerum¹² tanta cura esset, quanto studio aliena¹³ ac nihil profutura multaque etiam periculosa petunt, neque¹⁴ regerentur magis

dans cette phrase, *que* exprime une opposition et a la valeur de *sed*. Cf. Tite-Live, XXVII, 42, 5 : « Inde pavor incussus et fuga passim fieri cœpta est. Minor *que* cædes fuit, quia propinquitas castrorum brevior fugam percussis fecit. — 5. *Sed dux atque imperator...*; *sed* oppose la phrase qui suit, non pas aux mots qui précèdent immédiatement, mais à la première phrase : *mais ce qui est vrai, ce qu'il faut dire, c'est que...* — 6. *Grassatur*, intensif de *gradior*, avec le sens qu'ont souvent les intensifs : s'efforcer à faire l'action marquée par le verbe simple. On rencontre souvent en latin ce mot employé en mauvaise part. — 7. *Potest* a pour sujet *fortuna*. — 8. *Sin captus...* Il y a, dans cette phrase, une anacoluthie. Salluste commence sa période comme si elle devait être régie tout entière par *animus*; puis arrivé à la proposition principale, il change brusquement de sujet

et tourne par le passif... *Captus*, métaphore prise de la chasse, *tentatur et irretitur*. — 9. *Ad inertiam...* *pessum datus est*, phrase elliptique, *ad inertiam se vertit ita ut pessum datus sit*. *Pessum* semble venir par contraction de *pedisversum*, comme *dextrorsum* de *dextro*, *versum*. Dans *pessum dari*, *pessum ire*, il y a toujours l'image d'une sorte de naufrage; ces mots se disent d'un objet qui tombe au fond de l'eau, qui s'abîme; par suite, qui périt. — 10. *Auctores*, apposition qui équivaut à une proposition entière, *quum ipsi sint auctores*. — 11. *Ad negotia*, la force des choses. — 12. *Bonarum rerum* a le même sens que l'expression *artis bonas*, employée plus haut. — 13. *Aliena*, ἀλλότρια, désigne ces satisfactions, qui non seulement sont étrangères à la véritable nature de l'homme, mais encore lui sont nuisibles. — 14. *Neque* doit se décomposer en et non : *et non regerentur...*

quam regerent casus et eo magnitudinis procederent, ubi pro mortalibus¹⁵ gloria æterni fierent.

II. [1] Nam uti genus hominum compositum ex corpore et anima est, ita res cunctæ studiaque omnia nostra corporis alia, alia animi¹ naturam sequuntur. [2] Igitur præclara facies², magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis et alia omnia hujusmodi brevi dilabuntur; at ingeni egregia facinora³, sicuti anima, immortalia sunt. [3] Postremo⁴ corporis et fortunæ bonorum⁵, ut initium, sic finis est; omniaque orta occidunt et aucta senescunt: animus incorruptus⁶, æternus, rector humani generis agit⁷ atque habet cuncta, neque ipse habetur. [4] Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui dediti corporis gaudiis per luxum et ignaviam ætatem agunt, ceterum ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu atque socordia⁸ torpescere sinunt, cum præsertim tam multæ

et procederent. — 15. *Pro mortalibus*: ici *pro* équivaut à *ex*, au lieu de... Cf. *Catilina*, II, 5.

II. 1. *Animi*. Dans tout ce passage, Salluste entremêle les deux expressions *animus* et *anima*, mais il convient de remarquer qu'il ne les emploie pas indistinctement et leur conserve leur sens exact. Par *anima*, il entend la partie spirituelle de notre être opposée à la partie matérielle et corporelle; *animus*, c'est l'intelligence, la raison, tout ce qui constitue la dignité de notre nature, par opposition aux avantages purement extérieurs (*præclara facies*, *divitiæ*, etc.) ou aux instincts inférieurs. Dans le premier membre, *corpus*, opposé à *anima*, désigne le corps proprement dit; dans le second il faut entendre par *cor-*

poris natura les besoins, les appétits qui se rapportent au corps. — 2. *Facies* ne désigne pas seulement le visage, mais l'extérieur tout entier, *totius corporis forma atque habitus*. — 3. *Ingeni egregia facinora*, c'est-à-dire *quicquid præclarum ingenio efficitur*. — 4. *Postremo*, en dernière analyse, en un mot. — 5. *Fortunæ bonorum*, ces avantages accidentels, qui ne tiennent pas à la nature même de l'homme. — 6. *Incorruptus* a ici la valeur d'un adjectif, *incorruptible*. Cf. *Observ.* 57 Ce qui n'a pas été corrompu jusqu'à présent a des chances pour ne pouvoir l'être jamais. — 7. *Agit*, dans Salluste et dans Tacite, joue le rôle de *est*, avec un nom attributif. — 8. *Incultu atque socordia*. Le premier mot laisse entendre que les

variæque sint artes animi, quibus summa claritudo paratur.

III. [1] Verum ex eis magistratus et imperia¹, postremo omnis cura rerum publicarum minime mihi hac tempestate cupiunda videntur, quoniam neque virtuti honos² datur, neque illi, quibus per fraudem is fuit, tuti aut eo magis honesti sunt. [2] Nam³ vi quidem regere patriam aut parentis, quamquam et possis⁴ et delicta corrigas, tamen importunum⁵ est, cum præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam⁶ aliaque hostilia portendant. [3] Frustra autem niti neque aliud se fatigando nisi odium quærere⁷ extremæ dementiæ est; nisi forte quem inhonesta et perniciose libido tenet potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari⁸.

IV. [1] Ceterum ex aliis negotiis¹, quæ ingenio exercentur,

dons naturels de l'esprit ne sont point cultivés; le second (*socordia*, composé de *se*, pour *seorsum* et de *cor*, dans son sens primitif d'intelligence) s'applique au défaut même d'activité, qui est la cause et le principe de cette négligence. Toute la phrase revient à ceci : *torpescit animus socordia eorum, qui non eum excolunt.*

III. 1. *Magistratus et imperia*, les fonctions civiles et les commandements militaires. — 2. *Honos*, les honneurs. — 3. *Nam...* *parentis*; *nam* rattache la phrase à la dernière idée qui vient d'être exprimée, *neque... eo magis honesti sunt*. On prend généralement *parentes* pour le participe du verbe *parco*, et l'on traduit *les sujets*; il est préférable de lui laisser ici le sens qu'il a habituellement : *patriam aut parentes* est une sorte d'expression toute faite, et il n'est pas né-

cessaire de chercher à serrer de trop près le sens de chacun des deux termes qui la composent. — 4. *Quamquam et possis*: ce subjonctif, contraire à l'usage de Salluste, s'explique par ce fait que *quamquam* a ici la valeur de *ut*, en supposant que... — 5. *Importunum*, c'est une entreprise pleine de difficultés et de périls. — 6. *Fugam*, l'exil, *φυγήν*. — 7. *Quærere*, ici et dans plusieurs autres passages, a le sens de *parare*, avec l'idée accessoire de recherche laborieuse et active, ce qui rend l'expression ici amèrement ironique : on ne recherche pas la haine, mais c'est le résultat auquel on aboutit, malgré tous les efforts. — 8. *Gratificari*: on s'attendrait plutôt à trouver le gérondif; mais *quem libido tenet* équivaut à *cui lubet*; de là l'emploi de l'infinitif.

IV. 1. *Ex aliis negotiis*, parmi

in primis magno usui est memoria rerum gestarum². [2] Cujus de virtute quia multi dixere, prætereundum puto, simul ne³ per insolentiam quis existimet memet studium meum laudando extollere⁴. [5] Atque ego⁵ credo fore qui, quia decrevi procul a re publica ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertix imponant, certe quibus⁶ maxuma industria videtur salutare plebem⁷ et conviviis gratiam quærere. [4] Qui⁸ si reputaverint et quibus ego temporibus⁹ magistratus adeptus sim, et quales viri¹⁰ idem assequi nequiverint et postea quæ genera hominum¹¹ in senatum pervenerint, profecto existimabunt me magis merito quam

les occupations de l'intelligence, différentes de celles dont je viens de parler ; *aliis* ne doit pas être entendu, comme s'il y avait *ce-teris* ou *reliquis*. — 2. *Memoria rerum gestarum*, l'histoire. — 3. *Quia... simul ne...* Il y a deux raisons pour lesquelles Salluste se dispense de faire l'éloge de l'histoire, d'abord parce que cet éloge a été fait bien des fois, et en même temps parce qu'il craint qu'on ne lui reproche de manquer de modestie. Salluste emploie souvent *simul*, dans le sens de *præterea, atque etiam*, pour lier l'un à l'autre deux membres de phrase. — 4. *Per insolentiam... extollere*. *Per insolentiam* équivaut à un adjectif, *insolenter* ; de même *per injuriam*, injustement, *per scelus*, d'une manière criminelle ; ces mots, bien que l'auteur les ait détachés afin de leur donner plus de relief, portent, non sur *existimet*, mais sur l'expression *laudando extollere*, synonyme de *laudibus extollere*. — 5. *Atque ego* équivaut ici à *atta-*

men ego. Et maintenant, malgré cette déclaration, je crois qu'il se trouvera des gens pour... — 6. *Certe quibus...* La phrase complète serait *certe hoc nomen imponant, quibus...* ceux-là du moins lui donneront ce nom... — 7. *Salutare plebem...* Les candidats, accompagnés de leur *nomenclator*, devaient saluer chaque citoyen par son nom ; l'usage s'était aussi introduit d'offrir des festins au peuple afin de briguer les suffrages. — 8. *Qui* ne s'applique pas seulement aux derniers détracteurs de Salluste, désignés par *certe quibus*, mais à tous. — 9. *Quibus ego temporibus* : cf. Notice sur la vie de Salluste. — 10. *Et quales viri*. En 702, l'année même où Salluste était tribun du peuple, Caton était candidat à la prêture et ne fut pas élu. — 11. *Quæ genera hominum*, allusion à ces centurions que César avait fait entrer dans le sénat, et aux sénateurs nommés par Antoine après la mort de César, vers le temps où Salluste composait le

ignavia¹² *judicium animi mei mutavisse majusque commo- dum ex otio meo quam ex aliorum negotiis rei publicæ venturum.* [5] Nam sæpe ego audivi Q. Maxumum¹³, P. Scipionem¹⁴, præterea civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cum majorum imagines¹⁵ intuerentur, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi. [6] Scilicet¹⁶ non ceram illam neque figuram tantam vim in sese¹⁷ habere, sed memoria rerum gestarum¹⁸ eam flammam egregiis viris¹⁹ in pectore crescere neque prius sedari, quam virtus eorum²⁰ famam atque gloriam adæquaverit. [7] At contra quis est omnium, his moribus, quin divitiis et sumptibus, non probitate neque industria cum majoribus suis con-

Jugurtha. — 12. *Magis merito quam ignavia*, plutôt par des motifs légitimes, *justis de causis*, que par paresse. — 13. *Q. Maxumum*, Q. Fabius Maximus Verrucosus, surnommé Cunctator, dictateur pendant la seconde guerre punique. — 14. *P. Scipionem*, le premier Africain, celui qui vainquit Annibal à Zama. — 15. *Majorum imagines*, les images des ancêtres que l'on conservait dans l'atrium et que l'on portait dans les convois funèbres. Elles étaient faites de cire, comme l'auteur le dit un peu plus loin, et placées chacune dans une armoire portant une inscription (*titulus, stemma*) qui rappelait les titres de celui dont le portrait était renfermé dans l'armoire.... Le *jus imaginum*, prérogative exclusive des patriciens dans les premiers temps de Rome, avait cessé de leur appartenir en propre depuis l'accession des plébéiens aux grandes charges de l'État. Il s'obte-

nait par l'exercice d'une des magistratures curules. — 16. *Scilicet* conserve ici le sens ironique qu'il a souvent : *ils ne s'imaginaient pas apparemment*. La proposition infinitive qui suit est régie par l'idée comprise dans *ita dicere* de la phrase précédente; Salluste commente ici la pensée de Fabius et de Scipion. — 17. *In sese* : ce pronom représente Fabius et Scipion, sujets de la phrase. — 18. *Memoria rerum gestarum* : ici *memoria* est pris dans son sens primitif, *le souvenir des exploits des ancêtres*. — 19. *Egregiis viris*. On attendrait plutôt *sibi*; mais Salluste, oubliant son premier dessein qui était de commenter la pensée de Fabius et de Scipion, donne à la phrase la valeur d'une maxime générale. — 20. *Eorum*, démonstratif qui est appelé par l'idée d'ancêtres, contenue dans l'expression *memoria rerum gestarum*, équivalant à *memoria rerum a majoribus gestarum*; il se rattache à *famam atque gloriam*. —

tendat? Etiam homines novi²¹, qui antea per virtutem soliti erant nobilitatem antevenire²², furtim et per latrocinia potius quam bonis artibus ad imperia et honores nituntur : [8] proinde quasi prætura et consulatus atque alia omnia hujusmodi per se ipsa clara et magnifica sint, ac non perinde habeantur, ut eorum qui ea sustinent²³ virtus est. [9] Verum ego liberius²⁴ altiusque processi, dum me civitatis morum piget tædetque : nunc ad inceptum redeo²⁵.

V. [1] Bellum scripturus sum¹, quod populus Romanus cum Jugurtha, rege Numidarum, gessit, primum quia magnum et atrox variaque victoria fuit, dehinc quia tunc primum superbix nobilitatis obviam itum est². [2] Quæ contentio³ divina et humana cuncta permiscuit eoque vecordix proces-

21. *Homines novi*. On appelait ainsi ceux dont les ancêtres n'étaient arrivés ni au consulat, ni à aucune autre charge curule, et qui commençaient eux-mêmes l'illustration de leur famille, comme Caton, Marius, Cicéron. — 22. *Antevenire*, mot qui habituellement a le sens de *devancer*, *prévenir*; Salluste lui donne ici le sens de *surpasser*, *être supérieur*, qu'il a dans Plaute. — 23. *Sustinent* n'est pas un simple synonyme de *gerunt* ou *administrent*; il y a ici l'idée d'un fardeau que l'on supporte sans défaillir, d'une lourde tâche dont on s'acquitte avec succès. — 24. *Liberius*. L'auteur se reproche de s'être attardé dans un développement qui excède les proportions de son ouvrage; *altius* — métaphore prise de la navigation — reproduit la même idée, mais sous une forme imagée. — 25. *Ad inceptum redeo*, je reviens

au sujet que je me suis proposé de traiter. *Inceptum* ne signifie pas nécessairement une entreprise qui a reçu un commencement d'exécution, mais toute entreprise dont on a simplement conçu l'idée.

V. 1. *Bellum scripturus sum*,... je me propose de raconter la guerre. La conjugaison périphrasée, formée du verbe *esse* et du participe futur actif, exprime en général l'intention, la volonté de faire quelque chose. — 2. *Obviam itum est*: depuis la mort de C. Gracchus, — car Salluste ne songe pas ici aux événements plus anciens, — la domination de la noblesse était incontestée; pour la première fois, pendant la guerre de Jugurtha, le peuple osa lui faire opposition. — 3. *Quæ contentio*, mots qui ne s'appliquent qu'à la fin de la phrase précédente et désignent la lutte de la démocratie et de la noblesse. —

sit, ut studiis civilibus bellum⁴ atque vastitas Italiae finem faceret. [3] Sed priusquam hujuscemodi rei initium expedio⁵, pauca supra repetam⁶, quo ad cognoscendum⁷ omnia illustria magis magisque in aperto sint. [4] Bello Punico secundo, quo dux Carthaginensium Hannibal, post magnitudinem⁸ nominis Romani, Italiae opes maxime attriverat, Masinissa⁹, rex Numidarum, in amicitiam receptus¹⁰ a P. Scipione, cui postea Africano cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat; ob quæ, victis Carthaginensibus et capto Syphace¹¹, cujus in Africa magnum atque late imperium valuit¹², populus Romanus quascumque urbis et agros manu ceperat, regi dono dedit. [5] Igitur amicitia

4. *Bellum*, allusion à la guerre sociale et à la rivalité de Marius et de Sylla. — 5. *Priusquam expedio*. On emploie l'indicatif après *priusquam*, *antequam*, quand il s'agit d'un fait certain, quand on veut marquer non pas une intention, un but, mais un simple rapport de temps entre les deux actions. — 6. *Supra repetam* équivaut à cette expression, beaucoup plus usitée, *longe, longius repetere*. — 7. *Ad cognoscendum*, c.-à-d. *ut ea aliquis cognoscat*. La pensée que Salluste veut exprimer est celle-ci : *quo sint ad cognoscendum faciliora*, au lieu du mot simple *facilis*, il emploie *illustris*, qui fait image, et l'idée de facilité, de peine épargnée au lecteur, se retrouve dans l'expression *in aperto*. — 8. *Post magnitudinem...* La préposition suivie d'un substantif équivaut ici à *postquam* suivi de toute une proposition : *postquam* ou *ex quo res Romana magna facta erat*. — 9. *Masinissa*, né en 516, mort en 605

(238-149 av. J.-C.), roi des Massyliens ou de la Numidie orientale et, après la défaite de Syphax, de la Numidie tout entière, fils de Gala, père de Micipsa et aïeul de Jugurtha. — 10. *In amicitiam receptus*. Masinissa avait d'abord été l'allié des Carthaginois. Chassé de son royaume par Syphax, il passa en Espagne où il continua de servir la cause de Carthage, jusqu'au moment où il eut avec Scipion, le premier Africain, une entrevue, à la suite de laquelle il se décida pour l'alliance romaine. — 11. *Capto Syphace*, Syphax, roi des Massyliens ou de la Numidie occidentale. En 551 (203 av. J.-C.), il fut vaincu et fait prisonnier par Masinissa et par Lælius, lieutenant de Scipion, et envoyé en Italie, où il mourut à Tibur. — 12. *Magnum atque late imperium valuit*. Avec *magnum*, il faut sous-entendre *fuit*, tiré de *late valuit*, qui équivaut à *late valens fuit*; il y a mélange des deux constructions : *magnum atque late valens fuit*.

Masinissæ bona atque honesta nobis permansit¹⁵; sed imperi¹⁴ vitæque ejus finis idem fuit. [6] Dein Micipsa¹⁶ filius regnum solus obtinuit, Mastanabale et Gulussa fratribus morbo absumptis. [7] Is Adherbalem et Iliemp-salem ex sese genuit Jugurthamque, filium Mastanabalis fratris, quem¹⁶ Masinissa, quod ortus ex concubina erat, privatam dereliquerat¹⁷, eodem cultu quo liberos suos domi habuit.



Tête de Micipsa, d'après une monnaie d'argent.

VI. [1] Qui ubi primum adolevit, pol-lens viribus, decora facie, sed multo maxime ingenio¹ validus, non se luxu² neque inertiae cor-rumpendum dedit, sed, uti mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu cum æqualibus certare et, cum omnis gloria anteiret, omnibus tamen carus esse; ad hoc plera-que tempora in venando agere, leonem³ atque alias feras

13. *Bona atque honesta nobis permansit* : le pronom *nobis* doit se construire avec le verbe, et non avec les deux adjectifs. —

14. *Sed imperi...* Pour comprendre l'opposition marquée par *sed*, il faut se rendre compte de la valeur du mot *imperium*, qui désigne ici la puissance de Masinissa, s'étendant sur la Numidie entière. Cet *imperium* prit fin avec lui, puisque, après sa mort, son royaume fut partagé entre ses trois fils, jusqu'au moment où tous les Numides se trouvèrent de nouveau réunis sous le sceptre de Micipsa, seul survivant. — L'obscurité que l'on a reprochée à ce passage, tient à l'extrême concision avec laquelle Salluste présente ce résumé de l'histoire de

Numidie. — 15. *Micipsa* succéda à son père en 605, et mourut en 656 (149-118 av. J.-C.). — 16. *Quem* se rapporte à Jugurtha; la naissance de Mastanabal était légitime. — 17. *Dereliquerat* : la particule *de* ajoute à la force du verbe simple, comme dans *devincere*.

VI. 1. *Ingenio*, l'ensemble des qualités de l'intelligence, par opposition aux avantages purement extérieurs, désignés ici par *pollens viribus, decora facie*. — 2. *Luxu*, au datif. Cette forme du datif singulier de la 4^e déclinaison était en usage du temps de Salluste; c'était la seule qu'approuvât César dans son traité de *Analogia*. — 3. *Leonem*, le singulier collectif pour le pluriel. Nous disons de même en français, *chas-*

primus aut in primis ferire, plurimum facere, minimum ipse de se loqui. [2] Quibus rebus Micipsa, tametsi initio lætus fuerat, existumans virtutem Jugurthæ regno suo gloriæ fore, tamen,



Tête de Jugurtha, d'après une pierre gravée.

postquam hominem adolescentem, exacta sua ætate⁴ et parvis liberis, magis magisque crescere⁵ intellegit, vehementer eo negotio permotus, multa cum animo suo volvebat⁶. [3] Terrebat eum⁷ natura mortalium, avida imperi et præceps⁸ ad explendam animi cupidinem; præterea oportunitas suæ liberorumque ætatis, quæ etiam mediocris viros⁹ spe prædæ transvorsos¹⁰ agit; ad hoc studia Numidarum in Jugurtham accensa, ex quibus, si talem virum dolis interfecisset, ne qua seditio aut bellum¹¹ oriretur, anxius erat.

ser le cerf, le sanglier. —

4. *Exacta sua ætate* : entendez ici par *ætas*, non pas la durée de la vie entière, mais seulement l'âge de la force et de la vigueur. —

5. *Crescere*, grandir en puissance, en crédit; s'emploie plus ordinairement avec un nom de chose. —

6. *Cum animo suo volvebat*. Dans les phrases de ce genre, les auteurs postérieurs à Salluste retranchent plus souvent la préposition; chez lui, elle est presque toujours exprimée. Cf. d'ailleurs, l'expression *multa secum volvebat*.

Volvebat n'est pas un simple synonyme de *reputabat*; il laisse entendre que cette délibération de Micipsa est longue et laborieuse. — 7. *Terrebat eum*. Dans cette phrase, Salluste donne les

raisons des craintes de Micipsa : 1^o raisons tirées de la nature humaine en général, et des effets ordinaires de l'ambition; 2^o raisons tirées de l'âge même de Micipsa et de celui de ses enfants; 3^o raisons tirées des dispositions des Numides. — 8. *Præceps* se dit, au sens propre, de celui qui tombe la tête en avant; dans le sens figuré qu'il a ici, il n'exprime pas seulement l'ardeur, l'impétuosité, mais une ardeur aveugle. — 9. *Mediocris viros*, des hommes ordinaires, *viros moderati animi, modica rerum condicione contentos*. — 10. *Transvorsos agit*, pousse hors du droit chemin. — 11. *Bellum*, non pas une guerre extérieure, mais une guerre civile. Salluste donne ainsi la me-

VII. [1] *His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus, quod erat*¹ Jugurtha manu promptus et appetens gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis et eo modo fortunam tentare. [2] *Igitur, bello Numantino*², Micipsa, cum populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans vel ostentando virtutem vel hostium sævitiā³ facile eum occasurum, præfecit Numidis, quos in Hispaniam mittebat. [3] *Sed ea res longe aliter ac ratus erat evenit.* [4] *Nam Jugurtha, ut erat impigro atque acri ingenio*⁴, ubi naturam P. Scipionis, qui tum Romanis imperator erat⁵, et morem hostium⁶ cognovit, multo labore multaque cura, præterea modestissime parendo et sæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat⁷, ut nostris vehementer carus, Numantinis maximo terrori esset. [5] *Ac sane, quod difficillimum in primis est, et prælio strenuus erat et bonus consilio; quorum alterum*⁸ ex providentiâ

sure de l'affection que les Numides portaient à Jugurtha; si Micipsa entreprenait de se débarrasser de son neveu, ce n'est pas une simple émeute (*seditio*) qu'il soulèverait, mais il verrait toute une partie de la nation se détacher de lui et prendre les armes.

VII. 1. *Quod erat*, membre de phrase qui s'applique à ce qui suit et explique à l'avance la résolution de Micipsa. — 2. *Bello Numantino*. Numance, sur le Douro, dans le pays des Pélendoniens. Le siège de cette ville dura quinze mois, et ne prit fin qu'en 621 (153 av. J.-C.); les Romains durent envoyer contre elle Scipion Émilien, le vainqueur de Carthage. — 3. *Sævitiâ* désigne ici le « courage militaire »

porté au degré le plus éminent. Cf. Virgile, *Énéide*, XI, 910 : « Et sævum Ænean agnovit Turnus in armis. » — 4. *Ut erat... ingenio, c.-à-d. pro ingenio suo impigro atque acri*. — 5. *Romanis imperator erat*. Ce datif doit se construire non pas seulement avec *erat*, mais avec l'expression *imperator erat*, qui équivaut à *imperabat*. — 6. *Morem hostium*, la manière de combattre des ennemis, leur tactique. — 7. *Pervenerat* : l'auteur met ici le plus-que-parfait à cause du rapport étroit qui existe entre cette phrase et celle qui précède. L'événement trompa l'espoir de Micipsa, puisque Jugurtha était parvenu... — 8. *Quorum alterum*... exemple de la construc-

timorem, alterum ex audacia temeritatem afferre plerumque⁹ solet. [6] Igitur imperator omnis fere res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque eum in dies amplecti, quippe cujus neque consilium neque inceptum ullum frustra erat¹⁰. [7] Iluc accedebat munificentia animi et ingeni sollertia, quæ rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitia conjunxerat.

VIII. [1] Ea tempestate in exercitu nostro fuere complures novi¹ atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi² domi, potentes apud socios, clari magis quam honesti³, qui Jugurthæ non mediocrem⁴ animum pollicitando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore uti solus imperi Numidiæ potiretur : in ipso maxumam virtutem, Romæ omnia venalia esse. [2] Sed postquam, Numantia deleta⁵, P. Scipio dimittere auxilia et ipse revorti domum decrevit, donatum atque laudatum magnifice⁶ pro contione⁷ Jugurtham in prætorium⁸ abduxit ibique secreto monuit, ut potius publice⁹ quam privatim¹⁰ amicitiam populi Romani co-

tion irrégulière que les grammairiens appellent *chiasmus*; au lieu d'opposer symétriquement les deux membres de phrase, l'auteur en intervertit l'ordre. — 9. *Plerumque*, très souvent. — 10. *Quippe cujus... frustra erat*. Cf. *Observ.* 61.

VIII. 1. *Novi*. Sur ce mot employé substantivement, cf. *Observations*, 53. — 2. *Factiosi*. Par *factiones*, comme par le mot grec *ἰταίρια*, on entend les coteries, les associations politiques formées en vue d'assurer dans la cité la prééminence d'un parti; par *factiosi*, on désigne ceux qui appartiennent à ces coteries et possèdent ainsi de l'in-

fluence. — 3. *Clari magis quam honesti*, cf. Tacite, *Histoires*, II, 10: « Vibius Crispus, inter *claros* magis quam inter *bonos*. — 4. *Non mediocrem*; cf. VI, 3, note 9. — 5. *Numantia deleta*. Pressés par Scipion, les Numantins avaient été réduits à s'entr'égorger; cinquante d'entre eux seulement survécurent à la ruine de leur ville. — 6. *Donatum atque laudatum magnifice*: l'adverbe *magnifice* retombe sur les deux participes. — 7. *Pro contione*, en présence de toute l'armée, dans l'assemblée générale des soldats. — 8. *Prætorium*, la tente du général. — 9. *Publice*, par des services rendus à l'État tout entier. — 10. *Pri-*

leret, neu quibus largiri¹¹ insuesceret : periculose a paucis emi, quod multorum esset¹² ; si permanere vellet in suis artibus, ultro¹³ illi et gl'oriam et regnum venturum ; sin properantius¹⁴ pergeret, suamet ipsum pecunia præcipitem casurum¹⁵.

IX. [1] Sic locutus cum litteris eum, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat : [2] « Jugurthæ tui bello Numantino longe maxuma virtus fuit, quam rem tibi certo scio gaudio esse. Nobis ob merita sua carus est ; ut idem senatui et populo Romano sit¹, summa ope nitentur. Tibi quidem pro nostra amicitia gratulor. En habes virum dignum te atque avo suo² Masinissa. » [3] Igitur rex, ubi ea, quæ fama acceperat, ex litteris imperatoris ita esse cognovit, cum virtute, tum gratia viri³ permotus, flexit animum suum⁴ et Jugurtham beneficiis vincere⁵ aggressus est ; sta-

valim, par des largesses individuelles. — 11. *Largiri*, pris en mauvaise part, *pecunia corrumpere*. — 12. *Quod multorum esset*, sorte de litote pour *quod universi populi esset*. — 13. *Ultrò*, sans que Jugurtha se donnât aucun mouvement pour les acquérir ; la même idée est contenue dans *venturum*. *Venire*, comme *obvenire*, se dit des biens qui vous arrivent d'eux-mêmes, sans qu'on les ait recherchés. — 14. *Properantius*, comme *properare*, implique presque toujours une idée de précipitation, et, par suite, d'imprudencè et d'improbilé, *si malis artibus ad id, quod vellet, intenderet*. — 15. *Casurum* dépend, comme *emi* et *venturum*, de *dicens*, dont l'idée est renfermée dans le verbe *monuit*.

IX. 1. *Ut idem... sit*, équivaut à *ut qui nobis carus est etiam*

senatus et pop. R. carus sit. — 2. *Atque avo suo* : on attendrait plutôt *ejus* ; mais, outre que cet emploi de *suus* est conforme à l'usage ordinaire de Salluste, il y a ici une intention oratoire. Scipion tient à marquer, en termes exprès, que Jugurtha, malgré l'irrégularité de sa naissance, a le droit de compter Masinissa parmi ses ancêtres, que le titre de petit-fils de Masinissa lui appartient réellement. — 3. *Gratia viri*, le crédit de Jugurtha auprès des Romains, et particulièrement auprès de Scipion. — 4. *Flexit animum suum*, changea de résolution ; *flectere* a ici le même sens que dans la locution *flectere iter*. — 5. *Beneficiis vincere*, expression qui présente deux sens : 1° gagner, désarmer par des bienfaits, — c'est ainsi qu'il faut l'entendre ici ; 2° surpasser en générosité, cf. CII, 11. —

timque⁶ eum adoptavit et testamento pariter cum filiis heredem instituit⁷. [4] Sed ipse paucos post annos, morbo atque ætate confectus, cum sibi finem vitæ adesse intellexeret, coram amicis et cognatis itemque Adherbale et Iliempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurtha habuisse :

X. [1] « Parvum ego, Jugurtha, te, amisso patre, sine spe, sine opibus in regnum meum accepi¹, existumans non minus me tibi quam liberis, si genuissem², ob beneficia carum fore ; neque ea res falsum me habuit³. [2] Nam, ut alia magna et egregia tua omittam, novissime⁴ rediens Numantia meque regnumque meum gloria honoravisti tuaque virtute nobis Romanos ex amicis amicissimos fecisti ; in Hispania nomen familiæ renovatum est⁵ ; postremo, quod

6. *Statimque*. Il y a ici une inexactitude assez grave ; Numance fut prise en 621, et Micipsa mourut en 636. Salluste lui-même, XI, 6, rapporte que l'adoption de Jugurtha doit être placée dans les trois dernières années de la vie de Micipsa ; elle ne peut donc pas avoir été antérieure à 633, c'est-à-dire qu'il s'écoula plus de dix ans entre le retour de Jugurtha et le moment où il fut adopté. — 7. *Heredem instituit*. Jugurtha avait été élevé dans la maison de son oncle (V, 7) ; mais Micipsa, en lui faisant une place dans son palais et dans sa famille, ne l'avait pas cependant appelé à partager sa succession.

X. 1. *In regnum meum accepi*, je t'ai appelé à l'héritage de ma couronne. Pour se créer plus de titres à la reconnaissance de Jugurtha, Micipsa confond ici volontairement deux faits bien distincts

et séparés par un intervalle de plusieurs années : l'hospitalité donnée par lui à Jugurtha dans son palais (V, 7) et l'adoption dont il est question dans le chapitre précédent. — 2. *Si genuissem*. Ici encore Salluste est en contradiction avec lui-même. Les termes dont il s'est servi plus haut (V, 7) laissent entendre qu'Adherbal et Iliempsal étaient déjà nés, quand Jugurtha fut recueilli dans le palais de Micipsa, circonstance que ce dernier semble oublier ici. — 3. *Falsum me habuit falsum* est ici le participe passé passif de *fallo* ; cf. I.XXXV, 20. Cette périphrase du parfait actif a plus de force que la forme simple ; elle implique une idée de durée, de permanence. — 4. *Novissime* doit se construire avec *honoravisti*. — 5. *Nomen familiæ renovatum est*, allusion aux exploits accomplis en Espagne par Masinissa, pendant

difficillimum inter mortalis est, gloria invidiam vicisti⁶. [5] Nunc, quoniam mihi natura finem vitæ facit, per hanc dexteram⁷, per regni fidem⁸ moneo obtestorque te, uti hos, qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres sunt, caros habeas, neu malis alienos adjungere quam sanguine conjunctos retinere. [4] Non exercitus neque thesauri⁹ præsidia regni sunt, verum amici, quos neque armis cogere neque auro parare queas : officio et fide pariuntur¹⁰. [5] Quis autem amicitior quam frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis¹¹ fueris? [6] Equidem¹² ego vobis regnum trado firmum, si boni eritis ; sin mali, imbecillum : nam concordia parvæ res crescunt, discordia maxumæ dilabuntur. [7] Ceterum ante hos te, Jugurtha, qui ætate et sapientia prior es, ne aliter¹³ quid eveniat providere decet. Nam in omni certamine qui opulentior est, etiamsi accipit injuriam, tamen, quia plus potest, facere videtur. [8] Vos autem, Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc

la seconde guerre punique. — 6. *Invidiam vicisti*. Micipsa parle ici en général ; il est évident qu'il ne fait pas allusion au changement qui s'étoit opéré en lui-même, cf. IX, 3. — 7. *Per hanc dexteram*, par cette main que jø touche : *hanc* équivaut à *tuam* ; *hanc*, parce que Micipsa a pris la main de Jugurtha dans la sienne. — 8. *Per regni fidem*, c'est-à-dire *per eam fidem, qua esse decet me, qui regnum obtineo*. — 9. *Non exercitus neque thesauri* : ces idées et celles qui suivent immédiatement sont empruntées au discours que Cyrus prononce en mourant, Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 7. — 10. *Parare... pariuntur*. On trouvera les deux mêmes mots ainsi rapprochés, XXXI, 17. — Re-

marquez, d'ailleurs, que l'expression *parere*, dans le second membre de phrase, est beaucoup plus juste que ne serait *parare* ; elle contient l'idée d'une acquisition lente et laborieuse : on se fait peu à peu des amis par des témoignages réitérés et soutenus de bon vouloir, *officio*, et d'attachement, *fide*. — 11. *Hostis* ne doit pas se confondre avec *inimicus* ; le premier mot indique une lutte ouverte, déclarée, une mésintelligence qui se traduit au grand jour par des actes d'hostilité. — 12. *Equidem* n'est pas une contraction de *ego quidem*, mais est composé de *quidem* et de la particule augmentative *e*. — 13. *Aliter*, euphémisme pour *male* ; on emploie dans le même sens *secus*, cf. XX, 5.

virum; imitamini virtutem et enitimini, ne ego meliores liberos sumpsisse videar quam genuisse. »

XI. [1] Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta¹ locutum intellegebat et ipse longe aliter animo agitabat, tamen pro tempore² benigne respondit. [2] Micipsa paucis post diebus³ moritur. Postquam illi more regio justa magnifice fecerant⁴, reguli in unum convenerunt, ut inter se de cunctis negotiis disceptarent. [3] Sed Iliempsal, qui minimus⁵ ex illis erat, natura ferox et jam antea ignobilitatem Jugurthæ⁶, quia materno genere impar erat, despiciens, dextra Adherbalem assedit⁷, ne medius ex tribus, quod apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret. [4] Dein tamen, ut ætati concederet⁸ fatigatus⁹ a fratre, vix in partem alteram transductus est¹⁰. [5] Ibi¹¹ cum multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jactit¹², oport-

XI. 1. *Ficta*. Micipsa était sincère, quand il exhortait ses héritiers à la concorde; il n'y a de faux et d'affecté dans son discours que les sentiments d'amitié qu'il témoigne à Jugurtha. — 2. *Pro tempore*, comme la circonstance le comportait; cf. *pro Amicitia*, IX, 2. — 3. *Paucis post diebus*: c'est le seul endroit où Salluste emploie cette tournure; partout ailleurs, il met l'ablatif seul, ou, s'il exprime *post*, c'est comme préposition et avec l'accusatif. — 4. *Postquam... fecerant*: par l'emploi du plus-que-parfait, l'auteur marque que les deux actions ne se succédèrent pas immédiatement. — 5. *Minimus*, suppléez *natu*. — 6. *Ignobilitatem Jugurthæ*, cf. V, 7. — 7. *Assedit* se construit plus régulièrement avec le datif. — 8. *Concederet*, plus fort

que le verbe simple *cederet*. — 9. *Fatigatus*, c'est-à-dire *precibus assiduis victus*. Cf. XIV, 20; LXXIII, 2; CXI, 3. — 10. *Transductus est*, expression elliptique pour *reductus est ut ad partem alteram transiret*. — 11. *Ibi*, là, dans cette entrevue. L'auteur reprend le récit de la conférence, interrompue un moment par la querelle qu'avait soulevée l'arrogance d'Iliempsal. — 12. *Jacit*: les infinitifs qui suivent sont régis par *dicens*, dont l'idée est contenue dans *jacit*. Mais *jacit* a plus de force que n'en aurait *dicit*; il indique que cette proposition est introduite brusquement par Jugurtha au milieu de la discussion; c'est une sorte de piège qu'il tend à ses interlocuteurs pour leur donner l'occasion de manifester leurs sentiments. —

tere quinquenni¹⁵ consulta et decreta rescindi; nam per ea tempora¹⁴ confectum annis Micipsam parum animo valuisse¹⁵. [6] Tum idem Hiempsal placere sibi respondit; nam ipsum illum tribus proxumis annis adoptione¹⁶ in regnum pervenisse¹⁷. [7] Quod verbum¹⁸ in pectus Jugurthæ alius¹⁹ quam quisquam ratus erat²⁰ descendit. [8] Itaque ex eo tempore ira et metu anxius moliri, parare²¹ atque ea modo cum animo habere²², quibus Hiempsal per dolum²³ caperetur²⁴. [9] Quæ ubi tardius procedunt neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo²⁵ inceptum²⁶ perficere.

13. *Quinquenni* équivaut ici à *proximi quinquenni*; il s'agit des cinq dernières années du règne de Micipsa; l'idée est précisée dans la phrase suivante, *tribus proxumis annis*. — 14. *Ea tempora*. Pour ce pluriel, cf. *Observations*, 4. — 15. *Parum animo valuisse*, cf. LXV, 5, *hominem ob morbos animo parum valido*. Dans le même chapitre, la même idée est encore exprimée, mais en termes différents: « *morbis confectus et ob eam causam mente paulum imminuta* (LXV, 1). » — 16. *Adoptione*, forme archaïque, au lieu de *adoptione*. — 17. *Pervenisse*, expression plus forte et beaucoup plus juste ici que le verbe simple *venisse*. Hiempsal tient à rappeler à Jugurtha qu'il est venu au trône de bien loin et de bien bas, en franchissant péniblement tous les obstacles qui semblaient devoir l'en écarter. — 18. *Verbum*, dans le sens de *vox* ou de *dictum*, appartient à la langue populaire, et ne se retrouve guère que chez les comiques. — 19. *Alius... descendit*, cf. Virgile,

En., I, 50-51: « *manet alta mente repostum Judicium Paridis.* » — 20. *Ratus erat*. La suite des événements montra combien Jugurtha avait été irrité par ces paroles, ce que l'on n'avait pas pu soupçonner au moment même; telle est l'idée qu'exprime ce plus-que-parfait. — 21. *Parare*, au sens neutre, faire des préparatifs. — 22. *Cum animo habere*, cf. VI, 2, note 6. — 23. *Per dolum*, cf. *Observations*, 85. — 24. *Caperetur*: malgré le voisinage de *dolum*, *capere* est pris ici au propre, et n'a pas le sens de *tromper* qu'il a souvent; ce que veut Jugurtha, c'est *s'emparer, se rendre maître de la personne* d'Hiempsal. Cf. XIV, 11: *ubi me eisdem dolis non quit capere*. — 25. *Quovis modo* s'oppose à *per dolum*. Le temps, loin de calmer la violence de Jugurtha, ne fait que l'irriter, et, négligeant désormais toute prudence, il décide de se débarrasser de son ennemi à tout prix, en employant, s'il le faut, la force ouverte. Cf. XXXV, 3. — 26. *Inceptum*, sur le sens de ce mot cf. IV, 9, note 25.

XII. [1] Primo conventu, quem ab regulis factum supra memoravi, propter dissensionem placuerat dividi thesauros finisque imperi singulis constitui¹. [2] Itaque tempus ad utramque rem decernitur², sed maturius ad pecuniam distribuendam. Reguli interea in loca propinqua thesauris alius alio concessere. [3] Sed Hiempsal in oppido Thirmida³ sorte ejus domo utebatur, qui, proximus lictor Jugurthæ⁴, carus acceptusque⁵ ei⁶ semper fuerat; quem ille casu⁷ ministrum oblatum promissis onerat⁸ impellitque, uti tanquam

XII. 1. *Finisque imperi singulis constitui*. Après la mort de Masiussa, ses trois fils Micipsa, Gulussa et Mastanabal s'étaient seulement partagé les attributions de la royauté, le royaume restant indivis, cf. Appien, *Punica*, 106. Après la mort de Micipsa, ses héritiers s'aperçoivent, dès leur première entrevue, qu'ils sont en désaccord, et c'est à un véritable démembrement de la Numidie qu'il s'agit de procéder. — 2. *Decernitur*. Micipsa était mort en 639; les événements, que Salluste raconte dans ce chapitre, sont de 637. Il y eut donc un certain intervalle, quoique l'historien ne le dise pas en termes exprès, entre la première conférence des trois princes et le moment où ils fixent une date pour faire le partage des trésors et du royaume; c'est ce qu'indique le changement de tournure, le présent substitué au plus-que-parfait. — 3. *In oppido Thirmida*. L'emplacement de cette ville est inconnu. — 4. *Proximus lictor Jugurthæ*, celui des licteurs qui, marchant derrière les autres, se trouvait le plus rapproché du magistrat; il était

comme son homme de confiance et le chef des licteurs. Salluste se sert, par analogie, de cette expression toute romaine pour désigner un des officiers de Jugurtha, qui lui était le plus étroitement attaché et sur le dévouement duquel il pourrait compter. — 5. *Carus acceptusque*, mots qui se trouvent souvent réunis tous deux et toujours dans le même ordre; en effet, si l'on est le bien venu auprès de quelqu'un, *acceptus*, c'est qu'on lui a préalablement inspiré de l'affection. — 6. *Ei* se rapporte à Jugurtha. Le mot *forte* indique clairement que Hiempsal n'avait eu aucun motif particulier, personnel, pour choisir ce logis de préférence. — 7. *Casu...*, phrase très concise. Le dévouement de cet officier était acquis depuis longtemps à Jugurtha; le seul rôle que joue le hasard dans cette affaire, c'est de permettre à Jugurtha de mettre ce dévouement à l'épreuve, son homme de confiance étant devenu, par une circonstance fortuite, l'hôte d'Hiempsal. — 8. *Promissis onerat*: il faut se garder de voir dans *onerare* un syno-

suam visens domum⁹ eat, portarum¹⁰ clavis adulterinas pariet — nam veræ ad Iliempsaem referebantur¹¹ — ; ceterum, ubi res postularet, se ipsum cum magna manu venturum. [4] Numida mandata brevi conficit atque, uti doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. [5] Qui postquam in ædis irrupere, divorsi¹² regem quærere, dormientis alios, alios occurrentis interficere, scrutari loca abdita, clausa effringere, strepitu et tumultu omnia miscere ; cum interim¹³ Iliempsal reperitur occultans se tugurio¹⁴ mulieris ancillæ¹⁵, quo initio pavidus et ignarus loci perfugerat. Numidæ caput ejus, uti jussi erant, ad Jugurthiam referunt.

XIII. [1] Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur ; Adherbalem omnisque¹, qui sub imperio Micipsæ fuerant, metus invadit ; in duas partis discedunt Numidæ ; plures Adherbalem sequuntur, sed illum alterum

nyme de *fatigare*, XI, 4 ; il désigne, non pas une instance importune et fatigante, mais la grandeur et la magnificence des promesses faites par Jugurtha. — *Onerat impellitque* équivaut à *onerat ita ut impellat*. — 9. *Suam domum* dépend à la fois de *visens* et de *eat*. — *Visens* est un fréquentatif ; en effet, plusieurs voyages sont nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. — C'est à dessein que l'auteur a détaché *suam* ; les allées et venues de l'émissaire de Jugurtha ne peuvent être suspectes, puisqu'il vient chez lui, dans sa propre demeure.

— 10. *Portarum*, les portes de la maison : ce mot s'emploie plus ordinairement pour désigner les portes d'une ville. — 11. *Referre-bantur* : l'imparfait marque la répétition de l'action ; chaque soir, on remettait les clefs à Iliem-

psal. — 12. *Divorsi*, dans son sens étymologique, *dis, vorlere*, équivaut à *discurrentes*. — 13. *Cum interim*. *Interim* est exprimé afin de mieux marquer la simultanéité des deux actions. — 14. *Tugurio*, ablatif de moyen : par ce mot, qui se retrouve XVIII, 5, il faut entendre ici, non pas une chambre, mais une sorte de petite cabane, distincte de l'habitation principale. — 15. *Mulieris ancillæ*, dans les constructions de ce genre, celui des deux substantifs qui exprime l'idée la plus générale se place toujours le premier.

XIII. 1. *Adherbalem omnisque*.. Tous sont également effrayés, mais cette crainte produit des effets différents ; les uns se rangent autour d'Adherbal, dans l'espoir qu'il pourra les protéger contre Jugurtha ; les autres embrassent le parti de Jugurtha,

belio meliores. [2] Igitur Jugurtha quam maxumas potest² copias armat, urbis partim vi, alias³ voluntate imperio suo adjungit, omni Numidiæ imperare parat. [3] Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde⁴ fratris et fortunis suis⁵, tamen⁶ fretus multitudine militum parabat armis contendere. [4] Sed ubi res ad certamen venit, victus ex prælio profugit in provinciam⁷ ac deinde Romam contendit. [5] Tum Jugurtha, patris consiliis, postquam omnis Numidiæ potiebatur⁸, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum Romanum neque advorsus iram ejus usquam nisi in avaritia nobilitatis⁹ et pecunia sua spem habere. [6] Itaque paucis diebus¹⁰ cum auro et argento multo Romam legatos mittit, quis præcipit, primum uti veteres amicos muneribus expleant, deinde novos acquirant, postremo quæcumque possint largiundo

comme étant le plus fort. — 2. *Quam maxumas potest*; le dernier mot n'est pas surabondant. Jugurtha ne lève pas le plus grand nombre de troupes possible, d'une manière vague et générale, mais les troupes les plus nombreuses qu'il peut lever, étant données les circonstances et ses ressources. — 3. *Partim... alias*, variété dans l'expression, affectée par Salluste. — 4. *Senatum docerent de cæde... Docere*, qui se construit ordinairement avec deux accusatifs, prend l'ablatif avec *de*, dans le sens de *instruire, informer quelqu'un de quelque chose*. — 5. *Fortunis suis*. Salluste n'observe pas toujours la distinction qu'on établit ordinairement entre les deux sens de ce mot, qui s'emploie au singulier pour désigner *le sort, la condition*; au pluriel, pour dé-

signer *les richesses*. — 6. *Tamen* fait ressortir ce qu'il y a d'incohérent et de contradictoire dans la conduite d'Adherbal: après avoir procédé par voie juridique, par un appel porté devant le sénat, il a recours aux armes. — 7. *In provinciam*, la province romaine, formée, après la troisième guerre punique, du territoire de Carthage. Cf. XIX, 7. — 8. *Potiebatur* équivaut ici à *possidere, être maître de..., tenir en sa puissance*. — L'auteur a mis l'imparfait, parce qu'il s'agit de marquer un fait qui dure et se prolonge, une situation. — 9. *In avaritia nobilitatis...* Jugurtha commence à mettre à profit la connaissance qu'il avait acquise des mœurs romaines pendant le siège de Numance. Cf. VIII, 1. — 10. *Paucis diebus*, sc. *post Adher-*

parare ne cunctentur¹¹. [7] Sed¹² ubi Romam legati venerunt et ex præcepto regis hospitibus aliisque, quorum ea tempestate in senatu auctoritas pollebat, magna munera miserunt, tanta commutatio incessit, ut ex maxuma invidia in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret. [8] Quorum¹³ pars spe, alii præmio inducti singulos ex senatu ambiundo nitebantur¹⁴, ne gravius in eum consuleretur¹⁵. [9] Igitur ubi legati satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur¹⁶. Tum Adherbalem hoc modo locutum accepimus :

XIV. [1] « Patres conscripti, Micipsa pater meus moriens mihi præcepit, uti regni Numidiæ tantummodo procurationem¹ existumarem meam, celerum jus et imperium ejus penes vos esse; simul eniterer² domi militiæque quam maximo usui esse populo Romano, vos mihi cognatorum³, vos in affinium locum⁴ ducerem : si ea fecissem, in vostra amicitia exercitum, divitias, munimenta regni⁵ me habiturum.

batis fugam. — 11. *Quæcumque possint.... ne cunctentur*, ils ne devaient pas hésiter à acheter tous les appuis que l'on peut avoir avec de l'argent, y compris le secours des personnes; car le neutre *quæcumque* ne les exclut nullement. — *Parare* doit se construire avec *cunctentur*. — 12. *Sed* oppose la phrase qui suit non pas à celle qui précède immédiatement, mais aux inquiétudes de Jugurtha exprimées plus haut, *timere populum Romanum*. — 13. *Quorum*, employé ici par syllepse, a pour antécédent *nobilitatem*, dont l'idée est contenue dans *nobilitatis*. — 14. *Nitebantur*, beaucoup plus fort que *conabantur*, marque toujours un effort considérable. — 15. *Ne gravius... consuleretur* équivaut à *ne gravius in eum senatus consultum fieret*. — 16. *Senatus... datur*, ex-

pression consacrée; *dare senatum*, donner une audience devant le sénat, fréquent chez T. Live.

XIV. 1. *Procurationem*. Adherbal laisse entendre qu'il se considère comme l'intendant des Romains, ceux-ci étant les vrais maîtres de la Numidie. Les deux mots qui suivent, *jus et imperium* (= *justum imperium*, le pouvoir véritable et complet) reviennent sur la même idée pour l'exprimer avec plus de force. — 2. *Eniterer*, plus fort que le verbe simple *niti*. — 3. *Cognatorum*, parents par le sang; *affinium*, parents par alliance. — 4. *In affinium locum* est une construction rare pour *loco*, plus ordinaire; cependant Cicéron lui-même dit, *de Orat.* 1, 40, 185 : *in concubinæ locum duceretur*. — 5. *Munimenta regni* n'est

[2] Quæ cum præcepta parentis mei agitarem⁶, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissimus, contempto imperio vostro, Masinissæ me nepotem et jam ab stirpe⁷ socium atque amicum populi Romani regno fortunisque omnibus expulit. [3] Atque ego⁸, patres conscripti, quoniam eo miseriarum venturus eram⁹, vellem potius ob meam quam ob majorum meorum beneficia possem a vobis auxilium petere, ac maxime deberi mihi beneficia a populo Romano, quibus non egerem; secundum ea, si desideranda erant, uti¹⁰ debitis uterer. [4] Sed quoniam parum tuta per se ipsa probitas est, neque mihi in manu fuit¹¹ Jugurtha qualis foret, ad vos confugi, patres conscripti, quibus, quod mihi miserrimum est, cogor prius oneri quam usui esse¹². [5] Ceteri reges aut bello victi in amicitiam a vobis recepti sunt, aut in suis dubiis rebus societatem vestram appetiverunt; familia nostra cum populo Romano bello Carthaginensi amicitiam instituit, quo tempore magis fides ejus

pas une apposition aux deux mots précédents, mais un troisième terme de l'énumération. — 6. *Præcepta... agitarem*, c'est-à-dire *totus essem in præceptis observandis*. — 7. *Ab stirpe...* Adherbal est l'allié et l'ami héréditaire des Romains: c'est un titre qu'il tient de ses ancêtres. — 8. *Atque ego...* Voici la suite des idées: Réduit à implorer votre protection, je voudrais avoir des titres personnels à votre reconnaissance et ne pas être contraint d'invoquer les services de mes ancêtres; mais ce que je voudrais avant tout, *maxime*, ce serait vous avoir rendu des services, dont je n'aurais pas à demander le salaire, et en seconde ligne, *secundum ea*, ne recourir à votre appui qu'après l'a-

voir mérité par moi-même. — 9. *Quoniam venturus eram...*, puisque j'étais destiné à tomber dans cet excès de misère. — 10. *Uti* se construit avec *debitis*: comme une dette; *uterer* se rattache directement à *vellem*, comme *possem* dans la première partie de la phrase. Remarquez le changement de construction; entre ces deux subjonctifs, Salluste a intercalé l'infinitif *deberi* régi également par *vellem*. Cf. *Observ.*, 105. — 11. *Neque mihi in manu fuit* c.-à-d. *neque per me stetit*, il n'a pas dépendu de moi. — 12. *Cogor prius oneri quam usui esse*. *Prius* se construit ici avec *esse* et non avec *cogor*: bien malgré moi, je vous suis à charge avant d'avoir pu vous rendre service.—

quam fortuna petunda erat¹⁵. [6] Quorum¹⁴ progeniem vos, patres conscripti, nolite pati me, nepotem Masinissæ, frustra a vobis auxilium petere. [7] Si¹⁵ ad impetrandum nihil causæ haberem præter miserandam fortunam, quod, paulo ante rex genere, fama atque copiis¹⁶ potens, nunc deformatus¹⁷ ærumnis¹⁸, inops, alienas opes exspecto, tamen erat¹⁹ majestatis populi Romani prohibere injuriam neque pati cujusquam regnum per scelus crescere. [8] Verum ego²⁰ eis sinibus ejectus sum, quos majoribus meis populus Romanus dedit, unde pater et avos²¹ meus una vobiscum expulere Syphacem et Carthaginiensis. Vostra beneficia mihi erepta sunt, patres conscripti, vos in mea injuria²² despecti estis. [9] Eheu me miserum! Ilucine, Micipsa pater, beni-

15. *Quo tempore... petunda erat*, celui qui, dans ces circonstances, recherchait l'alliance des Romains, s'attachait à cette amitié elle-même, *fides*, plutôt qu'à leur fortune; *magis* est ici dans le sens de *potius*. *Petunda* équivaut ici à un adjectif verbal en *bilis*; c'est le sens que prend souvent le gérondif en *dus*, dans les verbes qui signifient *souhaiter, désirer*.

— 14. *Quorum* se rapporte à *familia*; cf. XIII, 8 et la note. Remarquez de plus la double apposition, *quorum progeniem, nepotem Masinissæ*, venant renforcer le sens de *me*. — 15. *Si*, dans le sens de *etiamsi*, quand même. — 16. *Copis* ne désigne pas seulement les troupes d'Adherbal, mais est pris dans le sens plus général de *opibus*. — 17. *Deformatus*, expression très forte, se dit de tout ce qui a perdu son éclat primitif et ne présente plus qu'un aspect misérable. — 18. Salluste emploie à

dessin le vieux mot *ærumnis*, plus énergique; cf. *Cat.* 51, 20. —

19. *Tamen erat*: cet imparfait de l'indicatif, employé dans le sens du conditionnel au lieu de l'imparfait du subjonctif, sert à marquer avec plus de force l'obligation qui s'impose aux Romains.

— 20. *Verum... ego*. Il y a là un raisonnement *a fortiori*; les Romains doivent leur protection à tous ceux qui sont injustement attaqués; à plus forte raison, ils la doivent à Adherbal, dont les ancêtres ont rendu tant de services à la république. — 21. *Pater et avos*, des trois fils de Masinissa, c'est Gulussa, et non Micipsa, qui avait hérité des talents militaires de son père, et c'est lui qui prêta aux Romains le concours le plus actif pendant la troisième guerre Punique. — 22. *In mea injuria*, au sens objectif, comme toujours chez Salluste: dans l'injure qui m'est faite. —

licia tua evasere²³, ul quem tu parem cum liberis²⁴ tuis re-
gnique participem fecisti, is potissimum²⁵ stirpis tuæ ex-
stinctor sit? Numquamne ergo familia nostra quieta erit?
Semperne in sanguine, ferro, fuga vorsabitur²⁶? [10] Dum
Carthaginienses incolumes fuere, jure²⁷ omnia sæva palie-
bamur : hostes ab latere²⁸, vos amici procul, spes omnis in
armis erat. Postquam illa pestis ex Africa ejecta est, læti
pacem agitabamus, quippe quis hostis nullus erat, nisi forte
quem vos jussissetis²⁹. [11] Ecce autem ex improvise Ju-
gurtha, intoleranda audacia, scelere atque superbia sese
ecferens³⁰, fratre meo atque eodem³¹ propinquo suo inter-
fecto, primum regnum ejus³² sceleris sui prædam fecit,
post, ubi me eisdem dolis nequit capere, nihil minus quam
vim aut bellum expectantem in imperio vostro³³, sicut vide-
lis, extorrem patria, domo, inopem et coopertum miseriis ef-

23. *Hucine... evasere*, c'est-à-dire
talemne exitum habuere? —

24. *Parem cum liberis*, construc-
tion insolite, au lieu du datif sans
préposition. Toutefois, cet emploi
de *cum* se comprend facilement :
non seulement Micipsa avait fait
de Jugurtha l'égal de ses deux fils,
mais il avait établi entre tous les
trois une véritable communauté
de droits et d'intérêts. — 25. *Is*
potissimum, celui-là précisément,
de préférence à tous les autres. —
26. *In sanguine, ferro, fuga vor-*
sabitur, expression hardie pour
in præliis versabitur. — 27. *Jure*,
naturellement comme il était
juste de s'y attendre. — 28. *Ab la-*
tere n'a pas d'autre sens que
proxime, et s'oppose à *procul*.
— 29. *Nisi forte... jussissetis* ; la
phrase complète serait : *nisi forte*
cum quem vos jussissetis nos pro

hoste habere. L'emploi du sub-
jonctif se justifie par ce fait qu'il
ne s'agit ici d'aucun ennemi dé-
terminé ; il sert, comme *forte*, à
présenter l'idée de la manière la
plus générale. — 30. *Ecferens*, an-
cienne orthographe pour *effercens*.
— 31. *Atque eodem*, dans ces sortes
de phrases, *idem* a à peu près la va-
leur de *etiam* et appelle l'atten-
tion sur les mots qui suivent :
après avoir tué mon frère qui
était aussi son parent. — 32. *Re-*
gnum ejus. Cette expression peut
paraître singulière, le frère d'Ad-
herbal n'ayant pas régné ; mais
l'auteur a le droit de parler du
royaume de Hiempsal, puisque la
division de la Numidie était déci-
dée en principe, bien que l'on
n'eût pas encore procédé au par-
tage ; cf. XII, 1 et 2. — 33. *In im-*
perio vostro équivaut à *vobisimpe-*

fecit, ut³⁴ ubivis tutius quam in meo regno essem³⁵. [12] Ego sic existumabam³⁶, patres conscripti, uti prædicantem³⁷ audiveram patrem meum : qui vostram amicitiam diligenter colerent, eos multum laborem suscipere, ceterum ex omnibus maxime tutos esse. [13] Quod in familia nostra fuit, præstitit³⁸, uti in omnibus bellis adesset vobis; nos uti per otium³⁹ tuti simus, in vostra manu⁴⁰ est, patres conscripti. [14] Pater nos duos fratres reliquit; tertium, Jugurtham, beneficiis suis ratus est conjunctum nobis fore. Alter eorum necatus est, alterius ipse ego manus impias vix effugi⁴¹. [15] Quid agam? Aut quo potissimum infelix accedam? Generis præsidia omnia exstincta sunt; pater, uti necesse erat, naturæ concessit; fratri, quem minime decuit⁴², propinquus per scelus vitam eripuit; affinis, amicos, propinquos ceteros meos alium alia clades oppressit; capti ab Jugurtha, pars in

rantibus, quum vos imperetis. — 34. *Ut* a le sens de *ita quidem ut*; c'est la conséquence de toute la proposition précédente. — 35. *Tutius... essem*; sur cet emploi des adverbes avec le verbe *esse*, cf. *Observ.*, 79. — 36. *Sic existumabam*, telle était ma conviction; *sic* annonce la proposition infinitive qui suit et n'est nullement en corrélation avec *uti*. — 37. *Prædicantem*, c'est-à-dire *sæpe et palam dicentem*. — 38. *Quod in familia nostra fuit, præstitit*, équivaut à *familia nostra præstitit quod penes ipsam fuit*. — *Uti... adesset* est l'explication de cette proposition. — 39. *Per otium*, en temps de paix, s'oppose à *in omnibus bellis*. Quand la république est en guerre, les Numides lui prêtent leur concours; quand elle n'a pas d'ennemis au dehors, ils doivent pouvoir

compter sur une entière tranquillité. — 40. *In vostra manu*, cf. § 4, note 11. — 41. *Pater... effugi*. La pensée est celle-ci: j'avais deux frères; de ces deux frères l'un a été tué; l'autre est devenu mon ennemi, et je n'ai pu qu'à grand'peine échapper à ses coups. Au lieu d'exprimer simplement l'idée dans la première partie de la phrase, l'auteur la décompose, afin de mieux flétrir la conduite de Jugurtha: des deux frères d'Adherbal, l'un est son frère véritable, l'autre est son frère par adoption, grâce aux bienfaits de Micipsa. — 42. *Quem minime decuit*; la phrase complète serait: *fratri, is quem minime decuit, propinquus... Quem se rattache à is, véritable sujet de la phrase, propinquus* devant être considéré com-

crucem acti, pars bestiis objecti sunt ; pauci, quibus relicta est anima, clausi in tenebris cum mœrore et luctu morte graviolem vitam exigunt⁴⁵. [16] Si omnia⁴⁴, quæ⁴³ aut amisi aut ex necessariis⁴⁶ advorsa facta sunt, incolumia manerent, tamen, si quid ex improvise mali accidisset, vos implorarem, patres conscripti, quibus pro magnitudine imperij et injurias omnis curæ esse decet. [17] Nunc vero exsul patria, domo, solus atque omnium honestarum rerum⁴⁷ egens, quo accedam aut quos appellem? Nationesne an reges, qui omnes familiæ nostræ ob vostram amicitiam infesti sunt? an quoquam mihi adire licet, ubi non majorum meorum hostilia monumenta⁴⁸ plurima sint? Aut quisquam nostri misereri potest, qui aliquando vobis hostis fuit? [18] Postremo Masinissa nos ita instituit⁴⁹, patres conscripti, ne quem coleremus nisi populum Romanum, ne societates neu

me une apposition. — 45. *Vitam exigunt*, expression plus forte que *vitam agunt*, et qui implique l'idée d'une vie qui se traîne lentement et péniblement dans les souffrances. — 44. *Si omnia...*, raisonnement à *fortiori*, dont la seconde partie est marquée par *nunc vero...* : quand même j'aurais conservé tous les appuis que j'ai perdus, c'est à votre protection que j'aurais recours, si je venais à être frappé de quelque malheur subit; à plus forte raison je dois vous invoquer, maintenant que j'ai tout perdu. — 45. *Quæ* est le régime de *amisi*; mais, grâce à la place que l'auteur lui a donnée, il domine toute la phrase incidente, de telle sorte que Salluste a pu se dispenser de répéter le relatif, comme sujet de *facta sunt*. — 46. *Ex necessariis*, au neutre, s'op-

posant à *advorsa* : cependant, dans ce passage, il est dit aussi des personnes, le neutre étant employé pour exprimer l'idée d'une manière plus générale. Adherbal songe à la mort ou à la défection de tous ceux qui auraient dû être ses appuis, et particulièrement à Hlampsal (*quæ amisi*) et à Jugurtha (*quæ ex necessariis advorsa facta sunt*), qui, au lieu de rester son ami, s'est tourné contre lui. — 47. *Omnium honestarum rerum*, tout ce qui convient à ma dignité et à mon titre de roi. — 48. *Majorum meorum hostilia monumenta*, des souvenirs qui attestent que mes ancêtres y ont combattu, *quæ testentur majores meos ei terræ quondam hostes fuisse*. — 49. *Instituit* équivaut à *instituit dicens, præcipiens*; de là cette double construction par le subjonctif et par la proposition

fœdera⁵⁰ nova acciperemus, abunde magna præsidia nobis
 in vostra amicitia fore : si huic imperio⁵¹ fortuna mutaretur,
 una occidendum nobis esse. [19] Virtute ac dis volentibus⁵²
 magni estis et opulenti; omnia secunda et obœdientia sunt;
 quo facilius sociorum injurias⁵³ curare⁵⁴ licet. [20] Tantum
 illud vereor, ne quos⁵⁵ privata amicitia Jugurthæ, parum
 cognita, transvorsos agat⁵⁶; quos ego audio maxuma ope
 niti, ambire, fatigare vos singulos, ne quid de absente
 incognita causa⁵⁷ statuatis : fingere me verba et fugam
 simulare⁵⁸, cui licuerit in regno manere. [21] Quod utinam⁵⁹
 illum, cujus impio facinore in has miseras projectus sum,
 eadem hæc simulantem⁶⁰ videam, et aliquando aut apud
 vos aut apud deos immortalis rerum humanarum cura oriatur :
 ne⁶¹ ille, qui nunc sceleribus suis ferox atque præclarus est,
 omnibus malis excruciatu, impietatis in paren-

infinitive. — 50. *Fœdera*, impliquant une idée de sanction religieuse, de consécration, est plus fort que *societates* et devait naturellement être placé après. — 51. *Huic imperio* : l'emploi du pronom *hic* s'explique par ce fait qu'Adherbal parle dans le sénat, à Rome même. — 52. *Virtute ac dis volentibus*, grâce à votre courage et à la faveur des dieux; il convient de remarquer ici le rapprochement d'un ablatif de cause, *virtute*, et d'un ablatif absolu, *dis volentibus*. — 53. *Sociorum injurias*, c.-à-d. *sociis illatas injurias*. — 54. *Curare*, donner son attention à quelque chose, ne pas négliger; l'expression complète serait *sociorum injurias curare depellendas aut ulciscendas*. — 55. *Quos*, pour *aliquos*. — 56. *Transvorsos agat*,

cf. VI, 3, note 10. — 57. *Incognita causa*, expression juridique : sans que l'affaire ait été instruite. — 58. *Fingere... simulare...* ces infinitifs sont régis par *dicentes*, dont l'idée est contenue dans *fatigare* cf. sur cette ellipse, *Observ.*, 99, rapprochez de l'expression *fingere verba*, celle de *facta loqui*, XI, 1, qui a la même signification. — 59. *Quod utinam* : dans cette locution, comme dans *quod si quod ni, quod* est intraduisible et ne sert qu'à marquer plus fortement la liaison des phrases. — 60. *Eadem hæc simulantem*, ironique. — 61. *Ne*, particule affirmative. L'ordre des idées est celui-ci : si ce vœu que je viens de former venait à s'accomplir, alors certes Jugurtha porterait la peine de ses crimes. — 62. *Pœnas reddat* : on dit plus ordinaire-

tem nostrum, fratris mei necis mearumque miseriarum gravis pœnas reddat! ⁶² [22] Jamjam, frater animo meo carissime, quamquam tibi immaturo et unde⁶³ minime decuit vita erepta est, tamen lætandum magis quam dolendum puto casum tuum : [23] non enim regnum, sed fugam, exsiliium, egestatem et omnis has quæ me premunt ærumnas cum anima simul amisisti⁶⁴. At ego infelix, in tanta mala præcipitatus ex patrio regno, rerum humanarum⁶⁵ spectaculum præbeo, incertus quid agam⁶⁶, tuasne injurias persequar⁶⁷, ipse auxili egens, an regno⁶⁸ consulam, cujus⁶⁹ vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet. [24] Utinam emori fortunis meis⁷⁰ honestus exitus esset, neu jure contemptus viderer, si defessus malis injuriæ concessissem⁷¹; nunc⁷² neque vivere lubet, neque mori licet sine

ment *pœnas dare*. — 63. *Unde* équivalut à *a quo*; pour la construction et l'explication de cette phrase, cf. § 15 et la note 42.

— 64. *Non enim regnum... amisisti*, sorte de zeugma, amené par le mouvement oratoire. L'idée complète est celle-ci : en mourant, tu n'as pas perdu le trône, mais tu as été délivré de l'exil... — 65. *Rerum humanarum*; cf. XXXVIII, 9, *memorem humanarum rerum*; et CIV, 2, *ignari humanarum rerum*; Salluste emploie toujours cette expression pour montrer les vicissitudes et l'instabilité des choses humaines. — *Rerum humanarum spectaculum præbeo* équivalut à : *qui me intuentur, res humanas, quam fluxæ incertæque sunt, spectant*. — 66. *Incertus quid agam*; c'est à dessein que l'auteur emploie *quid* et non *utrum*, qui, au premier abord, semblerait exigé par la gram-

maire; il se propose non d'annoncer le développement qui suit, mais de marquer, d'une manière générale, l'incertitude et les perplexités d'Adherbal. — 67. *Tuasne injurias persequar...* vengerai-je tes injures, quand j'ai moi-même besoin de secours? — 68. *Regno consulam*, dois-je songer à recouvrer mon royaume perdu? — 69. *Cujus...* a pour antécédent *ego*, sujet non exprimé de *consulam*, et détermine les génitifs *vitæ necisque*. — *Opibus alienis* doit s'entendre, non pas de Jugurtha, mais des Romains : Me conduirai-je en roi, quand c'est d'une protection étrangère (de la protection de Rome), que dépend ou ma vie ou ma mort? — 70. *Fortunis meis*, cf. XIII, 5 et la note 5. — 71. *Injuriæ concessissem*, supporter l'affront sans se plaindre, s'y résigner. — 72. *Nunc*, dans la circonstance présente, dans l'état actuel

dedecore. [25] Patres conscripti, per vos, per liberos atque parentis vestros, per majestatem populi Romani subvenite mihi misero, ite obviam injuriæ, nolite pati regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere⁷⁵. »

XV. [1] Posquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione¹ magis quam causa freti, paucis respondent: Hiempsalem ob sævitiam suam ab Numidis interfectum; Adherbalem ultro bellum inferentem², postquam superatus sit, queri quod injuriam facere nequivisset; Jugurtham ab senatu petere, ne se alium putarent³ ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua ponerent⁴. [2] Deinde utrique curia egrediuntur. Senatus statim consulitur. Fautores legatorum⁵, præterea senatus magna pars, gratia depravata, Adherbalis dicta contemnere⁶, Jugurthæ virtutem extollere laudibus: gratia, voce, denique omnibus modis pro alieno scelere et flagitio, sua quasi pro gloria, nitebantur⁷. [3] At contra pauci, quibus bonum et æquom divitiis carius

des choses; ce mot oppose la réalité au vœu qu'Adherbal vient de former.—75. *Per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere*, tomber en dissolution par l'effet de cette fureur de crimes et de meurtres, qui sévit dans notre famille.

XV. 1. *Largitione*, la corruption. — 2. *Ultrò bellum inferentem*, qui était l'agresseur. — 3. *Putarent*, il y a ici une syllepse; ce pluriel est amené par l'idée de *senatores*, contenue dans *senatu*. — 4. *Ante facta sua ponerent*, construction archaïque pour *anteponerent factis suis*. Cf. Ennius, cité par Cicéron, *De Senect.* IV, 10: « non hic ponebat rumores

ante salutem. » — 5. *Fautores legatorum* désigne ceux d'entre les sénateurs qui ont été gagnés directement par les promesses ou l'argent des députés de Jugurtha (XIII, 8, *pars spe, alii præmio inducti*); *magna pars gratia depravata* s'applique à ceux qui ont été gagnés par l'influence des premiers (*Ibid. singulos ex senatu ambiundo*). — 6. *Contemnere*, parler avec mépris, s'oppose à *extollere laudibus*, Cf. Cicéron, *pro Mur.*, 7, 15: « Contempisti L. Murenæ genus, extulisti tuum. » — 7. *Nitebantur*: l'imparfait, ainsi placé après plusieurs infinitifs historiques, présente un fait qui les résume. —

erat, subveniendum Adherbali et Hiempsalis mortem severe vindicandam censebant; [4] sed ex omnibus maxime Æmilius Scaurus⁸, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiae, honoris, divitiarum, ceterum vitia sua callide occultans. [5] Is postquam videt regis largitionem famosam⁹ impudentemque, veritus, quod in tali re solet¹⁰, ne polluta licentia¹¹ invidiam accenderet, animum a consueta lubricitate continuit.

XVI. [1] Vicit tamen in senatu pars illa, quæ vero¹ pretium aut gratiam anteferebat. [2] Decretum fit uti decem legati regnum, quod Micipsa obtinuerat², inter Jugurtham et Adherbalem dividerent³. Cujus legationis princeps fuit L. Opimius⁴, homo clarus et tum in senatu potens, quia consul, C. Graccho et M. Fulvio Flacco interfectis, acerrime victoriam nobilitatis in plebem exercuerat⁵. [3] Eum Jugurtha tametsi Romæ in inimicis habuerat, tamen accu-

. *Scaurus*. M. Æmilius Scaurus, consul en 639 (113) et prince du sénat. Cicéron, dans plusieurs passages, parle dans les termes les plus élogieux de son caractère et de ses talents comme orateur et comme écrivain, tout en laissant entendre (*De Oratore*, II, 70, 285) que ses contemporains lui reprochaient son avidité. — 9. *Famosam*, pris en mauvaise part, comme toujours. — 10. *Quod in tali re solet*. Salluste, avec *quod solet, ut solet*, n'exprime jamais *feri*. — 11. *Polluta licentia*, un abus scandaleux. D'après Salluste, ce n'est pas un scrupule d'honnêteté, mais la crainte seule de se compromettre qui retient Scaurus; il ost de ceux qui pensent que : « Le scandale du monde est ce qui fait l'offense; Et ce n'est pas pécher que pécher en silence. »

XVI. 1. *Vero*, à peu près synonyme de *recto*, *æquo*. Cf. Horace, *Épil.* 1, 7, 97 : « Metiri se quemque suo modulo ac pede *verum* est. » — 2. *Obtinuerat*. Sur cet emploi de l'indicatif dans le discours indirect, cf. *Observations*, 62. — 3. *Dividerent*. Cet emploi de l'imparfait du subjonctif après *decretum fit* s'explique par ce fait que *fit* est un présent historique, qui peut se construire, tantôt comme un présent, tantôt comme un parfait. — 4. *L. Opimius*, consul en 632 (121 av. J.-C.); il vainquit le parti populaire dirigé par C. Gracchus et M. Fulvius Flaccus, et traita les vaincus avec une extrême rigueur. — 5. *Exercuerat*; cf. *Catilina*, XXXVIII, 4, et la note 10. — 6. *Accuratissime*, avec les plus grands égards; Opimius avait été d'abord hostile à Jugurtha — 7.

ratissime recepit; dando et pollicendo multa perfecit, uti fama, fide⁶ postremo omnibus suis rebus commodum regis anteferret⁷ [4] Reliquos legatos eadem via aggressus plerosque capit⁸: paucis carior fides⁹ quam pecunia fuit. [5] In divisione, quæ pars¹⁰ Numidiæ Mauretanium attingit¹¹, agro virisque opulentior¹², Jugurthæ traditur; illam alteram specie quam usu potiore, quæ portuosior¹³ et ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit¹⁴.

XVII. [1] Res postulare videtur¹ Africæ situm² paucis exponere et eas gentis, quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit, attingere. [2] Sed quæ loca et nationes ob calorem aut asperitatem, item solitudines minus frequentata sunt³, de eis haud facile⁴ compertum⁵ narraverim; cetera quam paucissimis absolvam. [3] In divisione orbis terræ plerique in parte tertia Africam posuere⁶, pauci tantummodo Asiam⁷ et

Fama, fide... anteferret équivaut à *fama, fide... commoda regis potiora haberet*. L'ablatif est amené par le comparatif, dont l'idée est contenue dans *anteferre*. — 8. *Aggressus... capit*, métaphores prises de l'art militaire. La conscience des ambassadeurs est comparée à une place forte qu'attaque Jugurtha, et dont il s'empare sans trop de difficulté. — 9. *Fides*, l'honneur, le sentiment du devoir. — 10. *Quæ pars*: le substantif, comme il arrive souvent, est attiré dans la proposition relative. — 11. *Mauretanium attingit*. La Maurétanie correspond au Maroc actuel; c'est donc la partie occidentale de la Numidie, qui est attribuée à Jugurtha. — 12. *Agro virisque opulentior*, plus fertile et plus populeuse. — 13. *Portuosior*. Sur l'emploi, si fréquent chez Salluste, de ces ad-

jectifs en *osus*, cf. *Observ.*, 30. — 14. *Possedit*, prit possession; vient, non de *possideo*, mais de *possido*.

XVII. 1. *Res postulare videtur... exponere*. Cf. *Observ.*, 61. — 2. *Africæ situm*, la géographie de l'Afrique. — 3. *Minus frequentata sunt* équivaut à *minus adiri solent*, qui ne sont guère visités par les voyageurs. — 4. *Haud facile* retombe sur *narraverim*. — 5. *Compertum*, des notions certaines, reposant sur des témoignages dignes de foi. — 6. *In parte tertia Africam posuere*, ont considéré l'Afrique comme une troisième partie du monde, distincte des deux autres. — 7. *Tantummodo Asiam et Europam esse*. Cet infinitif est régi par *judicaverunt*, dont l'idée est contenue dans *posuere*. Le système géographique auquel Salluste fait allusion, a été soutenu par Var-

Europam esse, sed Africam in Europa⁸. [4] Ea finis habet ab Occidente fretum nostri maris et Oceani⁹, ab ortu solis declivem latitudinem¹⁰, quem locum Catabathmon¹¹ incolæ appellant. [5] Mare sævom, importuosum, ager frugum fertilis¹², bonus pecori, arbori infecundus¹³, cælo terraque penuria aquarum. [6] Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum; plerosque senectus dissolvit¹⁴, nisi qui ferro aut bestiis interiire¹⁵: nam morbus haud sæpe quemquam superat; ad hoc malifici¹⁶ generis plurima animalia. [7] Sed¹⁷ qui mortales initio Africam habuerint,

ron, de Ling. Lat., IV, 6. —

8. *Africam in Europa*. Cf. Lucain, *Pharsale*, IV, 411: «Tertia pars rerum Libye, si credere famæ Cuncta velis; at si ventos cælumque sequaris, Pars erit Europæ.» —

9. *Fretum nostri maris et Oceani*, le détroit de Gadès, aujourd'hui le détroit de Gibraltar. On sait que par *nostrum mare* les Romains désignent la Méditerranée; cf. l'expression grecque, ἡ κατ' ἑμᾶς θάλασσα, ἢ δὲ ἡ θάλασσα.

10. *Declivem latitudinem*, un vaste plateau en pente; il s'agit du plateau, qui s'étendait entre la Cyrénaïque et l'Égypte, cette dernière contrée faisant partie de l'Asie, dans les idées des anciens. —

11. *Catabathmon*, la descente, Καταβαθμός, de κατὰ et de βαίνω. —

12. *Ager frugum fertilis*. L'Afrique, comme la Sicile et l'Égypte, est devenue plus tard un des greniers du peuple romain. — 13. *Arbori infecundus*. Ce datif peut s'expliquer très facilement; l'expression de Salluste équivaut à peu près à *parum aptus, idoneus arbori*. — *Arbori* est un singulier collectif, comme *leonem*; cf. VI, 1. —

14. *Plerosque senectus dissolvit*: le verbe est très bien choisi pour marquer l'action lente de la vieillesse. — Le témoignage de Salluste est confirmé par les inscriptions; en 1861, on avait déjà recueilli 55 épitaphes de centenaires dans la seule Numidie, et, dans le nombre, trois qui parlaient de 120 ans, une de 151 ans, une autre de 152 ans. — 15. *Nisi qui... interiire*, à l'exception de ceux qui sont morts de mort violente, avant d'avoir atteint l'âge où se font sentir les effets de la vieillesse; c'est ainsi qu'il faut expliquer le parfait *interiire*, et non y voir un parfait d'habitude. — 16. *Nam morbus...; ad hoc malifici...*, il y a dans toute la construction de cette phrase une certaine négligence; le premier membre, *nam morbus...*, correspond à *plerosque senectus dissolvit*; le second, *ad hoc malifici...*, à *bestiis interiire*. — 17. *Sed*. Jusqu'ici, en parlant de la géographie de l'Afrique, de son climat, de ses productions et de ses habitants, Salluste a pu donner des renseignements certains:

quique postea accesserint, aut quo modo inter se permixti sint, quamquam ab ea fama, quæ plerosque obtinet¹⁸, divorsum est¹⁹, tamen uti ex libris Punicis, qui regis Iliempsalis²⁰ dicebantur, interpretatum nobis est²¹, utique rem sese habere cultores ejus terræ putant, quam paucissimis dicam. Ceterum fides ejus rei penes auctores erit.

XVIII. [1] Africam initio¹ habuere Gætuli et Liby-

désormais, à propos de l'origine des différentes populations africaines, il n'exposera que des hypothèses dont il n'accepte pas l'entière responsabilité. Telle est l'opposition marquée par *sed* entre les deux parties de la description, l'une nettement affirmative, l'autre un peu conjecturale. —

18. *Fama quæ plerosque obtinet*, la tradition généralement acceptée; dans ce cas *obtinere* s'emploie plus souvent sans régime. —

19. *Divorsum est*: le sujet est *illud quod dicturi sumus*, compris implicitement dans l'ensemble de la phrase. — 20. *Iliempsalis*. Il s'agit de Iliempsal II, père de ce Juba, qui prit parti pour Porapée et fut vaincu à Thapsus. Le fils du vaincu de Thapsus, Juba II, écrivit en grec une *Géographie de l'Afrique et de l'Arabie*, qui est citée par Pline, et une *Histoire romaine*, à laquelle Plutarque a fait de nombreux emprunts. —

21. *Interpretatum nobis est*, seul passage où Salluste ait employé ce verbe au passif, et on n'en trouve point d'autre exemple dans les auteurs classiques. — Les sources de Salluste sont de deux sortes, les documents écrits et la tradition orale; Salluste les a consultées pendant son séjour en Afrique.

XVIII. 1. *Africam initio*... Il y a bien des obscurités, des pué- rilités même dans ce récit; on peut cependant, sous ces noms bizarres de Mèdes, de Perses, d'Arméniens, et sous ces étymologies plus bizarres encore, retrouver quelques indications générales qui s'accordent assez bien avec les découvertes de la science contemporaine, pour laquelle, d'ailleurs, le problème est loin d'être complètement résolu. En dégageant le texte de Salluste des hypothèses dont il est surchargé et en le ramenant à sa plus grande simplicité, on peut facilement distinguer trois périodes dans cette histoire de la population de l'Afrique: 1° *Gætuli et Libyæ*: ce sont les Autochtones, ancêtres des Kabyles actuels, race singulièrement persistante et vivace, qui conserve encore aujourd'hui une physionomie très différente de celle des deux autres populations de l'Algérie; 2° *Medi, Persæ et Armenii*, les débris de l'armée d'Hercule: peut-être y a-t-il ici un vague souvenir d'une antique migration; il semble que sous la pression d'une invasion venue du Nord, vers l'an 1600 av. J.-C., quelques peuplades gauloises aient dû passer en Espagne, refoulant devant elles les habitants de ce pays, qui, en partie, se-

es², asperi³ incultique, quis cibus erat caro ferina atque humi pabulum uti pecoribus. [2] Ei neque moribus neque lege aut imperio⁴ cujusquam regebantur : vagi, palantes⁵, quas nox coegerat⁶ sedes habebant. [3] Sed postquam in Hispania Hercules, sicuti Afri putant, interiit, exercitus ejus, compositus ex variis gentibus, amisso duce ac passim multis sibi quisque⁷ imperium petentibus, brevi dilabitur. [4] Ex eo numero Medi, Persæ et Armenii⁸, navibus in Africam trans-

raient passés en Afrique par le détroit de Gadès; l'Afrique aurait reçu ainsi une population aryenne, dont les descendants, bien reconnaissables à leurs yeux bleus, se retrouvent encore sur plusieurs points de l'Atlas et particulièrement dans l'Aurès; 3° *Phœniciæ*, les colons phéniciens survenus beaucoup plus tard et qui ont occupé le littoral. — 2. *Gætuli et Libyæ*, ce sont les habitants primitifs, la population indigène de l'Afrique, que Salluste paraît diviser en deux tribus : les Gétules, à l'ouest, près de l'Océan; les Libyens, à l'est des premiers. — 3. *Asperi*, farouches. — 4. *Neque moribus neque lege aut imperio* : c'est à dessein que l'auteur a employé *aut* dans le troisième membre, au lieu de répéter *neque*. L'idée est celle-ci : toute société ou bien est régie par des mœurs, des coutumes non écrites mais généralement acceptées (*moribus*), ou bien elle est régulièrement et complètement constituée; dans ce cas, elle forme un état, régi ou par la loi (*lege*) ou par le despotisme d'un seul (*imperio*). Il n'y a pas opposition entre trois idées différentes, mais seulement entre deux idées, la seconde étant subdivisée en deux

parties. — 5. *Vagi, palantes*, errants et dispersés; cf. CLIV, 5, où les deux mots sont réunis comme ici. *Vagari* se dit de ceux qui, n'ayant pas de demeures fixes, voyagent perpétuellement; *palari* a le même sens, mais avec une idée accessoire de dispersion, de dissémination; il se dit proprement des troupeaux qui se dispersent dans les pâturages pour chercher leur nourriture. — 6. *Quas nox coegerat* : il faut, pour que la phrase soit complète, suppléer *habere*, dont l'idée est contenue dans *habebant*. — 7. *Multis sibi quisque...* On a quelquefois considéré, mais à tort, *sibi quisque* comme une locution toute faite, équivalant à peu près à une sorte d'adverbe; mais ce nominatif, intercalé dans une proposition à l'ablatif absolu et ne reposant sur rien, serait tout à fait inexplicable. Le sens ainsi que la grammaire exigent donc que l'on fasse de *quisque* un ablatif pour *quibusque*. — 8. *Medi, Persæ et Armenii* : il ne faut pas attacher une trop grande importance à ces noms propres, pas plus qu'à celui d'Hercule; *Medi*, en particulier, semble avoir été appelé uniquement par le désir d'expliquer, tant bien que mal,

vecli, proximos nostro mari⁹ locos¹⁰ occupavere. [5] Sed Persæ intra Oceanum magis¹¹, eique alveos navium invorsos pro tuguriis habuere, quia neque materia in agris neque ab Hispanis emundi aut mutandi copia erat : [6] mare magnum et ignara¹² lingua commercio prohibebant¹³. [7] Ei paulatim per conubia Gætulos secum miscuere; et quia sæpe tentantes agros¹⁴ alia, deinde alia loca petiverant, semet ipsi¹⁵ Nomadas appellavere. [8] Ceterum adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ mapalia¹⁶ illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. [9] Medis autem et Armeniis accessere Libyes¹⁷ — nam ei¹⁸ propius mare Africum agitabant, Gætuli sub sole magis, haud procul ab ardoribus¹⁹ —, eique²⁰ mature oppida habuere: nam freto²¹ divisi ab Hispania mutare res inter se²² instituerant. [10] Nomen eorum paulatim Libyes corrumpere, barbara lingua Mauros pro Medis appellantes. [11] Sed res

l'origine du mot *Mauri*. — 9. *Proximos nostro mari*, cf. *Observations*, 18. — 10. *Locos*. Dans ce sens on emploie plus habituellement la forme *loca*. — 11. *Intra Oceanum magis*, plus près de l'Océan. — 12. *Ignara*, au sens passif; cf. *Observations*, 52. — 13. *Commercio prohibebant*, interdisaient entre eux toutes relations; avec *prohibere* on rencontre plus souvent l'ablatif précédé de *ab*; Saluste préfère construire ce verbe avec l'ablatif sans préposition. — 14. *Tentantes agros*. Ces voyages d'exploration avaient pour but de connaître les ressources du pays. — 15. *Ipsi*; ce mot est inexact. Le nom de nomades, Νόμαδες, a été appliqué par les Grecs de Sicile aux habitants de cette partie de l'Afrique septentrionale, et c'est de là que les Romains ont formé leur

mot de *Numidæ*. — 16. *Mapalia*, huttes, mot d'origine africaine; on écrit aussi *magalia*. — 17. *Medis autem et Armeniis accessere Libyes*; *accedere a* à peu près ici le sens de *coalerunt*, s'unirent à, se mêlèrent avec les Mèdes et les Arméniens pour ne faire qu'un peuple. — 18. *Ei* désigne les Libyens. — 19. *Ab ardoribus*, la zone torride. — 20. *Eique* représente les Mèdes et les Arméniens réunis aux Libyens. — 21. *Freto* s'oppose à *mare magnum* du § 6; cette opposition et la place même qu'occupe *freto* dans la phrase, doivent lui faire garder toute sa valeur; *fretum* se dit d'un bras de mer resserré : « Séparés par un simple détroit. » — 22. *Inter se*; ce pronom se rapporte non seulement à *Medi* et *Armenii*, mais aussi à *Hispani*, dont l'idée

Persarum brevi adolevit ac postea nomine Numidæ, propter multitudinem a parentibus digressi, possedere²³ ea loca, quæ proxima Carthagine²⁴ Numidia appellatur²⁵. [12] Deinde utrique²⁶ alteris freti finitimos armis aut metu sub imperium suum coegere, nomen gloriamque sibi addidere; magis ei, qui ad nostrum mare processerant, quia Libyes quam Gætuli minus bellicosi. Denique Africæ pars inferior²⁷ pleraque²⁸ ab Numidis possessa est; victi omnes in gentem nomenque imperantium concessere.

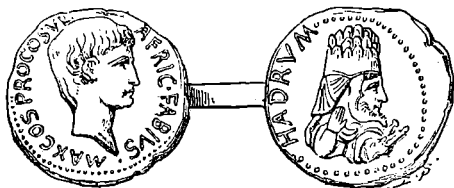
XIX. [1] Postea Phœnices, alii multitudinis domi minuendæ gratia, pars imperi cupidine, sollicitata¹ plebe et aliis novarum rerum avidis, Hipponem², Hadrumetum³, Leptim⁴ aliasque urbis in ora maritima condidere, eæque brevi multum auctæ, pars originibus suis⁵ præsidio, aliæ decori fuere. [2] Nam⁶ de Carthagine silere melius puto quam parum dicere, quoniam alio properare tempus monet. [3] Igitur

est contenue dans *Hispania*. — 23. *Possedere*, cf. XVI, 5, note 14. — 24. *Proxima Carthagine*, cf. *Observations*, 18. — 25. *Quæ... appellatur*, construction très régulière, le relatif s'accordant avec l'attribut. — 26. *Utrique*, les deux fractions du peuple numide, ceux qui s'étaient établis près de Carthage et ceux qui étaient restés sur le littoral de l'Océan, au lieu de leur premier établissement; ce sont ces derniers qui sont désignés au § 11 par *parentibus*. — 27. *Africæ pars inferior*, la partie de l'Afrique qui touche à la Méditerranée. C'est ainsi que l'on dit la Haute Asie, par opposition avec l'Asie Mineure. — 28. *Pleraque*, cf. *Observations*, 51

XIX, 1. *Sollicitata*..., engagée à s'expatrier; il faut sous-enten-

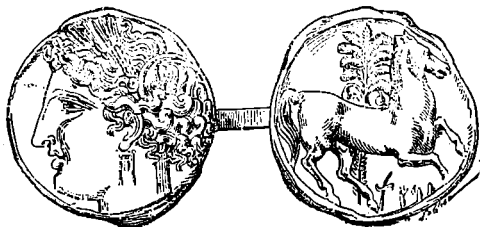
dre *sollicitatis* avec *aliis*. — Ces établissements des Phéniciens en Afrique commencèrent vers l'an 1100, av. J.-C. — 2. *Hipponem*: il y avait en Afrique deux villes phéniciennes de ce nom; *Hippo regius* (Bone) et *Hippo Zarytus* (Bizerte, dans la régence de Tunis); il semble qu'il s'agisse ici de la seconde. — 3. *Hadrumetum*, aujourd'hui Susa, dans la régence de Tunis. — 4. *Leptim*, il s'agit ici de *Leptis minor* (Lempta, dans la régence de Tunis); Saluste, dans ce même chapitre, § 5, parle d'une autre Leptis, *Leptis major*. — 5. *Originibus suis*, leurs métropoles. — 6. *Nam* correspond à une idée sous-entendue: « En voilà assez sur ces villes, quant à Carthage, c'est à dessein que je ne l'ai pas nommée, car...

ad Catabathmon⁷, qui locus Ægyptum ab Africa dividit, se-



Monnaie en bronze de la ville d'Adrumète.

cundo mari⁸ prima Cyrene est⁹, colonia Theræon¹⁰, ac



Monnaie de Carthage (en électrum) frappée en Sicile.
La tête est celle de la nymphe Aréthuse; le revers est un cheval,
symbole Numide.

deinceps duæ Syrtes¹¹ interque eas Leptis¹², deinde¹³ Pli-

-- 7. *Ad Catabathmon*, attenant au Catabathmos. — 8. *Secundo mari*, en suivant la mer. Cf. l'expression *secundo flumine*. — 9. *Prima Cyrene est*, la première ville qui se présente est Cyrène. — Cyrène, colonie dorienne, fondée en 632 av. J.-C. par Aristotélès, surnommé Battus. — 10. *Theræon*,

Θηραίων, des habitants de Théra, une des Cyclades, aujourd'hui Santorin. — 11. *Duæ Syrtes*: on distinguait la grande Syrte à l'est, et la petite Syrte à l'ouest. — 12. *Leptis*: c'est ici *Leptis major*, aujourd'hui Lebda, dans la régence de Tripoli. — 13. *Deinde* il y a ici une certaine confusion

lænon¹⁴ aræ, quem locum Ægyptum vorsus finem imperi habuere Carthaginienses, post aliæ Punicæ urbes. [4] Cetera loca usque ad Mauretaniam Numidæ tenent, proxima Hispania Mauri sunt. [5] Super Numidiam¹⁵ Gætulos accepimus¹⁶, partim in tuguriis, alios incultius vagos agitare; [6] post eos Æthiopas esse, dehinc loca exusta solis ardentibus. [7] Igitur¹⁷ bello Jugurthino pleraque ex Punicis oppida et finis¹⁸ Carthaginiensium, quos novissime¹⁹ habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat²⁰; Gætulorum magna pars et Numidæ usque ad flumen Muluccham²¹ sub Jugurtha erant; Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen cetera²² ignarus populi Romani, itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus. [8] De Africa et ejus incolis ad necessitudinem²³ rei satis dictum.

XX. [1] Postquam, diviso regno¹, legati Africa decessere et

les autels des Philènes, en effet, sont à l'est de Leptis. — 14. *Philænon*, Φιλαίων, génitif grec comme *Theræon*. Sur les autels des Philènes, cf. LXXIX. — 15. *Super Numidiam*, au-dessus de la Numidie, en remontant dans l'intérieur des terres. Cf. XVIII, 12, l'expression *Africæ pars inferior*. — 16. *Accepimus*. Il convient de remarquer cette forme, moins affirmative que celles qui précèdent. Jusqu'ici, Salluste parlait de pays qu'il connaissait pour les avoir visités; sur les Gétules, il se borne à rapporter des traditions qu'il n'a pu vérifier. — 17. *Igitur*. Par cette particule, Salluste indique que, sa digression étant terminée, il revient à son sujet. — 18. *Finis*, le territoire. — 19. *Novissime*. Salluste se

reporte au temps où la domination carthaginoise en Afrique avait été déjà entamée et affaiblie, à l'intervalle qui s'étend entre la deuxième et la troisième guerre Punique. — 20. *Per magistratus administrabat*; l'auteur désigne ainsi la province romaine d'Afrique. — 21. *Muluccham*. Ce fleuve était appelé aussi *Muluchtath*; c'est aujourd'hui l'Oued-Mouloufa; il coule entre l'Algérie et le Maroc. — 22. *Cetera*, sous tous les autres rapports; cet accusatif déterminatif peut être considéré comme employé adverbialement. — 23. *Ad necessitudinem* équivaut à *pro necessitudine*. Sur l'emploi de *necessitudo*, au lieu de *necessitas*, cf., *Observations*, 1.

XX. 1. *Diviso regno*. Sur ce partage de la Numidie, cf. XVI, 5.

Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt², certum esse ratus, quod ex amicis apud Numantiam acceperat, omnia Romæ venalia esse, simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paulo ante muneribus expleverat, in regnum Adherbalis animum intendit. [2] Ipse acer, bellicosus; at is, quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. [3] Igitur ex improvise finis ejus cum magna manu invadit, multos mortalis cum pecore atque alia præda capit, ædificia incendit, pleraque loca hostiliter cum equitatu accedit³, [4] deinde cum omni multitudine in regnum suum convortit⁴, existumans Adherbalem dolore permotum injurias suas manu vindicaturum eamque rem belli causam fore. [5] At ille, quod neque se parem armis⁵ existumabat et amicitia populi Romani magis quam Numidis fretus erat legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit: qui tametsi contumeliosa dicta rettulerant, prius tamen omnia pati decrevit quam bellum sumere⁶, quia tentatum antea⁷ secus cesserat⁸. [6] Neque⁹ eo magis cupido Jugurthæ minuebatur, quippe qui totum ejus regnum animo jam invaserat. [7] Itaque non uti antea cum prædatoria manu, sed magno exercitu¹⁰ comparato bellum gerere cœpit et aperte totius Numidiæ imperium petere. [8] Ceterum, qua pergebat, urbis, agros

— 2. *Decessere... videt*. Sur cet emploi, dans une même phrase, du parfait et du présent historique, cf. *Observations*, 55. — 3. *Pleraque loca... accedit*. Pour cette construction de *accedere* avec l'accusatif, cf. XVIII, 9, note 17. — 4. *Convortit*, au sens réfléchi: retourne dans son royaume. — 5. *Neque se parem armis...*, cf. XVI, 5, où l'auteur montre que le partage de la Numidie, fait par les commissaires romains, était défavora-

ble à Adherbal. — 6. *Bellum sumere*, cf. l'expression *arma sumere*. — *Bellum sumere*, ce n'est pas seulement se résoudre à faire la guerre, mais en prendre l'initiative. — 7. *Tentatum antea*, cf. XIII, 3, 4. — 8. *Secus cesserat*, cf. X, 7, note 13. — 9. *Neque* a ici la valeur d'une particule adversative, et équivaut à *at non*. — 10. *Cum prædatoria manu, sed magno exercitu...*, Jugurtha avait fait d'abord de simples razzias;

tastare, prædas agere¹¹, suis animum, hostibus terrorem augere.

XXI. [1] Adherbal ubi intellegit eo processum, uti regnum aut relinquendum esset aut armis retinendum, necessario¹ copias parat et Jugurthæ obvius procedit. [2] Interim haud longe a mari, prope Cirtam² oppidum, utriusque exercitus

consedit et, quia diei extremum³ erat, prælium non ineptum. Sed ubi plerumque noctis processit, obscuro etiam tum lumine⁴ milites Jugurthini signo dato castra hostium invadunt; semisomnos partim, alios arma sumentis fugant funduntque; Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit et, ni multitudo togatorum⁵ fuisset, quæ Numidas insequentis mœnibus pro-



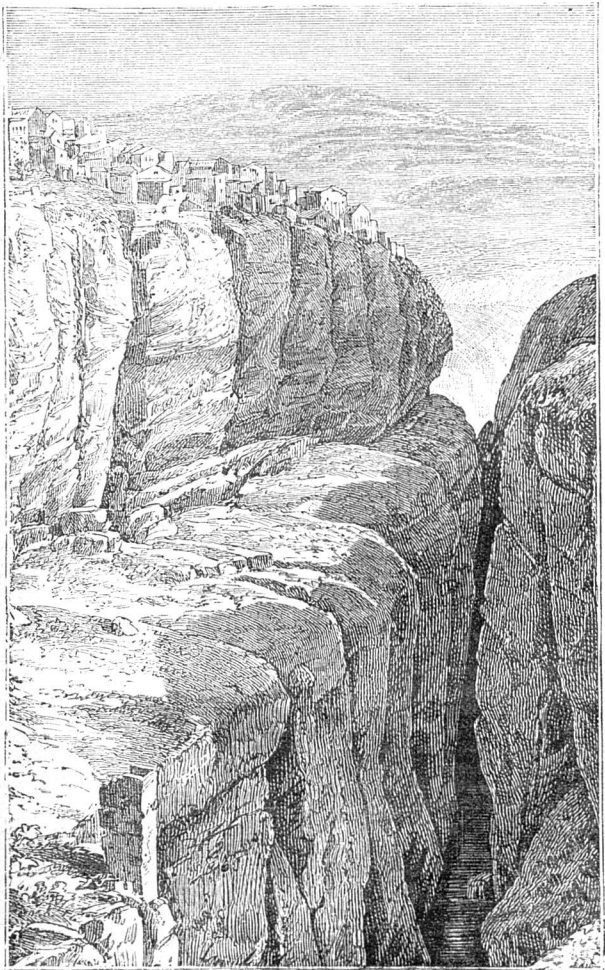
Monnaie de Cirta, en bronze.

hibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum bellum foret. [3] Igitur Jugurtha oppidum circumscedit, vineis⁶ turribusque et machinis omnium generum⁷ expu-

il entreprend maintenant une véritable guerre. — 11. *Prædas agere*. Sur l'emploi au pluriel des substantifs abstraits, cf. *Observations*, 4.

XXI. 1. *Necessario*, c.-à-d. *necessitate coactus*. — 2. *Cirtam*, Cirta, capitale de la Numidie, aujourd'hui Constantine. — 3. *Diei extremum*, pour *extremus dies*; de même *plerumque noctis* est pour *pleraque nox*. Cf. *Observ.*, 19. — 4. *Obscuro... lumine*, expression poétique; *obscura luce* serait plus conforme à l'usage. — 5. *Togatorum*. Par ce mot il faut entendre

ici les *negotiales*, citoyens romains ou simplement italiens, qui étaient établis à Cirta, cf. XXVI, 1 et 3. Dans son sens propre, *togatus* désigne, par opposition aux nations étrangères, le citoyen romain, pour qui la toge était le vêtement national; il désigne aussi le Romain dans la vie civile, par opposition au Romain qui a pris le vêtement militaire. — 6. *Vineis*, les mantelets, sorte de toiture mobile, sous laquelle les assiégeants s'abritaient pour s'avancer peu à peu vers les murs de la place. — 7. *Machinis omnium generum*, les



Cirta (aujourd'hui Constantine).

<https://biblioteca-digitala.ro>

gnare aggreditur, maxume festinans tempus legatorum antecapere⁸, quos ante prælium factum ab Adherbale Romanam missos audiverat. [4] Sed postquam senatus de bello eorum accepit, tres adulescentes⁹ in Africam legantur, qui ambos reges adeant, senatus populique Romani verbis¹⁰ nuntient velle et censere¹¹ eos ab armis discedere¹², de controversiis suis jure potius quam bello disceptare; ita seque illisque dignum esse.

XXII. [1] Legati in Africam maturantes veniunt, eo magis¹ quod Romæ, dum proficisci parant, de prælio facto et oppugnatione Cirtæ audiebatur; sed is rumor clemens² erat. [2] Quorum Jugurtha accepta oratione respondit: Sibi neque majus quicquam neque carius auctoritate senatus esse; ab adulescentia ita se enisum, ut ab optumo quoque probaretur³; virtute, non malitia P. Scipioni, summo viro, placuisse; ob eandem artis a Micipsa, non penuria liberorum, in regnum adoptatum esse; [3] ceterum quo plura bene atque strenue fecisset, eo animum suum injuriam minus tolerare; [4] Adherbalem dolis vitæ suæ insidiatum; quod ubi comperisset, sceleri ejus obviam isse; populum Romanum

béliers, les balistes, les catapultes, et autres machines de guerre employées dans les sièges. — 8. *Festinans tempus legatorum antecapere*, expression très concise pour: *festinans in suum usum illud tempus convertere, quod legati in illo negotio essent consumpturi*. — 9. *Adulescentes*. Par le choix même de cette expression dédaigneuse, Salluste condamne la politique imprévoyante du sénat. — 10. *Senatus populique Romani verbis*, au nom du sénat et du peuple romain. — 11. *Nuntient velle et censere*. *Velle*

a pour sujet le peuple romain, dont la volonté était exprimée par *velle* (*jubere*), *censere* a pour sujet le sénat, c'est par ce verbe qu'on exprimait ses décisions — 12. *Discedere*, infinitif qui est amené par *velle*; *censere* demanderait le subjonctif.

XXII. 1. *Eo magis* retombe sur *maturantes*. — 2. *Clemens*, πρῶτος, c'est-à-dire *non nimius*. Comme on ne se rendait pas un compte exact de la gravité des événements, l'opinion publique n'était que médiocrement émue. — 3. *Ab optumo quoque probaretur*. Avec

neque recte neque pro bono⁴ facturum, si ab jure gentium sese prohibuerit; postremo de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. [5] Ita utrique digrediuntur. Adherbalis appellandi⁵ copia non fuit.

XXIII. [1] Jugurtha ubi eos Africa decessisse ratus est neque propter loci naturam Cirtam armis expugnare potest, vallo atque fossa mœnia circumdat¹, turris² exstruit easque præsiidiis firmat; præterea dies noctisque aut per vim aut dolis tentare, defensoribus mœnium præmia modo, modo formidinem³ ostentare⁴, suos hortando ad virtutem arri-gere⁵, prorsus intentus cuncta parare. [2] Adherbal ubi intellegit omnis suas fortunas in extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuria rerum necessariarum bellum trahi non posse, ex eis qui una Cirtam profugerant, duos maxime impigros delegit; eos multa pollicendo ac miserando casum suum⁶ confirmat⁷ uti per hostium munitiones noctu ad proximum mare⁸, dein Romam pergerent.

probari la construction ordinaire est le datif. — 4. *Pro bono*, locution équivalant à un adverbe : conformément à ce qui est juste. — 5. *Adherbalis appellandi*, avoir une entrevue avec Adherbal.

XXIII. 1. *Vallo atque fossa mœnia circumdat*. Jugurtha avait déjà tenté de prendre Cirta de vive force (XXI, 3); voyant qu'il ne peut y réussir, il transforme le siège en une sorte de blocus. — 2. *Turris*. Il ne s'agit plus ici, comme précédemment, de tours destinées à faciliter l'attaque de la place, mais de tours qui serviront de défense contre les sorties que pourraient tenter les assiégés. — 3. *Formidinem*, non pas la crainte elle-même, mais ce qui inspire la crainte; ici, les trai-

tements rigoureux qui attendent les défenseurs de la place, s'ils s'obstinent dans leur résistance. — 4. *Ostentare*. Cf. Tacite, *Annales*, I, 24 : « Sejanus ceteris periculorum præmiorumque ostentator. » — 5. *Arrigere*, plus exact ici que ne serait l'expression ordinaire *erigere*; Jugurtha n'a pas, en effet, à relever le courage de ses soldats, mais seulement à surexciter une ardeur, déjà échauffée par elle-même. — 6. *Miserando casum suum*, cf. même expression, LXII, 1, *miserantem fortunas suas*; Cicéron, *p. Rosc. Am.* XX, 57, *fortunas accusare*. — 7. *Confirmat* indique à la fois et qu'Adherbal a rencontré une certaine résistance, et que ses exhortations ont obtenu un plein succès. — 8. *Proximum*

XXIV. [1] Numidæ paucis diebus jussa efficiunt : litteræ Adherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit : « [2] Non mea culpa sæpe ad vos oratum mitto¹, patres conscripti, sed vis Jugurthæ subigit, quem tanta lubido² extinguendi me invasit, ut neque vos neque deos immortalis in animo habeat, sanguinem meum quam omnia malit. [3] Itaque quintum jam mensem socius et amicus populi Romani armis obsessus teneor, neque mihi Micipsæ patris mei beneficia³ neque vostra decreta auxiliantur ; ferro an fame acrius urgear incertus sum⁴. [4] Plura de Jugurtha scribere dehortatur me fortuna mea ; etiam antea expertus sum parum fidei miseris esse⁵. [5] Nisi tamen intellego⁶ illum supra quam ego sum petere⁷, neque simul⁸ amicitiam vestram et regnum meum sperare. Utrum gravius existumet, nemini occultum est. [6] Nam initio occidit Hiempsalem fratrem meum, deinde patrio regno me expulit : quæ sane fuerint⁹ nostræ injuriæ, nihil ad vos. [7] Verum nunc vestrum

mare, le point de la côte le plus rapproché.

XXIV. 1. *Oratum mitto*, c'est-à-dire *precibus adeo*. — 2. *Lubido*, plus énergique que *cupiditas* ; c'est une sorte de *passion*, un désir impétueux et déréglé. — 3. *Beneficia*, supplétez *a Micipsa in Jugurtham collata*. — 4. *Incertus sum* se dit habituellement de celui qui est hésitant, ne sachant quel parti prendre ; il est ici synonyme de *nescio*, *incertum est*. — 5. *Parum fidei miseris esse*, les malheureux inspirent peu de confiance. — 6. *Nisi tamen intellego* retombe sur *plura scribere dehortatur*. Toute la tournure est elliptique et équivaut à : *De Jugurtha plura scribere*

nolo ; hoc unum tamen addere placet, me intellegere... Nisi a ici la valeur d'une particule adversative. — 7. *Supra quam ego sum petere*. La phrase complète serait *petere eos qui sunt supra (in altiore loco positi) quam ego sum*. Adherbal veut parler des Romains que Jugurtha, d'après lui, se disposerait à attaquer. — 8. *Neque simul...* Jugurtha, en effet, doit prendre parti : il se brouille avec Rome, s'il poursuit son entreprise contre Adherbal, et, s'il veut conserver l'amitié des Romains, il doit renoncer à ses projets ambitieux. — 9. *Quæ sane fuerint...*, formule de concession : Je veux que ces violences ne retombent que sur moi ; elles ne vous atteignent en

regnum armis tenet, me, quem vos imperatorem Numidis posuistis¹⁰, clausum obsidet; legatorum verba quanti fecerit, pericula mea declarant. [8] Quid est reliquom nisi vis vostra¹¹, quo moveri possit? [9] Nam¹² ego quidem vellem et hæc, quæ scribo, et illa, quæ antea in senatu questus sum, vana forent potius quam miseria mea fidem verbis faceret. [10] Sed quoniam eo¹³ natus sum, ut Jugurthæ scele- rum ostentui essem, non jam¹⁴ mortem neque ærumnas, tantummodo inimici imperium et cruciatus corporis de- precor. Regno Numidiæ, quod vestrum est, uti lubet con- sulite: me manibus impiis eripite, per majestatem imperi, per amicitiaæ fidem, si ulla apud vos memoria remanet avi mei Masinissæ. »

XXV. [1] Ilis litteris recitatis, fuere qui exercitum in Afri- cam mittendum censerent et quam primum Adherbali sub- veniendum; de Jugurtha interim uti consuleretur¹, quo- niam legatis non paruisset. [2] Sed ab eisdem illis regis fau- toribus² summa ope enisum est³ ne tale decretum fieret. [3] Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privata gratia devictum. [4] Legantur tamen in Africam majores natu⁴ nobiles, amplis honoribus usi; in quis fuit

rien, vous n'avez pas à vous en occuper. — 10. *Quem vos... posuistis*, allusion au partage fait par les ambassadeurs romains, XVI, 2-5. — 11. *Nisi vis vostra*, c'est-à-dire *nisi vim et faciatis*. — 12. *Nam* correspond à une idée qui n'est pas exprimée. La suite des idées est celle-ci: « En disant qu'il faut recourir à la force, je n'exagère rien, car... » — 13. *Eo*, c'est-à-dire *ad id*. — 14. *Non jam...* Adherbal, en terminant, est plus modéré dans ses prétentions. Après avoir réclamé

l'intervention armée des Romains pour châtier Jugurtha, il se borne maintenant à les implorer pour sa sûreté personnelle.

XXV. 1. *Mittendum... subveniendum... uti consuleretur*, changement de construction fréquent dans le style historique avec les verbes *censere*, *jubere*, *imperare*, et autres de signification analogue. — 2. *Ab eisdem illis regis fautoribus*, cf. XV, 2. — 3. *Enisum est*, au sens passif. — 4. *Majores natu* s'oppose aux *tres adulescentes* du ch. XXI, 4. —

M. Scaurus⁵, de quo supra memoravimus, consularis et tum senatus princeps⁶. [5] Ei, quod res in invidia erat⁷, simul et ab Numidis obsecrati, triduo navim ascendere, dein brevi Uticam⁸ appulsi litteras ad Jugurtham mittunt, quam ocissime ad provinciam accedat seque ad eum ab senatu missos [6] Ille ubi accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse, primo commotus, metu atque lubricitate divorsus agitabatur⁹. [7] Timebat iram senatus, ni paruisset legatis; porro¹⁰ animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebatur. [8] Vicit tamen in avido ingenio pravom consilium. [9] Igitur exercitu circumdato summa vi Cirtam irrumpere nititur, maxime sperans, diducta manu¹¹ hostium, aut vi aut dolis sese casum¹² victoriæ inventurum. [10] Quod ubi secus procedit neque quod intenderat efficere potest, ut prius quam legatos conveniret Adherbalis potiretur¹³, ne amplius morando Scaurum, quem plurimum metuebat, incenderet, cum paucis equilibus in provinciam venit. [11] Ac tametsi senati verbis¹⁴ graves minæ nuntia-

5. *M. Scaurus*, cf. XV, 4. — 6. *Senatus princeps*. On désignait ainsi le premier inscrit sur la liste sénatoriale; c'était lui d'ordinaire qui, dans les délibérations du sénat, était appelé le premier à donner son avis par le magistrat qui présidait l'assemblée et interrogeait (*rogabat sententiam*) successivement les sénateurs présents. — 7. *Res in invidia erat*. Cf. XV, 5. — 8. *Uticam*, ville phénicienne, voisine de Carthage, à l'embouchure du fleuve Bagradas; c'était la résidence du gouverneur de la province romaine. — 9. *Divorsus agitabatur*, c'est-à-dire *huc illuc, in diversas par-*

tes distrahebatur. — 10. *Porro* marque non pas une opposition avec ce qui précède, mais la suite des réflexions de Jugurtha: puis, en continuant à méditer sur ce sujet... — 11. *Diducta manu*; ces mots sont préparés et expliqués par *exercitu circumdato*. En portant à la fois son attaque sur tous les points du rempart, Jugurtha contraint les assiégés à diviser leurs forces. — 12. *Casum*, une chance favorable qui lui procurerait la victoire. — 13. *Ut prius... potiretur*, explication et développement de *quod intenderat*. — 14. *Senati verbis*, au nom du sénat. Sur la forme du génitif,

bantur, quod ab oppugnatione non desisteret, multa tamen oratione consumpta¹⁵ legati frustra¹⁶ discessere.

XXVI. [1] Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici¹, quorum virtute mœnia defensabantur², confisi, deditioe facta, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent uti seque et oppidum Jugurthæ tradat, tantum ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore³. [2] At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen quia penes eosdem, si advorsaretur, cogundi potestas erat, ita, uti censuerant Italici, deditioem facit⁴. [3] Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat, deinde omnis puberes Numidas atque negotiatores promiscue, uti quisque⁵ armatus obvius fuerat, interficit.

XXVII. [1] Quod postquam Romæ cognitum est et res in senatu agitari cœpta, idem illi ministri regis interpellando¹ ac sæpe gratia, interdum jurgiis trahundo tempus atrocitatem facti leniebant². [2] Ac ni C. Memmius³, tribunus plebis designatus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis,

cf. *Observations*, 9. — 15. *Multa tamen oratione consumpta* : dans cette expression, comme dans *consumere diem, tempus*, le verbe *consumere* implique l'idée de dépenser inutilement, en pure perte. — 16. *Frustra*, grammaticalement, retombe sur *discessere*; mais, en réalité, s'applique à la mission tout entière des ambassadeurs, qui se séparent de Jugurtha sans avoir rien obtenu.

XXVI. 1. *Italici*, cf. XXI, 2, note 5. — 2. *Defensabantur* n'a pas d'autre sens ici que le simple *defendebantur*. Sur l'emploi des fréquentatifs, cf. *Observat.*, 46. — 3. *Curæ fore*, infinitif régi par *dicentes*, dont l'idée est contenue dans *suadent*. — 4. *Deditioem*

facit, an de Rome 642 (112 av. J.-C.). — 5. *Uti quisque...* redouble l'idée déjà comprise dans *promiscue*; il suffisait pour être massacré d'être surpris avec des armes sur le passage des troupes de Jugurtha.

XXVII. 1. *Interpellando*, à force d'entraver les délibérations. — 2. *Leniebant*, s'efforçaient d'atténuer; l'imparfait de l'indicatif exprime souvent un effort pour accomplir l'action marquée par le verbe. — 3. *C. Memmius*, cf. XXX, 5 et 4. Tribun du peuple en 645 (111 av. J.-C.), C. Memmius fut préteur en 650 (104). Il périt en 654 (100), assassiné par l'ordre du tribun Saturninus, au moment où il brigait le consulat en concurrence avec Glauca. Sur le talent

populum Romanum edocuisset id agi ut per paucos factiosos Jugurthæ⁴ scelus condonaretur, profecto omnis invidia prolatandis consultationibus dilapsa foret : tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat. [3] Sed ubi senatus delicti conscientia populum timet, lege Sempronia⁵ provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ ; [4] consules declarati⁶ P. Scipio Nasica⁷, L. Bestia⁸ ; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit⁹. [5] Deinde exercitus, qui in Africam portaretur, scribitur ; stipendium aliaque¹⁰, quæ bello usui forent, decernuntur.

XXVIII. [1] At Jugurtha, contra spem nuntio accepto, quippe cui Romæ omnia venum ire in animo hæserat¹, filium et cum eo duos familiaris ad senatûm legatos mittit eisque uti illis ; quos Hiempsale interfecto miserat², præcipit omnis mortalis pecunia aggrediantur³. [2] Qui post-

oratoire de C. Memmius, cf. Cicéron, *Brutus*, XXXVI, 156. — 4. *Jugurthæ*, au datif, régime de *condonaretur*. — 5. *Lege Sempronia*. Par cette loi, portée en 651 (125 av. J.-C.), le plus jeune des Gracques avait établi que, avant la réunion des comices consulaires, le sénat désignerait les provinces qui seraient confiées aux consuls. Cette désignation une fois faite, ces magistrats tiraient au sort ou choisissaient de gré à gré la province où ils devaient aller. — 6. *Consules declarati*, pour l'année 645 (111 av. J.-C.). — 7. *P. Scipio Nasica* ; c'était le fils du meurtrier de Tibérius Gracchus ; il mourut pendant son consulat. — 8. *Bestia*. Il appartenait à la *gens Calpurnia*. Tribun du peuple en 635 (121), il s'était acquis les sympathies de la noblesse, en

rappelant P. Popillius qui avait été banni par C. Gracchus. — 9. *Obvenit*, malgré la signification ordinaire du mot, n'indique pas nécessairement que cette répartition soit le résultat d'un tirage au sort. Cf. XLIII, 1, où *evenit*, synonyme de *obvenit*, est encore employé, bien que les consuls Métellus et Silanus aient choisi leurs provinces et ne les aient pas tirées au sort. — 10. *Exercitus... stipendium... aliaque... c'était ce que l'on appelait ornare provinciam*.

XXVIII. 1. *Quippe cui... hæserat*, cf. *Observ.*, 61. — 2. *Illis, quos .. miserat*, cf. XIII, 6. — 3. *Præcipit...aggrediantur*. Après *præcipere, imperare, hortari*, et autres verbes de signification analogue, Salluste construit souvent le subjonctif sans la conjonction *ut*.

quam Romam adventabant⁴, senatus a Bestia consultus est placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus⁵; eique⁵ de- crevere, nisi regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem⁶ Italia decederent. [3] Consul Numidus ex senatus decreto nuntiari⁷ jubet; ita infectis rebus illi domum discedunt. [4] Interim Calpurnius parato exercitu legat⁸ sibi homines nobilis, factiosos, quorum auctoritate quæ deliquisset munita fore sperabat; in quis fuit Scaurus, cujus de natura et habitu⁹ supra memoravimus. [5] Nam in consule nostro multæ bonæque artes et animi et corporis erant, quas omnis avaritia præpediebat¹⁰: patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissimus contra pericula et insidias. [6] Sed¹¹ legiones per Italiam Rhegium¹² atque inde Siciliam¹³, porro ex Sicilia in Africam transvectæ¹⁴. [7] Igitur Calpurnius

— 4. *Postquam... adventabant.* Cf. *Catilina*, VI, 3, note 8. — 5. *Eique* représente *senatores*, dont l'idée est contenue dans *senatus*. — 6. *In diebus proxumis decem*, la préposition *in* est exprimée ici pour marquer avec plus de force le délai fixé par le sénat. On emploierait dans le même sens *intra* et l'accusatif. — 7. *Nuntiari*, verbe passif à signification impersonnelle, comme *itur, ventum est*, et qui équivaut à *nuntium ferri*. — 8. *Legat*, prend pour lieutenants, *legatos sibi adsciscit*. Le gouverneur de province choisissait lui-même ses *legati*; cf. *Cic. Epist. ad Quint.* I, 1. — 9. *De natura et habitu.* Cf. Cicéron, *De Invent.*, I, 24, 55 : « quæ natura data animo et corpori considerabuntur, in natura consideranda sunt; nam quæ indus-

tria comparantur, ad habitum pertinent. » — 10. *Nam... præpediebat.* On saisira mieux la suite des idées, si l'on songe que cette phrase équivaut à : *nam, quæ multæ bonæque artes... erant in consule nostro, eas omnis avaritia præpediebat.* — 11. *Sed*, cependant; l'auteur reprend son récit, qu'il avait interrompu pour parler du caractère de Calpurnius. — 12. *Rhegium*, ville du Bruttium, aujourd'hui *Reggio*. — 13. *Siciliam*, construit sans la préposition *in*, comme un nom de ville, construction qui s'explique par le rapprochement avec *Rhegium*, qui précède presque immédiatement. — 14. *Transvectæ*, sorte de *zeugma*; régulièrement, *transvectæ* ne peut se dire que de la dernière partie du trajet, faite par mer.

initio, paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multosque mortalis et urbis aliquot pugnando cepit.

XXIX. [1] Sed ubi Jugurtha per legatos ¹ pecunia tentare bellique, quod administrabat ², asperitatem ostendere cœpit, animus æger avaritia ³ facile convorsus est ⁴. [2] Ceterum socius et administer omnium consiliorum assumitur Scaurus; qui tametsi a principio ⁵, plerisque ex factione ejus corruptis, acerrime regem impugnaverat, lamen magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravom abstractus est. [3] Sed Jugurtha primum tantummodo belli moram redimebat ⁶, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratia effecturum; postea vero quam participem negotii Scaurum accepit, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis ⁷ de omnibus pactionibus præsens agere. [4] Ceterum interea fidei causa ⁸ mittitur a consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vagam ⁹; cujus rei species erat acceptio frumenti, quod Calpurnius palam legatis imperaverat, quoniam deditiois mora indulgiæ agitabantur. [5] Igitur rex, uti constituerat, in castra venit ac

XXIX. 1. *Per legatos*, les envoyés de Jugurtha, et non les lieutenants du consul. — 2. *Administrabat* a pour sujet Calpurnius. — *Bellum administrare*, expression plus forte que *bellum gerere*, équivalent à *omnes res, quæ ad bellum pertinent, curare et exsequi*. — 3. *Avaritia* doit se construire avec *æger*. — 4. *Convorsus est*. Le verbe composé a, comme il arrive d'ordinaire, une signification plus forte que le verbe simple, *in contrariam partem versus est*, il se laissa facilement séduire. — 5. *A principio* n'est pas synonyme de *principio*; en exprimant la pré-

position, Salluste veut faire entendre, non seulement que l'hostilité de Scaurus contre Jugurtha s'était manifestée dès le début, mais qu'elle avait toujours persisté depuis, sans interruption. — 6. *Redimebat*, s'efforçait d'acheter. Sur cette signification de l'imparfait, cf. XXVII, 1 et la note 2, sur *leniebant*. — 7. *Cum eis*, supplétez *cum consule et Scauro*. — 8. *Fidei causa*, c.-à-d. *ut fidem facerent Jugurthæ*; en réalité, c'est un otage que le consul et Scaurus donnent à Jugurtha. — 9. *Vagam* cette ville est aussi appelée *Vacca* c'est aujourd'hui Badja, dans la ré-

pauca præsentī consilio¹⁰ locutus de invidia facti sui¹¹ atque uti in deditiōnem acciperetur¹², reliqua cum Bestia et Scauro secreta¹³ transigit; dein postero die, quasi per saturam¹⁴ sentiis exquisitis, in deditiōnem accipitur. [6] Sed, uti pro consilio¹⁵ imperatum erat, elephantī triginta, pecus atque equi multi cum parvo argenti pondere quæstori traduntur. [7] Calpurnius Romam ad magistratus rogandos¹⁶ proficiscitur. In Numidia et exercitu nostro pax agitabatur



Éléphant et son corbac, revers d'une monnaie (tétradrachme) de Jugurtha.

XXX. [1] Postquam res in Africa gestas quoque modo actæ forent¹, fama divulgavit, Romæ

gence de Tunis. — 10. *Consilio*, le conseil de guerre dans lequel siégeaient les lieutenants (*legati*), les tribuns militaires, les centurions primipilaires et les sénateurs qui se trouvaient à l'armée. Cf. LXII, 4. — 11. *Facti sui*, le meurtre d'Adherbal et le massacre des défenseurs de Cirta. — 12. *Uti... acciperetur*, subjonctif régi par *orans*, *precalus*, dont l'idée est contenue dans *locutus*. — 13. *Secreta* équivalent à l'adverbe *secreto*. — 14. *Quasi per saturam*. Par *satura* ou, plus exactement, *lanx satura* on entendait, au sens propre, un plat rempli de toutes sortes de fruits; de là l'idée de « mélange » en général. *Per saturam* équivalent donc à *variis rebus inter se permixtis*. Le consul fait voter en masse, en bloc, sur l'ensemble du traité, sans permettre d'en dis-

cuter successivement les différents articles. — 15. *Pro consilio*, en présence du conseil. Cf. VIII, 2, l'expression *pro contione*. — 16. *Ad magistratus rogandos*, pour présider les élections; — il s'agit de l'élection des magistrats, qui devaient entrer en fonctions l'année suivante, 644 (110 av. J.-C.). — Le président des comices proposait au peuple les noms des candidats et lui demandait s'il était d'avis de confier à tel ou tel le consulat ou toute autre magistrature; *rogabat populum magistratus*, ou, comme on disait plus brièvement, *rogabat magistratus*. — De même *rogare legem*, proposer une loi, la présenter aux suffrages du peuple.

XXX. 1. *Res quoque modo actæ forent*. La construction est double, *divulgavit* ayant pour complé-

per omnis locos et conventus de facto consulis agitari. Apud plebem gravis invidia, patres solliciti erant; probarentne tantum flagitium, an decretum consulis subverterent² parum constabat. [2] Ac maxime eos potentia Scauri, quod is auctor et socius Bestiæ ferebatur, a vero bonoque impediēbat³. [3] At C. Memmius, cujus de libertate⁴ ingeni et odio potentiæ nobilitatis supra diximus, inter dubitationem et moras senatus contionibus populum ad vindicandum⁵ hortari, monere ne rem publicam, ne libertatem suam desererent, multa superba et crudelia facinora nobilitatis ostendere; prorsus intentus⁶ omni modo plebis animum incendebat. [4] Sed quoniam ea tempestate Romæ Memmi facundia clara pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem ejus perscribere ac potissimum ea dicam, quæ in contione post reditum Bestiæ hujuscemodi verbis disseruit :

XXXI. [1] « Multa me dehortantur¹ a vobis, Quirites, ni studium rei publicæ omnia superet² : opes factio-

ments un accusatif et une interrogation indirecte. — 2. *Subverterent*, annuler, peu usité dans ce sens. — 3. *A vero bonoque impediēbat*. Bien que l'on rencontre, même chez Cicéron, plusieurs exemples de cette tournure, l'emploi de *prohibere*, dans cette phrase, eût été plus conforme à l'usage et plus logique. — 4. *Cujus de libertate*.... cf. XXVII, 2. — 5. *Ad vindicandum*, c.-à-d. *ad puniendum*. Cf. *Catilina*, X, 6, et *Jugurtha*, XLV, 5. — 6. *Prorsus intentus* : cf. XXIII, 1. Ainsi placé à la fin d'une énumération, *prorsus* résume ce qui précède, et équivaut à *ut paucis complectar* ; bref, en un mot.

XXXI. 1. *Multa me dehortantur*. Salluste imite ici l'exorde du discours prononcé par Caton le Censeur contre Servius Galba, celui-là même qui s'est rendu tristement célèbre par le massacre des Lusitaniens : « multa me dehortata sunt huc prodire, anni, ætas, vox, vires, senectus ; verum enimvero, etc... » — 2. *Dehortantur*,... *ni... superet*... Il faut se garder de traduire cette phrase par des conditionnels : « Bien des motifs m'éloignent de vous, Romains, mais mon amour pour la république l'emporte sur toutes les considérations. » — Comme les motifs, qui pourraient éloigner Memmius, existent réellement,

nis³, *vostra patientia*⁴, *jus nullum*⁵, ac maxime quod innocentiae plus periculi quam honoris est. [2] Nam illa quidem piget dicere, his annis quindecim⁶ quam ludibrio fueritis superbiae paucorum, quam foede quamque inulli perierint vestri defensores, ut⁷ vobis animus ab ignavia⁸ atque socordia corruptus sit, [3] qui ne nunc quidem, obnoxiiis inimicis⁹, exurgitis atque etiam nunc timetis eos, quibus decet¹⁰ terrore esse. [4] Sed quamquam hæc¹¹ talia sunt, tamen obviam ire factionis potentiae animus subigit. [5] Certe ego libertatem, quæ mihi a parente meo tradita est, experiar¹²; verum id frustra an ob rem¹³ faciam, in vostra manu¹⁴ situm est, Quirites. [6] Neque ego vos hortor, quod sæpe¹⁵ majores vestri fecere, uti contra injurias armati eatis; nihil vi, nihil

l'auteur a dû employer *dehortantur*, et l'emploi de l'indicatif présent dans la proposition principale entraîne celui du présent du subjonctif dans la proposition secondaire. La phrase, d'ailleurs, est elliptique et équivaut à : *nulla me dehortantur a vobis ac deterrent, nisi studium... superaret.* — 3. *Opes factionis.* *Factio*, qui désigne en général toute coterie politique, se dit plus particulièrement du parti aristocratique. — 4. *Patientia*, pris en mauvaise part : votre lâche résignation, votre faiblesse. — 5. *Jus nullum*, l'absence de toute justice, équivaut à *quod jus nullum est.* — 6. *His annis quindecim.* Le chiffre donné par Salluste est inexact. Memmius fait allusion à la mort des Gracques; or Ti. Gracchus périt en 153 av. J.-C., C. Gracchus, en 121. Le discours est prononcé en 111, et l'auteur prend la moyenne entre ces deux dates. — 7. *Ut*, de telle sorte que... — 8. *Ab*

ignavia..., par suite de... en conséquence de... — 9. *Obnoxiiis inimicis*, quand vos ennemis sont à votre merci — *Obnoxius* équivaut à *qui noxa tenetur* et se dit, au sens propre, d'un coupable qui, par le fait même de sa faute, se trouve dans la dépendance de celui qu'il a offensé, ou de ses propres complices. — 10. *Decet*, supplétez *vos*. — 11. *Hæc*, la situation présente. — 12. *Libertatem... experiar* n'est pas tout à fait synonyme de *libertate uti*, mais y ajoute une idée accessoire, celle d'une chance que l'on poursuit, d'un avantage que l'on cherche à obtenir. — 13. *Ob rem*, avec quelque résultat, avec succès. — 14. *In vostra manu*, cf. XIV, 4 et la note 11. — 15. *Sæpe...* Allusion aux trois retraites opérées par le peuple : en 230 de la fondation de Rome (494 av. J.-C.), sur le Mont-Sacré; en 305 (419), sur le Mont-Sacré et sur l'Aventin; en 467 (287), sur le Jani-

secessione opus est; necesse est suomet ipsi¹⁶ more¹⁷ præcipites eant. [7] Occiso Ti. Graccho, quem regnum parare aiebant¹⁸, in plebem Romanam quæstiones¹⁹ habitæ sunt; post C. Gracchi et M. Fulvi²⁰ cædem item vestri ordinis multi²¹ mortales in carcere necati sunt. Utriusque cladis non lex, verum libido eorum finem fecit. [8] Sed sane fuerit²² regni paratio plebi sua restituere; quicquid sine sanguine civium ulcisci²³ nequitur²⁴, jure factum sit. [9] Superioribus annis taciti indignabamini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere, penes eosdem et summam gloriam et maximas divitias esse; tamen hæc talia facinora impune suscepisse parum habuere, itaque postremo leges, majestas vestra, divina et humana omnia²⁵ hostibus tradita sunt. [10] Neque eos, qui ea fecere, pudet aut pænitet, sed incedunt per ora vestra ma-

czle. — 16. *Ipsi*, d'eux-mêmes. — 17. *Suomet more*, nous n'avons qu'à imiter leur exemple et à leur appliquer leurs procédés. — 18. *Aiebant*, dans le sens de *affirmabant*. — 19. *Quæstiones*, comme *judicia*: des tribunaux. — 20. *M. Fulvi*. M. Fulvius Flaccus, avait traduit en justice Scipion Nasica pour le meurtre de Ti. Gracchus, et avait fait partie de la commission chargée de procéder au partage des terres. Pendant son consulat (629 U. C. 125 av. J. C.), il avait présenté deux lois; l'une, *de civitate sociis Italicis danda*; l'autre *de provocatione ad populum eorum, qui civitatem mutare voluissent*. Chef avec C. Gracchus du parti populaire, il avait été mis à mort en même temps que lui par l'ordre du consul Opimius. Cf. XLII, 1. —

21. *Mulli*. D'après le témoignage de Plutarque, *Vie de C. Gracchus*, 18, trois mille citoyens auraient péri dans cette circonstance. Cf. Appien, *de Bell. Civ.*, I, p. 366. — 22. *Sed sane fuerit*. formule de concession. — 23. *Ulcisci*, employé au sens passif. Cf. *Observations*, 51. — 24. *Nequitur*, archaïsme; cf. *Observations*, 52. Cette forme et le parfait *nequitum est* se trouvent dans les fragments de Caton et chez les anciens poètes; on la rencontre même une fois chez Lucrèce, I, 1045. Elle semble être amenée ici par *ulcisci*, qui est au passif; cf. les tournures analogues avec *cæptus sum*. — 25. *Divina et humana omnia*, sorte de formule, d'expression toute faite que l'on rencontre plusieurs fois dans Salluste. Cf. *Catilina*, XII, 2. et *Jugurtha*, V, 2.

gnifici²⁶, sacerdotia et consulatus, pars triumphos suos ostentantes : proinde quasi ea honori, non prædæ habeant²⁷. [11] Servi²⁸ ære parati injusta imperia dominorum non perferunt; vos, Quirites, in imperio nati²⁹, æquo animo servitutem toleratis? [12] At qui sunt ei, qui rem publicam occupavere? Homines sceleratissimi, cruentis manibus, immani avaritia, nocentissimi et eidem superbissimi, quibus fides, decus, pietas, postremo honesta atque inhonesta omnia quæstui sunt³⁰. [13] Pars eorum occidisse tribunos plebis, alii quæstiones injustas, plerique cædem in vos fecisse³¹ pro munimento habent. [14] Ita quam quisque pessume fecit, tam maxime³² tutus est; metum ab scelere suo ad ignaviam vostram³³ transtulere, quos omnis eadem

— 26. *Magnifici*, c'est-à-dire *superbientes*, insiste sur l'idée de fierté, d'arrogance déjà contenue dans *incedunt*. — 27. *Honori, non prædæ habeant*, cf. XC, 2: *pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat, c'est-à-dire, prædatione captum fuerat*. Salluste veut dire que les nobles ont volé ces honneurs dont ils sont si fiers, que ce ne sont pas des récompenses dues légitimement à leur mérite. — 28. *Servi...* cf. Caton, in *Q. Minulium Thermum de falsis pugnis*: « *Servi injurias nimis ægre ferunt: quid illos bono genere natos, magna virtute præditos opinamini animi habuisse atque habituros, dum vivent?* » — 29. *In imperio nati*: l'expression simple, qui s'opposerait directement à *servi*, serait *ingenui*; mais l'auteur veut marquer une double opposition; d'après lui, les plébéiens ne sont pas seulement libres de naissance, mais, par leur nais-

sance même, ils sont maîtres, puisque chaque citoyen, faisant partie du *populus Romanus*, a sa part de la puissance Romaine. La pensée a ainsi beaucoup plus de force qu'avec la leçon *imperio nati* pour *nati ad imperandum*, que donnent beaucoup d'éditions. — 30. *Quibus... quæstui sunt*, qui trafiquent de... Cf. *Catilina*, XXX, 4. — 31. *Quæstiones... cædem in vos fecisse*, sorte de zeugma; l'emploi de *fecisse* est justifié par le voisinage de *cædem*; autrement, avec *quæstiones*, on mettrait plutôt *habuisse* ou *exercuisse*. — 32. *Quam pessume quisque... tam maxime* équivaut à *quo... eo* avec le comparatif. Dans la prose classique, avec le superlatif au lieu de *quam... tam*, on emploie dans ce sens, *ut... ita*. — 33. *Ab scelere suo ad ignaviam vostram*, expression abstraite au lieu de l'expression concrète, *ab se sceleratis, .. ad vos, qui estis ignavi*. —

cupere, eadem odisse, eadem metuere³⁴ in unum coegit. [15] Sed hæc inter bonos amicitia³⁵, inter malos factio est. [16] Quodsi tam vos libertatis curam haberetis³⁶ quam illi ad dominationem accensi sunt, profecto neque res publica, sicuti nunc, vastaretur³⁷, et beneficia vostra³⁸ penes optimos, non audacissimos forent. [17] Majores vestri, parandi juris³⁹ et majestatis constituendæ gratia, bis per secessionem armati Aventinum occupavere⁴⁰; vos pro libertate, quam ab illis accepistis, nonne summa ope nitimini? atque eo vehementius⁴¹, quo majus dedecus est parta amittere quam omnino non paravisse⁴². [18] Dicet aliquis: quid igitur censes? Vindicandum in eos, qui hosti prodidere rem publicam? Non manu⁴³ neque vi, quod magis vos fecisse quam illis accidisse⁴⁴ indignum est⁴⁵, verum quæs-

34. *Eadem cupere... odisse... metuere*, trois infinitifs employés ici substantivement comme sujets de *coegit*. — 35. *Sed hæc... amicitia*, mais ce qui s'appelle l'amitié entre les gens de bien. Dans les constructions de ce genre, les Latins, au lieu de mettre le déterminatif au neutre, le font accorder avec le substantif qui lui sert d'attribut. — 36. *Tam... curam haberetis*: on attendrait plutôt *tantum curæ* ou *tantam curam*; l'auteur construit *tam* comme si, au lieu de décomposer l'expression, il avait employé le verbe *curaretis*. — 37. *Vastaretur*, serait mise au pillage. — 38. *Beneficia vostra*, les magistratures conférées par le suffrage du peuple. — 39. *Parandi juris*, allusion à l'institution du tribunat; auparavant, en effet, les plébéiens n'avaient, pour ainsi dire, aucun droit dans l'État, la domination

des patriciens s'exerçant de la manière la plus absolue. — 40. *Bis... occupavere*, cf. *ibid.* 6 et la note 15. Salluste ne rappelle ici que les deux premières retraites du peuple, qui sont aussi les plus importantes: la première, qui fut suivie de l'institution du tribunat; la seconde, qui amena la chute des décemvirs. — 41. *Atque eo vehementius*, et cela avec d'autant plus d'ardeur. — 42. *Parta... non paravisse*; cf. X, 4, et la note 10. — 43. *Non manu...*, devant ces mots suppléez: *Censeo utique vindicandum, sed non...* — *Manu neque vi*: les deux expressions sont à peu près synonymes, la seconde ayant seulement un sens plus général. — 44. *Fecisse... accidisse*, parfait de l'infinitif au lieu du présent; tournure plus vive, qui présente comme accomplie une action qui ne l'est pas réellement. — 45. *Indignum est*.

ticibus et indicio ipsius Jugurthæ. [19] Qui si dediticius ⁴⁶ est, profecto jussis vestris obœdiens erit; sin ea contemnit, scilicet existimabilis qualis illa pax aut deditio sit, ex qua ad Jugurtham scelerum impunitas, ad paucos potentis maxumæ divitiæ, ad rem publicam damna atque dedecora pervenerint. [20] Nisi forte ⁴⁷ nondum etiam vos dominationis eorum satietas tenet et illa quam hæc ⁴⁸ tempora magis placent, cum regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella atque paces ⁴⁹, postremo divina et humana omnia penes paucos erant, vos autem, hoc est populus Romanus, invicti ab hostibus, imperatores omnium gentium, satis habebatis animam retinere : nam servitutem quidem quis vestrum recusare audebat? [21] Atque ego ⁵⁰, tametsi viro flagitiosissimum existumo impune ⁵¹ injuriam accepisse, tamen vos hominibus sceleratissimis ignoscere, quoniam cives sunt, æquo animo paterer, ni misericordia in perniciem casura esset. [22] Nam et illis, quantum importunitatis habent ⁵², parum est impune male fecisse, nisi deinde ⁵³ faciundi licentia eripitur, et vobis æterna sollicitudo remanebit, cum in-

présent de l'indicatif, dans le sens du conditionnel. — 46. *Qui si dediticius...* L'orateur pose ici un dilemme : ou bien la capitulation de Jugurtha est sincère, et, dans ce cas, il obéira aux ordres du peuple romain ; ou bien elle ne l'est pas, et alors la culpabilité de Bestia, de Scaurus et des autres chefs de la noblesse sera mise dans tout son jour. — 47. *Nisi forte*. Sur le sens de cette expression, cf. III, 4 et la note. — 48. *Illam quam hæc...* *Illam*, développé par *cum regna...*, oppose le temps d'autrefois où les plébéiens n'avaient aucun recours

contre l'arbitraire des patriciens, au temps présent, *hæc*, où, pour être libres, il leur suffit de le vouloir et d'user des moyens qui sont à leur disposition. — 49. *Paces*, pluriel très rare, amené ici par *bella*. — 50. *Atque ego*. Ici comme au ch. IV, 3, *atque* a la valeur d'une particule adversative. — 51. *Impune*, sans en tirer vengeance; le même mot est employé au § suiv. dans un sens opposé. — 52. *Quantum importunitatis habent*, c'est-à-dire *pro ea, quæ tanta iis est, importunitate*. — 53. *Deinde* doit se construire avec *faciundi*, et non avec *eripi-*

tellegetis aut serviundum esse aut per manus⁵⁴ libertatem retinendam. [23] Nam fidei quidem aut concordiae quæ spes est? Dominari illi volunt, vos liberi esse; facere illi injurias, vos prohibere; postremo sociis nostris veluti hostibus, hostibus pro sociis utuntur. [24] Potestne in tam divorsis mentibus⁵⁵ pax aut amicitia esse? [25] Qua re moneo hortorque vos, ne tantum scelus impunitum omittatis⁵⁶. Non peculatus⁵⁷ ærari factus est, neque per vim sociis ereptæ pecuniæ, quæ quamquam gravia sunt, tamen consuetudine jam pro nihilo habentur; hosti acerrumo prodita senatus auctoritas, proditum imperium vestrum est; domi⁵⁸ militiæque⁵⁹ res publica venalis fuit. [26] Quæ nisi quæsita⁶⁰ erunt, nisi vindicatum in noxios, quid erit reliquom, nisi ut illis, qui ea fecere, oboedientes vivamus? Nam⁶¹ impune quæ lubet facere, id est regem esse. [27] Neque ego vos, Quirites, hortor ut malitis civis vestros perperam quam recte fecisse, sed ne ignoscendo malis bonos perditum eatis⁶². [28] Ad hoc in re publica⁶³ multo præstat benefici, quam malifici immemorem esse: bonus tantummodo segnior fit, ubi negligas, at malus improbius. [29] Ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpe auxili egeas. »

tur. — 54. *Per manus* équivaut à *manu*; cf. *ibid.* 18. — 55. *In tam divorsis mentibus*, c'est-à-dire *cum mentes tam divorsæ sint*. — 56. *Omittatis*, mot qui, de même que *dimittere*, implique l'idée d'un abandon, d'une négligence, mais d'une négligence volontaire. — 57. *Non peculatus...* On retrouve le même mouvement et le même tour de phrase, *Catilina*, LII, 6. — 58. *Domi*, allusion aux membres du sénat qui s'étaient faits, à Rome, les agents de Jugurtha ou lui avaient vendu leur concours. —

59. *Militiæque*, allusion à Calpurnius et au marché qu'il avait conclu avec Jugurtha. — 60. *Quæsita*; cf. § 18, *quæstionibus*. — 61. *Nam...* développe et justifie l'idée contenue dans *oboedientes*: Nous vivrons dans l'esclavage, car ceux-là sont bien des rois, méritent véritablement ce nom, qui peuvent s'abandonner impunément à tous leurs caprices. — 62. *Bonos perditum eatis* équivaut à *bonos perdatis*. — 63. *In re publica*, dans la vie politique; grâce à cette restric-

XXXII. [1] Hæc atque alia hujuscemodi sæpe dicundo Memmius populo persuadet uti L. Cassius ¹, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur eumque interposita fide publica ² Romam duceret, quo facilius indicio regis Scauri et reliquorum, quos pecuniæ captæ ³ accersebat, delicta patefierent. [2] Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidia relictæ a Bestia exercitui præerant, secuti morem imperatoris sui ⁴, plurima et flagitiosissima facinora fecere. [3] Fuere qui auro corrupti elephantos Jugurthæ traderent ⁵; alii perfugas vendere, pars ex pacatis prædas agebant ⁶: [4] tanta vis avaritiæ ⁷ in animos eorum veluti tabes invaserat. [5] At Cassius prætor, perlata rogatione a C. Memmio ac percussa omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur, eique timido ⁸ et ex conscientia ⁹ diffidenti rebus suis persuadet, quoniam se populo Romano dedisset, ne vim quam misericordiam ejus experiri mallet. Privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris quam publicam ducebat : talis ea tempestate fama de Cassio erat.

XXXIII. [1] Igitur Jugurtha contra decus regium cultu

tion, la maxime qui suit, devient moins choquante.

XXXII. 1. *L. Cassius*. Il s'agit de L. Cassius Longinus qui fut consul quatre ans plus tard (647 U. C. — 107 av. J.-C.). Pendant son consulat, il fut vaincu et tué par les Tigurins. — 2. *Fide publica*; cf. *Catilina*, XI, VII, 1 — 3. *Pecuniæ captæ*, au génitif, régime de *accersebat*, construit ici comme les verbes *arguere*, *accusare*, *instigare*. — 4. *Imperatoris sui*. En exprimant l'adjectif possessif, Salluste atténue en quelque sorte la faute des officiers de Bestia; ils pouvaient se croire autorisés à imiter la conduite de celui qui

était leur chef. — 5. *Elephantos traderent*, cf. XXIX, 6. — 6. *Vendere... agebant*; notez la variété des tournures (*fuere qui traderent*, *alii vendere*, *pars agebant*) qui dépeint assez bien la diversité des actes coupables commis par les nobles en Numidie. — 7. *Tanta vis avaritiæ*... cf. *Catilina*, XXXVI, 5. — 8. *Timido*, craintif; cet adjectif caractérise la situation d'esprit dans laquelle Cassius trouve Jugurtha. — 9. *Ex conscientia*, par l'effet de..., à cause de sa mauvaise conscience. *Conscientia*, dans Salluste, est toujours employé dans le sens de *mala conscientia*.

quam maxime miserabili¹ cum Cassio Romam venit. [2] Ac tametsi in ipso² magna vis animi erat, confirmatus ab omnibus, quorum potentia aut scelere cuncta ea gesserat, quæ supra diximus, C. Bæbium tribunum plebis magna mercede parat, cujus impudentia contra jus et injurias omnis³ munitus foret. [3] At C. Memmius advocata contione, quamquam regi infesta plebes erat et pars in vincula duci jubebat, pars, nisi socios sceleris sui aperiret⁴, more majorum⁵ de hoste⁶ supplicium sumi, dignitati quam iræ⁷ magis consulens, sedare motus et animos eorum mollire, postremo confirmare fidem publicam per sese⁸ inviolatam fore. [4] Post, ubi silentium cœpit⁹, producto Jugurtha, verba facit, Romæ Numidiæque¹⁰ facinora ejus memorat, scelera in patrem fratresque ostendit; quibus juvantibus quibusque ministris ea egerit quamquam intellegat populus Romanus, tamen velle¹¹ manifesta magis ex illo habere; si verum aperiat, in fide et clementia populi Romani magnam spem illi sitam; sin

XXXIII. 1. *Cultu quam maxime miserabili.* On sait que les accusés à Rome prenaient des vêtements de deuil et se présentaient devant les juges dans un appareil fait pour inspirer la pitié. — 2. *In ipso*, en lui-même, dans son propre caractère, s'oppose aux encouragements que les complices de Jugurtha lui prodiguent, *confirmatus ab omnibus*. — 3. *Contra jus et injurias omnis*: jus, le châtement légal, que les tribunaux pourraient prononcer contre lui; *injurias*, les violences auxquelles le peuple pouvait se laisser entraîner dans un mouvement de colère. — 4. *Socios... aperiret*, tournure assez rare; on dirait plutôt *socios proderet, nominaret* ou *qui fuerint socii, ape-*

riret. — 5. *More majorum*: d'après les usages des anciens Romains, le condamné était lié à un poteau; un licteur le frappait avec des verges, puis lui tranchait la tête. — 6. *De hoste*: le peuple considère comme nulle la convention conclue par Calpurnius, et ne voit dans Jugurtha qu'un ennemi toujours révolté. — 7. *Dignitati quam iræ*, suppléer *populi Romani*. — 8. *Per sese*, c'est-à-dire *quantum in se esset*, autant que cela dépendrait de lui. — 9. *Silentium cœpit*. L'usage voudrait *cœpit fieri*, mais Salluste emploie ainsi *cœpit* absolument, sans le faire suivre d'un infinitif, et à plusieurs reprises. Cf. LXII, 7; LXXXV, 17; XCI, 4. — 10. *Romæ Numidiæque*, cf. XXVIII, 6 et la note 13. — 11. *Velle* a pour

reliceat, non sociis saluti fore, sed se suasque spes corrupturum ¹².

XXXIV. [1]. Deinde ubi Memnius dicundi finem fecit et Jugurtha respondere jussus est, C. Bæbius tribunus plebis, quem pecunia corruptum supra diximus, regem tacere jubet; ac tametsi multitudo, quæ in contione aderat, vehementer accensa terrebat ¹ eum clamore, voltu, sæpe impetu atque aliis omnibus, quæ ira fieri amat ², vicit tamen impudentia. [2] Ita populus ludibrio habitus ex contione discedit; Jugurthæ Bestiæque et ceteris, quos illa quæstio exagitabat ³, animi augescunt.

XXXV. [1] Erat ea tempestate ¹ Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius ², Masinissæ nepos, qui, quia in dissensione regum ³ Jugurthæ advorsus fuerat, dedita Cirta et Adherbale interfecto, profugus ex patria abierat. [2] Huic Sp. Albinus ⁴, qui proximo anno post Bestiam cum Q. Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit Jugurthamque ob scelera invidia cum metu ⁵ urgeat, regnum Numidiæ ab senatu petat.

sujet *populum*. — 12. *Spes corrupturum*, cf. *Catilina*, XLIII, 5.

XXXIV. 1. *Terrebat*. Sur cet emploi de l'imparfait, cf. XXVII, 1, note 2. — 2. *Quæ ira fieri amat*. *Ira* est au nominatif et est le sujet de la phrase; *amat* est à peu près synonyme de *vult* et, comme le grec *φιλιῶν*, marque une tendance habituelle. — 3. *Exagitabat*, c.-à-d. *vehementer commovebat*.

XXXV. 1. *Ea tempestate*. Les événements que Salluste va raconter, appartiennent à l'année qui suit le consulat de Bestia, c'est-à-dire à l'année 644 de Rome (110 av. J.-C.). — 2. *Gulussæ filius*, cf. V, 6. — 3. *In dissen-*

sione regum, les démêlés de Jugurtha avec Iliempsal et Adherbal. — 4. *Spurius Albinus*. Il appartenait à la *gens Postumia*; son nom complet est Sp. Postumius Albinus. L'autre consul, à qui Salluste donne le prénom de Quintus, est appelé par d'autres auteurs M. Minucius Rufus. — 5. *Metu*, la crainte qu'éprouvaient les Romains. — *Metus* d'ailleurs ne doit pas être confondu avec *timor*; il se dit de celui qui *cautus ac providus de futuro malo cogitat*. Le peuple romain n'était pas épouvanté et n'avait pas sujet de l'être; mais il avait de bonnes raisons pour être inquiet et se

[3] Avidus consul belli gerundi movere quam senescere omnia⁶ malebat; ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. [4] Quæ postquam Massiva agitare cœpit neque Jugurthæ in amicis satis præsi est, quod eorum alium conscientia, alium mala fama et timor impediabat, Bomilcari, proximo⁷ ac maxime fido sibi, imperat, pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ⁸ paret, ac maxime occulte⁹; sin id parum procedat, quovis modo Numidam interficiat. [5] Bomilcar mature regis mandata exsequitur et per homines talis negoti artifices itinera egressusque ejus, postremo loca atque tempora cuncta explorat; deinde, ubi¹⁰ res postulabat, insidias tendit. [6] Igitur unus ex eo numero¹¹, qui ad cædem parati erant, paulo inconsultius Massivam aggreditur; illum obtruncat, sed ipse deprehensus, multis hortantibus et in primis Albino consule, indicium profitetur¹². [7] Fit reus magis ex æquo bonoque¹³ quam ex jure gentium Bomilcar, comes ejus qui Romam fide publica venerat. [8] At Jugurtha manifestus tanti sceleris¹⁴ non prius omisit contra verum nili¹⁵, quam animum advortit¹⁶

demander avec une certaine anxiété jusqu'ou iraient l'audace et les intrigues de Jugurtha; c'est précisément ce que signifie *metus*. — 6. *Movere quam senescere omnia*. Dans cette phrase *omnia* joue un double rôle, régime avec *movere* et sujet avec *senescere*. — 7. *Proximo*, cf. *Catilina*, XIV, 5. — 8. *Massivæ*, au datif, complément de *insidiatores*, qui conserve la force de *insidiari*, d'où il dérive. Cf. *Catilina*, XXXII, 1. — 9. *Ac maxime occulte*. *Maxime* doit être détaché de *occulte* et se traduire par: avant tout, de préférence; cf. XIV, 3, et XLIV, 4. *Occulte* retombe sur *interficiat* et

non sur *paret*. Jugurtha ordonne à Bomilcar de tuer Massiva secrètement, s'il est possible; sinon de toujours le tuer. — 10. *Ubi*, à l'endroit où... — 11. *Ex eo numero* équivaut à *ex eorum numero*. Cf. *Catilina*, XXXII, 5. — 12. *Indicium profitetur*, e.-à-d. *omnem rem fatetur atque edocet*. — 13. *Ex æquo bonoque*, en vertu de l'équité et du droit naturel, qui étaient offensés par le crime audacieux de Bomilcar. — 14. *Manifestus tanti sceleris*, cf. *Catilina*, LII, 56. — 15. *Contra verum nili*, s'élever contre la vérité, nier l'évidence. — 16. *Animum advortit* a la même significa-

supra gratiam atque pecuniam suam invidiam facti esse. [9] Igitur, quamquam in priore actione ¹⁷ ex amicis quinquaginta vades dederat ¹⁸, regno ¹⁹ magis quam vadibus consulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos popularis metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumptum foret; et ipse paucis diebus eodem profectus est, jussus a senatu Italia decedere. [10] Sed postquam Roma egressus est, fertur sæpe eo tacitus respiciens postremo dixisse: « Urbem venalem et mature perituram, si emplorem invenerit. »

XXXVI. [1] Interim Albinus renovato bello commeatum, stipendium aliaque, quæ militibus usui forent, maturat in Africam portare¹; ac statim ipse profectus, uti ante comitia², quod tempus haud longe aberat, armis aut deditioe aut quovis modo bellum conficeret. [2] At contra Jugurtha trahere omnia et alias, deinde alias moræ causas facere, polliceri deditioem ac deinde metum simulare; cedere instanti et paulo post, ne sui diffiderent, instare; ita belli

tion que la forme simple *animadvortit* et est construit par Salluste de la même manière. — 17. *In priore actione*. A Rome, dans certains cas déterminés, les parties devaient revenir deux fois devant les juges. A la première comparution, *actio prior*, l'accusateur se bornait à énumérer les chefs d'accusation et à interroger les témoins; c'est la seconde fois seulement, dans l'*actio secunda*, que l'affaire était plaidée à fond. L'accusé, qui s'était présenté la première fois, devait fournir des cautions (*vades*), garantissant qu'il ne ferait pas défaut dans la suite de la procédure. — 18. *Dederat* a pour sujet *Jugurtha*. Bien que Bomilcar fût le principal accusé,

on comprend que l'obligation de fournir des cautions ait été imposée à Jugurtha, dont la responsabilité était engagée dans l'affaire. — 19. *Regno*, son autorité sur ses sujets de Numidie.

XXXVI. 1. *Maturat... portare*, cf. *Catilina*, XVIII, 8, et la note. — 2. *Ante comitia*. Le consul en exercice devait présider les comices, où seraient élus les consuls de l'année suivante. Les magistrats entraient en fonctions aux calendes de janvier, et les élections devaient avoir lieu régulièrement vers le milieu de l'année pour l'année suivante; mais il arrivait souvent qu'elles étaient retardées, et c'est ce qui s'est produit sous le consulat d'Albinus; cf. XXXVII, 2

modo, modo pacis mora consulem ludificare³. [3] Ac fuere qui tum⁴ Albinum haud ignarum consili regis existimarent, neque ex tanta properantia⁵ tam facile tractum bellum socordia magis quam dolo crederent⁶. [4] Sed postquam dilapso tempore, comitiorum dies adventabat⁷, Albinus Aulo fratre⁸ in castris pro prætore relicto⁹ Romanam decessit.

XXXVII. [1] Ea tempestate Romæ seditio tribunicia atrociter res publica agitabatur. [2] P. Lucullus et L. Annius¹ tribuni plebis, resistentibus collegis, continuare magistratum² nitebantur; quæ dissensio totius anni comitia impediabat³. [3] Ea mora in spem adductus Aulus, quem pro prætore in castris relictum supra diximus, aut conficiendi belli aut terrore exercitus⁴ ab rege pecuniæ capiun-

— 5. *Ludificare*: on rencontre plus souvent la forme *ludificari*. — 4. *Tum* doit se construire avec *haud ignarum*. — 5. *Ex tanta properantia*, après un tel déploiement d'activité; sur cet emploi de *ex*, cf. *Catilina*, IV, 1. La forme *properantia* est rare; elle ne se trouve qu'ici et dans Tacite, *Annales*, XII, 20. — 6. *Socordia magis quam dolo crederent...* équivaut à *crederent non socordia, sed potius dolo tam facile tractum bellum*. — *Dolo* est pris ici dans son sens juridique, c'est la « mauvaise foi ». Cf. Cicéron, *Topiques*, 9, 40: « Dolus malus est, quum aliud agitur, aliud simulatur. » — 7. *Postquam... adventabat*, cf. XXVIII, 2. — 8. *Aulo fratre*. Aulus Postumius Albinus, lieutenant de son frère en 611 (110), fut lui-même consul onze ans plus tard, 655 (99). — 9. *Pro prætore relicto*, laissé en qua-

lité de commandant, avec de pleins pouvoirs. — *Pro prætore relinqui* (cf. CIII, 4) se disait de l'officier auquel le général en chef déléguait, en son absence, toute son autorité. — Il ne faut pas confondre ces fonctions transitoires et purement accidentelles avec celles du propréteur proprement dit.

XXXVII. 1. P. Lucullus et L. Annius ne nous sont guère connus que par ce passage: Lucullus était de la famille *Licinia*. — 2. *Continuare magistratum*. Se faire réélire l'année suivante. Sur le sens de *continuaré*, cf. *Catilina*, XX, 11. — 3. *Totius anni comitia impediabat*. Les tribuns, en interposant leur veto, *intercedendo*, pouvaient arrêter sans dépasser les limites de leur droit, tout le cours de la vie publique. — 4. *Terrore exercitus*, au sens objectif, par la crainte seule qu'in-

dæ, milites mense januario⁵ ex hibernis in expeditionem evocat magnisque itineribus, hieme aspera, pervenit ad oppidum Suthul⁶, ubi regis thesauri erant. [4] Quod quamquam et sævitia temporis et opportunitate loci⁷ neque capi neque obsideri⁸ poterat, — nam circum murum, situm in prærupti montis extremo⁹, planities limosa hiemalibus aquis paludem fecerat¹⁰, — tamen aut simulandi gratia, quo regi formidinem adderet, aut cupidine cæcus ob thesauros¹¹ oppidi potiundi, vineas agere, aggerem jacere aliaque, quæ incepto usui forent, properare.

XXXVIII. [1] At Jugurtha, cognita vanitate¹ atque imperitia legati, subdole ejus augere amentiam, missitare supplicantis legatos, ipsè quasi vitabundus per saltuosa loca et tramites exercitum ductare². [2] Denique Aulum spe pactionis perpulit uti, relicto Suthule, in abditas regiones sese veluti cedentem insequeretur : ita delicta occultiora fore³. [3] Interea⁴ per homines callidos diu⁵ noctuque exercitum tentabat;

spirerait son armée à Jugurtha. — 5. *Mense januario*, de l'année 645 de Rome (109 av. J.-C.). — 6. *Suthul*, aujourd'hui *Guelma* (département de Constantine). — 7. *Opportunitate loci*. Ceci est dit au point de vue des assiégés ; la place, fortifiée par la nature, était facile à défendre. — 8. *Capi* désigne une attaque de force ; *obsideri*, un siège dans les règles. — 9. *In montis extremo*, cf. *Observ.*, 9. — 10. *Planities... fecerat*. Ce plateau, dont le sol était naturellement humide et fangeux, s'était transformé, sous l'action des pluies d'hiver, en un véritable marais. — 11. *Ob thesauros* marque la cause de cet ardent désir qui aveuglait le général romain

XXXVIII. 1. *Vanitate*, la légèreté. Cf. *Catilina*, XXIII, 2. — 2. *Missitare, ductare*. Cf. *Observ.*, 16. — 3. *Ita delicta occultiora fore*. Cet infinitif est régi par *dictitans* ou quelque autre verbe de signification analogue, dont l'idée est contenue dans *perpulis*. La phrase complète serait *delicta (Auli) occultiora fore (Romanis)*. — 4. *Interea*. Jugurtha poursuit à la fois deux négociations : l'une simulée avec Aulus, qu'il trompe par de fausses promesses ; l'autre sincère avec les officiers d'Aulus, qu'il détache de leur chef. — 5. *Diu*, ancien ablatif de *dies*, qui équivaut à *dies* ; ne se trouve au sens propre que réuni à *noctu* ; cf. XLIV, 5. —

centuriones ducesque turmarum partim uti transfugerent corrumpere, alii signo dato locum uti desererent. [4] Quæ postquam ex sententia⁶ instruit, intempesta nocte⁷ de improvise multitudine Numidarum Auli castra circumvenit. [5] Milites Romani, perculsi tumultu insolito, arma capere alii, alii se abdere, pars territos confirmare, trepidare omnibus locis; vis magna hostium, cælum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps⁸; postremo fugere an manere tutius foret, in incerto erat. [6] Sed ex eo numero, quos⁹ paulo ante corruptos diximus, cohors una Ligurum cum duabus turmis¹⁰ Thracum et paucis gregariis militibus¹¹ transiere ad regem, et centurio primi pili¹² tertie legionis per munitionem, quam uti defenderet acceperat, locum hostibus introeundi dedit, eaque¹³ Numidæ cuncti irruere. [7] Nostri sæda fuga, plerique abjectis armis, proximum collem occupaverunt. [8] Nox atque præda castrorum¹⁴ hostis, quo minus victoria uterentur, remorata sunt¹⁵. [9] Deinde Jugurtha postero die cum Aulo in colloquio verba facit: tametsi ipsum cum exercitu fame et ferro clausum

6 *Ex sententia*, selon son désir, comme il le voulait. — 7. *Intempesta nocte*, cf. *Catilina*, XXVII, 3. — 8. *Periculum anceps*, c.-à-d. *periculum quod a duabus partibus imminet*; cf. *Catilina*, XXIX, 1. Ici *anceps* est expliqué par les deux membres de phrase qui précèdent: les Romains ont contre eux tout à la fois la multitude des Numides et l'obscurité de la nuit. — 9. *Ex eo numero, quos*, cf. XXXV, 2 et la note. — 10. *Cohors... cum duabus turmis... transiere*, cf. *Catilina*, XLIII, 1. — 11. *Paucis gregariis militibus*, suppléez *Romanis*, s'oppose aux auxiliaires qui ont fait défection en

plus grand nombre. — 12. *Centurio primi pili*. La légion romaine comprenait trois classes de soldats, qui étaient, dans l'ordre hiérarchique, les *triarii*, les *principes* et les *hastati*. On appelait centurion primipitaire, celui qui commandait le premier manipule des *triarii*; il occupait le rang le plus élevé parmi tous les centurions de la légion. — 13. *Eaque*: ici *ea* est adverbe. — 14. *Præda castrorum*, le pillage du camp; *præda* est pris dans le sens actif et équivaut à *prædatio*. — 15. *Remorata sunt*: avec des noms de choses de même genre ou de genre différent, l'at-

teneret¹⁶, tamen se memorem humanarum rerum, si secum fœdus faceret¹⁷, incolumis omnis sub jugum missurum; præterea uti diebus decem Numidia decederet¹⁸. [10] Quæ quamquam gravia et flagiti plena erant, tamen quia mortis metu mutabantur¹⁹, sicuti regi lubuerat pax convenit.

XXXIX. [1] Sed ubi ea Romæ comperta sunt, metus atque mæror civitatem invasere. Pars dolere pro gloria imperi, pars insolita¹ rerum bellicarum timere libertati²; Aulo omnes infesti, ac maxime³ qui bello sæpe præclari fuerant, quod armatus dedecore potius quam manu salutem quæsierat. [2] Ob ea consul Albinus⁴, ex delicto fratris⁵ invidiam ac deinde periculum timens, senatum de fœdere consulebat, et tamen interim exercitui supplementum scribere, ab sociis et nomine Latino⁶ auxilia accersere, denique om-

tribut se met régulièrement au pluriel neutre. — 16. *Fame et ferro clausum teneret*, phrase elliptique pour *tametsi ipsum ita clausum teneret ut vel fame vel ferro eum occidere posset*. — 17. *Faceret* a pour sujet Aulus. — 18. *Uti... decederet*. Ce subjonctif est amené par *imperans*, dont l'idée est contenue dans *verba facit*. — 19. *Mortis metu mutabantur*. Ici l'ablatif marque la chose que l'on perd en échange de celle que l'on reçoit, contrairement à *Cat.* 58, 15. C'est une sorte d'ablatif de prix. Les conditions imposées par Jugurtha étaient rigoureuses et déshonorantes, *gravi et flagiti plena*; mais en acceptant cette humiliation, les Romains étaient délivrés de la crainte de la mort, c'est-à-dire, avaient la vie sauve; littér., ils échangeaient la crainte de la mort contre les conditions imposées.

XXXIX. 1. *Insolita*, au sens actif: qui n'avait pas l'expérience des choses de la guerre. — 2. *Libertati*, l'indépendance; dans l'excès de leur frayeur, ils voyaient déjà Jugurtha descendre en Italie. — 3. *Ac maxime*, cf. XXXV, 4, note 9. — 4. *Consul Albinus*. La capitulation consentie par Aulus est du mois de janvier 645 (109 av. J.-C.); à ce moment, son frère Albinus aurait dû être sorti de charge, mais on a vu, xxxvii, 2, que les prétentions des tribuns P. Lucullus et L. Annius avaient empêché, pendant toute l'année 644, la tenue des comices. Cette circonstance explique que Salluste puisse encore donner à Albinus le titre de consul; en réalité, il était proconsul, *prorogato imperio*. — 5. *Ex delicto fratris* retombe, non sur *invidiam* seulement, mais sur l'ensemble de la phrase. — 6. *Ab sociis et nomine Latino*. Par *sociis* il faut enten-

nibus modis festinare. [5] Senatus ita, uti par fuerat⁷, decernit, suo atque populi injussu nullum potuisse foedus fieri. [4] Consul impeditus a tribunis plebis⁸, ne quas paraverat copias secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur : nam omnis exercitus, uti convenerat, Numidia deductus in provincia hiemabat. [5] Postquam eo venit, quamquam persequi Jugurtham et mederi fraternæ invidiæ animo ardebat, cognitis militibus, quos præter fugam soluto imperio licentia atque lascivia corruerat, ex copia rerum⁹ statuit sibi nihil agitandum.

XL. [1] Interim Romæ C. Mamilius Limetanus tribunus plebis rogationem ad populum promulgat, uti quæreretur¹ in eos, quorum consilio Jugurtha senati decreta negligisset², quique ab eo in legationibus aut imperiis pecunias accepissent, qui elephantos quique perfugas tradidissent, item qui de pace aut bello cum hostibus pactiones fecissent. [2] Illic rogationi partim conscii sibi, alii ex partium invidia³ pericula metuentes, quoniam aperte resistere non poterant, quin illa et alia talia placere sibi faterentur⁴, occulte per

dre les Italiens alliés de Rome ; par *nomine Latino*, les Latins, qui occupaient parmi eux une situation privilégiée. Cf. XLIII, 4. — 7. *Uti par fuerat*, comme il était juste, en usant de son droit. *Par* est synonyme ici de *æquum* ; le plus-que-parfait s'explique par ce fait que le sénat use d'un droit préexistant à sa décision. — Le principe qu'invoque ici le sénat, avait déjà été appliqué lors de l'affaire des Fourches Caudines. — 8. *Impeditus a tribunis plebis*. Les tribuns ne faisaient qu'user dans cette circonstance de leur droit d'intercession. D'ailleurs, ils ne s'opposaient pas en principe

à la reprise des hostilités, mais ils n'admettaient pas que l'on confiât de nouvelles troupes à Albinus, dont l'incapacité n'était que trop démontrée. — 9. *Ex copia rerum* équivaut à *pro rerum, quæ tum erant, condicione*.

XL. 1. *Quæreretur*, c'est-à-dire *quæstiones exercerentur*. — 2. *Negligisset*, forme archaïque pour *neglexisset*. — 3. *Ex partium invidia*. Entendez : *ex ea invidia, qua partes in optimates accensæ erant*. — *Partes* s'emploie d'une manière absolue pour désigner le parti démocratique. Cf. XLI, 1, et XLIII, 1. — 4. *Quin... faterentur*, sans avouer par le fait même...—

amicos ac maxume per homines nominis Latini et socios Italicos⁵ impedimenta parabant. [5] Sed plebes incredibile memoratu est quam intenta fuerit⁶ quantaque vi⁷ rogationem jusserit, magis odio nobilitatis, cui mala illa⁸ parabantur, quam cura rei publicæ: tanta lubido⁹ in partibus erat. [4] Igitur ceteris metu percussis M. Scaurus, quem legatum Bestiæ fuisse supra docuimus, inter lætitiâ plebis et suorum fugam¹⁰, trepida¹¹ etiam tum civitate, cum ex Mamilia rogatione tres quæsitores¹² rogarentur, effecerat uti ipse in eo numero crearetur. [5] Sed quæstio exercita aspere violenterque¹³, ex rumore¹⁴ et lubidine plebis; ut sæpe

5. *Per homines nominis Latini et socios Italicos.* Les alliés italiens et les Latins ne possédant pas encore le droit de suffrage, qui ne leur fut accordé qu'en 664 (90 av. J.-C.), ne pouvaient faire opposition par leurs votes à la loi Mamilia; mais ils pouvaient, et ils l'ont fait plus d'une fois, troubler les délibérations du peuple romain, en provoquant des émeutes. C'est ce qu'indique, du reste, le mot *impedimenta*; les nobles, partisans de Jugurtha, désespérant de réussir par une opposition régulière, suscitaient des obstacles pour entraver l'exercice de la volonté populaire. — 6. *Quam intenta fuerit.* Tout entier à son désir de faire passer la proposition de Mamilius, le peuple ne se laissa pas détourner un seul instant par les diversions que tentaient l'aristocratie et les Italiens. *Intentus esse* se dit de celui qui applique toute son attention, qui tend tous ses efforts vers un but unique. — 7. *Vi* désigne non la « violence, » mais la « force » irrésistible du peuple renversant tous les obsta-

cles qui lui étaient opposés. — 8. *Mala illa*, les poursuites judiciaires et les divers châtimens dont l'aristocratie était menacée par la loi Mamilia. — 9. *Lubido.* Cf. *Catilina*, LI, 2; *Jug.* XXIV, 2, note 2. — 10. *Fugam*, au figuré, la déroute de son parti. — 11. *Trepida* exprime bien ce trouble de la cité, au milieu duquel les nobles, dans l'excès de leur crainte, les démocrates, dans l'exaltation de leur victoire, ne savaient plus, ni les uns ni les autres, ce qu'ils faisaient; c'est ce qui explique l'élection de Scaurus, un des principaux coupables. — 12. *Quæsitores*, les présidents des cours de justice instituées par la loi Mamilia contre les complices de Jugurtha. — 13. *Exercita aspere violenterque.* Dans le *Brutus*, XXXIII et XXXIV, Cicéron, en parlant de cette loi d'appelle *invidiosa lex Mamilia*, il énumère les principaux personnages qui furent condamnés dans cette circonstance, entre autres les consulaires L. Bestia, Sp. Albinus et L. Opimius. — 14. *Ex rumore*: les poursuites fu-

nobilitatem, sic ea tempestate plebem ex secundis rebus ¹¹ insolentia ceperat.

XLI. [1] Ceterum mos ¹ partium popularium et factionum, ac deinde omnium malarum artium paucis ante annis ² Romæ ortus est otio atque abundantia earum rerum, quæ prima ³ mortales ducunt. [2] Nam ante Carthaginem deletam populus et senatus Romanus placide modesteque ⁴ inter se rem publicam tractabant, neque gloriæ neque dominationis certamen inter civis erat; metus hostilis ⁵ in bonis artibus civitatem retinebat. [3] Sed ubi illa formido ⁶ mentibus decessit, scilicet ⁷ ea, quæ res secundæ amant ⁸, lascivia atque superbia incessere ⁹. [4] Ita quod in advorsis rebus optaverant otium, postquam adepti sunt, asperius acerbisque ¹⁰ fuit. [5] Namque cœpere nobilitas dignitatem, populus libertatem in lubidinem vortere, sibi quisque ducere, trahere, rapere. Ita omnia in duas partis abstracta sunt; res publica, quæ media fuerat ¹¹, dilacerata. [6] Ceterum nobilitas

rent exercées d'après le bruit public, sans que l'on procédât à une enquête approfondie. — *Plebis* ne retombe que sur *lubidine*. — 15. *Ex secundis rebus*, par suite de la prospérité.

XLI. 1. *Mos*. Avant l'époque marquée par Salluste, il y avait eu des discordes entre le sénat et le peuple, mais elles avaient été passagères et n'étaient pas entrées dans les mœurs politiques de Rome; c'est ce changement que marque l'auteur, en employant l'expression *mos*. — 2. *Paucis ante annis*. Salluste fait allusion ici, cf. § 2, à la destruction de Carthage, 580 de Rome (146 av. J.-C.). — 3. *Earum rerum, quæ prima...* Cette construction s'explique par ce fait que Salluste, tenant compte

du sens et non de la grammaire, a considéré *res* comme l'équivalent d'un pluriel neutre. Cf. CII, 9. — 4. *Modeste*, avec modération, chaque parti se renfermant dans les limites de son droit. — 5. *Metus hostilis*, la crainte inspirée par les ennemis du dehors; cf. CV, 5. — 6. *Formido*, cf. XXIII, 1 et la note. — 7. *Scilicet*, à savoir, naturellement. Salluste a soin d'indiquer que la licence et l'orgueil sont les conséquences naturelles, presque nécessaires de la prospérité, et cette remarque ajoute à l'amertume de la pensée. — 8. *Amant*, cf. XXXIV, 1, note 2. — 9. *Incessere*. Cf. *Catilina*, VII, 3. — 10. *Asperius acerbisque*, supplétez *quam ipsæ res advorsæ fuerant*. — 11. *Res publica, quæ*

factione ¹² magis pollebat, plebis vis soluta atque dispersa in multitudine minus poterat. [7] Paucorum arbitrio belli domique agitabatur ¹³; penes eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ ¹⁴ triumphique erant; populus militia atque inopia urgebatur; prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant. [8] Interea ¹⁵ parentes aut parvi liberi militum, uti quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. [9] Ita cum potentia avaritia sine modo modestiaque ¹⁶ invadere, polluere et vastare omnia, nihil pensi ¹⁷ neque sancti habere, quoad semet ipsa præcipitavit. [10] Nam ubi primum ex nobilitate ¹⁸ reperti sunt qui veram gloriam injustæ potentiæ anteponebant, moveri civitas et dissensio civilis quasi permixtio terræ oriri cœpit.

XLII. [1] Nam postquam Ti. et C. Gracchus, quorum majores ¹ Punico atque aliis bellis multum rei publicæ addiderant, vindicare plebem in libertatem et paucorum ² scelera patefacere cœpere, nobilitas noxia ³ atque eo perculsa, modo per socios ac nomen Latinum ⁴, interdum per equites Ro-

media fuerat, la république placée entre les deux partis qui se disputaient la domination. — 12. *Factione*, grâce à l'esprit de corps. *Factio* désignant une association, une coterie politique, dont les membres sont unis entre eux par des liens étroits, s'oppose bien à *vis soluta atque dispersa in multitudine*. — 13. *Agitabatur*, c'est-à-dire *omnes res agebantur*. — 14. *Gloriæ*, ce pluriel rare n'est pas amené seulement par le besoin de la symétrie; il indique de plus que le fait est répété. — 15. *Interea*, c'est-à-dire *dum populus militia urgetur*. — 16. *Sine modo modestiaque*. Cf. *Catilina*, XI, 4 et la note 10. — 17. *Nihil pensi*. Cf. *Catilina*, V, 6, note 12 —

18. *Ex nobilitate*, allusion aux Gracques, fils de Ti. Sempronius Gracchus, deux fois consul et censeur en 585 de Rome (169 av. J.-C.), petits-fils, par Cornélie, du premier Africain.

XLII. 1. *Quorum majores*. On connaît les exploits de Scipion l'Africain; Ti. Sempronius Gracchus, le père des Gracques, avait vaincu les Celtibériens et les Sardes; leur bisaïeul s'était distingué dans la 2^e guerre Punique. — 2. *Paucorum*, des oligarques, de l'aristocratie. — 3. *Noxia*, non seulement coupable, mais aussi qui avait conscience de sa culpabilité, *culpæ conscia*. — 4. *Per socios ac nomen Latinum*. Sur le sens de cette expression,

manos⁵, quos spes societatis⁶ a plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat, et primo Tiberium, dein paucos post annos eadem⁷ ingredientem Gaium, tribunum alterum⁸, alterum triumvirum coloniis deducendis⁹, cum M. Fulvio Flacco ferro necaverat. [2] Et sane¹⁰ Gracchis cupidine victoriæ haud satis moderatus animus fuit; [3] sed bono vinci satius est quam malo more injuriam vincere¹¹. [4] Igitur ea victoria nobilitas ex lubricine sua usa multos mortalis ferro aut fuga exstinxit¹², plusque in reliquom sibi timoris¹³ quam potentiæ addidit; quæ res¹⁴ plerumque magnas civitatis pessum dedit, dum alteri alteros vincere quovis modo et victos acerbis ulcisci volunt. [5] Sed de studiis partium et omnis civitatis moribus si singillatim¹⁵

cf. XXXIX, 2 et la note. — Comme les alliés Italiens et les Latins possédaient une partie de l'*ager publicus*, ils se sentaient menacés, eux aussi, par les lois agraires des Gracques. — 5. *Per equites Romanos*. C'est pour rompre cette alliance de la noblesse et de l'ordre équestre que C. Gracchus porta sa *lex judiciaria*, qui confiait aux chevaliers les fonctions judiciaires. — 6. *Spes societatis*, suppléé *cum nobilitate ineundæ*. — 7. *Eadem*, à l'accusatif pluriel neutre; c'est ainsi que Salluste construit toujours le verbe *ingredi*. — 8. *Tribunum alterum*. Ti. Gracchus fut tué étant tribun. — 9. *Alterum triumvirum coloniis deducendis*. C. Gracchus avait fait décider qu'une colonie Romaine serait établie sur l'emplacement de Carthage, et avait fait un assez long séjour en Afrique pour s'occuper de l'établissement de cette colonie. — 10. *Et sane*, formule de concession

— 11. *Sed bono... vincere*. Cette maxime générale contient un blâme à l'adresse des Gracques et répond à l'idée contenue dans *cupidine victoriæ*. Les Gracques, dont la cause était juste aux yeux de l'auteur, se sont laissé entraîner trop loin par le désir de la victoire; et pourtant (*sed*) pour un bon citoyen (*bono*, datif masculin) mieux vaut succomber que de triompher par la violence, par des moyens illégaux (*malo more*) d'adversaires même injustes (*injuriam*). — 12. *Exstinxit* s'applique aussi bien à *fuga* qu'à *ferro*, l'exil étant considéré comme une mort civile. — 13. *Timoris* désigne la crainte qu'éprouvait le peuple; le parti aristocratique en avait retiré une crainte plus grande inspirée au peuple, mais non une puissance réelle. — 14. *Quæ res* est expliqué par *dum volunt*. — 15. *Singillatim*, c'est-à-dire *singula adeundo*, en entrant dans le détail.

aut pro magnitudine parem disserere, tempus quam res maturius me deserat. Quam ob rem ad inceptum redeo.

XLIII. [1]. Post Auli fœdus exercitusque nostri fœdam fugam, Metellus¹ et Silanus², consules designati³, provincias inter se partiverant, Metelloque Numidia evenerat⁴, acri viro et, quamquam advorso populi partium⁵, fama tamen æquabili⁶ et inviolata. [2] Is ubi primum magistratum ingressus est, alia omnia sibi cum collega ratus⁷, ad bellum, quod gesturus erat, animum intendit. [3] Igitur diffidens veteri exercitui milites scribere, præsidia undique arcescere, arma, tela, equos et cetera instrumenta militiæ parare, ad hoc commeatum affatim, denique omnia quæ in bello vario⁸ et multarum rerum egenti usui esse solent. [4] Ceterum ad ea patranda senatus auctoritate, socii nomenque Latinum et reges ultro auxilia mittendo, postremo omnis civitas summo studio annitebatur⁹. [5] Itaque ex sententia¹⁰

XLIII. 1. *Metellus*. Q. Cæcilius Metellus, à qui ses victoires sur Jugurtha firent décerner plus tard le surnom de *Numidicus*. — 2. *Silanus*. M. Junius Silanus, le premier de sa famille qui soit arrivé au consulat. Envoyé en Gaule, il fut battu par les Cimbres cette même année 645 de Rome (109 av. J.-C.). — 3. *Consules designati*. Cette expression paraît impropre ici ; les élections n'ayant pu se faire dans le cours de l'année 644 (110 av. J.-C.), cf. XXXVII, 2, il semble que Metellus et Silanus n'ont pu être *consules designati* ; ils ont dû entrer en fonctions immédiatement. — 4. *Partiverant*, archaïque, pour *partiti erant*. — 5. *Advorso partium*. Salluste emploie le génitif, au lieu du datif, qui serait la construction régulière ; il suit l'a-

nologie de *adversarius, inimicus*, etc. — 6. *Fama æquabili*, une réputation qui s'était toujours soutenue. — 7. *Alia omnia... ratus*, pensant que tous les autres devoirs de sa charge lui étaient communs avec son collègue ; par suite, qu'il pouvait s'en reposer sur lui, au moins en partie, et réserver toute son attention pour la guerre d'Afrique. — 8. *In bello vario* : c'est-à-dire *cujus multæ sint formæ, quod multis modis gerendum sit*. — 9. *Ceterum... annitebatur*. Tout le monde rivalisait d'ardeur ; les sénateurs, en donnant l'exemple des sacrifices, les alliés et les rois, amis de Rome, par leurs contributions volontaires, rendaient plus facile la tâche de Métellus. — 10. *Ex sententia*, cf. XXXVIII, 4 et la note.

omnibus rebus paratis compositisque, in Numidiam profiscitur, magna spe civium, cum propter artis bonas, tum maxime quod advorsum divitias invictum animum gerebat, et avaritia magistratum ante id tempus in Numidia nostræ opes contusæ hostiumque auctæ erant.

XLIV. [1] Sed ubi in Africam venit, exercitus ei traditur a Sp. Albino proconsule iners, imbellis, neque periculi neque laboris patiens, lingua quam manu promptior, prædator ex sociis et ipse præda hostium, sine imperio et modestia habitus¹. [2] Ita imperatori novo plus ex malis moribus sollicitudinis, quam ex copia militum auxilii aut spei bonæ accedebat. [3] Statuit tamen Metellus, quamquam et æstivorum tempus² comitorum mora imminuerat et exspectatione eventus civium animos intentos putabat, non prius bellum attingere quam majorum disciplina milites laborare coegisset³. [4] Nam Albinus Auli fratris exercitusque clade percussus, postquam decreverat non egredi provincia, quantum temporis æstivorum in imperio fuit, plerumque milites stativis castris habebat, nisi cum odos aut pabuli egestas loco mutare subegerat. [5] Sed neque muniebantur⁴, neque more militari vigiliæ deducebantur; uti cuique lubebat, ab signis aberat; lixæ permixti militibus diu⁵ noctuque vagabantur et palantes⁶ agros vastare, villas expugnare, pecoris et man-

XLIV. 1. *Sine imperio et modestia habitus, c.-à-d. ita habitus ut neque ducis imperio pareret, neque miles ipse modestiam ullam haberet.* Le général ne savait plus commander, et les soldats avaient perdu le sentiment de la discipline. — 2. *Æstivorum tempus*, le temps de la campagne; régulièrement, la belle saison seule était consacrée aux opérations militaires. — 3. *Quam...*

coegisset, pour *quam milites, cum eos majorum more exerce-ret, labores perferre coegisset.* — 4. *Sed neque muniebantur.* Jamais une armée romaine n'établissait son camp, sans l'entourer d'un fossé et d'un retranchement; c'était donc une violation très grave de la discipline que d'enfreindre cette règle. — 5. *Diu*, cf. XXXVIII, 3, et la note. — 6. *Vagabantur... palantes.* Cf. XVIII, 2 et

cipiorum prædas certantes⁷ agere eaque mutare cum mercatoribus vino advecticio et aliis talibus; præterea frumentum publice datum⁸ vendere, panem in dies⁹ mercari; postremo quæcumque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuere et alia amplius¹⁰.

XLV. [1] Sed in ea difficultate Metellum non minus quam in rebus hostilibus¹ magnum et sapientem virum fuisse comperior², tanta temperantia inter ambitionem³ sævitiamque⁴ moderatum⁵. [2] Namque edicto primum adjumenta ignaviæ sustulisse⁶, ne quisquam⁷ in castris panem aut quem alium coctum cibum venderet, ne lixæ exercitum sequerentur; ne miles gregarius in castris neve in agmine servum aut jumentum haberet; ceteris arte modum stauisse⁸. Præterea transvorsis itineribus cotidie castra mo-

la note. — 7. *Certantes*, pour *certatim*, à l'envi. — 8. *Frumentum publice datum*, le blé qui leur était alloué par l'État; on distribuait au soldat romain du blé pour un mois. — 9. *In dies*, au jour le jour, *in dies singulos*. On emploie plus souvent dans ce sens la locution *in diem*; mais c'est à dessein que Salluste a mis le pluriel, pour mieux marquer que l'action est répétée. — 10. *Et alia amplius* équivaut à *et alia majora quam quæ dicere possit aliquis aut fingere*.

XLV. 1. *In rebus hostilibus*, c'est-à-dire *in rebus, quæ cum hoste geruntur*, *præliis, oppugnationibus, etc.* — 2. *Comperior*, archaïsme, au lieu de *comperio*. Cf. *Observ.*, 50. — 3. *Ambitionem*, complaisance; se dit, en général, de celui qui, pour obtenir la faveur de quelqu'un, se montre envers lui d'une condescendance exces-

sive. — 4. *Sævitiām*, c'est-à-dire *nimiam severitatem*. — 5. *Tanta... moderatum* équivaut à *quippe qui magno, id est, sapientissimo temperamento medium iter tenuerit inter ambitionem sævitiamque*. — 6. *Sustulisse*, infinitif qui est régi par *comperior*, exprimé dans la phrase précédente. — 7. *Ne quisquam...* Ce membre de phrase, comme les deux qui suivent et qui commencent également par *ne*, dépend de *edicto*, qui conserve la force verbale et équivaut à *edicendo*. — 8. *Ceteris arte modum stauisse* s'oppose à ce qui précède. Tout ce qui ne servait qu'à entretenir la paresse des soldats, *adjumenta ignaviæ*, Métellus le fit disparaître complètement; quant aux autres infractions à l'ancienne discipline (*ceteris*, au neutre), c'est-à-dire aux autres abus moins graves, il n'y eut pas interdiction absolue

vere, juxta ac si⁹ hostes adessent vallo atque fossa munire, vigiliis crebras¹⁰ ponere et eas ipse cum legatis circumire, item in agmine in primis modo, modo in postremis, sæpe in medio adesse, ne quispiam ordine egrederetur, ut cum signis frequentes¹¹ incederent, miles cibum et arma porteret. [3]. Ita prohibendo a delictis magis quam vindicando exercitum brevi confirmavit.

XLVI. [1] Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nuntiis accepit, simul de innocentia⁴ ejus certior Roma² factus, diffidere suis rebus ac tum demum veram deditio-nem facere conatus est. (2) Igitur legatos ad consulem cum suppliciis³ mittit, qui tantummodo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo Romano. [3] Sed Metello jam antea experimentis⁴ cognitum erat genus Numidarum insidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum esse. [4] Itaque legatos alium ab alio divorsos aggreditur ac paulatim tentando⁵, postquam opportunos sibi⁶ cognovit, multa pollicendo persuadet uti Jugurtham maxime vivom, sin id parum procedat, necatum sibi traderent⁷; ceterum

(*non sustulit*), mais il sut les ramener dans d'étroites limites. *Arte*, ici, est adverbe, et c'est, avec une légère différence d'orthographe, le même mot que *arcte*. Cf. LII, 6, et LXXXV, 34. — 9. *Juxta ac si*, comme *æque ac si*. — 10. *Vigiliis crebras*, c'est-à-dire *minimis intervallis positas*. — 11. *Frequentes*, en grand nombre.

XLVI. 1. *Innocentia* équivaut à *pecuniæ abstinentia*. Cf. *Catilina*, XII, 1. — 2. *Roma*, par les rapports qui lui venaient de Rome. — 3. *Cum suppliciis*, dans l'appareil des suppliants, c'est-à-dire portant des branches de laurier ou d'olivier. — 4. *Experimentis*. Ce

n'était pas à ses dépens que Métellus avait appris à connaître le caractère des Numides, mais par les malheurs de ses prédécesseurs, Bestia et Aulus. — 5. *Paulatim tentando*. Il y a une légère irrégularité dans la construction de la phrase, ces deux mots ne pouvant se rapporter, ni grammaticalement à *cognovit*, ni logiquement à *persuadet*. Il faut les considérer comme équivalents de *cum eos paulatim tentaverit*. — 6. *Opportunos sibi*, accessibles à la corruption qu'il voulait exercer. 7. *Sin... procedat, ... traderent*. Sur l'emploi des temps dans cette phrase, cf. *Catilina*, XXXII

palam⁸, quæ ex voluntate forent regi⁹ nuntiari jubet. [5] Deinde ipse paucis diebus intento atque infesto exercitu¹⁰ in Numidiam procedit, ubi contra belli faciem¹¹ tuguria plena hominum, pecora cultoresque in agris erant; ex oppidis et mapalibus præfecti regis obvii procedebant, parati frumentum dare, comæatum portare¹², postremo omnia quæ imperarentur facere. [6] Neque Metellus idcirco minus, sed pariter ac si hostes adessent, munito agmine¹³ incidere, late explorare omnia, illa deditionis signa ostentui¹⁴



Soldat romain.

2. — 8. *Palam*, en présence de son conseil, cf. XXIX, 5. Ce mot s'oppose à *alium ab alio divorsos*. — 9. *Regi* retombe à la fois sur *ex voluntate forent*, et sur *nuntiari*. — 10. *Intento atque infesto exercitu*, une armée tenue sans cesse en éveil et toujours prête à engager le combat; cf. l'expression très usitée *infestis signis*. — 11. *Contra belli faciem*, c'est-à-dire *contra faciem quæ belli esse*

solet. — 12. *Comæatum portare*, transporter les approvisionnements de toute espèce. — 13. *Munito agmine*. Cette expression est expliquée au paragraphe suivant, où l'auteur décrit l'ordre de marche établi par Métellus. — 14. *Ostentui*, comme une vaine dé-

credere et insidiis¹⁵ locum tentari. [7] Itaque ipse cum expeditis cohortibus, item funditorum et sagittariorum delecta manu apud primos erat; in postremo C. Marius legatus cum equitibus curabat¹⁶; in utrumque latus auxilios equites tribunis legionum et præfectis cohortium¹⁷ disperterat, ut cum eis permixti velites, quocumque accederent¹⁸, equitatus¹⁹ hostium propulsarent. [8] Nam in Jugurtha tantus dolus tantaque peritia locorum et militiæ erat, ut absens an præsens, pacem an bellum gerens²⁰ perniciosior esset in incerto haberetur.

. XLVII. [1]. Erat haud longe ab eo itinere, quo¹ Metellus pergebat, oppidum Numidarum nomine Vaga², forum rerum venalium totius regni maxime celebratum, ubi et incolere et mercari consueverant Italici generis multi mortales. [2] Huc³ consul, simul tentandi gratia, et, si paterentur, ob opportunitates loci⁴, præsidium imposuit; præterea impe-

monstration, destinée à cacher les véritables desseins de Jugurtha. — 15. *Insidiis* est un datif dépendant de *locum tentari*, et la phrase équivaut à *tentari locum, qui insidiis sit idoneus, opportunus*. — 16. *Curabat*: cf. *Catilina*, LIX, 3, et la note 11. — 17. *Præfectis cohortium*, les commandants des troupes alliées. Nous avons ainsi l'énumération complète des troupes de Métellus et des dispositions prises par le général; à l'avant-garde, Métellus lui-même avec des troupes légères; à l'arrière-garde, Marius avec la cavalerie romaine; au centre, l'infanterie, composée des légions romaines et des cohortes des alliés, protégée sur ses deux flancs par la cavalerie alliée, à laquelle sont mêlés des vélites, c'est-à-dire

des soldats armés à la légère. — 18. *Accederent* a pour sujet *equitatus hostium*. — 19. *Equitatus*, les différents corps de cavalerie; pluriel rare, employé ici à dessein pour mieux montrer la multitude des Numides. — 20. *Pacem an bellum gerens*. Il y a ici un zeugma, l'expression *gerens* ne convenant, en réalité, qu'à *bellum*, et non à *pacem*.

XLVII. 1. *Quo*, ablatif du pronom relatif. — 2. *Vaga*, cf. XXIX, 4. — 3. *Huc*. Sur l'emploi de cet adverbe avec *imposuit*, cf. *Observations*, 14. — 4. *Simul tentandi... loci*. Métellus avait un double motif, — ce que Salluste marque nettement par l'opposition de ces deux mots *simul, et*, — pour mettre une garnison dans Vaga; jusqu'alors il s'était avancé

ravit frumentum et alia, quæ bello usui forent, comportare⁵, ratus, id quod res monebat, frequentiam negotiatorum et comœatu juvaturam exercitum et jam paratis rebus munimento fore⁶. [3] Inter hæc negotia Jugurtha impensius modo⁷ legatos supplices mittere, pacem orare, præter suam liberorumque vitam omnia Metello dedere. [4] Quos item, uti priores, consul illectos ad prodicionem domum dimittebat, regi pacem, quam postulabat, neque abnuere neque polliceri, et inter eas moras promissa legatorum exspectare.

XLVIII. [1] Jugurtha ubi Metelli dicta cum factis composuit¹ ac se suis artibus tentari animadvortit, quippe cui verbis pax nuntiabatur, ceterum re bellum asperrimum erat, urbs maxuma alienata², ager hostibus cognitus, animi popularium tentati³, coactus rerum necessitudine statuit armis certare. [2] Igitur explorato hostium itinere, in spem victoriæ adductus ex opportunitate loci, quam maximas potest

en Numidie sans rencontrer aucune résistance, il voulait voir jusqu'où irait cette tolérance des ennemis (*tentandi gratia*), et s'ils lui permettraient d'occuper sans coup férir une des places les plus importantes du pays; de plus, dans le cas où ils ne le trouble-raient pas dans la possession de sa nouvelle conquête (*si paterentur*), il était séduit par les avantages que lui assurait la possession de Vaga (*ob opportunitates loci*). — 5. *Imperavit... comportare*: cf. *Catilina*, XVI, 2, note 6, et aussi *Observations*, 64. — 6. *Frequentiam negotiatorum.... fore*. Le grand nombre de marchands italiens (*negotiatorum*, cf. § 1 et XXI, 2) établis à Vaga devait procurer à Métellus un double avan-

tage; il rendait plus faciles les approvisionnements de l'armée (*comœatu juvaturam exercitum*) et garantissait au général romain que les provisions de toute sorte, qu'il avait réunies dans la place (*paratis rebus*) seraient à l'abri, soit d'une révolte des habitants, soit d'un coup de main de Jugurtha. — 7. *Impensius modo*. Dans cette phrase *modo* est ad- verbe et sert à renforcer le comparatif: Cependant Jugurtha n'en mettait que plus d'ardeur à envoyer des députés...

XLVIII. 1. *Composuit*, rapprocher, comparer. — 2. *Alienata*, tombée au pouvoir de l'ennemi, *alienati* est employé dans un sens différent, LXVI, 2. — 3. *Tentati*, c'est-à-dire *ad defectionem*

copias omnium generum parat ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit. [3] Erat in ea parte Numidiæ, quam Adherbal in divisione possederat⁴, flumen oriens a meridie, nomine Muthul⁵, a quo aberat mons ferme milia passuum viginti⁶, tractu pari⁷, vastus ab natura et humano cultu⁸; sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertingens⁹, vestitus oleastro ac murtetis aliisque generibus arborum, quæ humi arido atque harenoso¹⁰ gignuntur. [4] Media autem planities deserta penuria aquæ, præter flumini propinqua loca; ea consita arbustis pecore atque cultoribus frequentabantur.

XLIX. [1] Igitur in eo colle, quem transverso itinere porrectum docuimus¹, Jugurtha extenuata suorum acie² consedit, elephantis et parti copiarum pedestrium Bomilcarem³ præfecit eumque edocet quæ ageret; ipse propior montem

impulsi. — 4. *In divisione possederat*; sur le fait de ce partage et sur l'expression *possederat*, cf. XVI, 5. — 5. *Muthul*, fleuve appelé aussi *Rubricatus*, c'est aujourd'hui la *Seybouse*. — 6. *Milia passuum viginti*. Le mille romain était de 1478,70 mètres : c'est donc une distance totale de 29 kilomètres et demi environ. — 7. *Mons... tractu pari*: c'est moins une montagne isolée qu'une chaîne de montagnes, s'étendant parallèlement au cours du fleuve, *tractu pari*. — 8. *Vastus ab natura et humano cultu*. *Vastus*, nu, dénudé; *ab* du côté de, sous le rapport de... *Saluste* veut dire que le sol était naturellement stérile, et que, de plus, il n'avait jamais été cultivé. — 9. *Ex eo medio... pertingens*, du milieu de cette montagne, à peu près (*ex eo medio quasi*) se déta-

chait une colline, c'est-à-dire un contrefort, qui s'avancait au loin dans la plaine. On comprend donc que les Romains, qui descendaient de la montagne principale et se dirigeaient vers le Muthul, devaient avoir ce contrefort sur leur flanc pendant qu'ils traversaient la plaine intermédiaire (§ 4 *media planities*, c'est-à-dire *inter montem fluminaue*). — 10. *Humi arido atque harenoso*. *Humi* est le complément de ces deux adjectifs neutres, pris substantivement; cf. *Observ.*, 33

XLIX. 1. *Quem transverso itinere porrectum docuimus*, qui, ainsi que nous l'avons dit, courait perpendiculairement au fleuve; *itinere*, ici, est l'équivalent de *tractu*, XLVIII, 3. — 2. *Extenuata suorum acie*, en ordre mince. — 3. *Bomilcarem*, cf. XXXV, 4. —

cum omni equitatu et peditibus delectis suos collocat⁴. [2] Dein singulas turmas et manipulos⁵ circumiens, monet atque obtestatur uti, memores pristinae virtutis et victoriae, sese regnumque suum ab Romanorum avaritia defendant : cum eis certamen fore, quos antea victos sub jugum miserint; ducem illis, non animum mulatum; quæ ab imperatore decuerint⁶, omnia suis provisa, locum superiorem, ut prudentes⁷ cum imperitis, ne⁸ pauciores cum pluribus aut rudes cum belli melioribus⁹ manum consererent ; [3] proinde parati intentique essent signo dato Romanos invadere; illum diem aut omnis labores et victorias confirmaturum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. [4] Ad hoc viritum, ut quemque ob militare facinus pecunia aut honore extulerat, commonefacere benefici sui et eum ipsum aliis ostentare, postremo pro cujusque ingenio pollicendo, minitendo, alium alio modo excitare; cum interim Metellus, ignarus hostium, monte degrediens cum exercitu, conspicua-

4. *Ipse propior montem... collocat.* Salluste, en écrivant cette phrase, semble avoir été préoccupé de la phrase suivante, où il montre Jugurtha allant de rang en rang pour exhorter ses soldats; de là, une légère incohérence. L'idée est celle-ci : Jugurtha se poste plus près de la montagne, c'est-à-dire plus près de l'endroit d'où se détachait le contrefort, avec toute sa cavalerie et l'élite de son infanterie; puis, après avoir posté les troupes dont il s'était réservé le commandement, il les laisse quelque temps pour aller parcourir toute la ligne de son armée. Il faudrait régulièrement : *Ipse propior montem (cum omni equitatu et peditibus*

delectis consedit; dein, suis collocatis, singulas turmas... — 5. Turmas et manipulos. Par une confusion fréquente chez les écrivains latins, Salluste applique à l'armée numide les termes usités dans le langage militaire des Romains. — 6. *Quæ ab imperatore decuerint*, supplétez *provideri*. — 7. *Prudentes*, connaissant la situation, sachant à l'avance qu'ils devaient combattre; *imperitis* ici est à peu près synonyme de *imprudentibus*. — 8. *Locum... ut... ne* : ce substantif et ces deux propositions, régies par des conjonctions, sont le développement de *omnia suis provisa*. — 9. *Belli melioribus*. *Belli* est le complément de *melioribus*, qui équivaut à

tur¹⁰, primo dubius quidnam insolita facies ostenderet; [5] (nam inter virgulta equi Numidæque consederant, neque plane occultati humilitate arborum, et tamen incerti¹¹, quidnam esset, cum natura loci, tum dolo ipsi atque signa militaria obscurati¹²;) dein, brevi cognitis insidiis, paullisper agmen constituit. [6] Ibi commutatis ordinibus¹³ in dextero latere, quod proximum hostis erat, triplicibus subsidiis aciem instruxit, inter manipulos funditores et sagittarios dispertit, equitatum omnem in cornibus locat, ac pauca pro tempore milites hortatus¹⁴ aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis in planum deducit.

peu près à *magis scientibus*; cf. *belli scientes*, XCVII, 5. — 10. *Conspicatur* équivaut à *conspicit*. Le verbe est employé absolument, parce que l'objet est d'abord indéterminé; Métellus regarde quelque chose, qu'il ne peut distinguer tout d'abord et dont il ne peut se rendre compte. — 11. *Incerti*, au sens passif; sur cette construction, rare quand *incertus* est appliqué à un nom de personne, cf. *Observ.*, 32. — 12. *Obscurati*, bien que se rapportant à la fois à *ipsi* et à *signa militaria*, est au masculin, parce qu'*ipsi* exprime l'idée la plus importante. — 13. *Commutatis ordinibus*... Les Romains s'avançaient dans l'ordre décrit plus haut, cf. XLVI, 7, et la n. 17. Descendant de la montagne, ils se dirigeaient vers le fleuve qui coulait en face d'eux, et avaient sur leur droite la colline, où était établie l'armée numide. Dès qu'il s'avise de l'embuscade qui lui était tendue, Métellus s'arrête et ordonne un quart de conversion à droite (*commutatis ordinibus in dextero latere*), de telle sorte que

l'armée, qui auparavant faisait face au fleuve, ait maintenant son front tourné vers la colline. Elle se trouve alors rangée sur trois lignes, pouvant se soutenir mutuellement (*triplicibus subsidiis*), la première étant formée, suivant l'usage, des *hastati*, les deux autres des *principes* et des *triarii*; entre ces trois lignes sont placées les troupes légères, la cavalerie protégeant les deux ailes (*equitatum omnem in cornibus locat*). Puis, pour reprendre sa marche vers le fleuve, Métellus ordonne un mouvement par le flanc gauche. L'armée s'avance alors sur trois colonnes dans un ordre tel qu'il suffira à chaque homme, dans le cas où l'ennemi ferait mine d'attaquer, de faire un mouvement à droite pour reprendre sa position de combat. On comprend que, dans ce nouvel ordre de marche, les soldats qui étaient au premier rang, le plus rapproché de la colline, deviennent *serre-files*; c'est ce qu'indique *transvorsis principiis*. — 14. *Pauca pro tempore milites hortatus*, ayant adressé au soldat

L. [1] Sed ubi Numidas quietos neque colle degredi animadvortit, veritus ex anni tempore et inopia aquæ ne siti conficeretur exercitus, Rutilium¹ legatum cum expeditis cohortibus et parte equitum præmisit ad flumen, uti fœcum castris antecaperet, existumans hostis crebro impetu et transvorsis præliis² iter suum remoratuos et, quoniam armis diffiderent, lassitudinem et sitim militum tentatuos³. [2] Deinde ipse pro re atque loco, sicuti monte descenderat⁴, paulatim procedere, Marium post principia⁵ habere, ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes facti erant⁶. [3] At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi⁷ duum⁸ millium peditum montem occupat, qua Metellus descenderat, ne forte cedentibus advorsariis receptui ac post munito foret; dein repente signo dato hostis invadit. [4] Numidæ alii postremos cædere, pars a sinistra ac dextra⁹ tentare, infensi adesse atque instare, omnibus locis Romanorum ordines conturbare, quorum etiam qui firmioribus animis obvii hostibus fuerant, ludificati incerto prælio¹⁰,

quelques brèves exhortations qui convenaient à la circonstance. —

L. 1. *Rutilium*. P. Rutilius Rufus, qui fut consul en 649 de Rome (105 av. J.-C.). — 2. *Transvorsis præliis*, par des attaques de flanc. — 3. *Lassitudinem et sitim militum tentatuos*, phrase elliptique qui équivaut à *tum demum aggressuros quum milites lassitudine sitique confectos viderent*. — 4. *Sicuti monte descenderat*, dans l'ordre où il était descendu de la montagne. — 5. *Post principia*. Par *principia*, il faut entendre, non pas la tête de la colonne, mais les *hastati*, qui, dans l'ordre de marche, formaient

le flanc droit de l'armée et par suite, en cas d'attaque, devaient se trouver en première ligne devant l'ennemi. — 6. *Qui in agmine principes facti erant*, c'est la conséquence nécessaire de la manœuvre, décrite XLIX, 6. — 7. *Quasi*, pour *circiter*. — 8. *Duum*, forme du génitif qui se trouve souvent avec *millium*. — 9. *A sinistra ac dextra*. Il faut comprendre, bien que Salluste ne l'ait pas dit expressément, que les Romains ont pris leur position de combat; dès lors, la tête de la colonne devient l'aile gauche, et l'arrière-garde forme l'aile droite. — 10. *Ludificati incerto prælio*, déconcertés, ne

ipsi modo ¹¹ eminus sauciabantur, neque contra feriundi aut conserundi manum copia erat; [5] ante jam docti ab Jugurtha equites, ubi Romanorum turma insequi cœperat, non conferim neque in unum sese recipiebant, sed alius alio quam maxime divorsi. [6] Ita numero priores ¹² si ab persequendo hostis deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circumveniebant; sin opportunior fugæ collis quam campi fuerat, ea ¹³ vero consueti Numidarum equi facile inter virgulta evadere; nostros asperitas et insolentia loci retinebat.

LI. [1] Ceterum facies totius negoti varia, incerta, fœda atque miserabilis; dispersi a suis pars cedere, alii insequi; neque signa neque ordines observare; ubi quemque periculum ceperat, ibi resistere ac propulsare; arma, tela, equi, viri, hostis atque cives permixti; nihil consilio neque imperio agi, fors omnia regere. [2] Itaque multum diei processerat, cum etiam tum eventus in incerto erat. [5] Denique omnibus ¹ labore et æstu languidis, Metellus, ubi videt Numidas minus instare, paulatim milites in unum con-ducit ², ordines restituit et cohortis legionarias ³ quattuor adversum pedites hostium collocat. Eorum magna pars superioribus locis fessa consederat. [4] Simul orare et hortari milites ne deficerent, neu paterentur hostis fugientis vincere; neque illis ⁴ castra esse neque munimentum ullum,

sachant jamais où ils étaient attaqués. — 11. *Modo* retombe sur *ipsi*; les Romains seuls étaient frappés, sans pouvoir rendre les coups qui leur étaient portés. — 12. *Numero priores* équivaut à *numero superiores*. — 13. *Ea*, adverbe qui retombe sur *evadere*, et équivaut à *ea via*.

LI. 1. *Omnibus*, tous, les Numides aussi bien que les Romains.

— 2. *Conducit*, employé ici dans son sens étymologique, synonyme de *cogere*; cf. LXXX, 2. — 3. *Cohortis legionarias*. Ce sont des cohortes de légionnaires romains, qu'il ne faut pas confondre avec les *cohortes sociorum*; cf. XLVI, 7, et la n. 17. — 4. *Illis*, c'est-à-dire *militibus romanis*. Dans le discours indirect, *ille* désigne souvent celui à qui l'on parle —

quo cedentes tenderent ; in armis omnia sita. [5] Sed ne Jugurtha quidem⁵ interea quietus erat : circumire, hortari, renovare prælium, et ipse cum delectis tentare omnia, subvenire suis, hostibus dubiis instare, quos firmos cognoverat eminus pugnando retinere.

LII. [1] Eo modo inter se duo imperatores, summi viri, certabant, ipsi pares, ceterum opibus disparibus. (2) Nam Metello virtus militum erat¹, locus advorsus : Jugurthæ alia omnia præter milites opportuna. [3] Denique Romani, ubi intellegunt neque sibi perfugium esse neque ab hoste copiam pugnandi fieri (et jam die² vesper erat) advorso colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt³. [4] Amisso loco Numidæ fusi fugatique ; pauci interiire, plerosque velocitas et regio hostibus ignara⁴ tutata sunt. [5] Interea Bomilcar, quem elephantis et parti copiarum pedestrium præfectum ab Jugurtha supra diximus, ubi eum Rutilius prætergressus est, paulatim suos in æquom locum deducit ac, dum legatus ad flumen, quo præmissus erat, festinans pergit, quietus⁵, uti res postulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique⁶ hostis ageret explorare⁷. [6] Postquam Rutilium consedissee jam et animo vacuum accepit simulque ex Jugurthæ prælio clamorem augeri, veritus ne legatus cognita re laborantibus

5. *Ne... quidem* n'a pas ici le sens qu'il a ordinairement *pas même*, traduisez : Mais Jugurtha non plus, en grec, οὐδέ. — 6. *Hostibus dubiis instare*, presser ceux d'entre les ennemis qui lâchaient pied. *Dubiis* s'oppose à *firmos*.

LII. 1. *Erat*, bien qu'il ne soit exprimé qu'une fois, a un double rôle dans la phrase, celui de verbe substantif avec *virtus*, et celui de verbe copulatif avec *locus advorsus*. — 2. *Die*. Sur cette forme

du génitif de *dies*, cf. *Observations*, 9. — 3. *Advorso colle... evadunt*, gravissent la colline, qui était en face d'eux. *Evadere* ici veut dire : *ex imo in superiorem locum vadere*. — 4. *Ignara*, cf. XVIII, 6 et la note ; et aussi *Observations*, 32. — 5. *Quietus*, sans précipitation, se rapporte à Bomilcar. — 6. *Ubique*, pour *et ubi*. — 7. *Neque remittit... explorare*, construction poétique, dans Térence et Horace, ne se trouve pas

suis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtutem militum arte statuerat, quo hostium itineri officeret⁸, latius porrigit eoque modo ad Rutili castra procedit.

LIII. [1] Romani ex improvise pulveris vim magnam animadvortunt; nam prospectum ager arbutis consitus prohibebat. Et primo rati humum aridam vento agitari, post, ubi æquabilem manere et, sicuti acies movebatur, magis magisque appropinquare vident, cognita re, properantes arma capiunt ac pro castris, sicuti imperabatur¹, consistunt. [2] Deinde, ubi propius ventum est, utrimque magno clamore concurritur. [3] Numidæ tantummodo remorati, dum in elephantis auxilium putant, postquam eos impeditos ramis arborum atque ita disiectos circumveniri vident, fugam faciunt² ac plerique abjectis armis collis aut noctis, quæ jam aderat, auxilio integri abeunt. [4] Elephantum quattuor capti, reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti. [5] At Romani, quamquam itinere atque opere castrorum et prælio fessi lætisque³ erant, tamen, quod Metellus amplius opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt; [6] nam⁴ dolus Numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. [7] Ac primo⁵ obscura nocte, postquam

en prose. — 8. Quo... officeret dépend de *latius porrigit*. La manœuvre de Bomilcar avait pour but de couper complètement les communications de Rutilius avec le gros de l'armée romaine.

LIII. 1. *Sicuti imperabatur*; il faut ici l'imparfait, et non un autre temps; les ordres n'avaient pas été donnés à l'avance, mais ils étaient donnés au moment même. — 2. *Fugam faciunt* est ici synonyme de *fugiunt*; le plus souvent, *fugam facere* s'emploie dans le sens de « mettre en fuite », *fugare*.

— 3. *Fessi lætisque*. Salluste indique ici deux motifs, bien différents entre eux, mais qui pouvaient avoir également pour effet d'empêcher les soldats de Rutilius de se remettre en marche pour porter secours à leurs camarades: la fatigue, que devait leur laisser une journée si bien remplie, et la joie de la victoire, qui risquait de leur faire oublier toute prévoyance. — 4. *Nam* explique, non pas seulement les mots *instructi intentique*, mais aussi toute la partie de phrase qui les précède. — 5. *Primo*

haud procul inter se erant, strepitu velut hostes adventare⁶, alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere, et pæne imprudentia admissum facinus miserabile, ni utrimque præmissi equites rem exploravissent. [8] Igitur pro metu repente gaudium mutatur⁷, milites alius alium læti appellant, acta edocent atque audiunt, sua quisque fortia facta ad cælum fert. Quippe res humanæ ita sese habent : in victoria vel ignavis gloriari licet, advorsæ res etiam bonos detrectant⁸.

LIV. [1] Metellus in eisdem castris quadriduo¹ moratus, saucios cum cura reficit, meritos in præliis² more militiæ donat, univorsos in contione laudat atque agit gratias³; hortatur ad cetera, quæ levia sint⁴, parem animum gerant : pro victoria satis jam pugnatum, reliquos labores pro præda fore. [2] Tamen interim transfugas et alios opportunos⁵, Jugurtha ubi gentium aut quid agitare⁶, cum paucisne esset an exercitum haberet, ut sese victus gereret⁷, exploratum misit. [3] At ille sese in loca saltuosa et natura munita

n'a rien qui lui corresponde dans la seconde partie de la phrase ; la construction régulière serait : *ac primo... facere ; sed mox præmissi equites rem exploraverunt ; quod nisi fecissent, pæne imprudentia admissum facinus miserabile*. — 6. *Strepitu velut hostes adventare*, ils s'avançaient avec un bruit qui fit croire que c'étaient les ennemis qui arrivaient. *Adventare*, comme *facere*, est un infinitif historique. — 7. *Mutatur*, est prise, reçue en échange de... — 8. *Etiam bonos detrectant*, amoindrissent la renommée même des plus braves.

LIV. 1. *Quadriduo*. Cet emploi de l'ablatif, pour exprimer la

durée, est assez rare dans la prose classique ; on rencontre plus souvent l'accusatif. — 2. *In præliis*. Il y avait eu, en effet, deux combats : celui de Métellus contre Jugurtha, et celui de Rutilius contre Domilcar. — 3. *Univorsos... laudat atque agit gratias*. Avec *agit gratias* il faut suppléer *eis* ; cf. I, 5. — 4. *Quæ levia sint*. Le subjonctif indique que c'est la raison donnée par Métellus. — 5. *Opportunos*, c'est-à-dire *idoneos*. — 6. *Ubi gentium aut quid agitare*. Remarquez le double rôle dans cette phrase de *agitaret*, verbe intransitif avec *gentium*, verbe transitif avec *quid*. — 7. *Ut sese victus gereret*, comment il se

receptat ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, sed hebetem⁸ infirmumque, agri ac pecoris magis quam belli cultorem. [4] Id ea gratia⁹ eveniebat, quod præter regios equites¹⁰ nemo omnium Numida¹¹ ex fuga¹² regem sequitur : quo cujusque animus fert, eo discedunt neque id flagitium militiæ ducitur ; ita se mores habent. [5] Igitur Metellus, ubi videt regis etiam tum animum ferocem esse, bellum renovari, quod nisi ex illius lubidine geri non posset, præterea iniquom certamen sibi cum hostibus, minore detrimento illos vinci quam suos vincere, statuit non præliis neque in acie, sed alio more bellum gerendum. [6] Itaque in loca Numidiæ opulentissima pergit, agros vastat, multa castella, et oppida temere munita¹³ aut sine præsidio capit incenditque, puberes interfici jubet, alia omnia militum prædam esse. Ea formidine¹⁴ multi mortales Romanis dediti obsides, frumentum et alia, quæ usui forent, affatim præbita ; ubicumque res postulabat, præsidium impositum. [7] Quæ negotia multo magis quam prælium male pugnatum ab suis regem terrebant ; [8] quippe cujus¹⁵ spes omnis in fuga sita erat, sequi cogebatur, et qui sua loca¹⁶ defendere

comportait après sa défaite. — 8. *Hebetem* équivaut à *sustinendo labori imparem*. — 9. *Ea gratia*, tournure archaïque pour *ejus rei gratia*. — 10. *Regios equites*, les cavaliers qui formaient la garde du roi. — 11. *Nemo omnium Numida*. *Nemo* est employé ici adjectivement, dans le sens de *nullus*. — 12. *Ex fuga*. *Ex* est employé ici pour marquer le changement, le passage d'une action à une autre : aucun des Numides ne se détourne de sa fuite pour serallier auprès du roi et le suivre. — 13. *Temere munita*, imparfaite-

ment fortifiés. *Temere* se dit de tout ce qui est fait à la légère, sans réflexion, sans ordre et, par suite, d'une manière incomplète et insuffisante. — 14. *Ea formidine*, c'est-à-dire *earum rerum formidine* ; cf. § 4. — 15. *Quippe cujus...* Le relatif ici doit être détaché de *quippe* ; cf. *Catilina*, XIII, 2. Le sens est celui-ci : En effet, lui qui mettait tout son espoir dans la fuite, il était maintenant forcé de suivre les pas de l'ennemi. — 16. *Sua loca*, c'est-à-dire *loca sibi opportuna*, par opposition à *alienis* ; cf. LXI, 1. —

nequiverat, in alienis bellum gerere. [9] Tamen ex copia¹⁷ quod optimum videbatur consilium capit; exercitum plerumque in eisdem locis opperiri jubet; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur; nocturnis et aviis itineribus¹⁸ ignoratus Romanos palantis repente aggreditur. [10] Eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit et Numidæ, priusquam ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proximos collis discedunt.

LV. [1] Interim Romæ gaudium ingens ortum cognitis Metelli rebus, ut seque et exercitum more majorum gereret¹, in advorso loco victor tamen virtute fuisset, hostium agro potiretur, Jugurtham magnificum ex Albini socordia spem salutis in solitudine aut fuga coegisset habere. [2] Itaque senatus ob ea feliciter acta dis immortalibus supplicia² decernere; civitas antea trepida et sollicita de belli eventu læta agere³ de Metello fama præclara esse. [3] Igitur eo intentior ad victoriam niti, omnibus modis festinare, cavere tamen necubi hosti opportunus fieret, meminisse post gloriam invidiam sequi⁴. [4] Ita quo clarior erat, eo magis anxius⁵ erat, neque

17. *Ex copia*; cf. *ex copia rerum*, XXXIX, 5, et la note. — 18. *Nocturnis et aviis itineribus* retombe, non sur *aggreditur*, mais sur *ignoratus*, et sert à expliquer comment Jugurtha peut ainsi dérober sa marche aux Romains.

LV. 1. *Ut seque et exercitum... gereret*: ici encore il y a un zeugma, *gereret* n'étant pas pris exactement dans le même sens avec *se* et avec *exercitum*. — 2. *Supplicia*, archaïque pour *supplicationes*, des actions de grâces solennelles. Pendant tout le temps que duraient les *supplicationes*, la ville entière était en fête; on célébrait des sacrifices et toutes les

affaires étaient interrompues. — 3. *Læta agere*, était dans la joie. *Læta* est au nom. fém. sing. se rapportant à *civitas*; *agere* se rapportant à *civitas*; *agere* est employé dans le sens où Salluste met souvent *agere*, de *esse*, *se gerere*, *vivere*. Cf. § 7: *divorsi agebant*. — 4. *Post gloriam invidiam sequi*; *post gloriam* ne dépend pas de *sequi*, qui est employé ici absolument, mais équivaut à *gloria parta*. — 5. *Anxius*. Plus la gloire de Métellus était grande, plus il craignait de la compromettre par quelque tentative malheureuse; de là une préoccupation constante, qui redoublait en lui l'attention et la prévoyance; c'est

post insidias Jugurthæ effuso exercitu prædari; ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes cum omni equitatu præsidium agitabant; exercitus partem ipse, reliquos Marius ducebat. [5] Sed igni magis quam præda⁶ ager vastabatur. [6] Duobus locis haud longe inter se castra faciebant; [7] ubi vi opus erat, cuncti aderant; ceterum, quo fuga atque formido latius cresceret, divorsi agebant. [8]. Eo tempore Jugurtha per collis sequi, tempus aut locum pugnæ⁷ quærere; qua venturum hostem audierat, pabulum et aquarum fontis, quorum penuria erat, corrumpere; modo se Metello, interdum Mario ostendere, postremos in agmine tentare ac statim in collis regredi, rursus aliis, post aliis minitari; neque prælium facere, neque otium pati⁸, tantummodo hostem ab incepto retinere.

LVI. [1] Romanus imperator, ubi se dolis fatigari videt neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam et in ea parte, qua¹ sita erat, arcem regni, nomine Zamam², statuit oppugnare, ratus, id quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum ibique prælium fore. [2] At ille, quæ parabantur a perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit; oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis, quod genus ex copiis regis, quia fallere³ nequibat, firmissimum erat; præterea pollicetur in tempore⁴ semet cum exercitu affore. [3] Ita compositis rebus

ce que veut dire ici *anxius*. — 6. *Præda*, dans le sens actif, *prædatione*. — 7. *Pugnæ*, au génitif. — 8. *Otium pati* se rapporte aux Romains : *neque pati Romanos otium habere*.

LVI. 1. *In ea parte, qua.... Qua* ici n'est pas l'adverbe, mais le relatif devant lequel il faut suppléer la préposition exprimée avec l'antécédent. — 2. *Zamam*, au-

jourd'hui *Zouarim*, dans la régence de Tunis; c'est non loin de cette ville que Scipion vainquit Hannibal dans la seconde guerre Punique. — 3. *Fallere*, c'est-à-dire *fidem mutare*. Les transfuges, quand ils tombaient aux mains des Romains, étaient livrés aux plus cruels supplices. — 4. *In tempore*, en temps opportun. On trouve aussi, avec le même sens,

in loca quam maxime occulta discedit, ac post paulo cognoscit Marium ex itinere⁵ frumentatum cum paucis cohortibus Siccam⁶ missum, quod oppidum primum omnium post malam pugnam⁷ ab rege defecerat. [4] Eo cum delectis equitibus noctu pergit et jam egredientibus Romanis in porta pugnam facit; simul magna voce Siccenses hortatur, uti cohortis ab tergo circumveniant; fortunam illis⁸ præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos in libertate sine metu ætatem acturos. [5] Ac ni Marius signa inferre atque evadere oppido properavisset, profecto cuncti aut magna pars Siccensium fidem mutavissent; tanta mobilitate sese Numidæ gerunt. [6] Sed milites Jugurthini paulisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostes urgent, paucis amissis profugi discedunt.

LVII. [1] Marius ad Zamam¹ pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere quam natura munitum erat, nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. [2] Igitur Metellus pro tempore atque loco paratis rebus cuncta mœnia exercitu circumvenit, legatis imperat ubi quisque curaret². [3] Deinde signo dato undique simul clamor ingens oritur, neque ea res³ Numidas terret; infensi intentique sine tumultu manent; prælium incipitur. [4] Romani, pro ingenio quisque, pars eminus glande⁴ aut lapidibus pugnare,

tempore, sans préposition. — 5. *Ex itinere*, en se détournant de sa route. — 6. *Siccam*, Sicca Veneria, aujourd'hui Kef, au nord-ouest de Zama. — 7. *Post malam pugnam*, allusion à la bataille du Muthul. — 8. *Illis*, aux habitants de Sicca. Cf. LI, 4, et la note.

LVII. 1. *Ad Zamam*, construction très régulière. Marius, en effet, ne pénètre pas dans Zama; il ne fait que s'approcher de la place.

— 2. *Curaret*: cf. XLVI, 7, et *Catilina*, LIX, 3, note 11. — 3. *Neque ea res*, pour *neque tamen ea res...* Cf. XX, 6, et la note; et aussi *Observ.*, 91. — 4. *Glande*, singulier collectif; *glans* désigne ces balles de plomb ou d'argile qui étaient lancées avec la fronde. Elles portaient souvent des inscriptions; on en a trouvé un très grand nombre, où sont gravés le numéro de la légion, le nom du

alii succedere⁵ ac murum modo suffodere, modo scalis ag-

gredi, cupere prælium in manibus facere⁶. [5] Contra ea⁷ oppidani in proximos saxa volvere, sudes, pila, præterea picem sulphure et tæda mixtam ardentia⁸ mittere. [6] Sed ne illos quidem, qui procul manserant, timor animi satis muniverat : nam plerosque jacula tormentis aut manu emissa volnerabant, parique periculo, sed fama impari boni atque ignavi erant.

LVIII. [1] Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex improvise castra



fidat maniant la fronde (d'après la colonne Trajane)

hostium cum magna manu invadit; remissis¹ qui in præ-

général ou des sortes de devises qu'y inscrivait les soldats. — 5. *Succedere*, sous-ent. *muro*. — 6. *Prælium in manibus facere* équivalait à *cominus pugnare*. — 7. *Contra ea*. Bien que *contra*, employé absolument, puisse suffire, *ea* n'est pas explétif dans cette phrase; il signifie : Contre ces

tentatives des Romains, pour repousser ces tentatives. — 8. *Sudes, pila... picem... ardentia*. *Ardentia* est au neutre, comme se rapportant à des noms de genres différents. Par *tæda* il faut entendre ici la résine.

LVIII. 1. *Remissis*, c'est-à-dire *parum intentis*, s'étant relâchés

sidio erant, et omnia magis quam proelium expectantibus, portam irrumpit. [2] At nostri, repentino metu percussi, sibi quisque pro moribus consulunt; alii fugere, alii arma capere, magna pars vulnerati aut occisi². [3] Ceterum ex omni multitudine non amplius quadraginta³, memores nominis Romani, grege facto⁴, locum cepere paulo quam alii⁵ editiorem, neque inde maxuma vi depelli quiverunt, sed tela eminus missa remittere, pauci in pluribus minus frustrari⁶; sin Numidæ propius accessissent, ibi vero virtutem ostendere et eos maxuma vi cædere, fundere atque fugare. [4] Interim Metellus, cum acerrume rem gereret, clamorem hostilem a tergo accepit; dein convorso equo animadvortit fugam ad se vorsum fieri, quæ res indicabat popularis esse⁷. [5] Igitur equitatum omnem ad castra propere misit ac statim⁸ C. Marium cum cohortibus sociorum, eumque lacrumans per amicitiam perque rem publicam obsecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hostis inultos⁹ abire sinat. Ille brevi mandata efficit. [6] At Jugurtha munimento castrorum impeditus, cum alii super vallum præcipitarentur, alii in angustiis ipsi sibi properantes officerent, multis amissis in loca munita sese recepit. [7] Metellus infecto negotio, postquam nox aderat, in castra cum exercitu revortitur.

de leur surveillance. — 2. *Magna pars vulnerati aut occisi.* Avec les noms partitifs, l'adjectif et le participe se mettent le plus souvent au pluriel, l'accord se faisant, non pas grammaticalement avec le nom lui-même, mais logiquement avec l'idée qu'il exprime. — 3. *Non amplius quadraginta.* Avec *minus, amplius*, accompagnant les noms de nombre, on supprime très souvent *quam*. — 4. *Grege facto*, c'est-à-

dire *in unum congregati*. Cf. *Catilina*, L, 2. — 5. *Quam alii*, supplétez *loci erant*. — 6. *Frustrari* au sens passif. Cf. *Observ.*, 51. — 7. *Popularis esse*, supplétez *eos qui fugerent*; ici d'ailleurs la brièveté du style n'a rien d'obscur, l'idée étant suffisamment indiquée par *fugam*, qui précède. — 8. *Ac statim* équivaut à *et continuo* et immédiatement après... — 9. *Inultos*, au sens passif : sans les avoir châtiés.

LIX. [1] Igitur postero die, priusquam ad oppugnandum egrederetur, equitatum omnem in ea parte, qua regis adventus erat ¹, pro castris agitare jubet, portas et proxima loca tribunis dispertit, deinde ipse pergit ad oppidum atque, uti superiore die, murum aggreditur. [2] Interim Jugurtha ex occulto repente nostros invadit; qui in proximo locati fuerant, paulisper territi perturbantur; reliqui cito subveniunt. [3] Neque diutius Numidæ² resistere quivissent, ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congressu facerent; quibus illi freti non, uti equestri prælio solet, sequi, dein cedere, sed advorsis equis³ concurrere, implicare ac perturbare aciem; ita expeditis peditibus suis⁴ hostis pæne victos dare⁵.

LX. [1] Eodem tempore apud Zamam magna vi certabatur. Ubi quisque legatus aut tribunus curabat, eo¹ acerrume niti, neque alius in alio magis quam in sese spem habere; pariterque oppidani agere; oppugnare aut parare² omnibus locis; avidius alteri alteros sauciare quam semet tegere; [2] clamor permixtus hortatione, lætitia, gemitu; item strepitus armorum ad cælum ferri; tela utrinque volare. [3] Sed illi, qui mœnia defensabant, ubi hostes paulum modo

LIX. 1. *Qua regis adventus erat* équivaut à *qua rex advenire poterat*. Sur la signification de ces substantifs verbaux, cf. *Catilina*, LVII, 3, note 5. — 2. *Neque diutius Numidæ...* et les Numides n'auraient pas pu résister plus longtemps, c'est-à-dire auraient lâché pied dès l'arrivée de nos renforts.... — 3. *Advorsis equis*, c'est-à-dire *equis in hostem conversis*. — 4. *Expeditis peditibus suis*, ablatif de moyen: grâce à leur infanterie légère. — 5. *Victos*

dare, expression archaïque et poétique pour *vincere*.

LX. 1. *Eo*. L'emploi de *eo* est justifié ici par le sens même de *niti*; il désigne le point vers lequel se portait le principal effort des Romains. — 2. *Oppugnare aut parare*. Ces deux mots, comme le membre de phrase qui suit, s'appliquent également aux deux partis, et montrent que partout, du côté des Numides comme du côté des Romains, c'est la même ardeur dans l'attaque, la même

pugnam remiserant, intenti prælium equestre³ prospectabant; [4] eos, uti quæque Jugurthæ res erant, lætos modo, modo pavidos animadvorteres, ac, sicuti audiri a suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus, et ea huc et illuc, quasi vitabundi⁴ aut jacentes tela, agitare. [5] Quod ubi Mario cognitum est (nam is in ea parte curabat), consulto lenius agere⁵ ac diffidentiam rei simulare, pati Numidas sine tumultu regis prælium visere. [6] Ita illis studio suorum adstrictis, repente magna vi murum aggreditur; et jam scalis egressi milites⁶ prope summa ceperant, cum oppidani concurrunt, lapides, ignem, alia præterea tela ingerunt. [7] Nostri primo resistere; deinde, ubi unæ atque alteræ scalæ⁷ comminutæ, qui supersteterant, afflicti sunt⁸; ceteri, quoquo modo potuere, pauci integri, magna pars vulneribus confecti, abeunt. [8] Denique utrimque prælium nox diremit.

LXI. [1] Metellus postquam videt frustra inceptum¹, neque oppidum capi, neque Jugurtham nisi ex insidiis aut suo loco² pugnam facere, et jam æstatem exactam esse, ab Zama dis-

vigilance dans la défense.—3. *Prælium equestre*, le combat décrit au chapitre précédent.—4. *Vitabundi*, adjectif verbal, construit ici avec l'accusatif, parce que l'auteur lui conserve la force du verbe, d'où il dérive. Cf. *Observ.*, 15.—5. *Lenius agere* équivaut à *pugnam remittere*.—6. *Scalis egressi milites*, des soldats qui, au moyen d'échelles, étaient parvenus au sommet des murailles. Dans cette phrase *scalis* est un ablatif de moyen, et *egredi* équivaut à *in summum eniti*; cf. XCIII, 2, *ad summum montis egressus est*.—7. *Unæ atque alteræ sca-*

læ. Au singulier, *scala* désigne ordinairement une échelle, et au pluriel *scalæ*, un escalier; ici Salluste, employant *scalæ* dans le sens de *scala*, met *unæ scalæ*, comme on dit *una castra*, le pluriel de *unus* s'employant régulièrement avec les substantifs qui n'ont pas de singulier.—8. *Afflicti sunt*, pris dans son sens primitif : furent jetés à terre du haut des murailles.

LXI. 1. *Frustra inceptum* : ici *inceptum* est pris substantivement; sur l'emploi de *frustra (esse)*, cf. VII, 6 et *Observ.*, 79.—2. *Suo loco*, cf. LIV, 8, note 16.—

cedit et in eis urbibus, quæ ad se defecerant satisque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia imponit⁵. [2] Ceterum exercitum in provinciam, quæ proxima est Numidiæ, hiemandi gratia collocat⁴. [3] Neque id tempus ex aliorum more quieti aut luxuriæ concedit; sed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere et eorum perfidia pro armis uti parat. [4] Igitur Bomilcarem, qui⁵ Romæ cum Jugurtha fuerat et inde vadibus datis de Massivæ nece iudicium fugerat, quod ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallundi erat, multis pollicitationibus aggreditur. [5] Ac primo efficit uti ad se colloquendi gratia occultus veniat; deinde fide data, si Jugurtham vivom aut necatum sibi tradidisset, fore ut illi senatus impunitatem et sua omnia concederet, facile Numidiæ persuadet⁶, cum ingenio infido, tum metuenti⁷ ne, si pax cum Romanis fieret, ipse per condiciones ad supplicium traderetur.

LXII. [1] Is, ubi primum opportunum fuit, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas accedit; monet atque lacrumans obtestatur, ut aliquando¹ sibi liberisque et genti Numidarum optume meritæ provideat; omnibus præliis sese victos², agrum vastatum, multos mortalis captos, occisos,

5. *In eis urbibus... imponit.* Saluste, contrairement à l'usage qu'il suit constamment, construit ici *imponere* avec *in* et l'ablatif. — 4. *In provinciam, quæ proxima est Numidiæ, .. collocat,* c'est-à-dire *in eam provinciæ partem, quæ.* Sur la construction de *collocare* avec *in* et l'accusatif, cf. *Observ.*, 14. — 5. *Bomilcarem, qui...* cf. XXXV. — 6. *Persuadet,* employé absolument; il n'était pas nécessaire d'ailleurs d'exprimer le régime, l'idée était suffisamment indiquée par ce qui précède.

— 7. *Cum ingenio infido, tum metuenti* équivaut à *qui cum ingenio infido erat, tum metuebat*; ces mots contiennent l'explication de *facile*; Bomilcar se laisse corrompre aisément, parce que la trahison était dans son caractère et parce qu'il avait des sujets de crainte.

LXII. 1. *Aliquando* est ici pour *tandem aliquando*. Cf. *Catilinæ*, LII, 5. — 2. *Omnibus præliis sese victos...* Ces propositions infinitives sont régies par *dicens*, dont l'idée est contenue dans *mo-*

regni opes comminutas³ esse; satis sæpe jam et virtutem militum et fortunam tentatam; caveat ne illo⁴ cunctante Numidæ sibi consulant. [2] His atque talibus aliis ad dedicationem regis animum impellit. [3] Mittuntur ad imperatorem legati, qui Jugurtham imperata facturum dicerent ac sine ulla pactione⁵ sese regnumque suum in illius fidem tradere⁶. [4] Metellus prope cunctos senatorii ordinis⁷ ex hibernis accersi jubet; eorum et aliorum, quos idoneos ducebat, consilium habet. [5] Ita, more majorum⁸ ex consili decreto, per legatos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta milia⁹, elephantos omnis, equorum et armorum aliquantum. [6] Quæ postquam sine mora facta sunt, jubet omnis perfugas victos adduci. [7] Eorum magna pars, uti jussum erat, adducti¹⁰; pauci, cum primum deditio cœpit, ad regem Bocchum in Mauritaniam abierant. [8] Igitur Jugurtha, ubi armis virisque

net atque... oblectatur. — 3. *Comminutas*, non pas simplement « diminuées, affaiblies », mais « brisées »; cf. LX, 7, *scalæ comminutæ*. — 4. *Illo* représente Jugurtha; cf. LI, 4, note 4. — 5. *Sine ulla pactione*. Jugurtha avait déjà fait des offres de soumission; cf. XLVI, 2 et XLVII, 5; mais c'était la première fois qu'il se livrait ainsi sans condition. — 6. *Imperata facturum... tradere*; la différence des temps s'explique par ce fait que Jugurtha promet de se soumettre aux ordres de Métellus, et, comme gage de sa soumission future, se livre dès le moment même au général romain, lui et tout son royaume. — *Imperata facere* est une expression consacrée; c'est la formule de la *deditio*. — 7. *Cunctos senatorii ordinis*. Sur la composition du conseil de guerre

et le droit qu'avaient les sénateurs présents à l'armée d'y figurer, cf. XXIX, 5 et la note. — 8. *More majorum* retombe, non sur *imperat*, mais sur *ex consili decreto*. — 9. *Argenti pondo ducenta milia*, 200 000 livres romaines d'argent, ce qui équivaut à 67 200 000 sesterces, ou environ 13 millions et demi de francs. — On disait primitivement *argenti quinque libræ pondo*, cinq livres pesant d'argent: *pondo* étant alors un véritable ablatif, *en poids*; puis, l'usage s'étant introduit de supprimer *libræ*, *pondo* a été employé comme un nom pluriel invariable. — 10. *Eorum magna pars... adducti*. C'est vraisemblablement à ces transfuges que Métellus infligea les supplices dont parle Appien, *Numid.* 2, coupant aux uns les mains, enterrant les au-

et pecunia spoliatus est, cum ipse ad imperandum¹¹ Tisidium¹² vocaretur, rursus cœpit flectere animum¹³ suum et ex mala conscientia digna¹⁴ timere. [9] Denique multis diebus per dubitationem consumptis, cum modo tædio rerum advorsarum omnia bello potiora duceret, interdum secum ipse reputaret quam gravis casus in servitium ex regno¹⁵ foret, multis magnisque præsiis nequicquam perditis, de integro bellum sumit. [10] Et Romæ senatus de provinciis consultus Numidiam Metello decreverat.

LXIII. [1] Per idem tempus¹ Uticæ forte C. Mario per hostias dis supplicanti² magna atque mirabilia portendi haruspex dixerat: proinde quæ animo agitabat³, fretus dis ageret, fortunam quam sæpissime experiretur; cuncta prospere eventura. [2] At illum jam antea consulatus ingens cupido exagitabat, ad quem capiendum præter vetustatem familiæ alia omnia abunde erant, industria⁴, probitas, militiæ

tres jusqu'à mi-corps pour les faire servir de cible aux flèches et aux javelots de ses soldats, etc. — 11. *Ad imperandum*, c'est-à-dire *ut Metellus ei quæ vellet imperaret*. Cf. v, 3, *ad cognoscendum*. Cette locution, où le gérondif tient lieu d'une proposition complète avec un nouveau sujet, est un souvenir de l'ancienne langue. Cf. Cicéron, *Epist. ad Fam.* ix, 25: *Nunc ades ad imperandum vel ad parendum potius: sic enim antiqui loquebantur*. — 12. *Tisidium*: c'est le seul passage où il soit question de cette ville d'ailleurs inconnue. — 13. *Rursus cœpit flectere animum*. *Rursus* retombe sur *flectere*; sur le sens de *flectere animum*, cf. IX, 3 et la note. — 14. *Digna* est employé ab-

solument; suppléez *pro factis suis*. — 15. *Casus* doit se joindre étroitement à *in servitium ex regno*, *casus* étant construit comme le verbe *cadere*. Il lui paraissait dur de tomber dans l'esclavage après avoir été roi.

LXIII. 1. *Per idem tempus*, vers le même temps; *per* ici équivaut à peu près à *circa*; cf. LXX, 1. — 2. *Per hostias dis supplicanti*. On peut voir dans Plutarque, *Vie de Marius*, chap. viii, à quel point Marius poussait la superstition. — 3. *Quæ animo agitabat*. Sur l'emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. *Observ.* 62. — 4. *Industria*, c'est à la fois la valeur et l'activité, l'aptitude à faire une chose et le zèle que l'on y met. —

magna scientia, animus belli ingens, domi modicus, lubricidinis et divitiarum victor, tantummodo gloriæ avidus. [3] Sed is natus et omnem pueritiam Arpini altus⁵, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis⁶, non Græca facundia⁷ neque urbanis munditiis sese exercuit; ita inter artis bonas integrum⁸ ingenium brevi adolevit. [4] Ergo ubi primum tribunatum militarem⁹ a populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facile notus¹⁰ per omnis tribus declaratur. [5] Deinde ab eo magistratu alium post alium¹¹ sibi peperit, semperque in potestatibus¹² eo modo agitabat, ut ampliore quam gerebat dignus haberetur. [6] Tamen is ad id locorum¹³ talis vir (nam postea ambitione

5. *Natus et... Arpini altus*, construction insolite; *Arpini*, retombant à la fois sur *natus* et sur *altus*, devrait être placé au commencement ou à la fin, et non intercalé entre les deux mots auxquels il se rapporte. — *Arpinum*, dans le pays des Volsques au sud-est de Rome; on sait que c'est aussi la patrie de Cicéron. — 6. *Stipendiis faciundis*. Marius fit ses débuts dans la guerre de Numance. Il se trouvait là, dans le camp de Scipion, avec Jugurtha; cf. VII, 2. — 7. *Græca facundia*. Cf. LXXXV, 32, le langage que Salluste fait tenir à Marius au sujet des lettres grecques. — 8. *Integrum*, c'est-à-dire *incompactum*. — 9. *Tribunatum militarem*. Primitivement les tribuns militaires étaient tous nommés par les consuls; à partir de 392 (362 av. J.-C.), le peuple fut appelé à en élire un certain nombre dans les comices par tribus: il y eut dès lors deux sortes de tribuns militaires.

les *tribuni comitiati*, désignés par le peuple, les *tribuni Rufuli* nommés par le général. — 10. *Facile notus* s'oppose à *plerisque faciem ejus ignorantibus*, et explique pourquoi la candidature de Marius réunit tant de suffrages; bien que ses traits fussent inconnus à la plupart des citoyens, comme il arrivait précédé du bruit de ses exploits, il était en réalité bien connu de tous et fut élu. *Facile notus*, construction peu classique d'ailleurs, équivaut à un superlatif, *notissimus*. — 11. *Alium post alium...*, Marius fut tribun du peuple en 635 (119 av. J.-C.), préteur en 639 (115) et chargé, comme propréteur, du gouvernement de l'Espagne ultérieure. — 12. *In potestatibus*, dans ses différentes fonctions. *Potestates* désigne proprement les fonctions civiles par opposition à *imperia*, les commandements militaires. — 13. *Ad id locorum*, jusqu'à ce moment; cf. LXXII, 2; au contraire.

præceps datus est) appetere¹⁴ non audebat; etiam tum alios¹⁵ magistratus plebs, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat. [7] Novos nemo tam clarus neque tam egregiis factis erat, quin is indignus illo honore et quasi pollutus¹⁶ haberetur.

LXIV. [1] Igitur ubi Marius haruspiciis dicta eodem intendere videt, quo cupido animi hortabatur, ab Metello petundi gratia¹ missionem² rogat³. Cui quamquam virtus, gloria atque alia optanda bonis superabant⁴, tamen inerat contemptor animus et superbia, commune nobilitatis malum [2] Itaque primum⁵ commotus insolita re mirari⁶ ejus consilium et quasi per amicitiam monere, ne tam prava inciperet neu super fortunam animum gereret; non omnia omnibus cupiunda esse; debere illi res suas satis placere; postremo caveret id petere a populo Romano, quod illi jure negaretur. [3] Postquam hæc atque talia dixit neque animus Mari flectitur, respondit, ubi primum potuisset per negotia publica⁷, facturum sese quæ peteret. [4] Ac postea

LXXV, 7, *ad id loci* est pris dans un sens différent. — 14. *Appetere*, suppléez *consulatum*, dont l'idée se déduit facilement de l'ensemble du passage. — 15. *Alios*. Grammaticalement, *alios magistratus* dépend de *tradebat*, mais logiquement il faut rattacher ces mots à *habebat*, *possidebat*, ou toute autre expression analogue dont l'idée est contenue dans *tradebat*. L'idée est celle-ci : Quant aux autres magistratures, les plébéiens y avaient accès; mais pour le consulat, c'étaient les nobles qui se le réservaient exclusivement, se le passant de main en main. — 16. *Pollutus*, entaché d'une sorte de souillure

LXIV. 1. *Petundi gratia*, pour poser sa candidature. — 2. *Missionem*, qui désigne habituellement un congé définitif, la libération du service militaire, est mis ici dans le sens de *commeatu*, un congé temporaire. — 3. *Ab Metello... rogat*, construction rare; *rogare* est construit ici comme *postulare* et *petere*; on dit *rogare aliquem aliquid*. — 4. *Superabant*, c'est-à-dire *abunde erant*. Cf. *Catilina*, XX, 11. — 5. *Primum* doit se construire avec *mirari*. — 6. *Mirari*, il lui exprima son étonnement. — 7. *Ubi primum potuisset per negotia publica* équivaut à *ubi primum licuisset per negotia publica*. Sur

sæpius eadem postulanti fertur dixisse, ne festinaret⁸ abire; satis mature illum cum filio suo⁹ consulatum petiturum. Is eo tempore contubernio¹⁰ patris ibidem militabat, annos natus circiter viginti¹¹. Quæ res Marium cum pro honore quem affectabat, tum contra Metellum vehementer accenderat. [5] Ita cupidine atque ira, pessumis consultoribus¹², grassari¹³, neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum¹⁴ foret; milites, quibus in hibernis præerat, laxiore imperio quam antea habere; apud negotiatores, quorum magna multitudo Ulicæ erat, criminose simul et magnifice¹⁵ de bello loqui: dimidia pars exercitus si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum¹⁶; ab imperatore consulto trahi¹⁷, quod homo inanis et regiæ superbiæ imperio nimis gauderet. [6] Quæ omnia illis eo firmiora videbantur, quod diuturnitate belli

le sens de *per* dans cette phrase, cf. XXXIII, 3 et la note. — 8. *Festinaret* implique souvent une idée de hâte excessive, de précipitation. — 9. *Cum filio suo*: ce fils de Métellus est Q. Cæcilius Metellus Pius, qui fut consul en 674 (80 av. J. C.). — 10. *Contubernio*, mis à l'ablatif sans préposition, par analogie avec les expressions, *ductu, imperio, auspiciis*. — Les jeunes Romains de distinction, comme ici le fils de Métellus, faisaient souvent leur apprentissage de la vie militaire en qualité de *contubernales imperatoris*, vivant dans son entourage immédiat et se formant, sous ses yeux et sous sa direction, au métier des armes. — 11. *Annos viginti*: l'âge légal du consulat était 43 ans; ainsi, d'après Métellus, Marius avait plus de 20 ans à attendre — 12. *Consulto-*

ribus, joint à deux noms féminins, bien que la forme *consultrix* existe. On la trouve chez Cicéron, *de Nat. Deor.*, II, 22, 58. — 13. *Grassari* est pris ici dans son sens habituel, c'est-à-dire en mauvaise part; cf. I, 5 et la note. — 14. *Ambitiosum*, cf. XLV, 1 et la note, où est défini le sens du mot *ambitio*. — 15. *Criminose simul et magnifice*. Ces deux mots sont développés: *criminose*, par *ab imperatore... gauderet*; *magnifice*, par *dimidia pars... habiturum*. — 16. *Habiturum*. Contrairement à l'usage, le sujet de la proposition infinitive *se* n'est pas exprimé; l'idée, d'ailleurs, est suffisamment indiquée par *sibi* dans la proposition précédente. — 17. *Trahi*: avec ce verbe suppléé *bellum*, dont l'idée domine toute la phrase, d'après les mots *de bello loqui*.

res familiaris corruperant et animo cupienti nihil satis festinatur.

LXV. [1] Erat præterea in exercitu nostro Numida quidam, nomine Gauda, Mastanabalis filius¹, Masinissæ nepos, quem Micipsa testamento secundum heredem² scripserat, morbis confectus et ob eam causam mente paulum imminuta. [2] Cui Metellus petenti more regum ut sellam juxta poneret³, item postea custodiæ causa turmam equitum Romanorum, utrumque negaverat : honorem, quod eorum more foret⁴, quos populus Romanus reges appellavisset; præsidium, quod contumeliosum in eos foret⁵, si equites Romani satellites Numidæ traderentur. [3] Hunc Marius anxium aggreditur atque hortatur ut contumeliarum in imperatorem cum suo auxilio pœnas petat⁶; hominem ob morbos ingenio parum valido secunda oratione⁷ extollit; illum regem, ingentem virum, Masinissæ nepotem esse; si Jugurtha captus aut occisus foret, imperium Numidiæ sine mora habiturum; id adeo mature posse evenire, si ipse consul ad id bellum mis-

LXV. 1. *Mastanabalis filius*, Gauda était ainsi le frère de Jugurtha. — 2. *Secundum heredem*. On appelait ainsi celui qui était appelé à recueillir l'héritage, dans le cas où l'héritier désigné en première ligne (*primus heres*) ne pourrait ou ne voudrait pas l'accepter. — 3. *Ut sellam juxta poneret*. *Juxta* ici est ad- verbe, et équivalent à la préposition suivie de son régime, *juxta Metellum*. — 4. *Quod eorum more foret*, parce que ce droit, suivant la coutume, appartenait à ceux...; *eorum est* le complément de *foret*. — 5. *In eos* représente *equites Romani*, qui se trouve dans le membre de phrase suivant. L'or-

dre régulier serait : *quod contumeliosum in equites Romanos foret, si ei...*; mais l'auteur a interverti cet ordre pour rapprocher *equites Romani* de *satellites Numidæ* et donner ainsi plus de force à l'expression. — 6. *In imperatorem...* *pœnas petat*. L'usage voudrait *ab imperatore*; cependant la construction de Salluste est logique, à cause de l'idée d'hostilité, d'attaque dirigée contre quelqu'un qui est contenue dans la phrase. Cf. les locutions françaises : se venger *de* quelqu'un, se venger *sur* quelqu'un. — 7. *Secunda oratione*, un langage qui s'accordait avec les sentiments et les désirs de Gauda. —

sus foret. [4] Itaque et illum et equites Romanos, milites et negotiatores, alios ipse⁸, plerosque pacis spes impellit, uti Romam ad suos necessarios aspere in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant. [5] Sic illi a multis mortalibus honestissima suffragatione consulatus petebatur; simul ea tempestate plebs, nobilitate fusa per legem Mamiliam⁹, novos extollebat. Ita Mario cuncta procedere.

LXVI. [1] Interim Jugurtha, postquam omissa deditioe bellum incipit, cum magna cura parare omnia, festinare, cogere exercitum, civitatis, quæ ab se defecerant, formidine aut ostentando præmia¹ affectare², communire suos locos³, arma, tela aliaque, quæ spe pacis amiserat, reficere aut commercari, servitia⁴ Romanorum allicere et eos ipsos⁵, qui in præsiidiis erant, pecunia tentare; prorsus nihil intactum neque quietum pati, cuncta agitare. [2] Igitur Vagenses, quo⁶ Metellus initio, Jugurtha pacificante⁷, præsidium imposuerat, fatigati regis suppliciis⁸ neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter se conjurant⁹;

8. *Ipsè*, lui-même, c'est-à-dire ici, l'influence personnelle de Marius. — 9. *Per legem Mamiliam*. Cf. XL.

LXVI. 1. *Formidine aut ostentando præmia*. Cf. XXIII, *præmia modo, modo formidinem ostentare*. — 2. *Affectare*, chercher à gagner. — 3. *Suos locos*, dans le sens où cette expression a déjà été employée LIV, 8, *locos sibi opportunos*. — 4. *Servitia*, le nom abstrait pour le nom concret, *servi*. — 5. *Eos ipsos* représente *Romanorum*, les Romains eux-mêmes qui tenaient garnison dans les villes de Numidie. — 6. *Vagenses, quo*, l'adverbe de lieu, se rapportant à *Vaga*, dont l'idée est contenue dans *Vagenses*, au lieu

du pronom relatif. — 7. *Jugurtha pacificante*, c'est-à-dire *quum Jugurtha de pace agebat*, cf. XLVI et XLVII. — 8. *Suppliciis*, pour *precibus intentis*, dans un autre sens que XLVI, 2. — 9. *Principes... se conjurant*. Il y a ici une *anacoluthie* ou irrégularité dans la construction; car le verbe *conjurant* ne se rapporte qu'à *principes*, et *Vagenses*, grammaticalement, n'a aucun rôle dans la phrase. Abandonnant son idée primitive, qui était de montrer les dispositions des habitants de Vaga, Salluste passe brusquement au complot que forment les principaux habitants de la ville. Il faudrait régulièrement: *Cum Vagenses... fatigare*

nam volgus¹⁰, uti plerumque solet et maxime Numidarum, ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum¹¹ erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum. Dein compositis inter se rebus in diem tertium constituunt¹², quod is festus celebratusque per omnem Africam ludum et lasciviam magis quam formidinem ostentabat. [3] Sed ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militaris et ipsum præfectum oppidi T. Turpilius Silanus, alii alium domos suos invitant; eos omnis præter Turpilius inter epulas obruncant; postea milites palantis, inermos¹³, quippe in tali die ac sine imperio, aggrediuntur. [4] Idem plebes facit, pars edocti ab nobilitate, alii studio talium rerum incitati, quis acta consiliumque¹⁴ ignorantibus tumultus ipse et res novæ satis placebant.

LXVII. [1] Romani milites, improviso metu incerti ignarique quid potissimum facerent, trepidare; arce oppidi, ubi signa et scuta erant, præsidium hostium; portæ ante clausæ fuga prohibebant¹; ad hoc mulieres puerique pro tectis² ædificiorum saxa et alia, quæ locus præbebat, certatim mittere. [2] Itaque neque caveri anceps malum, neque

tur... neque antea alienati essent...

— 10. *Nam volgus*, quant à la multitude... — 11. *Seditiosum, discordiosum*. Sur l'emploi de ces adjectifs, cf. *Observ.* 30. — 12. *Constituunt*. On trouve, ailleurs que dans Salluste, des exemples assez fréquents de ce verbe employé absolument. — 13. *Inermos*. Des deux formes *inermis* et *inermus*, Salluste emploie plutôt la seconde. — 14. *Acta consiliumque*, sorte d'hendiadys: *quæ et quo consilio res agerentur, ignorantibus*.

LXVII. 1. *Arce oppidi... prohibebant*. Les Romains ne pouvaient

ni se retirer dans la citadelle, où étaient déposés les étendards et les boucliers, puisqu'une troupe d'ennemis leur en interdisait l'accès, ni s'enfuir, puisque les portes de la ville avaient été fermées à l'avance. Cette phrase, dont l'idée est reprise par *anceps malum* § 2, met en lumière les deux causes principales qui viennent paralyser la défense des Romains et les livrer aux coups de l'ennemi. La phrase suivante indique une troisième cause du désastre, l'ardeur des femmes et des enfants. — 2. *Pro tectis*, du haut des toits.

a fortissimis infirmissimo generi³ resisti posse; juxta⁴ boni malique, strenui et imbelles inulti obtruncari. [5] In ea tanta asperitate, sævissimis Numidis et oppido undique clauso, Turpilius præfectus, unus ex omnibus Italicis, intactus profugit. Id misericordiane hospitis an pactione aut casu⁵ ita evenerit, parum comperimus; nisi⁶, quia illi in tanto malo turpis vita integra fama potior fuit, improbus intestabilisque⁷ videtur.

LXVIII. [1] Metellus, postquam de rebus Vagæ actis comperit, paulisper mæstus ex conspectu abit; deinde, ubi ira et ægritudo permixta sunt, cum maxuma cura ultum ire injurias festinat. [2] Legionem, cum qua hiemabat, et quam plurimos potest Numidas equites pariter cum¹ occasu solis expeditos educit et postero die, circiter hora tertia², pervenit in quamdam planitiem locis paulo superioribus circumventam³. [3] Ibi milites fessos itineris magnitudine et jam abnuentis omnia docet⁴: oppidum Vagam non amplius mille passuum⁵ abesse, decere illos reliquom laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissimis atque

— 3. *Infirmissimo generi*, les femmes et les enfants. — 4. *Juxta*, pour *pariter*, indistinctement. — 5. *Misericordiane... an pactione aut casu*. Sur cet emploi de *aut*, cf. XIV, 17. Le second terme de l'interrogation double se divise en deux parties; en ce cas c'est *aut* qui introduit la seconde partie de ce second terme, qui vient en quelque sorte corriger la première. Par cette tournure, Salluste indique que c'est la dernière supposition qui lui paraît la plus acceptable. — 6. *Nisi...* Cf. XXIV, 5, et la note. — 7. *Intestabilisque*. Dans le sens propre, *intestabilis* se dit de ce-

lui qui ne peut ni faire son testament, ni ester en justice. Comme une semblable incapacité était toujours la conséquence de quelque crime et de quelque condamnation grave, *intestabilis*, au sens figuré, équivaut à *nefarius*, *detestabilis*.

LXVIII. 1. *Pariter cum* indique la simultanéité. — 2. *Hora tertia*, environ 9 heures du matin. — 3. *Circumventam*. Avec un nom de lieu, on emploie plus souvent *circumdatus*. — 4. *Abnuentis omnia docet*. Dans cette phrase *abnuentis* est pris absolument et *omnia* est le complément de *docet*. — 5. *Mille pas-*

miserrumis, pœnas caperent; prælerea prædam benigne ostentat. [4] Sic animis eorum arrectis, equites in primo⁶ late, pedites quam artissime ire et signa occultare jubet.

LXIX. [1] Vagenses ubi animum advortere¹ ad se vorsum² exercitum pergere, primo, uti erat res, Metellum esse rati, portas clausere; deinde, ubi neque agros vastari et eos, qui primi aderant, Numidas equites³ vident, rursum⁴ Jugurtham arbitrati cum magno gaudio obvii procedunt. [2] Equites peditesque, repente signo dato, alii volgum⁵ effusum oppido cædere, alii ad portas festinare, pars turris capere; ira atque prædæ spes amplius quam lassitudo posse⁶. [3] Ita Vagenses biduom modo ex perfidia⁷ lætati; civitas magna et opulens⁸ cuncta pœnæ aut prædæ fuit⁹. [4] Turpilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus a Metello causam dicere, postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque capite pœnas solvit : nam is civis ex Latio erat¹⁰.

suum, 1478, 70 mètres. — Mille est employé ici comme substantif à l'accusatif; sur la construction des noms de nombre avec *amplius*, cf. LVIII, 3, et la note. — 6. *In primo*, au neutre pris substantivement : en première ligne, à l'avant-garde.

LXIX, 1. *Animum advortere*, cf. XXXV, 8, et la note. — 2. *Vorsum*, adverbe ici comme LVIII, 4. — 3. *Numidas equites*, attribut de *eos*; il faut suppléer *esse*. — 4. *Rursum*, par une opinion contraire, revenant sur leur première pensée. — 5. *Volgum*, au masculin, forme archaïque, qui se retrouve encore LXXIII, 5. Cf. *Observ.*, 8. — 6. *Amplius... posse*. On trouve beaucoup plus souvent *plus posse*. — 7. *Ex perfidia*, à la suite de leur trahison. Cf.

XXXVI, 3. — 8. *Opulens* ne se rencontre qu'ici; la forme ordinaire est *opulentus*. On trouve encore, LXXXV, 34, *opulenter*, forme de l'adverbe qui correspond à *opulens*. — 9. *Pœnæ aut prædæ fuit*. L'expression *pœnæ esse* est extraordinaire, mais ce qu'il y a d'insolite dans cette tournure est adouci par le voisinage de *prædæ*. Le sens est que la ville de Vaga fut livrée aux soldats pour que les habitants fussent punis et leurs biens pillés. — 10. *Nam is civis ex Latio erat*. Cette phrase est ajoutée pour expliquer le mot *verberatus*. Sans discuter la question de savoir jusqu'à quel point les lois *Porcia* et *Sempronia* restreignaient le pouvoir du général en chef, il est évident que les soldats, citoyens

LXX. [1] Per idem tempus Bomilcar, cujus impulsu¹ Jugurtha deditioem, quam metu² deseruit, inceperat, suspectus regi et ipse eum suspiciens³, novas res cupere, ad perniciem ejus dolum quærere, die noctuque fatigare animum⁴; [2] denique omnia tentando⁵ socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus, carum acceptumque popularibus suis, qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare et omnis res exsequi solitus erat, quæ Jugurthæ fesso aut majoribus adstricto superaverant⁶; ex quo illi gloria opesque inventæ. [3] Igitur utriusque consilio dies insidiis statuitur; cetera, uti res posceret, ex tempore⁷ parari placuit. [4] Nabdalsa ad exercitum profectus, quem inter hiberna Romanorum jussus habebat, ne ager inultis hostibus⁸ vastaretur. [5] Is postquam magnitudine facinoris percussus ad tempus⁹ non venit metusque¹⁰ rem impediēbat, Bomilcar, simul cupidus incepta patrāndi et timore socii anxius, ne omisso veterē consilio novom quæreret¹¹, litteras

romains de naissance, étaient mieux protégés que les autres par ces lois. Aussi, Salluste, qui approuve le traitement infligé à Turpilius, a soin, pour expliquer comment Métellus a pu le faire battre de verges, de rappeler que le condamné était citoyen romain, il est vrai, mais originaire du Latium (*civis ex Latio*); par suite, il pouvait ne pas posséder, dans toute leur plénitude, les privilèges du citoyen.

LXX. 1. *Cujus impulsu...*, cf. LXI et LXII. — 2. *Metu*, déflance. — 3. *Suspiciens* équivaut à *suspectum habens*. C'est le seul passage où *susplicere* soit employé dans ce sens. — 4. *Fatigare animum*, suppléez *suum*. Bomilcar se travaillait l'esprit pour trouver les moyens de perdre Jugurtha. —

5. *Omnia tentando*, à force de recherches. — 6. *Superaverant*. Cf. LXIV, 1. — 7. *Ex tempore*, au moment même. Un seul point était fixé à l'avance, le jour où l'on attaquerait Jugurtha; quant au reste, c'est-à-dire aux détails de l'exécution, il se réservait de l'improviser (*ex tempore*), en prenant conseil des circonstances (*uti res posceret*). — 8. *Inultis hostibus*, ablatif absolu, *ita ut hostes inulti abirent*. — 9. *Ad tempus*, au temps fixé. — 10. *Metusque*, la crainte qu'éprouvait Nabdalsa. — *Impediēbat*, à l'imparfait, parce qu'il s'agit d'un fait qui se prolonge; tout le complot se trouvait arrêté par les terreurs de Nabdalsa. — 11. *Timore socii anxius...*, ne quæreret. La pusillanimité de Nabdalsa faisait craindre à Bomilcar

ad eum per homines fidelis mittit, in quis mollitiam sordiamque viri accusare¹², testari deos, per quos juravisset, monere ne præmia Metelli in pestem convorteret¹³ : Jugurthæ exitium adesse; ceterum suane an Metelli virtute¹⁴ periret, id modo agitari; proinde reputaret cum animo suo præmia an cruciatum mallet.

LXXI. [1] Sed cum eæ litteræ allatæ, forte Nabdalsa exercito corpore fessus in lecto quiescebat, [2] ubi cognitis Bomilcaris verbis primo cura, deinde, uti ægrum animum solet, somnus cepit. [3] Erat ei Numida quidam negotiorum curator, fidus acceptusque et omnium consiliorum, nisi¹ novissimum, particeps. [4] Qui postquam allatas litteras audivit et ex consuetudine ratus² opera aut ingenio suo opus esse, in tabernaculum introiit, dormiente illo, epistulam, super caput in pulvino temere³ positam, sumit ac perlegit, dein propere, cognitis insidiis, ad regem pergit. [5] Nabdalsa paulo post experrectus, ubi neque epistulam reperit et rem omnem, uti acta erat, cognovit, primo indicem persequi conatus, postquam id frustra fuit⁴, Jugurtham placandi gratia accedit; dicit, quæ ipse paravisset facere⁵, perfidia clientis sui

que son complice, renonçant à son premier dessein, n'en formât un tout différent, c'est-à-dire ne prit le parti d'aller révéler le complot au roi. — 12. *In quis... accusare...*, emploi remarquable et très rare de l'infinif historique dans une proposition subordonnée. Cf. *Observations*, 66. — 13. *Ne præmia Metelli in pestem convorteret*. En livrant Jugurtha, Bomilcar et son complice pouvaient s'attendre à recevoir de Métellus les plus magnifiques récompenses; en lui restant fidèles, ils risquaient d'attirer sur eux, après la défaite de Jugurtha que

Bomilcar considère comme certaine, les rigueurs du général romain, à qui ils auraient manqué de parole. — 14. *Suane... virtute*, par leur courage. Dans le style direct, on mettrait ici *nostra*.

LXXI. 1. *Nisi*, dans le sens de *excepté*, ne s'emploie régulièrement qu'après des expressions négatives. — 2. *Ratus*, suppléé est; et lorsqu'il se fut imaginé, par suite des habitudes prises, que son maître avait besoin de son concours ou de ses conseils. — 3. *Temere*, c'est-à-dire *negligenter*. — 4. *Id frustra fuit*. Cf. *Observations*, 79. — 5. *Quæ ipse*

præventa; lacrumans obtestatur per amicitiam perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere⁶ suspectum sese haberet.

LXXII. [1] Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placide respondit. Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis iram oppresserat, ne qua ex eo negotio seditio oreretur¹. [2] Neque post id locorum² Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuit; neque loco neque mortali cuiquam aut tempori satis credere, civis hostisque juxta³ metuere, circumspectare omnia et omni strepitu pavescere, alio atque alio loco, sæpe contra decus regium, noctu requiescere, interdum somno excitus arreptis armis tumultum facere; ita⁴ formidine quasi vecordia exagitari.

LXXIII. [1] Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris et indicio patefacto¹ ex perfugis cognovit, rursus tanquam ad integrum bellum² cuncta parat festinatque. [2] Marium fatigantem³ de profectioe, simul et invitum et offensum sibi parum idoneum ratus⁴ domum dimittit⁵. [3] Et Romæ ple-

paravisset facere, à savoir la révélation du complot. — 6. *Super tali scelere*. Chez les écrivains de l'époque impériale, on rencontre fréquemment, comme ici, *super* dans le sens de *de*; mais cette construction est très rare dans la prose classique.

LXXII. 1. *Oreretur*, archaïsme pour *oriretur*. — 2. *Post id locorum*, à partir de ce moment. Cf. LXIII, 6, et la note. — 3. *Juxta*, adverbe, *pariter*. — 4. *Ita*, tant il est vrai que...; on trouve plus souvent dans ce sens *adeo*.

LXXIII. 1. *Indicio patefacto*, la découverte du complot, expression elliptique pour *insidiis per indicium patefactis*. — 2. *Tan-*

quam ad integrum bellum, comme pour une guerre qui n'aurait pas encore été commencée, c'est-à-dire une guerre toute nouvelle. — 3. *Fatigantem*. Cf. XI, 4. — 4. *Simul et... ratus*. Le premier *et* ne s'oppose pas au second, mais doit se joindre à *simul*. Dans cette phrase, l'auteur expose le second motif qui, tout aussi bien que les instances de Marius, déterminent Métellus à lui accorder son congé. — 5. *Domum dimittit*. D'après Plutarque, les comices devaient avoir lieu dans douze jours. En deux jours et une nuit, Marius fit le trajet du camp à Utique, et de là quatre jours de navigation lui suffirent

bes, litteris, quæ de Metello ac Mario missæ erant, cognitæ, volenti animo⁶ de ambobus acceperant⁷. [4] Imperatori nobilitas, quæ antea decori fuit, invidiæ esse; at illi alteri generis humilitas favorem addiderat; ceterum in utroque magis studia partium quam bona aut mala sua moderata⁸. 5] Præterea seditiosi magistratus volgum exagitare, Mellum omnibus contionibus capitis arcessere⁹, Mari virtutem in majus celebrare¹⁰. [6] Denique plebes sic accensa, ut opifices agrestesque omnes, quorum res¹¹ fidesque in nanibus sitæ erant, relictis operibus frequentarent¹² Marium et sua necessaria post illius honorem ducerent. [7] Ita percussa nobilitate post multas tempestates¹³ novo homini consulatus mandatur¹⁴; et postea populus a tribuno plebis T. Manlio Mancino rogatus¹⁵ quem vellet cum Jugurtha bel-

pour arriver en Italie. — 6. *Volenti animo*, c'est-à-dire *libenter*, parce que ces rapports s'accordaient avec les dispositions du peuple, favorable à Marius et hostile à son adversaire. — 7. *Acceperant*, au pluriel, parce que le mot *plebes* implique une idée de pluralité; d'ailleurs, tournure plus fréquente en poésie qu'en prose. — 8. *Ceterum... moderata*, suppléez *sunt*; *moderata sunt* a pour sujet *studia partium* et est employé absolument; le complément, s'il était exprimé, serait *plebem* ou *plebis animum*. Le sens est celui-ci : D'ailleurs, en ce qui touche les deux personnages, c'était l'esprit de parti (*studia partium*) bien plus que les qualités ou les défauts personnels (*sua*) de chacun d'eux, qui guidait (*moderata sunt*) les appréciations du peuple. — 9. *Capitis arcessere*. Cf. XXXII, 1. — 10. *In majus celebrare*, célébrer et exa-

gérer, ἐπὶ τὸ μᾶλλον κοσμεῖν. — 11. *Res*, la fortune; *fides*, le crédit. — 12. *Frequentarent*, faisaient cortège. — 13. *Post multas tempestates*, c'est-à-dire *post longam annorum seriem*. — 14. *Consulatus mandatur*. Marius fut élu pour l'an 647 (107 avant J.-C.); son collègue était L. Cassius Longinus, cf. XXXI, 1. — 15. *Populus a... Mancino rogatus*. Il semble que le sénat ait rendu successivement deux décrets, l'un, LXII, 10, pour proroger le commandement de Métellus pour l'année 616 (108), l'autre, dont il est fait mention ici, pour le prolonger pendant l'année 107. C'est ce dernier décret dont le tribun demande et obtient l'abrogation. Le sénat avait bien le droit, en vertu de la loi Sempronia, XXVII, 3, de désigner les provinces où seraient envoyés les magistrats; mais comme la loi Sempronia contenait aussi un article qui interdisait de prolonger arbitrairement le

lum gerere, frequens¹⁶ Marium jussit. Sed paulo ante senatus Metello Numidiam decreverat; ea res frustra fuit.

LXXIV. [1] Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis, quorum plerosque ipse necaverat, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum¹ profugerant, cum neque bellum geri sine administris posset et novorum fidem in tanta perfidia veterum experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabat². Neque illi res neque consilium aut quisquam hominum satis placebat; itinera præfectosque in dies³ mutare, modo advorsum hostis, interdum in solitudines pergere, sæpe in fuga, ac post paulo in armis spem habere, dubitare virtuti an fidei popularium minus crederet: ita, quocumque intenderat⁴, res advorsæ erant. [2] Sed inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit; Numidæ ab Jugurtha pro tempore⁵ parati instructique; dein prælium incipitur⁶. [3] Qua in parte rex pugnae affuit, ibi aliquamdiu certatum; ceteri⁷ ejus omnes milites primo congressu pulsati fugatique. Romani signorum et armorum aliquanto numero, hostium paucorum potiti⁸; nam ferme Numidis in omnibus præliis magis pedes quam arma tuta sunt⁹.

commandement d'un gouverneur de province, on s'explique que Manlius Mancinus ait pu, en s'appuyant sur cet article, faire casser le sénatus-consulte de 646. — 16. *Frequens*, réuni en grand nombre, c'est-à-dire par de nombreux suffrages.

LXXIV. 1. *Ad regem Bocchum*. Cf. XIX. 7. — 2. *Varius*, c'est-à-dire *non sibi constans, modo huc modo illuc fluctuans*. — *Agitabat* est employé ici dans le sens qu'il a si souvent chez Salluste de *vivebat, erat*. — 3. *In dies*. Cf. XLIV, 5, note 9. — 4. *Quocumque intenderat*, c.-à-d. *quodcumque*

conatus erat, dans toutes ses tentatives. — 5. *Pro tempore*, autant que le permettait la circonstance. — 6. *Prælium incipitur*. Cf. LVII, 3. — 7. *Ceteri* oppose le reste de l'armée aux soldats qui combattaient autour de Jugurtha. *Qua in parte...* équivaut, en effet, à *quibus militibus rex affuit, ab iis certatum est*. — 8. *Numero... hostium... potiti*. Salluste, qui construit *potiri* tantôt avec l'ablatif, tantôt avec le génitif, emploie ici concurremment les deux tournures. — *Aliquanto numero*, équivaut à *numero satis magno*. — 9. *Nam ferme... tuta sunt*: car

LXXV. [1] Ea fuga Jugurtha impensius modo¹ rebus suis diffidens cum perfugis et parte equitatus in solitudines, dein Thalam² pervenit, in oppidum magnum atque opulentum, ubi plerique thesauri filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat³. [2] Quæ postquam Metello comperta sunt, quamquam inter Thalam flumenque proximum, in spatio millium quinquaginta⁴, loca arida atque vasta esse cognoverat, tamen spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnis asperitates supervadere⁵ ac naturam etiam vincere aggreditur. [3] Igitur omnia jumenta sarcinis levare jubet, nisi⁶ frumento dierum decem; ceterum utris modo et alia aquæ idonea portari. [4] Præterea conquirat ex agris quam plurimum potest domiti pecoris; eo⁷ imponit vasa cujusque modi sed pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum [5] Ad hoc finitumis imperat, qui se post regis fugam Metello, dederant, quam plurimum quisque aquæ portaret; diem locumque, ubi præsto forent, prædicat; [6] ipse ex flumine, quam proximum oppido aquam⁸ esse supra diximus, jumenta onerat; eo modo instructus ad Thalam proficiscitur. [7] Deinde, ubi ad id loci⁹ ventum, quo Numidis

dans presque tous les combats, les Numides mettent leur espoir de salut dans la rapidité de leur fuite plutôt que dans leurs armes.

LXXV. 1. *Impensius modo*. Cf. XLVII, 3, et la note. — 2. *Thalam*. Cette ville, appelée aussi *Thélepte*, était située au sud de *Sicca*; on n'en connaît pas l'emplacement exact. — 3. *Filiorumque... cultus erat*, c'est-à-dire *quæcunque ad filios excolendos pertinebant*. *Cultus*, employé ici au sens concret, désigne ce que nous appellerions aujourd'hui la maison des jeunes princes, et comprend leurs esclaves, leurs gouverneurs aussi bien que le mobi-

lier, les objets précieux et tout l'appareil d'une demeure royale.

— 4. *In spatio... quinquaginta*, sur un espace de cinquante milles, environ 74 kilomètres. — 5. *Supervadere*. C'est le seul exemple de ce mot pris dans le sens figuré. — 6. *Nisi*. Cf. LXXI, 3, et la note. — 7. *Eo*, adverbe; sur la construction de *imponere* avec un adverbe qui marque le mouvement, cf. *Observations*, 14. — 8. *Ex flumine, quam proximum oppido aquam*. Le pronom relatif, comme il arrive souvent, prend le genre du substantif attribut. — *Proximum*, est ici un superlatif relatif. — 9. *Ad id loci*,

præceperat¹⁰, et castra posita munitaque sunt, tanta repente cælo missa vis aquæ dicitur, ut ea modo¹¹ exercitui salis superque foret. [8] Præterea commeatus spe amplior, quia Numidæ, sicuti plerique in nova deditione¹², officia intenderant¹³. [9] Ceterum milites religione¹⁴ pluvia magis usi, eaque res multum animis eorum addidit; nam rati sese dis immortalibus curæ esse. Deinde postero die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. [10] Oppidani, qui se locorum asperitate munitos crediderant, magna atque insolita re perculsi, nihilo segnius bellum parare; idem nostri facere.

LXXVI. [1] Sed rex, nihil jam infectum¹ Metello credens, quippe qui omnia, arma, tela, locos, tempora, denique naturam ipsam ceteris imperitantem industria vicerat, cum liberis et magna parte pecuniæ ex oppido noctu profugit; neque postea in ullo loco amplius uno die aut una nocte moratus, simulabat sese negoti² gratia properare; ceterum proditionem timebat, quam vitare posse celeritate putabat³; nam talia consilia per otium et ex opportunitate capi⁴. [2] At Metellus, ubi oppidanos prælio intentos⁵, simul oppidum et operibus et loco munitum videt, vallo fossaque mœnia circumvenit. [3] Deinde locis ex copia maxime idoneis⁶

à cet endroit. Cf. LXIII, 6, et la note. — 10. *Quo... præceperat*: il faut suppléer *ut venirent*, dont l'idée est contenue dans *ventum est*; c'est ce qui explique l'emploi de *quo* dans cette phrase. — 11. *Ea modo*. Cette eau à elle seule, indépendamment de toute celle que Métellus avait fait transporter. — 12. *In nova deditione*: on rencontrerait plus souvent dans ce sens *recenti*. — 13. *Officia intenderant*, avaient montré beaucoup de zèle. — 14. *Reli-*

gione, c'est-à-dire *propter religionem*, par un effet de la superstition.

LXXVI. 1. *Infectum* a ici la valeur d'un adjectif en *bilis*; cf. II, 3, note 6. — 2. *Negoti*, des affaires pressantes, importantes. — 3. *Posse putabat*. Le pronom sujet de la proposition infinitive est omis. Cf. LXIV, 5, note 16. — 4. *Capi*, infinitif régi par *putabat*. — 5. *Prælio intentos*, prêts à soutenir l'attaque des Romains. — 6. *Locis ex copia maxime idoneis*, dans les positions

vineas agere, aggerem jacere et super aggerem impositis turribus opus et administros⁷ tutari. [4] Contra hæc oppidani festinare, parare; prorsus ab utrisque nihil reliquom⁸ fieri. [5] Denique Romani, multo ante⁹ labore præliisque fatigati, post dies quadraginta quam eo ventum erat, oppido modo¹⁰ potiti; præda omnis ab perfugis corrupta. [6] Ei postquam murum arietibus feriri resque suas afflictas vident, aurum atque argentum et alia, quæ prima ducuntur¹¹,

domum regiam comportant; ibi vino et epulis onerati illaque et domum et semet igni corrumpunt¹², et, quas victi ab hostibus¹³ pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependere.

LXXVII. [1] Sed pariter cum¹ capta Thala legati ex oppido Lepti² ad Metellum venerant, orantes uti præsidium præfectumque eo mitteret: Hamilca-



Monnaie de bronze de Leptis la Petite. — Tête de Mercure.

rem quemdam, hominem nobilem, factiosum, novis rebus studere, advorsum quem neque imperia magistratum neque

les plus favorables qu'il put trouver, étant donnée la nature du terrain. Sur le sens de *ex copia*, cf. XXXIX, 5, et la note. — 7. *Opus et administros*, les ouvrages (que le général avait fait construire en vue du siège) et les travailleurs. — 8. *Nihil reliquom*. Rien ne reste à faire, c'est-à-dire rien n'est négligé. — 9. *Ante* se construit avec *fatigati*; *multo* est adjectif et se rapporte à *labore*. — 10. *Oppido modo*, de la ville seulement, où il ne restait plus que des murailles; *modo* oppose *op-*

pido à præda. — 11. *Quæ prima ducuntur*. Cf. XLI, 1. — 12. *Igni corrumpunt*. Il y a ici un zeugma; c'est seulement à la faveur des deux noms de choses qui précèdent, que *semet*, représentant des personnes, peut être joint à *igni corrumpunt*. — 13. *Ab hostibus*, doit se construire avec *metuerant*, et non avec *victi*.

LXXVII. 1. *Pariter cum*. Cf. LXVIII, 2, et la note. — 2. *Lepti*, il s'agit de *Leptis major*; sur l'emplacement de cette ville, cf. XIX.

leges valerent; ni id festinaret, in summo periculo suam salutem³, illorum socios fore. [2] Nam Leptitani jam inde a principio belli Jugurthini ad Bestiam consulem, et postea Romam miserant amicitiam societatemque rogatum. [3] Deinde, ubi ea impetrata, semper boni fidelesque mansere et cuncta a Bestia, Albino Metelloque imperata nave⁴ fecerant. [4] Itaque ab imperatore facile quæ petebant, adepti. Emissæ⁵ eo cohortes Ligurum quattuor, et C. Annius præfectus.

LXXVIII. [1] Id oppidum ab Sidoniis conditum est¹, quos accepimus, profugos ob discordias civilis, navibus in eos locos venisse; ceterum situm inter duas Syrtis², quibus nomen ex re³ inditum. [2] Nam duo sunt sinus prope in extrema Africa⁴, impares magnitudine, pari natura: quorum proxima terræ⁵ præalta sunt; cetera, uti fors tulit, alta alia, alia in tempestate vadosa⁶. [3] Nam, ubi mare magnum esse⁷ et sævire ventis cœpit, limum harenamque et saxa in-

3, note 12. — 3. *Suam salutem*, la vie des habitants de Leptis, *suam* se rapportant toujours, dans le style indirect, à la personne qui parle; *illorum*, c'est-à-dire *Romanorum*, à qui s'adresse le discours. — 4. *Nave*, expression archaïque pour *naviter*. — 5. *Emissæ*. L'emploi du composé, au lieu du simple *missæ*, donne plus de précision à la phrase; les troupes envoyées à Leptis sont *détachées* du corps d'armée principal.

LXXVIII. 1. *Ab Sidoniis conditum est*, vers l'an 1100 av. J.-C. — 2. *Duas Syrtis*, cf. XIX, 3. — 3. *Nomen ex re*. On fait dériver *Syrtis* du grec σύρτις, *trahere*. Cf. § 3, où l'auteur donne lui-même cette explication. — 4. *Prope in extrema Africa*, presque à l'extrémité (orientale) de l'Afrique; on

sait que, pour les anciens, l'Égypte faisait partie de l'Asie. — 5. *Proxima terræ*.... Dans les parties les plus rapprochées de la côte, ils ont une grande profondeur. — 6. *Cetera... vadosa*. *Cetera* s'oppose à *proxima terræ*, et désigne les parties des deux golfes éloignées du rivage; *uti fors tulit* porte sur l'ensemble de la phrase et marque le changement perpétuel des parties basses et des parties profondes, se déplaçant au hasard suivant les caprices des vents; *in tempestate* retombe sur *vadosa*, car c'est la tempête qui forme les bas-fonds, ainsi que l'indique l'auteur, § 3. Cf. Lucain, IX, 303 sqq. — 7. *Mare magnum esse... cœpit*, lorsque la mer devient forte; Cf. Xén. *Anab.* V, 8, 20, θάλαττα μεγάλη. — 8. *Facies*

gentia fluctus trahunt ; ita facies locorum⁸ cum ventis simul mulatur ; Syrtes ab tractu nominatæ. [4] Ejus civitatis lingua modo convorsa conubio Numidarum, legum cultusque pleraque Sidonica ; quæ eo facilius retinebant, quod procul ab imperio regis⁹ ætatem agebant. [5] Inter illos et frequentem Numidiam¹⁰ multi vastique loci erant.

LXXIX. [1] Sed, quoniam in eas regiones per Leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum Carthaginiensium memorare : eam rem nos locus admonuit¹. [2] Qua tempestate Carthaginienses pleraque Africa² imperitabant, Cyrenenses³ quoque magni atque opulenti fuere. [3] Ager in medio harenosus, una specie⁴ ; neque flumen neque mons erat, qui finis eorum discerneret : quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit⁵. [4] Postquam utrimque legiones⁶, item classes sæpe fusæ fugatæque et alteri alteros aliquantum attriverant, veriti ne mox victos victoresque defessos alius aggrederetur, per indutias sponsionem faciunt, uti certo die legati domo profiscerentur ; quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. [5] Igitur Carthagine duo fratres missi, quibus nomen

locorum, la configuration des lieux. — 9. *Procul ab imperio regis*. Salluste fait entendre que Leptis n'était rattachée que nominalemeut au royaume de Numidie ; en réalité, grâce à la distance, elle jouissait d'une véritable indépendance. — 10. *Frequentem Numidiam* équivalait à *Numidiam, qua frequens est*.

LXXIX. 1. *Eam rem nos locus admonuit*. *Admonuit* est construit ici avec deux accusatifs, parce que Salluste considère *eam rem* comme l'équivalent d'un ad-

jectif déterminatif neutre, *id.* — 2. *Pleraque Africa*, à l'ablatif, la préposition *in* étant omise. *Pleraque* peut être considéré comme l'équivalent de *ferè tota*, et l'on sait que la préposition se retranche régulièrement, quand le nom de lieu est accompagné de l'adjectif *totus*. — 3. *Cyrenenses*. Cf. XIX, 3. — 4. *Una specie*, d'un aspect uniforme. — 5. *In... bello habuit*, les entretint dans un état de guerre ; par cette expression, l'auteur marque la durée et la continuité des hostilités. — 6. *Legiones*. Cf. *Catilina*, llll,

Philænis⁷ erat, maturavere iter pergere⁸; Cyrenenses tardius iere. Id socordiane an casu acciderit, parum cognovi. [6] Ceterum solet in illis locis tempestas haud secus atque in mari retinere⁹. Nam, ubi per loca æqualia et nuda gignentium¹⁰ ventus coortus harenam humo excitavit, ea, magna vi agitata, ora oculosque implere solet, ita prospectu impedito morari iter. [7] Postquam Cyrenenses aliquanto¹¹ posteriores se esse vident et ob rem corruptam¹² domi pœnas metuunt, criminari Carthaginensis ante tempus domo digressos, conturbare rem, denique omnia malle quam victi abire. [8] Sed cum Pœni aliam condicionem, tantummodo æquam, peterent, Græci¹³ optionem Carthaginensium faciunt¹⁴, ut vel illi¹⁵, quos finis populo suo peterent, ibi¹⁶ vivi obruerentur, vel eadem condicione sese quem in locum vellent processuros. [9] Philæni, condicione probata, seque vitamque suam reipublicæ condonavere¹⁷: ita vivi obruti. [10] Carthaginenses in eo loco Philænis fratribus aras consecravere, aliique illis domi honores instituti. Nunc ad rem redeo.

3. et la note. — 7. *Philænis*. L'auteur a déjà fait mention des autels des Philènes, XIX, 3. — 8. *Iter pergere*: partout ailleurs, Salluste emploie *pergere* comme verbe intransitif. — 9. *Retinere*, employé absolument s. ent.: les voyageurs. — 10. *Nuda gignentium*, dépourvus de toute végétation. *Nuda* avec le génitif est une construction très rare en prose; on emploie d'ordinaire l'ablatif avec ou sans la préposition *ab*. — *Gignentia* est un participe neutre, pris substantivement. De plus, l'actif est mis pour le passif, et *gignentia* équivaut à *quæ gignuntur*, τὰ φύόμενα, les êtres qui sont produits, qui poussent, c.-à-

d. ici, les végétaux; cf. XCIII, 4. — 11. *Aliquanto*. La différence, en effet, était sensible; les autels des Philènes sont situés à 180 milles environ de Carthage, à 80 milles seulement de Cyrène. — 12. *Ob rem corruptam*, c.-à-d. *ob acceptum in perficiendo negotio detrimentum*. — 13. *Græci*, les habitants de Cyrène, colonie grecque. — 14. *Optionem Carthaginensium faciunt*, laissent le choix aux Carthaginois. — 15. *Illi*, les Carthaginois, à qui s'adresse le discours, dans le style direct, on mettrait *vos*. — 16. *Quos finis...*, *ibi*. *Ibi* équivaut à *in eis* et représente *finis*. — 17. *Condonavere*, c'est-à-dire *dono quasi obtulere*

LXXX. [1] Jugurtha postquam¹, amissa Thala, nihil satis firmum contra Metellum p̄tat, per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Gætulos², genus hominum ferum incultumque et eo tempore ignarum nominis Romani³. [2] Eorum multitudinem in unum cogit ac paulatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare⁴, item alia militaria facere. [3] Præterea regis Bocchi proximos magnis muneribus et majoribus promissis ad studium sui perducit; quis adjutoribus regem aggressus impellit, uti advorsum Romanos bellum incipiat [4] Id ea gratia⁵ facilius proniusque fuit, quod Bocchus, initio hujusce belli, legatos Romam miserat sœdus et amicitiam petitum; [5] quam rem, opportunissimam incepto bello, pauci⁶ impediverant, cæci avaritia, quis omnia, honesta atque inhonesta, vendere mos erat. [6] Etiam⁷ antea Jugurthæ⁸ filia Bocchi nupserat. Verum ea necessitudo apud Numidas Maurosque levis ducitur, quia singuli, pro opibus quisque, quam plurimas uxores, denas alii, alii pluris habent, sed reges eo amplius⁹. [7] Ita animus multitudine distrahitur; nulla pro socia obtinet¹⁰, pariter omnes viles sunt.

LXXXI. [1] Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide data et accepta, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit: Romanos injustos, profunda ava-

LXXX, 1. *Jugurtha postquam.* Les événements que Salluste va raconter appartiennent au commencement de l'année 647 (107 av. J.-C.). — 2. *Ad Gætulos.* Cf. XVIII, 1 et 9. — 3. *Ignarum nominis Romani*, ne connaissant pas les Romains, même de nom. — 4. *Imperium observare* ne signifie pas « obéir, » mais « être attentif au commandement ». — 5. *Ea gratia.* Cf. LIV, 4, note 9. — 6. *Pauci*, quelques personnages

de la faction aristocratique, gagnés par Jugurtha. — 7. *Etiam* doit être détaché de *antea* et indique un nouveau motif, par lequel s'explique le succès des démarches de Jugurtha. — 8. *Jugurthæ*, au datif. Bocchus était le beau-père de Jugurtha. — 9. *Eo amplius* suppléer *quo majores eis sunt opes*. — 10. *Pro socia obtinet.* Le verbe *obtinere* s'emploie souvent absolument dans le sens de *per quoddam tempus durare, in consuetu-*

ritia, communis omnium hostis esse; eandem illos causam belli cum Boccho habere, quam secum et cum aliis gentibus, lubidinem imperitandi, quis¹ omnia regna advorsa sint; tum² sese, paulo ante Carthaginensis, item regem Persen³, post, uti quisque opulentissimus videatur, ita Romanis hostem fore⁴. [2] Eis atque aliis talibus dictis ad Cirtam oppidum iter constituunt, quod ibi Q. Metellus prædam captivosque et impedimenta locaverat. [3] Ita Jugurtha ratus aut capta urbe operæ pretium fore⁵ aut, si dux Romanus auxilio suis venisset, prælio sese certaturos. [4] Nam callidus id modo festinabat, Bocchi pacem⁶ imminuere⁷, ne moras agitando aliud quam bellum mallet.

LXXXII. [1] Imperator postquam de regum societate cognovit, non temere neque, uti sæpe jam¹ victo Jugurtha consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit; ceterum haud procul ab Cirta castris munitis reges opperitur, melius esse ratus cognitis Mauris, quoniam is novos hostis accesserat², ex commodo³ pugnam facere. [2] Interim Roma per litteras certior fit provinciam Numidiam Mario datam; nam⁴

dinem abuisse, « aucune ne jouit des prérogatives de l'épouse légitime. »

LXXXI. 1. *Quis* a pour antécédent *illos*. — 2. *Tum*, dans le style indirect, équivaut à *nunc* dans le style direct. — 3. *Regem Persen*. Cf. *Catilina*, LI, 5, et la note. — 4. *Fore* ne convient qu'au dernier membre de phrase; avec *sese*, il faut sous-entendre *esse*; avec *Carthaginensis* et *Persen*, *fuisse*. — 5. *Capta urbe operæ pretium fore*, qu'ils seraient bien payés de leurs peines, s'ils prenaient la ville. *Operæ pretium* est le sujet de *fore*, employé comme verbe substantif, et non comme simple verbe copulatif. — 6. *Bocchi pa-*

cem, suppléez *cum Romanis*. —

7. *Imminuere* équivaut à *disturbare*. Cet infinitif est régi par *festinabat*, et développe l'idée déjà annoncée par *id*; la phrase complète serait *id modo festinabat, nempe Bocchi...*

LXXXII. 1. *Sæpe jam* retombe sur *victo*, et non sur *consueverat*. —

2. *Quoniam... accesserat*. Salluste emploie ici l'indicatif, parce qu'il n'interprète pas le sentiment qui inspirait Métellus, mais parce qu'il donne, de lui-même, l'explication de la conduite du général. — 3. *Ex commodo*, c'est-à-dire *commoda occasione oblata*. 4. *Nam* correspond à une pensée sous-entendue. Le lecteur

consulem factum ante acceperat. Quibus rebus supra bonum aut honestum⁵ percussus, neque lacrimas tenere, neque moderari⁶ linguam; vir egregius in aliis artibus, nimis molliter ægritudinem pati. [3] Quam rem⁷ alii in superbiam vortebant, alii bonum ingenium contumelia accensum esse, multi, quod jam parva victoria ex manibus eriperetur. Nobis satis cognitum est illum magis honore Mari quam injuria sua excruciatum, neque tam anxie⁸ laturum fuisse, si adempta provincia alii quam⁹ Mario traderetur¹⁰.

LXXXIII. [1] Igitur eo dolore impeditus, et quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit postulatum, ne sine causa hostis populo Romano fieret: habere¹ tum² magnam copiam societatis amicitiaque conjungendæ, quæ potior bello esset, et quam-

pourrait supposer que Salluste a commis une omission, en ne parlant pas tout d'abord du consulat de Marius; *nam* répond à cette supposition: « Si je dis qu'on lui apprit cette nouvelle, *c'est qu'il* avait déjà été informé précédemment. — 5. *Supra bonum aut honestum*, plus vivement qu'il n'était convenable ou que sa dignité ne l'aurait comporté. — 6. *Moderari*, avec l'accusatif, au lieu du datif, qui est plus ordinaire en ce sens: *modérer, contenir la vivacité de son langage*. — 7. *Quam rem...*, phrase irrégulière; avec le second *alii*, il faut suppléer *putabant, arbitrabantur*, dont l'idée est contenue dans *vortebant*; avec *multi*, dans le troisième membre, il faut suppléer le même verbe, et de plus, *eum ideo accensum esse*, car *bonum ingenium* ne peut servir de sujet que dans le second mem-

bre. Entendez: Les uns attribuaient ce ressentiment à l'orgueil; pour d'autres, c'était la révolte d'une âme d'autant plus sensible à l'injure qu'elle était plus noble; beaucoup pensaient que l'irritation de Métellus venait de ce qu'on lui enlevait des mains une victoire assurée. — 8. *Anxie*, c'est-à-dire *perturbato et dejecto animo*. — 9. *Alii quam*; la tournure négative de toute la phrase explique que Salluste ait employé ici *quam*, bien que régulièrement *quam* ne se construise avec *alius* que quand ce mot est accompagné d'une négation. — 10. *Traderetur*, l'imparfait et non le plus-que-parfait; l'action n'est pas complètement terminée, la province n'ayant pas encore été remise aux mains de Marius.

LXXXIII. 1. *Habere*, suppléé *illum*, représentant *Bocchum*. — 2. *Tum*, équivaut à *nunc*. Cl.

quam opibus suis confideret, tamen non debere incerta pro certis mutare³; omne bellum sumi⁴ facile, ceterum ægerume desinere; non in ejusdem potestate initium ejus et finem esse; incipere cuivis, etiam ignavo, licere, deponi⁵, cum victores velint; proinde sibi regnoque suo consuleret, neu florentis res suas cum Jugurthæ perditis misceret. [2] Ad ea rex satis placide verba facit: sese pacem cupere, sed Jugurthæ fortunarum⁶ misereri; si eadem illi copia⁷ fieret, omnia conventura. [3] Rursus imperator contra postulata Bocchi nuntios mittit⁸; ille⁹ probare partim, alia abnuere. Eo modo sæpe ab utroque missis remissisque nuntiis tempus procedere et ex Metelli voluntate bellum intactum trahi.

LXXXIV. [1] At Marius, ut supra diximus, cupientissima plebe consul factus, postquam ei provinciam Numidiam populus jussit¹, antea jam infestus nobilitati, tum vero multus atque ferox instare², singulos modo, modo univorsos lædere; dicilitare sese consulatum ex victis illis spolia ce-

LXXXI, 1, note 2. — 3. *Incerta pro certis mutare*. Cf. LIII, 8. — 4. *Bellum sumi*. Cf. XX, 5, et la note. — 5. *Deponi* ne dépend pas de *licere*, mais du verbe déclaratif, *dicens, commemorans*, dont l'idée est contenue dans *legatos mittit postulatam* et domine toute la phrase. — 6. *Fortunarum*. Cf. XIII, 3, et la note. — 7. *Eadem illi copia* équivaut à *earundem rerum copia*, supplétez *quam sibi*; si l'on faisait à Jugurtha la même situation qu'à lui, c'est-à-dire si l'on permettait également au roi des Numides de conclure un traité avec Rome.

— 8. *Contra postulata Bocchi nuntios mittit* équivaut à *nuntios mittit qui contra postulata Bocchi verba facerent*, des ambassa-

deurs chargés de discuter les propositions de Bocchus.— 9. *Ille*, représente Bocchus.

LXXXIV. 1. *Ei... jussit*; dans cette expression, empruntée à la langue officielle, *jubere* prend le sens de *decernere* et se construit de la même façon. — 2. *Multus instare*. Cf. Thucydide IV, 22: Κλίων δὲ ἐνταῦθα δὴ πόλις ἐνέκιστο. — *Multus*, d'une manière générale, s'emploie pour marquer la fréquence et la répétition de l'action; on devra le traduire d'une manière différente selon les mots auxquels il est joint; quand il s'agit de prières, il désigne l'insistance, l'importunité; quand il s'agit d'attaques, comme ici, c'est l'acharnement; ailleurs, XCVI, 3, c'est l'activité du géné-

pisse ; alia præterea magnifica pro se et illis dolentia³. [2] Interim, quæ bello opus erant prima habere ; postulare legionibus⁴ supplementum, auxilia a populis et regibus sociisque⁵ arcessere, præterea ex Latio fortissimum quemque, plerosque militiæ, paucos fama cognitos⁶ accire et ambiundo⁷ cogere homines emeritis stipendiis⁸ secum proficisci. [3] Neque illi senatus, quamquam advorsus erat, de ullo negotio abnuere audebat ; ceterum supplementum etiam⁹ lætus decreverat, quia neque plebi militia volenti putabatur¹⁰, et Marius aut belli usum¹¹ aut studia volgi amissurus. Sed ea res frustra sperata : tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat. [4] Sese quisque præda locupletem fore, victorem domum rediturum, alia hujusmodi animis trahebant¹², et eos non paulum oratione sua Marius arreperat. [5] Nam postquam omnibus, quæ postulaverat, decretis milites scribere volt, hortandi causa,

ral qui se multiplie pour être sur tous les points où sa présence est utile. — 3. *Illis dolentia. Hoc mihi dolet*, dans les anciens écrivains, s'emploie dans le sens de *hoc mihi dolorem affert* ; c'est dans ce même sens que Salluste emploie ici le participe présent, *dolentia*. — 4. *Legionibus*. Les légions, recrutées exclusivement parmi les citoyens romains. — 5. *Sociisque*, probablement les alliés italiens, cf. XXXIX, 2, note 6, les autres alliés de Rome étant déjà désignés par *populis et regibus*. — 6. *Plerosque militiæ... cognitos*, qu'il avait connus pour la plupart à la guerre, dans les campagnes qu'ils avaient faites en commun. — 7. *Ambiundo*, à force de sollicitations. — 8. *Homines emeritis stipendiis* équivaut à *evoca-*

tos. Cf. *Catilina*, LIX, 3, et la note. — 9. *Etiam* retombe sur *lætus*, c'est même avec joie qu'il avait voté. — 10. *Neque plebi... volenti putabatur*, suppléez *esse*, équivaut à *quia putabatur militia plebi non grata fore*. — *Mihi volenti est* est une tournure imitée du grec, ἔστιν ἐμοὶ βουλομένῳ, que Salluste semble avoir introduite le premier dans la langue latine et que l'on retrouve après lui dans Tite-Live et dans Tacite. — 11. *Belli usum*, c'est-à-dire *quæ bello usui forent* et particulièrement le renfort, *supplementum*, qui vient d'être mentionné. — 12. *Animis trahebant*, locution formée par Salluste à l'imitation de *animo volvere*, mais la signification est plus forte : *semper, assidue animoolvebant*.

simul et nobilitatem, uti consueverat, exagitandi, contionem populi advocavit. Deinde hoc modo disseruit :

LXXXV [1] « Scio ego, Quirites, plerosque non eisdem artibus imperium a vobis petere et, postquam adepti sunt, gerere; primo industrios, supplicis, modicos¹ esse, dein per ignaviam et superbiam ætatem agere. [2] Sed mihi contra ea videtur²; nam quo pluris est univorsa res publica quam consulatus aut prætura, eo majore cura illam administrari quam hæc peti debere³. [3] Neque me fallit quantum cum maximo beneficio vostro⁴ negoti sustineam. Bellum parare simul et ærario parcere, cogere ad militiam eos quos nolis offendere, domi forisque omnia curare, et ea agere⁵ inter



G. Marius. — Buste gravé sur une pâte de verre trouvée à Palestrina.

LXXXV. 1. *Modicos*, même sens que *modestos*. — 2. *Sed mihi contra ea videtur*, pour moi, je suis d'un avis tout opposé. A la différence de ce qui a été remarqué, LVII, 5, *contra ea* n'a pas ici d'autre valeur que *contra*, pris absolument; cette locution modifie donc *videtur*, comme le ferait *aliter* ou tout autre adverbe. — 3. *Nam quo pluris est... debere*. Il y a dans cette phrase une espèce d'anocoluthe; le commencement

de la phrase, comme l'indiquent *nam* et l'emploi de l'indicatif *est*, est en style direct; puis, changeant brusquement de tournure, l'auteur termine par le style indirect, en rattachant l'infinitif *debere* à *videtur* de la proposition précédente. — 4. *Cum maximo beneficio vostro*, le consulat. — 5. *Et ea agere*. Sur cet emploi de *et*, cf. *Observ.*, 88. Et ici n'est pas une simple conjonction copulative, mais marque une gradation *et*

invidos, occursantis⁶, factiosos⁷, opinionem, Quirites, asperius est. [4] Ad hoc alii si deliquere, vetus nobilitas, majorum fortia facta, cognatorum et affinium opes, multæ clientelæ, omnia hæc præsidio adsunt; mihi spes omnes in memet sitæ, quas necesse est virtute et innocentia⁸ tutari; nam alia infirma sunt. [5] Et illud intellego, Quirites, omnium ora in me convorsa esse, æquos bonosque favere, quippe mea bene facta rei publicæ procedunt, nobilitatem locum invadundi⁹ quærere. [6] Quo mihi acrius annitundum est, uti neque vos capiamini¹⁰ et illi frustra sint¹¹. [7] Ita ad hoc ætatis a pueritia fui, uti omnis labores et pericula consueta habeam¹². [8] Quæ ante vostra beneficia gratuito faciebam, ea uti accepta mercede deseram non est consilium¹³, Quirites. [9] Illis difficile est in potestatibus temperare¹⁴, qui per ambitionem sese probos simulavere; mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi¹⁵, bene facere jam ex con-

quidem. — 6. *Occursantis*, qui se jettent au travers de vos desseins. — 7. *Factiosos*, cf. VIII, 1 et la note. — 8. *Innocentia* n'est pas employé ici dans un sens étroit, cf. XLVI, 1 et la note, mais signifie d'une manière générale *omnium malarum artium abstinencia*. — 9. *Locum invadundi*, l'occasion d'attaquer. *Invadere* est pris ici absolument; s'il fallait suppléer un régime, ce ne serait pas *me* seulement que l'on devrait sous-entendre, mais *me et vos*, ainsi que l'indique la phrase suivante. — 10. *Capiamini*, au sens propre, et non synonyme de *decipere*, c'est la continuation de la métaphore, déjà indiquée par *invadundi*. — 11. *Frustra sint*, cf. VII, 6; ici cette construction est d'autant plus remarquable que le

sujet est un nom de personne. — 12. *Ita fui, uti... habeam*. Le verbe est au présent dans la seconde proposition, parce qu'elle exprime une conséquence qui se rapporte essentiellement au moment où parle Marius. Salluste n'a pas établi de transition entre cette phrase et la précédente, mais l'idée intermédiaire est facile à suppléer : ces efforts me seront d'autant plus faciles à faire que dès mon enfance... — 13. *Uti... deseram non est consilium*. Salluste emploie ici, contrairement à son habitude, *ut* et le subjonctif après *consilium est*, pour mieux marquer l'idée de volonté, de tendance. — 14. *In potestatibus*. Cf. LXIII, 5, note 12. — *Temperare* est pris absolument; suppléez *sibi*. — 15. *Qui... egi*:

suetudine in naturam vortit¹⁶. [10] Bellum me gerere cum Jugurtha jussistis, quam rem nobilitas ægerrime tulit. Quæso, reputate cum animis vestris, num id mutare melius sit, si quem ex illo globo¹⁷ nobilitatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris prosapiæ¹⁸ ac multarum imaginum¹⁹ et nullius stipendi, scilicet ut in tanta re ignarus omnium trepidet, festinet, sumat aliquem ex populo²⁰ monitorem²¹ officii sui. [11] Ita plerumque evenit ut quem vos imperare jussistis²², is sibi imperatorem alium quærat. [12] Atque ego²³ scio, Quirites, qui, postquam consules²⁴ facti sunt, et acta majorum et Græcorum militaria præcepta legere cœperint, præposterii homines²⁵; nam ge-

sur l'emploi remarquable de l'indicatif dans cette phrase, cf. X, 7. — 16. *Vortit*, employé intransitivement au sens réfléchi; de même *convortere*, dans le *Catilina*, LII, 27, et le *Jugurtha*, XX, 4. — 17. *Globo*. Ce mot, emprunté à la langue militaire, est ici à peu près synonyme de *factio*. Il représente les membres de la noblesse, étroitement unis par la communauté des intérêts et des passions, faisant corps, en quelque sorte, au milieu de l'État, et serrant leurs rangs pour la défense de leurs privilèges. — 18. *Hominem veteris prosapiæ*, homme d'ancienne lignée. *Prosapia* est un mot archaïque, déjà hors d'usage du temps de Salluste et qu'il a emprunté à Caton. Du reste, les imitations de Caton sont plus fréquentes dans ce discours de Marius que partout ailleurs. — 19. *Mullarum imaginum*. Cf. IV, 5, note 15. — 20. *Ex populo*, c'est-à-dire *e plebe*; sens que prend souvent *populus*, quand il est opposé, comme ici, à *nobilitas*. —

21. *Monitorem*. Marius laisserai volontiers croire au peuple qu'il a rempli ce rôle auprès de Métellus. — 22. *Imperare jussistis*, expression plus énergique qu'*imperatorem jussistis* (à qui vous avez conféré le titre de général) que l'on trouve dans plusieurs éditions; dans cette dernière expression, *jubere* est synonyme de *creare*, *declarare*. Entendez ici : à qui vous avez conféré le commandement, vous avez ordonné qu'il l'exercât lui-même. — 23. *Atque ego*; ainsi placé en tête de la phrase *atque* sert à marquer la transition et à faire ressortir l'idée que l'on énonce. — *Scio* équivaut à *novi*; de même en français : je sais des gens qui... — 24. *Postquam consules...* On raconte ce trait de Lucullus, cf. Cicéron, *Académiques*, II, 1, 2. Il est possible que Salluste ait songé à ce souvenir, et, par un anachronisme assez violent, l'ait transporté dans le discours de Marius. — 25. *Præposterii homines*, qui renversent l'ordre naturel, fai-

rere quam fieri tempore posterius, re atque usu prius est ²⁶. [13] Comparete nunc, Quirites, cum illorum superbia me hominem novom. Quæ illi audire aut legere solent, eorum partem vidi, alia egomet gessi; quæ illi litteris, ea ego militando didici. [14] Nunc vos existumate facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam; mihi fortuna, illis probra²⁷ objectantur. [15] Quamquam ego naturam unam et communem omnium existumo²⁸, sed fortissimum²⁹ quemque generosissimum. [16] Ac si jam ex patribus Albinus aut Bestiæ quæri posset, mene an illos ex se gigni maluerint³⁰, quid responsuros creditis, nisi sese liberos quam optimos voluisse? [17] Quodsi jure me despiciunt, faciant idem majoribus suis³¹, quibus, uti mihi, ex virtute nobilitas cœpit. [18] Invident honori meo; ergo invideant labori, innocentia, periculis etiam meis,

sant après ce qui aurait dû être fait auparavant. — 26. *Nam gerere... prius est*, entendez comme s'il y avait : *Nam magistratum gerere tempore quidem posterius est, quam creari, sed talem te præbere, ut magistratui gerendo par videaris, re et usu prius est*. Si dans l'ordre des temps, il faut être nommé à une magistrature avant de l'exercer; en réalité et dans la pratique des choses il faut, pour l'exercer dignement, s'y être préparé longtemps à l'avance. La difficulté de la phrase consiste surtout dans le double sens de *gerere*, qui, dans le premier membre, désigne le fait matériel d'exercer une fonction publique, et prend, dans le second, une signification morale. On dirait à peu près de même en français : il ne suffit pas de *porter un*

titre, il faut aussi le bien *porter*. — 27. *Probra*, c'est-à-dire *facinora indecora quæ opprobrium afferunt*. — 28. *Quamquam ego... existumo*. Toutefois je pense. — 29. *Sed fortissimum... Sed* restreint la pensée énoncée dans la première proposition. En réalité, pas plus que ses adversaires, Marius ne supprime toute distinction entre les hommes, mais, alors qu'ils ne reconnaissent que la noblesse du sang, il ne reconnaît, lui, que celle qui est conférée par les mérites et les services rendus à l'Etat. — 30. *Maluerint*. L'auteur met le parfait du subjonctif, parce qu'il se reporte au temps où, les enfants n'étant pas nés, il était possible de poser cette question aux pères d'Albinus et de Bestia. — 31. *Faciant idem majoribus suis*, ici *majoribus* est au datif; cf. *Ca-*

quoniam per hæc illum cepi. [19] Verum homines corrupti superbia ita ætatem agunt, quasi vestros honores contemnant; ita hos petunt, quasi honeste vixerint. [20] Ne illi falsi sunt³², qui divorsissimas res pariter expectant³³, ignaviæ voluptatem et præmia virtutis. [21] Atque etiam, cum apud vos aut in senatu verba faciunt, pleraque³⁴ oratione majores suos extollunt; eorum fortia facta memorando clariores sese putant. [22] Quod contra est³⁵. Nam quanto illorum vita præclarior, tanto horum socordia flagitiosior. [23] Et profecto ita se res habet : majorum gloria posteris quasi lumen est³⁶, neque bona neque mala eorum³⁷ in occulto patitur. [24] Hujusce rei ego inopiam fateor, Quirites; verum, id quod³⁸ multo præclarior est, meamet facta mihi dicere licet. [25] Nunc videte quam iniqui sint. Quod ex aliena virtute sibi arrogant, id mihi ex mea non concedunt, scilicet quia imagines non habeo et quia mihi nova nobilitas est, quam certe peperisse melius est quam acceptam corrupisse. [26] Equidem ego non ignoro, si jam mihi respondere velint, abunde illis facundam et compositam orationem fore; sed³⁹ in vostro maximo beneficio⁴⁰ cum omnibus locis me vosque maledictis lacerent, non placuit reticere, ne

tilina, LII, 25. — 32. *Ne illi falsi sunt*. Sur *ne* cf. XIV, 21, note 61; sur *falsi sunt*, cf. X, 1, note 3. — 33. *Expectant*, attendent comme une chose qui leur est due et pour laquelle ils n'ont à faire aucun effort. — 34. *Pleraque*, la plus grande partie de leur discours. — 35. *Quod contra est*. Ici *contra* est adverbe : c'est tout le contraire qui en arrive. — 36. *Quasi lumen est*, cf. Juvénal, *Sat.* VIII, 138 : *Incipit ipsorum contra te stare parentum Nobilitas claramque facem præferre pudendis*. Mais la pensée de

Salluste est à la fois plus complète et plus équitable. — 37. *Neque bona neque mala eorum*. Pour le sens de cette expression, cf. LXXIII, 4, note 8. — 38. *Id quod* dans ces phrases *id* est explétif. — 39. *Sed...* correspond à une pensée qui est ici sous-entendue : n'étant pas aussi éloquent que nos ennemis, je devrais peut-être garder le silence, mais...; cf. *Observations*, 100. — 40. *In vostro maximo beneficio* équivaut à *quum mihi maximum beneficium (consulatum) vos contuleritis* —

quis modestiam in conscientiam duceret⁴¹. [27] Nam me quidem ex animi mei sententia⁴² nulla oratio lædere potest; quippe vera necesse est bene prædicent, falsa, vita moresque mei superant⁴³. [28] Sed quoniam vostra consilia accusantur, qui mihi summum honorem et maximum negotium imposuistis, etiam atque etiam reputate num eorum pænitendum sit⁴⁴. [29] Non possum fidei causa⁴⁵ imagines neque triumphos aut consulatus majorum meorum ostentare, at, si res postulet, hastas⁴⁶, vexillum, phaleras, alia militaria dona⁴⁷, præterea cicatrices advorso corpore. [30] Hæ sunt meæ imagines, hæc nobilitas, non hereditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego meis plurimis laboribus et periculis quæsiui. [31] Non sunt composita verba mea; parvi id facio. Ipsa se virtus satis ostendit; illis artificio opus est, ut turpia facta oratione tegant. [32] Neque litteras Græcas didici: parum placebat eas discere, quippe quæ ad

41. *In conscientiam duceret.* Sur le sens de *conscientia*, cf. xxxii, 5 et la note. *Ducere*, dans le sens de *imputer à*, qu'il a ici, se construit ordinairement avec le datif; Salluste met ici l'accusatif avec *in*; cf. LXXXII, 3, *in superbiam vertebant*. — 42. *Ex animi mei sententia*, comme j'en suis intimement convaincu; ne pas confondre cette locution avec *ex sententia*, qui a une signification toute différente; cf. XXXVIII, 4. — 43. *Quippe vera... superant.* La vérité ne peut être qu'à mon honneur; et quant à la calomnie, elle est hautement confondue par ma vie et mon caractère. *Bene est* joint à *prædicare* pour marquer que ce verbe est pris dans un sens favorable, *prædicare*, par lui-même, n'ayant pas d'autre signifi-

cation que *parler hautement*. — 44. *Num eorum pænitendum sit.* Contrairement à la règle qui veut que les verbes neutres employés au passif impersonnellement, n'aient pas de gérondif adjectif, on trouve dans la meilleure latinité *pænitendus*, dont il faut se repentir. — 45. *Fidei causa*, pour vous donner confiance en moi. — 46. *Hastas*, des lances d'honneur; c'étaient des *hastæ puræ*, des lances sans fer, que l'on donnait comme récompense aux soldats qui s'étaient distingués; de même *vexillum*, un petit étendard, *phaleras* des plaques de métal avec des ornements en relief, qui se portaient sur la cuirasse. — 47. *Alia militaria dona.* C'étaient des *armillæ*, bracelets, *torques*, colliers, *fibulæ*, agrafes, etc., et surtout

virtutem doctoribus nihil profuerant⁴⁸. [33] At illa multo⁴⁹ optuma rei publicæ doctus sum, hostem ferire, præsidium agitare⁵⁰, nihil metuere nisi turpem famam, hiemem et æstatem juxta pati, humi requiescere, eodem tempore inopiam et laborem tolerare. [34] Illis ego præceptis milites hortabor, neque illos arte⁵¹ colam, me opulenter, neque gloriam meam laborem illorum faciam⁵². [35] Hoc est utile, hoc civile imperium⁵³. Namque cum tute⁵⁴ per mollitiam agas, exercitum supplicio cogere, id est dominum, non imperatorem esse. [36] Hæc atque talia majores vestri faciundo seque remque publicam celebravere⁵⁵. [37] Quis⁵⁶ nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illorum æmulos contemnit, et omnis honores non ex merito⁵⁷, sed quasi debitos a vobis repetit⁵⁸. [38] Ceterum homines superbissimi procul errant. Majores eorum omnia, quæ licebat, illis reliquere, divitias, imagines, memoriam sui præclaram; virtutem non reliquere, neque poterant: ea sola neque datur dono neque accipitur. [39] Sordidum me et incultis moribus aiunt, quia parum scite convivium exorno, neque histrionem ullum, neque pluris preti coquam quam

des *coronæ*, couronne vallaire, murale, obsidionale, etc. — 48. *Doctoribus nihil profuerant*. Par *doctoribus*, il faut entendre non pas *philosophos*, *grammaticos*, mais la nation grecque tout entière. Dans *profuerant*, Salluste met le plus-que-parfait, parce qu'il se reporte au moment où Marius a pris cette résolution de ne pas apprendre les lettres grecques: puisque je voyais qu'elles n'avaient su inspirer aucun courage à ce peuple... — 49. *Multo*, parce que *optuma* est un superlatif relatif, c'est-à-dire qui exprime l'idée de comparaison. — 50. *Præsidium agitare* équivaut à *in præ-*

sidio esse: monter la garde; cf. LV, 4. — 51. *Arte*. Cf. XLV, 2, note 8. — 52. *Neque gloriam meam, laborem illorum faciam*, et je ne prendrai pas pour moi toute la gloire, en faisant retomber sur eux toute la peine. — 53. *Civile imperium*, c'est-à-dire *quod civem decet civibus imperantem*. — 54. *Tute*, pour *tu ipse*. — 55. *Celebravere*, même sens que *claram facere*. — 56. *Quis*, c'est-à-dire *Eis, quæ majores fecerunt*. — 57. *Non ex merito* (sous-ent. *petit*, qu'il faut tirer de *repetit*), non pas au nom de ses services personnels. — 58. *Repetit*, proprement: réclamer le payement de

vilicum habeo⁵⁹ } Quæ mihi lubet confiteri, Quirites. [40] Nam ex parente meo et ex aliis sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, laborem viris convenire, omnibusque bonis oportere plus gloriæ quam divitiarum esse; arma, non suppellectilem decori esse. [41] Quin ergo quod juvat, quod carum æstumant, id semper faciant⁶⁰; ament, potent⁶¹; ubi adolescentiam habuere, ibi senectutem agant, in conviviiis, dediti ventri et turpissimæ parti corporis; sudorem, pulverem et alia talia relinquunt nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt. [42] Verum non ita est. Nam ubi se flagitiis dedecoravere turpissimi viri, bonorum præmia⁶² ereptum eunt. [43] Ita injustissime luxuria et ignavia, pessumæ artes, illis, qui coluere eas, nihil officiunt⁶³; rei publicæ innoxix cladi sunt. [44] Nunc quoniam illis, quantum mei mores, non illorum flagitia poscebant, respondi, pauca de re publica loquar. [45] Primum omnium de Numidia bonum habete animum, Quirites. Nam quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis, avaritiam⁶⁴, imperitiam atque superbiam; deinde⁶⁵ exercitus ibi est locorum sciens, sed mehercule magis strenuus quam felix; [46] nam magna pars ejus

ce qui vous est dû. — 59. *Quam vilicum habeo*. Dans cette phrase *habeo* est employé dans le sens de *possideo*, et non de *æstimo*: parce que je n'ai pas de comédien et parce que je n'ai pas de cuisinier que j'ai payés plus cher qu'un *vilicus*. — Le *vilicus*, chargé de surveiller l'exploitation rurale, avait beaucoup moins de prix, aux yeux de la haute société romaine, qu'un bon cuisinier. — 60. *Quin ergo... faciant*, que ne font-ils plutôt, c'est-à-dire qu'ils fassent. — 61. *Ament, potent*. Cf. *Catilina*, XI, 6. — 62. *Bonorum præmia*. Les hon-

neurs qui devraient être les récompenses réservées aux bons citoyens. — 63. *Nihil officiunt*, ne les gênent en rien, ne les empêchent pas d'arriver à leur but, c'est-à-dire à la conquête des honneurs. — *Ita* annonce ce qui suit comme la conséquence inévitable de ce qui précède. — 64. *Avaritiam... superbiam*. Il est facile de reconnaître ici une triple allusion à *Bestia* (*avaritiam*), *Albinus* (*imperitiam*), *Métellus* (*superbiam*). — 65. *Deinde* n'est pas en corrélation avec *primum omnium*, — le second point ne se trouve que § 47: *quam ob rem vos... annitimini me-*

avaritia aut temeritate ducum attrita est⁶⁶. [47] Quam ob rem vos, quibus militaris ætas⁶⁷ est, annitimini mecum et capessite rem publicam, neque quemquam ex calamitate aliorum aut imperatorum superbia metus ceperit⁶⁸. Egomet in agmine aut in prælio consultor⁶⁹ idem et socius periculi vobiscum adero, meque vosque in omnibus rebus juxta geram⁷⁰. [48] Et profecto dis juvantibus omnia matura sunt, victoria, præda, laus; quæ si dubia aut procul essent, tamen omnis bonos rei publicæ subvenire decebat⁷¹. [49] Etenim nemo ignavia immortalis⁷² factus est, neque quisquam parens liberis uti æterni forent optavit⁷³, magis uti boni honestique vitam exigerent. [50] Plura dicerem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent⁷⁴; nam⁷⁵ strenuis abunde dictum puto. »

LXXXVI. [1] Hujuscemodi oratione habita Marius, postquam plebis animos arrectos videt, propere comœatu,

cum, — mais rattache directement la phrase qui suit à *removistis*.

— 66. *Avaritia aut temeritate ducum attrita est*. Allusion aux défaites qu'avaient attirées sur l'armée romaine l'avidité de Bestia et l'incapacité d'Albinus. Marius reprend ici les deux premiers termes de l'énumération qu'il a faite plus haut; l'allusion à Métellus reviendra un peu plus loin, § 47, *imperatorum superbia*. — 67. *Militaris ætas*. De 17 à 46 ans. — 68. *Neque quemquam... ceperit*. On trouve souvent ainsi *neque* au lieu de *neve*, devant le subjonctif, dans les propositions négatives. — 69. *Consultor*, c'est-à-dire *qui consilia dare solet*. La même pensée a été exprimée différemment par Salluste, *Catilina*, XX, 16: *Vel imperatore vel milite me*

utemini. — 70. *Meque vosque... geram*, et en toutes choses je vous traiterai comme je me traiterai moi-même, c'est-à-dire je partagerai toutes vos fatigues, toutes vos privations et tous vos périls. *Juxta* est adverbe, et équivaut à *pariter*. — 71. *Decebat*. Cf. XIV, 7 et la note. — 72. *Immortalis*, au sens propre. — 73. *Neque quisquam parens... optavit*, « il ne s'est pas encore trouvé un père pour souhaiter à ses enfants... »; *optavit*, parfait d'habitude ou d'expérience, comme *Cat. XI, 3, concupivit*. — 74. *Si timidis virtutem verba adderent*. Cf. *Catilina*, LVIII, 1. — 75. *Nam* correspond à une idée sous-entendue, qu'annonce implicitement le conditionnel *dicerem*; je n'ai pas besoin de parler plus longuement, car...

stipendio, armis aliisque utilibus¹ navis onerat; cum his A. Manlium legatum proficisci jubet. [2] Ipse interea militesscribere, non more majorum² neque ex classibus, sed uti cujusque lubido erat, capite censos plerosque. [3] Id factum alii inopia bonorum³, alii per ambitionem consulis memorabant, quod ab eo genere⁴ celebratus auctusque erat; et homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissimus⁵, cui neque sua cara, quippe quæ nulla sunt, et omnia cum pretio⁶ honesta videntur. [4] Igitur Marius cum aliquanto majore numero, quam decretum erat, in Africam profectus paucis diebus Uticam advehitur. [5] Exercitus ei traditur a P. Rutilio⁷ legato; nam Metellus conspectum Mari fugerat, ne videret ea, quæ audita animus tolerare nequiverat.

LXXXVI. 1. *Aliisque utilibus*, c'est-à-dire *et aliis quæ bello usui forcent*. — 2. *Milites scribere, non more majorum...*, Marius modifie, sur deux points très importants, les usages en vigueur pour le recrutement de l'armée. D'abord, il recrute son armée par des enrôlements volontaires, tandis qu'auparavant le consul, assisté de tribuns militaires, après avoir réuni le peuple au champ de Mars, dressait la liste des citoyens en état de porter les armes et les inscrivait d'office pour le service militaire. Voilà pour le premier point (*more majorum*). En second lieu, c'est l'innovation la plus grave; Marius admet dans son armée les *capite censi*, citoyens de la dernière classe qui, n'ayant pas de capital imposable (*census*), ne comptaient dans l'État que par leur personne (*capite*); c'est avec eux, au moins en partie, qu'il recrute ses troupes. Auparavant, les soldats n'étaient pris que parmi les citoyens des

cinq premières classes, la sixième classe, dans laquelle Servius Tullius avait rejeté les *capite censi*, étant jugée impropre au service militaire, comme n'ayant aucun intérêt à défendre. Salluste, on peut le voir par la fin de la phrase suivante, a bien compris l'importance de ce changement qui, en modifiant profondément le caractère des armées romaines, a préparé l'avènement des dictatures militaires. — 3. *Inopia bonorum*, parce que les premières classes ne fournissaient pas assez de soldats. — 4. *Quod ab eo genere...*, parce qu'il devait sa gloire et son élévation à cette classe d'hommes, les *capite censi*: *eo genere* équivaut à *eorum hominum genere*. — 5. *Opportunissimus*, il faut suppléer non pas *erat*, mais *est*; ce dernier membre de phrase a la valeur d'une maxime générale. — 6. *Cum pretio*, c'est-à-dire *dummodo prelium accedat*. — 7. *P. Rutilio* Cf. L, 1 et LII, 5.

LXXXVII. [1] Sed consul expletis legionibus cohortibusque auxiliariis in agrum fertilem et præda onustum¹ proficiscitur; omnia ibi capta militibus donat², dein castella et oppida natura et viris parum munita aggreditur; prælia multa, ceterum levia, alia aliis locis facere. [2] Interim novi milites sine metu pugnæ adesse, videre fugientis capi aut occidi, fortissimum quemque tutissimum, armis libertatem, patriam parentisque³ et alia omnia tegi, gloriam atque divitias quæri. [3] Sic brevi spatio novi veteresque coaluere, et virtus omnium æqualis⁴ facta. [4] At reges ubi de adventu Marii cognoverunt, divorsi in locos difficilis abeunt. Ita Jugurthæ placuerat speranti mox effusos hostis invadi posse, Romanos, sicuti plerosque, remoto metu laxius licentiusque futuros⁵.

LXXXVIII. [1] Metellus interea Romam profectus contra spem suam¹ lætissimis animis excipitur², plebi patribusque, postquam invidia decesserat, juxta carus. [2] Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter attendere, cognoscere quid boni utrisque aut contra esset, explorare itinera regum, consilia et insidias eorum antevénire, nihil apud se remissum neque apud illos tutum pati.

LXXXVII. 1. *Præda onustum*, qui offrait en abondance un riche butin. *Præda* ici équivaut à *iis quæ capi possent*; *onustus*, qui se dit proprement de celui qui porte un lourd fardeau, implique par cela même une idée d'abondance, de plénitude; il est synonyme ici de *refertus*. — 2. *Omnia... donat*, malgré la règle qui voulait qu'une partie au moins du butin fût vendue au profit du trésor public. — 3. *Patriam parentisque*, cf. III, 2 et la note. — 4. *Æqualis* est pris dans son sens exact : le courage

des nouveaux soldats se trouve porté au même niveau. — C'est la suite de la métaphore déjà indiquée par *coaluere*; les deux catégories de soldats sont comparées à deux rameaux qui, après s'être greffés l'un sur l'autre et soudés ensemble, prendraient un égal développement. — 5. *Laxius licentiusque futuros*. Cf. *Observations*, 79.

LXXXVIII. 1. *Contra spem suam*, contre son attente. — 2. *Lætissimis animis excipitur*. On accorde à Métellus les honneurs

[3] Itaque et Gætulos et Jugurtham ex sociis nostris prædas agentis, sæpe aggressus in itinere⁵ fuderat; ipsumque regem haud procul ab oppido Cirta armis exuerat⁴. [4] Quæ postquam gloriosa modo, neque belli patrandi cognovit⁵; statuit urbjs, quæ viris aut loco pro hostibus. et advorsum se opportunissimæ erant, singulas circumvenire⁶; ita Jugurtham aut præsiidiis nudatum⁷, si ea pateretur, aut prælio certaturum. [5] Nam Bocchus⁸ nuntios ad eum sæpe miserat, velle⁹ populi Romani amicitiam, ne quid ab se hostile timeret. [6] Id simulaveritne, quo improvisus gravior accideret¹⁰, an mobilitate ingeni pacem atque bellum mutare solitus¹¹, parum exploratum est.

LXXXIX. [1] Sed consul, uti statuerat, oppida castellaque munita adire, partim vi, alia metu aut præmia ostentando¹ avortere ab hostibus. [2] Ac primo mediocria gerebat², existumans Jugurtham ob suos tutandos in manus venturum³. [3] Sed ubi illum procul abesse et aliis negotiis intentum accepit, majora et magis aspera aggredi tempus visum

du triomphe, et on lui décerna le surnom de *Numidique*. — 3. *In itinere*, c'est-à-dire *dum iter faciebant*. — 4. *Armis exuerat*, avait mis en pleine déroute; proprement: lui avait infligé une telle défaite qu'il avait dû s'enfuir en jetant ses armes. — 5. *Neque belli patrandi cognovit*, quand il vit que ces avantages n'étaient pas de nature à terminer la guerre; sur cette construction, cf. *Catilina*, VI, 7, note 19. — 6. *Singulas circumvenire*, assiéger les unes après les autres, successivement. — 7. *Nudatum*. Il faut suppléer *fore*, l'idée du futur se dégageant du participe *certaturum*. — 8. *Nam Bocchus...* Il y a une pensée intermédiaire qui

n'est pas exprimée et à laquelle répond *nam*. Voilà ce qu'il fit contre Jugurtha; il laissa de côté Bocchus, *car...* — 9. *Velle*, ellipse du pronom sujet *se*; cet infinitif et la proposition suivante *ne quid...* dépendent d'un verbe déclaratif, dont l'idée est contenue dans *nuntios miserat*. — 10. *Accideret*, expression rare en parlant des personnes. — 11. *Id simulaveritne... an... solitus* équivaut à *utrum id fecerit simulandi gratia... an quia erat solitus*.

LXXXIX. 1. *Metu aut præmia ostentando*, cf. LXVI, 1. — 2. *Mediocria gerebat*, il ne tentait que des entreprises sans grande importance. — 3. *In manus venturum* équivaut à *prælio certatu-*

est⁴. [4] Erat inter ingentis solitudines oppidum magnum atque valens nomine Capsa⁵, cujus conditor Hercules Libys memorabatur. Ejus cives apud Jugurtham immunes⁶, levi imperio et ob ea fidelissimi habebantur⁷, muniti advorsum hostis non mœnibus modo et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate. [5] Nam, præter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus⁸, quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopia cibi acrior; ad hoc natura serpentium ipsa perniciose siti magis quam alia re accenditur. [6] Ejus potiundi Marius maxuma cupido invaserat, cum propter usum belli⁹, tum quia res aspera videbatur, et Metellus oppidum Thalam magna gloria ceperat, haud dissimiliter situm munitumque¹⁰, nisi quod apud Thalam non longe a mœnibus aliquot fontes erant, Capsenses una modo, atque ea¹¹

rum. — 4. *Aggredi tempus visum est*. Sur cette construction cf. *Catilina*, IV, 1, note 4. *Tempus* désigne ici, comme dans beaucoup d'autres passages, le moment opportun. — 5. *Capsa*, aujourd'hui *Gafsa*, dans la régence de Tunis. Cette ville, située au sud de *Thala*, semble avoir été une colonie phénicienne, comme l'indique la légende rapportée par Salluste; l'Hercule libyen, en effet, doit, selon toute vraisemblance, être identifié avec l'Hercule Tyrien. Salluste, d'ailleurs, ne se porte nullement garant du fait; c'était simplement une tradition qui avait cours dans le pays (*memorabatur*), au temps de l'expédition de Marius. — 6. *Immunes*, exempts d'impôts. — 7. *Habebantur* est employé ici dans un sens qui se rapproche beau-

coup de *esse*. Cf. *Catilina*, I, 4, note 10. Il se trouvait qu'ils étaient traités avec douceur, sentant à peine le poids de l'autorité de Jugurtha (*levi imperio*) et que par suite ils lui étaient très fidèles. — 8. *Infesta serpentibus*. *Serpentibus* est un ablatif de cause; sur les serpents qui infestaient cette partie de l'Afrique, sur leurs différentes espèces et les effets de leurs morsures cf. Lucain, IX. — 9. *Usum belli*, au sens concret comme LXXXIV, 3: à cause des avantages qu'il devait en retirer pour la suite de la guerre. — 10. *Munitumque* s'applique ici non pas aux fortifications proprement dites, mais aux défenses naturelles de la place, l'éloignement, la nature du pays, etc. — 11. *Atque ea*, c'est-à-dire *et quidem ea*, et encore cette eau

intra oppidum, jugi aqua¹², cetera¹³ pluvia utebantur. [7] Idque ibi, ut in omni Africa, quæ procul a mari incultius agebat¹⁴, eo facilius tolerabatur, quia Numidæ plerumque lacte et ferina carne vescebantur et neque salem neque¹⁵ alia irritamenta gulæ quærebant; cibus¹⁶ illis advorsus famem atque sitim, non lubidini neque luxuriæ erat.

XC. [1] Igitur consul omnibus exploratis, credo¹, dis fretus (nam contra tantas difficultates consilio² satis providere non poterat, quippe etiam frumenti inopia tentabatur, quia Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo³ student, et quodcumque natum fuerat⁴ jussu regis in loca munita contulerant, ager autem aridus et frugum vacuos ea tempestate; nam æstatis extremum⁵ erat) tamen pro rei copia⁶ satis

était-elle dans l'intérieur de la place.—12. *Jugi aqua*, même sens que *perenni aqua*, de l'eau qui ne tarit jamais.—13. *Cetera*, ablatif s'accordant avec *aqua* sous-ent. et faisant partie de l'attribut: pour le reste de l'eau, en fait d'autre eau, ils se servaient de l'eau de pluie (recueillie dans des citernes).—14. *Quæ procul... agebat*, partout où les habitants, éloignés de la mer, menaient une vie plus sauvage, par opposition aux Numides qui habitaient la côte. *Agebat* est employé ici absolument, comme *agitabat*, dans le sens de *erat, vivebat*. Salluste, dans tout ce passage, met les verbes à l'imparfait, parce qu'il se reporte au moment où a eu lieu l'expédition, afin de mieux comparer la condition des Numides avec celle qui était faite aux soldats de Marius.—15. *Et neque*: on trouve rarement ces deux conjonctions ainsi réunies.—16. *Cibus*, dans

son sens le plus large, désignant tout ce qui est nécessaire à l'alimentation, le breuvage aussi bien que la nourriture.

XC. 1. *Credo* n'a pas ici le sens ironique qu'il a souvent.—2. *Consilio*, la prudence humaine laissée à ses seules forces, s'oppose à *dis fretus*.—3. *Arvo*, c'est-à-dire *agrorum culturæ*.—4. *Quodcumque natum fuerat*, équivalent à *fruges jam collectæ*, toutes les récoltes.—5. *Æstatis extremum*, au lieu de *æstas extrema*; cf. *Observations*, 19.—6. *Tamen pro rei copia*, cependant autant que le permettaient les circonstances.—La structure de cette phrase est irrégulière. Salluste a voulu exprimer cette idée: malgré les difficultés qui paraissaient insurmontables, Marius résolut de poursuivre son entreprise; puis, ayant interrompu sa phrase pour expliquer *dis fretus*, il la reprend par *tamen*, pour faire entendre

providenter exornat⁷. [2] Pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat, equitibus auxiliariis agendum attribuit; A. Manlium legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris⁸, ubi stipendium et comæatum locaverat, ire jubet dicitque se prædabundum post paucos dies eodem venturum. [3] Sic incepto suo occultato pergit ad flumen Tanain⁹.

XCI. [1] Ceterum in itinere cotidie pecus exercitui per centurias, item turmas æqualiter¹ distribuera et ex coriis² utres uti fierent curabat; simul inopiam frumenti lenire et³ ignaris omnibus parare quæ mox usui forent; denique sexto die. cum ad flumen ventum est, maxuma vis utrius effecta. [2] Ibi castris levi munimento positis, milites cibum capere atque, uti simul cum occasu solis egredierentur paratos esse jubet; omnibus sarcinis abjectis, aqua modo seque et jumenta onerare. [3] Dein, postquam tempus visum, castris egreditur noctemque totam itinere facto consedit; idem proxuma facit; dein tertia multo ante lucis adventum pervenit in locum tumulosum⁴, ab Capsa non amplius duum millium⁵ intervallo, ibique quam occultissime

que, malgré sa confiance dans l'appui des dieux, le consul ne néglige aucune des précautions que la sagesse humaine pouvait conseiller. — 7. *Exornat*, employé absolument, comme l'est souvent *parare*. — 8. *Ad oppidum Laris*. *Laris* est un accusatif pluriel. La ville de *Laris*, sur la frontière orientale de la Numidie, était située entre Sicca et Zama, bien au nord de Capsa. En se dirigeant sur ce point, Marius détournait l'attention des ennemis. — 9. *Tanain*, l'Oued-Tana, cours d'eau qui se jette dans la mer vers la partie septentrionale de la petite Syrie.

XCI. 1. *Æqualiter*. Il avait distribué chaque jour à chaque centurie et à chaque escadron un même nombre de têtes de bétail. — 2. *Ex coriis*, avec les peaux des bêtes qui avaient été abattues pour la nourriture de l'armée. — 3. *Simul... et*, expliquent le double motif qu'avait Marius pour agir ainsi; il voulait tout à la fois remédier à la disette de blé, et préparer les outres, dont il se servirait bientôt pour le transport de l'eau. — 4. *Locum tumulosum*, une région montagneuse, accidentée, cf. *Observ.*, 50, sur l'emploi de ces adj terminés en *osus*. — 5. *Duum*

potest cum omnibus copiis opperitur. [4] Sed ubi dies cœpit et Numidæ nihil hostile metuentes multi oppido egressi, repente omnem equitatum et cum eis⁶ velocissimos pedites cursu tendere ad Capsam et portas obsidere⁷ jubet; deinde ipse intentus prope sequi, neque milites prædari sinere. [5] Quæ postquam oppidani cognovere, res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc pars civium⁸ extra mœnia in hostium potestate coegere⁹ uti deditionem facerent. [6] Ceterum¹⁰ oppidum incensum, Numidæ puberes intercepti, alii omnes venundati, præda militibus divisa. [7] Id facinus contra jus belli non avaritia neque scelere¹¹ consulis admissum, sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis, genus hominum¹² mobile, infidum, ante neque beneficio neque metu coercitum¹³.

XII. [1] Postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo peregit, magnus et clarus antea, major atque clarior haberi cœpit. [2] Omnia non bene consulta in virtutem trahebantur; milites, modesto imperio habiti, simul et locupletes, ad cælum ferre; Numidæ magis quam mortalem timere; postremo omnes, socii⁴ atque hostes, credere illi aut

millium, un peu moins de trois kilomètres. — 6. *Cum eis*, pluriel employé par syllepse, et qui représente *equites*, dont l'idée est enfermée dans *equitatum*. — 7. *Obsidere*, s'emparer d'une position, l'occuper; vient de *obsido*, et non de *obsideo*. — 8. *Ad hoc pars civium...* équivaut à *ad hoc, quod pars... in potestate erat*: en outre ce fait que beaucoup de citoyens... — 9. *Coegere uti...* partout ailleurs Salluste met l'infinitif après *cogere*. — 10. *Ceterum*. Cependant, malgré la capitulation. — 11. *Neque scelere*, c'est-à-dire *neque scelestu*

animo. Salluste n'exécuse pas la conduite de Marius, il se borne à l'expliquer; en violant ainsi le droit de la guerre, Marius n'était poussé par aucune intention criminelle; il obéissait seulement à des nécessités militaires. — 12. *Genus hominum...* Cette réflexion porte sur le caractère des Numides en général, tout autant que sur celui des habitants de Capsa. — 13. *Coercitum* équivaut à un adjectif en *bilis*; cf. II, 5, et voy. *Observ.* 57.

XII. 1. *Socii* désigne non seulement les habitants de la province romaine d'Afrique, mais en-

mentem divinam esse aut deorum nutu cuncta portendi. [3] Sed consul, ubi ea res² bene evenit, ad alia oppida pergit, pauca repugnantibus Numidis capit, plura, deserta propter Capsensium miserias, igni corrumpit; luctu atque cæde omnia complentur. [4] Denique multis locis potitus, ac plerisque⁵ exercitu incruento, aliam rem aggreditur, non eadem asperitate qua Capsensium, ceterum haud secus difficilem⁴. [5] Namque haud longe a flumine Muluccha⁵, quod Jugurthæ Bocchique regnum dijungebat, erat inter ceteram planitiem⁶ mons saxeus, mediocri castello satis patens, in immensum editus, uno perangusto aditu relicto; nam omnis⁷ natura velut opere atque consulto præceps. [6] Quem locum Marius, quod ibi regis thesauri erant, summa vi⁸ capere intendit; sed ea res forte⁹ quam consilio melius gesta. [7] Nam castello virorum atque armorum satis et magna vis frumenti et fons aquæ; aggeribus turribusque et aliis machinationibus locus importunus; iter castellanorum angustum admodum, utrimque præcisum. [8] Vineæ¹⁰ cum ingenti periculo frustra agebantur; nam cum eæ paulo¹¹ processerant, igni aut lapidibus corrumpebantur; [9] milites

core tous ceux qui, parmi les Numides, étaient du parti des Romains. — 2. *Ea res*, l'entreprise sur Capsa. — La prise de Capsa est de l'année 647 (107 av. J.-C.); les événements que Salluste va raconter, appartiennent à l'année 648 (106). — 3. *Ac plerisque*: ici *ac* est employé, comme l'est souvent *atque*, dans le sens de *et quidem*. — 4. *Non eadem asperitate.... difficilem*: les obstacles n'étaient pas de même nature que ceux que Marius avait rencontrés à Capsa, mais l'entreprise en elle-même n'offrait pas moins de difficultés.

Haud secus équivaut ici à *haud minus*. — 5. *Muluccha*, cf. XIX, 7. — 6. *Inter ceteram planitiem*, c.-à-d. *inter cetera plana*. Sur l'emploi de *ceterus*, cf. *Observ.* 31. — 7. *Omnis natura*, sous-entendu *montis*. — 8. *Summa vi* retombe sur *intendit*. — 9. *Forte*. Cf. I, 1 et la note. — 10. *Vineæ*, cf. XXI, 5 et la note. — 11. *Paulo*. L'emploi de *paulo*, au lieu de *paulum*, s'explique par ce fait que l'on peut considérer les verbes *procedere*, *progredi*, et autres analogues, comme impliquant une idée de comparaison.

neque pro opere consistere propter iniquitatem loci, neque inter vineas sine periculo administrare¹²; optimus quisque cadere aut sauciari, ceteris metus augeri.

XCIII. [1] At Marius, multis diebus et laboribus consumptis, anxius trahere cum animo suo¹ omitteretne inceptum, quoniam frustra erat, an fortunam opperiretur, qua sæpe prospere usus fuerat. [2] Quæ cum multos dies noctisque æstilians² agitaret, forte quidam Ligus³, ex cohortibus auxiliariis miles gregarius, castris aquatum egressus, haud procul ab latere castelli, quod avorsum præliantibus erat, animum advortit inter saxa repentis cocleas, quarum cum unam atque alteram, dein plures peteret, studio legundi paulatim prope ad summum montis egressus est⁴. [5] Ubi postquam solitudinem intellexit, more ingeni humani cupido difficilia faciundi animum vortit⁵. [4] Et forte in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paulum modo pronâ, deinde inflexa atque aucta in altitudinem, quo cuncta gignentium⁶ natura fert; cujus ramis modo, modo eminentibus saxis nisus Ligus in castelli planitiem pervenit, quod cuncti

— 12. *Administrare*. Cf. LXXVI, 3, *administros*. Dans la langue militaire, *administrare* se dit en général de tous ceux qui sont chargés des services auxiliaires de l'armée, de transporter les vivres, par exemple, ou, comme ici, de manœuvrer les machines de guerre.

XCIII. 1. *Trahere cum animo suo*, cf. LXXXIV, 4 et la note. — 2. *Æstilians*, qui se dit au propre du bouillonnement de l'eau, du flux et du reflux de la mer, s'emploie au figuré pour marquer une violente agitation de l'esprit. — 3. *Ligus*, un Ligurien. La Ligurie s'étendait des Alpes à la Macra,

qui la séparait de l'Italie proprement dite; c'est aujourd'hui la Rivière de Gênes. — 4. *Ad summum montis egressus est*. Cf. LX, 6, note 6. Quelques lignes plus haut, *egressus est* employé dans son sens ordinaire. — 5. *Cupido... animum vortit*, le désir d'exécuter une entreprise difficile lui fit changer de résolution, c'est-à-dire que le Ligurien, abandonnant son premier projet, qui était simplement de recueillir des escargots, songea dès lors à reconnaître le terrain, en vue de l'attaque prochaine de la forteresse. — 6. *Cuncta gignentium*. Cf. pour cette construction, *Ob-*

Numidæ intenti præliantibus⁷ aderant. [5] Exploratis omnibus, quæ mox usui fore ducebat, eadem regreditur, non temere, uti ascenderat, sed tentans omnia et circumspiciens. [6] Itaque Marium propere adit, acta edocet, hortatur ab ea parte, qua ipse ascenderat, castellum tentet, pollicetur sese itineris periculique ducem. [7] Marius cum Ligure promissa ejus cognitum ex præsentibus⁸ misit; quorum uti cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem nuntiavere; consulis animus tamen⁹ paulum arrectus. [8] Itaque ex copia tubicinum et cornicinum¹⁰ quinque quam velocissimos delegit, et cum eis, præsidio qui forent, quattuor centuriones¹¹, omnisque Liguri parere jubet et ei negotio proximum diem constituit.



Un trompette romain (*Cornicen*).
D'après l'arc de Constantin.

serv. 19 et 35; pour le sens de *gignentium*, cf. LXXIX, 6 et la note. — 7. *Præliantibus* dépend de *aderant*; *intenti* est employé absolument. — 8. *Ex præsentibus*, suppléez *aliquos*. — 9. *Tamen*,

malgré les contradictions de ces différents rapports. — 10. *Tubicinum et cornicinum*. Par *tuba*, on entend une trompette droite, par *cornu*, une trompette recourbée. — 11. *Quattuor centuriones*. Il faut

XCIV. [1] Sed ubi ex præcepto tempus visum, paratis compositisque omnibus ad locum pergît¹. Ceterum illi, qui e centuriis erant², prædocti ab duce, arma ornatumque³ mutaverant, capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque⁴ per saxa facilius foret; super terga gladii et scuta, verum ea Numidica ex coriis, ponderis gratia⁵ simul et offensa⁶ quo levius streperent. [2] Igitur prægrediens Ligus saxa et si quæ vetustæ radices eminebant laqueis vinciebat, quibus allevati milites facilius escenderent; interdum timidos insolentia itineris⁷ levare manu; ubi paulo asperior ascensus erat, singulos præ se inermos mittere, deinde ipse cum illorum armis sequi; quæ dubia nisu⁸ videbantur, potissimum⁹ tentare, ac sæpius eadem ascendens descendensque, dein statim digrediens¹⁰, ceteris audaciam addere. [3] Igitur diu multumque fatigati tandem in castellum perveniunt, desertum ab ea parte quod omnes, sicut aliis diebus, advorsum hostis aderant. Marius ubi ex nuntiis quæ Ligus egerat cognovit, quamquam toto die intentos prælio Numidas habuerat, tum vero cohortatus milites et ipse extra vineas

comprendre que ces quatre centurions conduisent avec eux, non pas tous leurs soldats, mais quelques hommes choisis dans leur centurie; c'est ce qui est indiqué implicitement par *qui e centuriis erant*, XCIV, 1. On ne comprendrait pas d'ailleurs comment quatre centurions, à eux seuls, pourraient soutenir (*præsidio qui forent*) les cinq trompettes et le Ligurien. Enfin, il est invraisemblable que Marius ait détaché dix hommes seulement pour une entreprise de ce genre.

XCIV. 1. *Pergit* a pour sujet *Ligus*. — 2. *Illi, qui e centuriis erant*, ceux qui étaient détachés

des centurions. — 3. *Ornatum*, leur équipement. — 4. *Uti prospectus nisusque facilius foret*, cf. *Observ.* 79. — 5. *Ponderis gratia* équivaut à *quo levius pondus esset*. — 6. *Offensa* est pris au sens conditionnel : dans le cas où ils viendraient à se heurter. — 7. *Insolentia itineris*, cf. I, 6. — 8. *Dubia nisu*, c'est-à-dire *ad nitendum*. Avec les adjectifs qui expriment une idée de convenance, de facilité, ou l'idée contraire, on met le datif ou l'accusatif avec *ad*. — 9. *Potissimum* équivaut à peu près ici à *primus*. — 10. *Digrediens*, c'est-à-dire *decedens de via, ut locum face-*

egressus, testudine acta¹¹ succedere¹² et simul hostem tormentis sagittariisque et funditoribus¹³ eminus terrere. [4] At Numidæ¹⁴ sæpe antea vineis Romanorum subvorsis, item incensis, non castelli mœnibus¹⁵ sese tutabantur, sed pro muro dies noctisque agitare, male dicere Romanis ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium¹⁶ minari, secundis rebus feroces esse. [5] interim omnibus, Romanis hostibusque, prælio intentis, magna utrimque vi pro gloria atque imperio his¹⁷, illis pro salute certantibus, repente a tergo signa canere; ac primo mulieres et pueri, qui visum processerant¹⁸, fugere; deinde uti quisque muro proximus erat, postremo cuncli, armati inermesque. [6] Quod ubi accidit, eo acrius Romani instare, fundere ac plerosque tantummodo sauciare¹⁹, dein super occisorum corpora vadere, avidi gloriæ certantes²⁰ murum pelere, neque quemquam omnium præda morari.

ret sequentibus. — 11. *Testudine acta.* Pour former la tortue, les soldats, disposés en rangs serrés, tenaient leurs boucliers élevés au-dessus de leurs têtes et serrés les uns contre les autres, de manière à ne présenter aucune solution de continuité. Sous l'abri de cette toiture mobile, ils pouvaient s'approcher des remparts sans craindre les coups de l'ennemi. — 12. *Succedere*, s'approcher des murs, par suite, combattre de près, s'oppose à *eminus*. — 13. *Sagittariisque et funditoribus* : dans la langue militaire des Romains, on supprime souvent dans les constructions de ce genre la préposition *ab*, les hommes, les corps de troupe, dont on parle, étant assimilés, en quelque sorte, à des instruments dont se sert le général.

— 14. *At Numidæ...* Cette peinture de la jactance et des fanfaronnades des Numides n'est pas une digression, bien qu'elle puisse ralentir un peu le récit de l'attaque; elle prépare l'explication de l'événement qui va se produire. — 15. *Mœnibus*, l'enceinte tout entière, les remparts avec l'espace qu'ils enferment; *muro*, la muraille proprement dite. — 16. *Jugurthæ servitium*, pour *apud Jugurtham servitutem*. — 17. *His* équivaut à *nostris*, les Romains; *illis*, les Numides. — 18. *Qui visum processerant*, qui étaient sortis de l'enceinte pour regarder le combat, l'attaque dirigée par Marius. — 19. *Tantummodo sauciare*, ce détail peint l'empressement des Romains, désireux, avant tout, d'atteindre les murailles de la place. — 20. *Certan-*

[7] Sic forte²¹ correcta Mari temeritas gloriam ex culpa invenit.

XCV. [1] Ceterum dum ea res geritur, L. Sulla¹ quæstor



Sulla (d'après une monnaie).

Sulla gentis patriciæ nobilis fuit, familia jam prope ex-

tes, au lieu de *certatim*. — 21. *Forte*, à l'ablatif, complément de *correcta*. Cf. I, 1 et XCII, 6.

XCV. 1. *L. Sulla*. L. Cornélius Sylla, né en 616 de Rome (138 av. J.-C.), mort en 676 (78); c'est le célèbre dictateur, le rival et le vainqueur de Marius. Il est à peine nécessaire de faire remarquer ce qu'il y a de vraiment dramatique dans ce passage, Salluste introduisant pour la première fois dans sa narration le nom de Sylla, au moment même où Marius est dans tout l'éclat de son bonheur et de sa gloire. — 2. *Quos* représente *equites*, dont l'idée est contenue dans *equitatu*. — 3. *De natura cultuque*. *Cultu* est

cum magno equitatu in castra venit; quos² uti ex Latio et a sociis cogeret Romæ relictus erat. [2] Sed quoniam nos tanti viri res admonuit, idoneum visum est de natura cultuque⁵ ejus paucis dicere; neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus⁴, et L. Sisenna⁵ optume et diligentissime omnium, qui eas res dixere, persecutus parum mihi libero ore locutus videtur. [3] Igitur

rapproché ici de *natura* à peu près comme l'est *habitu*, XXVIII, 4; c'est l'ensemble des habitudes et des qualités acquises, par opposition à la nature même de Sylla. — 4. *Neque enim alio loco... dicturi sumus*: il ressort de là que Salluste, à ce moment, n'avait pas encore conçu le projet d'écrire sa grande Histoire, tout au moins qu'il n'en avait pas arrêté le plan; dans le premier livre, en effet, il parlait beaucoup de Sylla. — 5. *L. Sisenna*. L. Cornélius Sisenna; né vers 654 de Rome (120 av. J.-C.), mort en 687 (67). Il avait composé, entre autres écrits, une histoire romaine, où il racontait principalement la guerre Sociale et les guerres civiles de Marius et

stincta majorum ignavia⁶; litteris Græcis et Latinis juxta, atque doctissime⁷, eruditus; animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior; otio luxurioso esse; tamen ab negotiis numquam voluptas remorata, nisi quod⁸ de uxore⁹ potuit honestius consuli; facundus, callidus et amicitia facilis¹⁰; ad simulanda negotia altitudo ingeni incredibilis¹¹; multarum rerum ac maxime pecuniæ largitor. [4] Atque illi, felicissimo omnium ante civilem victoriam¹²,

de Sylla. Cf. Cicéron, *Brutus*, LXIV, 228, sur la valeur de Sisenna, considéré comme historien. — 6. *Gentis patriciæ... majorum ignavia; familia exstincta* n'est pas un ablatif absolu, mais un ablatif de qualité, qui doit se construire, comme *gentis patriciæ*, avec *fuit*. — Parmi les *Cornelii*, il y avait des plébéiens et des patriciens; Sylla était du nombre de ceux-ci, et c'est la première idée qu'exprime Salluste, *gentis patriciæ; nobilis* (au génitif, se rapportant à *gentis*) ne fait pas double emploi avec *patriciæ*; — le patriciat, en effet, désigne la noblesse de naissance; la *nobilitas*, la noblesse de fonctions; — ce terme rappelle les hautes fonctions qu'avaient exercées dans l'État les *Cornelii*. — *Familia*, désigne une subdivision de la *gens*; la branche des *Cornelii*, à laquelle appartenait Sylla, par la faute de ses ancêtres directs, était ruinée et déconsidérée. Le premier Cornélius, qui ait pris le surnom de Sylla, n'avait pu s'élever au-dessus de la préture, et aucun de ses descendants n'était arrivé au consulat. — 7. *Atque doctissime*: dans ce passage, *atque* doit se détacher de *juxta* et équi-

vaut à *et quidem*, cf. XCII, 4, où *ac* est pris dans le même sens. — 8. *Nisi quod...* retombe non pas sur les mots qui précèdent immédiatement, mais sur une pensée intermédiaire, plus générale, que l'auteur n'a pas exprimée: jamais le plaisir ne le détournait des affaires (ce qui prouve que le plaisir ne le dominait pas entièrement) *si ce n'est que...* cependant il aurait pu (*potuit* est dans le sens de *potuisset*). — 9. *De uxore*, c'est-à-dire *quod ad rem uxoriam pertinet*, dans sa vie conjugale; c'est le singulier collectif pour le pluriel, ou mieux le nom concret pour le nom abstrait. Sylla eut cinq femmes, et ne se conduisit pas mieux avec aucune d'elles qu'avec les autres. — 10. *Amicitia facilis*, d'un commerce facile, c'est-à-dire tout à la fois donnant facilement son amitié et, quand il l'avait donnée, ne montrant avec ses amis aucune exigence. — 11. *Ad simulanda... incredibilis*, c'est exactement ce que Bossuet dira de Cromwell, *Oraison funèbre de Henriette de France*: « habile politique, d'une profondeur d'esprit incroyable » — 12. *Felicissimo omnium ante civilem victoriam*: cf. Velléius

numquam super industriam fortuna fuit, multique dubitare fortior an felicior esset; nam¹³ postea quæ fecerit, incertum habeo pudeat an pigeat magis disserere.

XCVI. [1] Igitur Sulla, uti supra dictum est, postquam in Africam atque in castra¹ Mari cum equitatu venit, rudis anlea et ignarus belli, solertissimus omnium in paucis tempestatibus² factus est. [2] Ad hoc milites benigne appellare, multis rogantibus, aliis per se³ ipse dare beneficia, invitus accipere, sed⁴ ea properantius quam æs mutuum reddere, ipse ab nullo repetere, magis id laborare ut illi⁵ quam plurimi deberent, joca atque seria cum humillimis agere, [3] in operibus, in agmine atque ad vigiliis multus adesse⁶, neque interim, quod prava ambitio solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere, tantummodo neque consilio neque manu priorem alium pati, plerosque antevenire. [4] Quibus rebus et artibus brevi Mario militibusque carissimus factus.

XCVII. [1] At Jugurtha, postquam oppidum Capsam aliosque locos munitos et sibi utilis, simul et magnam pecuniam amiserat, ad Bocchum nuntios misit, quam primum in Numidiam copias adduceret, prælii faciendi tempus adesse. [2] Quem ubi cunctari accepit et dubium belli atque pacis

Paterculus, II, 27 : Felicis nomen assumpsit, quod quidem usurpasset justissime, si eundem et vincendi et vivendi finem habuisset. — Par *civilem victoriam*, il faut entendre la victoire de Sylla sur Marius. — 13. *Nam* explique la restriction contenue dans *ante civilem victoriam*.

XCVI. 1. *Atque in castra* : le camp de Marius était en dehors des limites de la province romaine d'Afrique. — 2. *In paucis tempestatibus*, c'est-à-dire *intra paucas*

tempestales, en peu de temps. — 3. *Per se* s'oppose à *rogantibus*. — 4. *Sed* équivaut ici à notre locution française, *et encore...* — 5. *Illi*. Cet emploi du démonstratif, au lieu de *sibi*, qui serait plus régulier, s'explique par ce fait que l'auteur intervient en quelque sorte pour son propre compte, afin d'expliquer lui-même les motifs de la conduite de Sylla. Sur cette construction, cf. *Observ.*, 41. — 6. *Multus adesse*. Cf. LXXXIV, 1 et la note.

rationes trahere¹, rursus, uti antea², proximos ejus donis corrupit, ipsique Mauro pollicetur³ Numidiæ partem tertiam, si aut Romani Africa expulsi, aut integris suis sinibus bellum compositum foret. [5] Eo præmio illectus Bocchus cum magna multitudine Jugurtham accedit⁴. Ita amborum exercitu conjuncto Marium, jam in hiberna proficiscentem⁵, vix decuma parte die⁶ reliqua, invadunt, rati noctem, quæ jam aderat, et victis sibi munimento fore et, si vicissent, nullo impedimento⁷, quia locorum scientes erant; contra Romanis utrumque casum in tenebris difficiliorem fore. [4] Igitur simul consul ex multis de hostium adventu cognovit, et ipsi⁸ hostes aderant; et priusquam exercitus aut instrui aut sarcinas⁹ colligere, denique antequam signum¹⁰ aut imperium ullum accipere quivit, equites Mauri atque Gætuli non acie neque ullo more præli¹¹, sed catervatim, ut quosque fors conglobaverat, in nostros incurrunt. [5] Qui omnes trepidi improviso metu, ac tamen virtutis memores, aut arma capiebant aut capientis alios ab hostibus defensa-

XCVII. 1. *Trahere*, supplétez *animo*; cf. LXXXIV, 4 et la note. — 2. *Rationes*, le compte, le calcul; Bocchus comparait les avantages que pouvait lui rapporter la guerre ou la paix. — 3. *Uti antea*, cf. LXXX, 3. — 4. *Corrupit... pollicetur*. Sur cette juxtaposition du parfait et du présent historique, cf. *Observ.* 55. — 5. *Jugurtham accedit*, cf. xviii, 9, et la note, où cet emploi de l'accus. avec *accedere* est expliqué. — 6. *In hiberna proficiscentem*, pour passer l'hiver de 618-619 (106-105). — 7. *Die*. Sur cette forme du génitif, cf. *Observ.* 9. — 8. *Nullo impedimento*. *Munimento* étant au datif, *impedimento*

devrait être au même cas; mais Salluste, qui n'aime pas les phrases symétriques, a préféré l'ablatif. Cf. *Cat.* 46, 2, même variété de construction; *nullo* ne peut être pris ici pour un datif. — 9. *Simul consul... et ipsi*. *Simul... et*, construction assez rare dans la pros. classique, marque la simultanéité. — 10. *Sarcinas colligere*. Cette manœuvre consistait à réunir tous les bagages pour les placer au milieu de l'armée. — 11. *Signum*, aucun signal d'aucune sorte, ni sonnerie de trompette, ni mot d'ordre, etc.; au § suivant, *signis* est employé dans un autre sens et désigne les « étendards ». — 11. *More præli*,

bant ; pars equos escendere¹², obviam ire hostibus ; pugna latrocinio magis quam prælio similis fieri ; sine signis, sine ordinibus equites peditesque permixti cedere alius, alius obtruncari, multi, contra advorsos acerrime pugnantes, ab tergo circumveniri ; neque virtus neque arma satis legere, quia hostes numero plures et undique circumfusi erant ; denique Romani veteres¹³ et ob ea scientes belli, si quos locus aut casus conjunxerat, orbis facere¹⁴, atque ita ab omnibus partibus simul tecti et instructi hostium vim sustentabant.

XCVIII. [1] Neque in eo tam aspero negotio Marius territus aut magis quam antea demisso animo fuit, sed cum turma sua¹, quam ex fortissimis magis quam familiarissimis paraverat, vagari passim ac modo laborantibus suis succurrere, modo hostis, ubi confertissimi obstiterant, invadere ; manu² consulere militibus, quoniam imperare, conturbatis omnibus³, non poterat. [2] Jamque dies consumptus erat, cum tamen barbari nihil remittere atque, uti reges præceperant, noctem pro se rati, acrius instare⁴. [3] Tum Marius ex copia rerum consilium trahit⁵ atque, uti suis receptui locus

la tactique. — 12. *Escendere*, l'expression ordinaire serait *conscendere equos*, Salluste emploie *escendere* pour marquer que quelques-uns réussissent à grand'peine à monter à cheval, en se dégageant (*ex*) de tous les obstacles qui devaient les arrêter. — 13. *Romani veteres*, de vieux légionnaires, de ceux qui, ayant servi sous Métellus, avaient fait toute la campagne et acquis ainsi une expérience qui manquait aux recrues amenées par Marius. — 14. *Orbis facere*, se former en cercle ; dans cette manœuvre les soldats, adossés les uns aux autres,

faisaient face de toutes parts à l'ennemi.

XCVIII. 1. *Cum turma sua*, avec les cavaliers de sa garde. — 2. *Manu*, par son courage personnel. — 3. *Conturbatis omnibus*. Ablatif absolu : au milieu du désordre universel. — 4. *Cum... remittere... instare*. Cf. LXX, 5 et la note ; et aussi *Observations*, 66. — *Atque*, et même. — 5. *Ex copia rerum consilium trahit*. Sur le sens de *ex copia rerum* cf. XXXIX, 5 et la note, mais ici ces mots dépendent étroitement de *trahit* : Marius prend conseil des circonstances.

esset, collis duos propinquos inter se occupat, quorum in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat, alter usui opportunus⁶, quia magna parte editus et præceps pauca munimenta quærebat⁷. [4] Ceterum apud aquam Sul-lam cum equilibus noctem agitare jubet; ipse paulatim dispersos milites, neque minus hostibus conturbatis⁸, in unum contrahit, dein cunctos pleno gradu⁹ in collem¹⁰ sub-ducit. [5] Ita reges loci difficultate coacti prælio deterren-tur, neque tamen suos longius abire sinunt, sed utroque colle multitudine circumdato effusi consedere. [6] Dein cre-bris ignibus factis plerumque noctis barbari more suo læ-tari, exsultare, strepere vocibus, et ipsi duces feroces, quia non fugerant¹¹, pro victoribus agere. [7] Sed ea cuncta Ro-manis ex tenebris et editoribus locis facilia visu magnoque hortamento erant.

XCIX. [1] Plurimum vero Marius imperitia hostium con-firmatus quam maximum silentium haberi jubet; ne signa quidem, uti per vigilias solebant¹, canere. Deinde, ubi lux adventabat, defessis jam hostibus ac paulo ante somno captis,

6. *Usui opportunus* équivaut à *quo facile uti poterat ad castra locanda*. — 7. *Quærebat*, récla-mait; on emploierait plus sou-vent dans ce sens *requirebat*. — 8. *Neque minus hostibus con-turbatis*, et d'ailleurs le désordre n'était pas moins grand parmi les ennemis. Cet ablatif absolu peut être considéré comme une parenthèse, servant à expliquer la facilité avec laquelle Marius rallie ses soldats. — *Neque* se décompose en *et non*, et ayant la valeur d'une particule explica-tive. — 9. *Pleno gradu*, au pas accéléré. Au pas ordinaire (*mili-tari gradu*), le soldat romain de-

vait faire 20 milles (environ 28 ki-lomètres 1/2) en cinq heures; au pas accéléré, il devait faire, dans le même temps, 24 milles (environ 34 kilomètres 1/2). — 10. *In collem*, la plus grande des deux collines, l'autre étant occupée par Sylla. — 11. *Quia non fugerant* retombe sur ce qui suit: Et les chefs eux-mêmes dans leur jactance (*fe-roces*) se considéraient comme victorieux, parce qu'ils ne s'é-taient pas enfuis.

XCIX. 1. *Uti per vigilias sole-bant*. La nuit était divisée en qua-tre veilles; la fin de chacune d'elles était annoncée par le son de la trompette. *Per est* pris

de improvise vigiles, item cohortium², turmarum, legionum tubicines simul omnia signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere jubet. [2] Mauri atque Gætuli, ignoto et horribili sonitu repente exciti, neque fugere neque arma capere neque omnino facere aut providere quicquam poterant. [3] ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus, tumultu, formidine³ terror quasi recordia ceperat. Denique omnes fusi fugatique; arma et signa militaria pleraque capta, pluresque eo prælio quam omnibus superioribus interempti. Nam somno et metu insolito impedita fuga.

C. [1] Dein Marius, uti cœperat, in hiberna. Nam propter comœatum in oppidis maritimis agere⁴ decreverat; neque tamen victoria socors aut insolens factus, sed pariter atque in conspectu hostium quadrato agmine² incedere. [2] Sulla cum equitatu apud dextumos⁵, in sinistra parte A. Manlius cum funditoribus⁴ et sagittariis, præterea cohortis Ligurum curabat⁵; primos et extremos cum expeditis manipulis tribunos locaverat. [3] Perfugæ, minime cari et

ici dans un sens distributif. — 2. *Cohortium*, des cohortes auxiliaires, par opposition à *legionum*. — 3. *Tumultu*, *formidine* : ces deux mots sont rapprochés ici comme LII, 7, mais *formidine* est pris dans le même sens que XXIII, 1, désignant non pas la crainte elle-même, mais ce qui inspire la crainte : par suite de ce désordre, de cet aspect effrayant du champ de bataille, l'épouvante, comme une sorte de folie, s'était emparée de tous les Numides.

C. 1. *Agere*, employé absolument, dans le sens qu'il a souvent chez Salluste, *esse, commorari*. — 2. *Quadrato agmine* : cf. XLVI, 6. *munito agmine*, qui a le même

sens. Dans cet ordre de marche, les troupes formaient une sorte de carré, à l'intérieur duquel se trouvaient les bagages; les quatre côtés du carré étaient protégés par la cavalerie et l'infanterie légère. — 3. *Dextumos*, superlatif archaïque de *dexter*. — 4. *Cum funditoribus* se rattache directement à *Manlius*, comme plus haut *cum equitatu* à *Sulla*, et doit être détaché de *curabat*. — 5. *Curabat*. Sur le sens de ce mot dans la langue militaire, cf. *Catilina*, LIX, 3 et la note. Il faut remarquer de plus que, ici, ce verbe, d'abord pris absolument, est construit ensuite avec un complément direct, *cohortis Li-*

regionum scientissimi, hostium iter explorabant. Simul consul, quasi nullo imposito⁶, omnia providere, apud omnis adesse, laudare et increpare merentis. [4] Ipse armatus intentusque, item milites cogebat⁷; neque secus atque iter facere, castra munire⁸, excubitum in portas cohortis ex legionibus, pro castris equites auxiliosos mittere, præterea alios super vallum in munimentis locare, vigilias ipse circumire, non tam diffidentia futurum⁹ quæ imperavisset, quam uti militibus exæquatus cum imperatore labor volentibus esset¹⁰. [5] Et sane Marius illoque aliisque temporibus Jugurthini belli pudore magis quam malo¹¹ exercitum coarcebat; quod multi per ambitionem fieri aiebant, pars quod a pueritia consuetam¹² duritiam et alia, quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset; nisi tamen¹³ res publica pariter ac sævissumo imperio bene atque decore gesta.

Cl. [1] Igitur quarto denique die, haud longe ab oppido Cirta, undique simul speculatores citi sese ostendunt; qua re hostis¹ adesse intellegitur. [2] Sed quia divorsi redeuntes, alius ab alia parte atque omnes idem significabant², consul in-

gurum. — 6. *Quasi nullo imposito*, c'est-à-dire *quasi nullum imposuisset*, comme s'il n'avait chargé personne d'aucun commandement. — 7. *Item milites cogebat*, suppléez *armatos intentosque esse*. Cf. *Catilina*, XXVII, 2. — 8. *Neque secus iter facere, castra munire* équivalent à *eadem cura, qua iter faciebat, castra munitabat*. Sur cet emploi de l'infinif historique (*facere*) dans une proposition subordonnée, cf. *Observ.* 66. — 9. *Diffidentia futurum...* Dans cette phrase, *diffidentia* conserve la force verbale et gouverne la proposition infinifive; *futurum (esse)*

au lieu de *futura*, tournure archaïque; dans l'ancienne langue latine, le futur de l'infinif restait souvent invariable. — 10. *Volentibus esset*, cf. LXXXIV, 3, et la note. — 11. *Pudore magis quam malo*, par le sentiment de l'honneur plutôt que par les châtiments. — 12. *Consuetam* doit se joindre dans l'explication à *habuisset*. — 13. *Nisi tamen*, cf. XXIV, 5 et la note: la seule chose certaine, c'est que...

Cl. 1. *Hostis*, accusatif pluriel; *intelligitur* étant pris impersonnellement. — 2. *Divorsi redeuntes...*, *significabant*, l'expression simple serait: *omnes ab om-*

certus quonam modo aciem instrueret, nullo ordine commutato³, adversum omnia paratus ibidem opperitur. [3] Ita Jugurtham spes frustrata, qui copias in quattuor partis distribuerat, ratus ex omnibus æque aliquos ab tergo hostibus venturos⁴. [4] Interim Sulla, quem primum hostes attingerant, cohortatus suos, turmatim et quam maxime confertis equis ipse aliique⁵ Mauros invadunt; ceteri in loco manentes⁶ ab jaculis eminus emissis corpora legere et, si qui in manus venerant⁷, obtruncare. [5] Dum eo modo equi-

nibus partibus idem significabant, mais pour mieux marquer ce qu'il y a d'inquiétant dans le rapport de ces éclaireurs envoyés dans des directions opposées et annonçant tous la même nouvelle, Saluste détache d'abord *divorsi redeuntes*, puis *omnes* qu'il fait précéder de *alque* qui a ici, comme XCV, 3, la valeur de *et quidem*. — 3. *Nullo ordine commutato*, sans changer un seul rang, c'est-à-dire sans rien changer dans l'ordonnance de son armée, conséquence des dispositions qu'il avait prises (*quadrato agmine*) et qui lui permettaient de faire face à l'ennemi de tous les côtés. — 4. *Ratus ex omnibus æque aliquos. venturos*, persuadé que parmi ces quatre corps d'armée (*ex omnibus*) il s'en trouverait toujours bien un (*æque*, également, indistinctement, dans tous les cas), qui tomberait sur les derrières de l'ennemi. C'est par une même altération du sens primitif que ἄμας s'emploie, comme ici *æque*, dans le sens de *cependant*... — 5. *Alique* est mis encore dans ce passage pour *ceteri, reliqui*; Sylla charge les Maures à la tête

de toute la cavalerie. — 6. *Ceteri in loco manentes*, les autres se tenant à leur poste; par *ceteri*, il faut entendre le reste de l'armée, les troupes qui formaient les trois autres côtés du carré (*quadrato agmine*, C. 1). — Pour l'intelligence de cette description un peu confuse, on doit remarquer que l'action s'engage sur trois points : d'abord à l'aile droite, entre la cavalerie romaine, commandée par Sylla, et la cavalerie des Maures; puis simultanément à l'arrière-garde entre l'infanterie romaine et Bocchus, et à l'avant-garde entre Marius et Jugurtha. Ce dernier, abandonnant ensuite le poste qu'il avait choisi, va se joindre à Bocchus, et réussit presque à enfoncer l'arrière-garde des Romains. C'est là que se porte l'effort principal de la bataille jusqu'au moment où Sylla, attaquant les ennemis en flanc, dégage l'arrière-garde. Marius, après avoir repoussé l'attaque dirigée contre son avant-garde, ne survient guère que pour achever la déroute des Numides et des Maures. — 7. *Si qui in manus venerant* s'oppose

tes prœliantur, Bocchus cum peditibus, quos Volux filius ejus adduxerat neque in priore pugna⁸, in itinere morati, affuerant⁹, postremam Romanorum aciem invadunt. [6] Tum Marius apud primos agebat, quod ibi Jugurtha cum plurimis erat. Dein Numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites¹⁰ convortit; ibi Latine (nam apud Numantiam loqui didicerat) exclamat, nostros frustra pugnare, paulo ante Marium sua manu interfectum. Simul gladium sanguine oblitum¹¹ ostendere, quem in pugna satis impigre occiso pedito nostro¹² cruentaverat. [7] Quod ubi milites accepere, magis atrocitate rei quam fide nunti terrentur¹³, simulque¹⁴ barbari animos tollere et in percussos Romanos acrius incedere. [8] Jamque paulum a fuga aberant, cum Sulla, profligatis eis, quos advorsum ierat, rediens ab latere Mauris incurrit. [9] Bocchus statim avortitur. At Jugurtha, dum sustentare suos et prope jam adeptam¹⁵ victoriam retinere cupit, circumventus ab equitibus¹⁶, dextra sinistra omnibus occisis¹⁷, solus inter tela hostium vitabundus¹⁸ erum-

à *eminus*; in manus venire équivaut à *manum conserere*. — 8. In priore pugna, cf. XCVII-XCXIX. — 9. *Affuerant* a pour sujet qui, que l'auteur n'a pas exprimé, le relatif se trouvant déjà dans la phrase à un autre cas comme complément de *adduxerat*. — 10. *Ad pedites*, l'infanterie de Bocchus, la seule qu'il y eût dans l'armée des deux rois coalisés. — 11. *Oblitum*, de *oblino*. — 12. *Pedito nostro*, singulier collectif pour le pluriel. Cf. *Observations*, 3. — 13. *Magis atrocitate... terrentur*. *Magis* équivaut ici à *potius*, et l'idée est celle-ci : les soldats considèrent bien moins le caractère de Jugurtha, qui leur ap-

porte cette nouvelle et qui ne mérite aucune confiance, qu'ils ne sont frappés par ce y qu'il a d'épouvantable dans l'événement, pris en lui-même. — 14. *Simulque*, les Barbares n'ont pas compris Jugurtha, qui parlait latin, mais ils ont remarqué le trouble des Romains, et c'est là ce qui excite leur ardeur. — 15. *Adeptam*, au sens passif. Cf. *Observations*, 51. — 16. *Circumventus ab equitibus*, enveloppé par la cavalerie romaine. — 17. *Omnibus occisis*, tous ses compagnons ayant été tués par les Romains. — 18. *Vitabundus*. Ces adjectifs verbaux, terminés en *bundus*, ont en général la même signi-

pit. [10] Atque interim Marius, fugatis equitibus, accurrit auxilio suis, quos pelli jam acceperat. [11] Denique hostes jam undique fusi. Tum spectaculum horribile in campis patentibus: sequi, fugere, occidi, capi; equi atque viri afflicti, ac multi vulneribus acceptis neque fugere posse neque quietem pati, niti ¹⁹ modo ac statim concidere; postremo omnia, qua visus erat, constrata telis, armis, cadaveribus, et inter ea humus infecta sanguine.

CII. [1] Post ea loci¹ consul haud dubie jam victor pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. [2] Eo post diem quintum quam iterum barbari male pugnauerant², legati a Boccho veniunt, qui regis verbis³ ab Mario petivere, duos quam fidissimos ad eum mitteret: velle⁴ de se et de populi Romani commodo cum eis disserere. [3] Ille statim L. Sullam et A. Manlium ire jubet; qui quamquam acciti ibant, tamen placuit⁵ verba apud regem facere⁶, uti ingenium aut avorsum flecterent aut cupidum pacis vehementius accenderent. [4] Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati⁷ a Manlio concessum, pauca verba hujuscemodi locutus: [5] « Rex Bocche, magna lætitia nobis est, cum⁸ te

fication que le participe présent, mais avec plus de force. Ici *vitalbundus* peint mieux que ne le ferait un simple participe, la rapidité des mouvements, l'agilité avec laquelle Jugurtha se dérobe aux coups des Romains. — 19. *Niti*, supplétez *ad surgendum*, se soulever avec effort.

CII. 1. *Post ea loci*, cf. LXIII, 6 et la note. — 2. *Male pugnauerant*, avaient combattu sans succès. — 3. *Regis verbis*, au nom du roi. — 4. *Velle...* supplétez devant cette proposition *dicentes regem*, dont l'idée est contenue dans *regis verbis... petivere*. — 5. *Placuit*, supplétez *eis*; il s'agit d'une

résolution que Sylla et Manlius prirent ensemble d'un commun accord, et non d'instructions que Marius leur aurait données à l'avance. — 6. *Verba... facere*, prendre la parole, dès le début, sans attendre que Bocchus leur eût fait ses propositions. — 7. *Ætati*. Sylla, né en 616 de Rome (158 av. J.-C.), n'avait guère alors plus de 52 ans. — 8. *Magna lætitia nobis est, cum*; dans cette phrase *cum* a une valeur explicative, et équivaut à peu près à *quod*. C'est une construction archaïque, qui s'est conservée dans le langage familier; on

talem virum di monuere, uti aliquando⁹ pacem quam bellum malles, neu te optimum cum pessimo omnium Jugurtha miscendo commaculares, simul nobis demeres acerbam necessitudinem¹⁰ pariter te errantem atque illum sceleratissimum persequi¹¹. [6] Ad hoc populo Romano jam a principio imperi melius visum amicos quam servos quærere, tulusque rati¹² volentibus quam coactis imperitare. [7] Tibi vero nulla opportunior nostra amicitia¹³ : primum, quia procul absumus, in quo¹⁴ offensæ minimum, gratia par ac si prope adessemus; dein, quia parentis¹⁵ abunde habemus, amicorum neque nobis neque cuiquam omnium satis fuit¹⁶. [8] Atque hoc¹⁷ utinam a principio tibi placuisset; profecto ex populo Romano ad hoc tempus multo plura bona accepisses, quam mala perpressus es. [9] Et¹⁸ quoniam humanarum rerum fortuna pleraque regit, cui scilicet placuit et vim et gratiam nostram te experiri, nunc quando per illam licet¹⁹, festina atque ut cœpisti perge. [10] Multa atque opportuna habes, quo facilius errata officiis superes. [11] Postremo hoc in pectus tuum demitte, numquam populum

la retrouve dans les lettres de Cicéron. — 9. *Aliquando*, cf. LXII, 1 et la note. — 10. *Necessitudinem*. Sur l'emploi de ce mot, au lieu de *necessitatem*, cf. *Observations*, 1. — 11. *Persequi*, infinitif qui dépend, non pas de *necessitudinem* (il faudrait dans ce cas le gérondif), mais de toute l'expression *demeres necessitudinem*, qui équivaut à *desineres nos cogere*. — 12. *Rati*, suppléez *sunt*, le singulier collectif *populo Romano* ayant la valeur d'un pluriel. — 13. *Nostri amicitia*, à l'ablatif; le sujet est *nulla*, avec lequel il faut suppléer *amicitia* au nominatif. —

14. *In quo*, et par cela, par ce fait que nous sommes loin de vous. — 15. *Parentis*, de *pareo*, est opposé à *amicorum*, comme *coactis* à *volentibus*. — 16. *Fuit*, parfait d'habitude; par l'emploi de ce parfait comme par les mots, *neque cuiquam omnium*, la fin de la phrase prend la valeur d'une maxime générale. — 17. *Hoc*, la résolution présente, celle dans laquelle nous vous voyons maintenant. — 18. *Et*, placé au commencement de la phrase, comme plus haut *atque*, sert à lui donner plus de mouvement: et maintenant. — 19. *Per illam*

Romanum beneficiis victum esse²⁰; nam²¹ bello quid valeat, tute scis. » [12] Ad ea Bocchus placide et benigne; simul pauca pro delicto suo verba facit: se non hostili animo, sed ob regnum tutandum arma cepisse; [13] nam Numidiæ partem, unde vi Jugurtham expulerit²², jure belli suam factam; eam vastari a Mario pati nequivisse; præterea missis antea Romam legatis²³ repulsum ab amicitia; [14] ceterum vetera omiltere ac tum, si per Marium liceret, legatos ad senatum missurum. [15] Dein, copia facta²⁴, animus barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognita legatione Sullæ et Manli, metuens id quod parabatur, donis corruerat.

CIII. [1] Marius interea exercitu in hibernaculis¹ composito, cum expeditis cohortibus et parte equitatus proficiscitur in loca sola obsessum turrim regiam², quo Jugurtha perfugas omnis³ præsidium imposuerat⁴. [2] Tum rursus⁵ Bocchus, seu reputando quæ sibi duobus præliis venerant,

licet, cf. XXXIII, 3 et la note. — 20. *Beneficiis victum esse*, cf. IX, 3 et la note. — 21. *Nam* correspond à une pensée intermédiaire qui n'est pas exprimée; je ne parle que de la générosité du peuple romain, car... — 22. *Unde vi Jugurtham expulerit*, cf. XCVII, 2; Bocchus raconte les faits à sa manière et présente comme une conquête la cession consentie par Jugurtha en vue d'obtenir le concours des Maures contre Rome. — 23. *Missis antea Romam legatis*, cf. LXXX, 4. — 24. *Copia facta*, lorsque cette permission lui eut été accordée.

CIII. 1. *In hibernaculis*. Par *hibernacula* on entend des tentes faites de peaux, sous lesquelles les soldats passaient l'hiver. Rien ne

s'oppose à ce que ce mot soit pris ici dans son sens propre. Bien que Salluste ait dit (C, 4), que Marius allait prendre ses quartiers d'hiver dans les villes du littoral, on peut admettre que toutes les troupes n'ont pas été cantonnées dans ces villes et que les soldats, en partie du moins, ont passé l'hiver sous la tente, dans les environs de ces villes. — 2. *Turrim regiam*, une forteresse royale, c.-à-d., sans doute, une petite ville fortifiée. — 3. *Perfugas omnis*. Il faut entendre par *omnis*, non pas que tous les transfuges, qui étaient dans l'armée de Jugurtha, étaient réunis dans la place, mais que la garnison était formée exclusivement de transfuges. — 4. *Quo... imposuerat*. Sur cette construction, cf. *Observ.*, 14. — 5. *Rursus*,

seu admonitus ab aliis amicis, quos incorruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copia necessariorum quinque delegit, quorum et fides cognita et ingenia validissima erant. [3] Eos ad Marium ac deinde, si placeat⁶, Romam legatos ire jubet; agundarum rerum et quocumque modo belli componendi licentiam ipsis permittit. [4] Illi mature ad hiberna Romanorum proficiscuntur, deinde in itinere a Gætulis latronibus circumventi spoliatique, pavidi, sine decore⁷, ad Sullam perfugiunt, quem consul in expeditionem proficiscens pro prætore⁸ reliquerat. [5] Eos ille non pro vanis⁹ hostibus, uti meriti erant, sed accurate ac liberaliter habuit; qua re barbari et famam avaritiæ Romanorum falsam et Sullam ob munificentiam in sese¹⁰ amicum rati. [6] Nam etiam tum largitio¹¹ multis ignota erat; munificus nemo putabatur nisi pariter volens¹², dona omnia in benignitate habebantur¹³. [7] Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciant; simul ab eo petunt uti fautor consultorque sibi adsit; copias, fidem, magnitudinem regis sui et alia, quæ aut utilia aut benivolentiæ¹⁴ esse credebant, oratione extollunt; dein, Sulla omnia pollicito, docti, quo modo apud Marium, item apud

revenant sur la résolution qu'il avait prise. — 6. *Si placeat*, suppléez, *Mario*; cf. CIV, 2. — 7. *Sine decore*, c.-à-d. *non eo cultu, qui legatos decebat*, sans l'appareil qui convenait à leur rang, c.-à-d. en fort mauvais état. — 8. *Pro prætore*; cf. XXXVI, 4, et la note, où le sens de cette expression a été indiqué. — 9. *Vanis* équivaut à *mendacibus et infidis*. — 10. *In sese* dépend de *munificentiam*. — 11. *Largitio*, se prend le plus souvent en mauvaise part, comme *largiri*; cf. VIII, 2. — 12. *Munificus... volens* équivaut à *qui munificus putabatur, idem pariter etiam putabatur*

volens, volens étant pris dans le sens de *benevolens*. Cf. XIV, 19, *Dis voluntibus*. — 13. *Dona omnia... habebantur*. Tout présent était regardé comme un témoignage d'affection, *inter ea esse credebantur, quæ ad benignitatem pertinent*. — 14. *Benivolentiæ*, au génitif; ils vantent... et les autres avantages, grâce auxquels, pensaient-ils, Bocchus pouvait être un allié utile pour les Romains, ou qui semblaient prouver ses bonnes dispositions pour eux. Avec *benivolentiæ* suppléez *Bocchi*: *benivolentiæ*, comme *utilia*, se rapporte à *Bocchus*.

senatum verba facerent, circiter dies quadraginta ibidem opperiuntur.

CIV. [1] Marius ubi, infecto quo¹ intenderat negotio, Circiam rediit et de adventu legatorum certior factus est, illosque et Sullam ab Utica² venire jubet, item L. Billienum prætorem³, præterea omnis undique senatorii ordinis⁴, quibuscum mandata Bocchi cognoscit. [2] Legatis potestas Romam eundi fit ab consule; interea indutiæ postulabantur. Ea Sullæ et plerisque placuere; pauci ferocius decernunt, scilicet ignari rerum humanarum⁵, quæ fluxæ et mobiles semper in advorsa mutantur. [3] Ceterum Mauri, impetratis omnibus, tres Romam profecti sunt cum Cn. Octavio Rusone, qui quæstor⁶ stipendium⁷ in Africam portaverat; duo ad regem redeunt. Ex eis Bocchus cum cetera, tum maxime benignitatem et studium Sullæ lubens accepit. [4] Romæ legatis ejus, postquam errasse regem et Jugurthæ scelere lapsum deprecati sunt⁸, amicitiam et fœdus petentibus hoc modo respondetur: [5] « Senatus et populus Romanus benefici et injuriæ memor esse solet. Ceterum Boccho, quoniam pœnitel⁹, delicti gratiam facit; fœdus et amicitia dabuntur, cum meruerit. »

CIV. 1. Quo, adverbe; cf. LXXIV, 1. — 2. Ab Utica, comme 61, 1, ab Zama, au lieu de l'ablatif seul. — 3. L. Billienum prætorem, peut-être L. Annius Billénius, oncle maternel de Catilina. Ce Billénius gouvernait alors, en qualité de préteur, la province romaine d'Afrique, Marius conservant seulement la direction de la guerre contre les Numides et les Maures. — 4. Omnis... ordinis. Sur la composition du conseil de guerre, cf. XXIX, 5 et la note. — 5. Scilicet ignari rerum humanarum, cf. XXXVIII, 9; scilicet, ici, est iro-

nique, Salluste condamne la dureté et l'imprévoyance de ceux qui émettent un pareil avis. — 6. Qui quæstor... Ces événements appartiennent à l'année 649 de Rome (105); comme le prouve l'arrivée de ce nouveau magistrat, succédant à Sylla, questeur de l'année précédente. — 7. Stipendium, l'argent nécessaire à la solde de l'armée. — 8. Deprecati sunt équivaut à deprecandi causa dixerunt, ce qui explique les deux infinitifs errasse et lapsum (esse). — 9. Quoniam pœnitel; suppléez eum.

CV. [1] Quis rebus cognitis Bocchus per litteras a Mario petiverat uti Sullam ad se mitteret, cujus arbitrato¹ de communibus negotiis consuleretur. [2] Is missus cum præsidio equitum atque peditum, item funditorum Balearium²; præterea iere sagittarii et cohors Pæligna³ cum velitaribus armis⁴, itineris properandi causa, neque⁵ his secus atque aliis armis advorsus tela hostium, quod ea levia sunt, muniti. [3] Sed in itinere quinto denique die Volux, filius Bocchi, repente in campis patentibus cum mille non amplius equitibus⁶ sese ostendit, qui temere et effuse euntes Sullæ aliisque omnibus et numerum ampliorem vero et hostilem metum⁷ efficiebant. [4] Igitur se quisque expedire, arma atque tela tentare, intendere⁸; timor aliquantus, sed spes amplior, quippe victoribus et advorsum eos⁹, quos sæpe vicerant. [5] Interim equites exploratum præmissi rem, uti erat, quietam nuntiant.

CVI. [1] Volux adveniens quæstorem appellat dicitque se a patre Boccho obviam illis¹ simul et præsidio missum.

CV. 1. *Arbitratu*, Bocchus demande que Sylla vienne traiter avec de pleins pouvoirs, sans avoir besoin d'en réserver à Marius. — 2. *Balearium*, les habitants des îles Baléares (Majorque et Minorque) étaient regardés comme les meilleurs frondeurs. — 3. *Pæligna*. Les Péligniens, peuplade italique, qui avait pour capitale Corfinium. — 4. *Cum velitaribus armis*. Il faut entendre que ces soldats, qui portaient habituellement une armure complète, prennent pour la circonstance les armes de l'infanterie légère: un casque de cuir, un bouclier rond de trois pieds de diamètre, une épée à l'espagnole, c'est-à-dire courte et poin-

tue, et des javelots légers. — 5. *Neque*, et d'ailleurs; sur ce sens de *neque*, cf. XLVIII, 4 et la note. — 6. *Cum mille non amplius equitibus*. Cet ablatif dépend de la préposition *cum*, *non amplius* n'ayant aucune influence sur la construction de la phrase. — 7. *Hostilem metum*, cf. XLI, 2, et la note. — 8. *Intendere* se construit comme *tentare*, avec *arma atque tela*, et équivaut à *habere arma ad ineundum certamen parata*. — 9. *Et advorsum eos*, c'est-à-dire *cum advorsum eos starent* et comme ils se trouvaient en présence d'ennemis.

CVI. 1. *Obviam illis*, au devant des Romains (pour leur faire honneur): sur l'emploi de *ille* dans

Deinde eum et proximum diem sine metu conjuncti eunt. [2] Post ubi castra locata et diei vesper erat, repente Maurus incerto voltu², pavens ad Sullam accurrit dicitque sibi ex speculatoribus cognitum Jugurtham haud procul abesse; simul, uti noctu clam secum profugeret, rogat atque hortatur. [3] Ille animo feroci negat se totiens fusum Numidam pertimescere; virtuti suorum satis credere³; etiamsi certa pestis adesset, mansurum potius quam proditis, quos ducebat⁴, turpi fuga incertæ ac forsitan post paulo interiturae vitæ parceret. [4] Ceterum ab eodem monitus uti noctu profiscerentur⁵, consilium approbat ac statim milites cenatos esse⁶, in castris ignis⁷ quam creberrimos fieri, dein prima vigilia silentio egredi jubet. [5] Jamque nocturno itinere fessis omnibus Sulla pariter cum ortu solis castra metabatur, cum equites Mauri nuntiant Jugurtham circiter duum millium⁸ intervallo ante eos consedissee. [6] Quod postquam auditum est, tum vero ingens metus nostros invadit; credere se proditos a Voluce et insidiis circumventos. Ac fuere qui⁹ dicerent manu vindicandum neque apud illum tantum scelus inultum relinquendum.

le style indirect, cf. LI, 4 et la note. — 2. *Incerto voltu*, avec un air tout troublé. — 3. *Credere* est régi par *dicit*, dont l'idée est contenue dans *negat*. — 4. *Quos ducebat*. Sur cet emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. *Observations*, 62. — 5. *Uti noctu profiscerentur*. On voit facilement en quoi cette seconde proposition diffère de la première; Volux engageait d'abord Sylla à séparer son sort de celui de ses soldats; il lui conseille maintenant de partir avec toute sa troupe. — 6. *Cenatos esse*.

C'est à dessein que Salluste emploie cette tournure au lieu de *cenare*; ce qui importe, ce n'est pas que les soldats prennent leur repas, mais qu'ils soient dans l'état de gens qui l'ont pris, c'est-à-dire dispos et prêts pour le départ. — 7. *In castris ignis...*, pour tromper l'ennemi en lui faisant croire que les Romains n'avaient pas quitté leur campement. — 8. *Duum millium*, environ trois kilomètres. — 9. *Ac fuere qui*, et même il y en eut qui...; sur cet emploi de *ac*, cf. *Observ.*, 88.

CVII. [1] At Sulla, quamquam eadem existumabat, tamen ab injuria Maurum prohibet¹; suos hortatur² uti fortem animum gerent: sæpe antea paucis strenuis³ adversum multitudinem bene pugnatum; quanto sibi in prælio minus pepercissent, tanto tutiores fore, nec quemquam decere, qui manus armaverit, ab inermis⁴ pedibus auxilium petere, in maximo metu⁵ nudum et cæcum corpus ad hostis vorlere⁶. [2] Dein Volucem, quoniam hostilia faceret, Jovem maximum obtestatus, ut sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, ex castris abire jubet. [3] Ille lacrumans orare ne ea crederet; nihil dolo factum ac magis⁷ calliditate Jugurthæ, cui, videlicet speculanti, iter suum cognitum esset; [4] ceterum quoniam neque ingentem multitudinem haberet⁸ et spes opesque ejus ex patre suo penderent, credere illum nihil palam ausurum, cum ipse filius testis adesset; [5] quare optimum factu videri per media ejus castra palam transire; sese, vel præmissis vel ibidem relictis Mauris, solum cum Sulla iturum. [6] Ea res, uti in tali negotio⁹, pro-

CVII. 1. *Ab injuria Maurum prohibet*, protège le Maure contre tout mauvais traitement. — 2. *Hortatur*, présent historique, ce qui justifie l'emploi de l'imparfait dans la proposition subordonnée. — 3. *Paucis strenuis*, au datif; le sens n'est pas tout à fait le même que si l'auteur avait employé l'ablatif avec *ab*; le datif conservant sa signification fondamentale d'avantage ou de désavantage, ce qui est mis en lumière, c'est moins l'action en elle-même que le résultat de l'action. Entendez comme s'il y avait : *contigisse paucis...*, il est arrivé à quelques hommes de cœur de combattre avec succès

contre une multitude. — 4. *Inermis*, cf. LXVI, 3 et la note. — 5. *In maximo metu*, au plus fort du danger, *ubi maxime metuendi locus est*. — 6. *Nudum et cæcum...* *vorlere* équivaut à *eam corporis partem quæ nuda et cæca est*, périphrase pour *tergum vorlere hostium impetui exponere*. — 7. *Ac magis* équivaut à *sed potius*, la conjonction copulative ayant ici la valeur d'une conjonction adversative; cf. I, 2 et la note. Après *ac magis*, il faut suppléer *hoc fieri*. — 8. *Haberet* a pour sujet Jugurtha, auquel se rapportent également *ejus et illum*. — 9. *Uti in tali negotio*, vu la situation où l'on se trouvait

bata; ac statim profecti, quia de improvise acciderant, dubio atque hæsitante Jugurtha incolumes transeunt. [7] Deinde paucis diebus, quo ire intenderant, perventum est.

CVIII. [1] Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar nomine, multum et familiariter agebat¹, præmissus ab Jugurtha, postquam Sullam accitum audierat, orator² et subdole speculatum Bocchi consilia; præterea Dabar, Massugradæ³ filius, ex gente Masinissæ, ceterum materno genere impar (nam pater ejus ex concubina ortus erat) Mauro ob ingeni multa bona carus acceptusque. [2] Quem Bocchus, fidum esse Romanis multis ante tempestatibus expertus, ilico ad Sullam nuntiatum mittit paratum sese facere quæ populus Romanus vellet; colloquio diem, locum, tempus ipse delegeret; consulta sese omnia cum illo integra habere⁴; neu Jugurthæ legatum pertimesceret, quo remoto res communis licentius gereretur; nam⁵ ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse. [3] Sed ego comperior⁶ Bocchum magis Punica fide quam ob ea, quæ prædicabat, simul Romanum et Numidam spe pacis attinuisse⁷ multumque cum animo suo volvere solitum, Ju-

CVIII. 1. *Multum et familiariter agebat*, vivait dans un commerce assidu et intime. — 2. *Orator*, au sens propre, celui qui porte la parole au nom d'une députation, le chef d'une ambassade; de là, dans un sens plus général, un envoyé quelconque. *Orator* se rattache à *præmissus* comme le supin *speculatum*. La phrase régulière serait: *præmissus ut et orator esset et speculatur*... — 3. *Massugradæ*. Il est vraisemblable que ce Massugrada était un des fils naturels de Masinissa. — 4. *Consulta... integra habere*. Allusion au chap. CII. Boc-

chus déclare qu'il est toujours dans les mêmes dispositions d'esprit, et qu'il ne retire rien des propositions qu'il a faites à Sylla, lors de sa première ambassade. — 5. *Nam...* explique pourquoi il est nécessaire de prendre cette précaution d'avoir deux conférences, ou deux séries de conférences: l'une en présence de l'ambassadeur numide, pour ne pas éveiller ses soupçons; l'autre, à son insu, afin de pouvoir débattre librement les intérêts communs des Romains et des Maures. — 6. *Comperior*, cf. XLV, 1, et la note — 7. *Attinuisse*, avoir tenu en sus-

gurtham Romanis an illi Sullam traderet; lubidinem⁸ adversum nos, metum pro nobis suasisse.

CIX. [1] Igitur Sulla respondit pauca coram Aspare locuturum; cetera occulte¹, aut nullo aut quam paucissimis præsentiibus; simul edocet, quæ sibi responderentur. [2] Postquam sicuti voluerat congressi, dicit se missum a consule venisse quæsitum ab eo, pacem an bellum agiturus foret. [3] Tum rex, uti præceptum fuerat, post diem decimum redire jubet; ac nihil etiam tum decrevisse², sed illo die responsurum. Deinde ambo in sua castra digressi sunt. [4] Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla a Boccho occulte accersitur; ab utroque tantummodo fidi interpretes adhibentur, præterea Dabar internuntius³, sanctus vir et ex sententia ambobus⁴. Ac statim sic rex incipit:

CX. [1] « Numquam ego ratus sum fore uti rex maximus in hac terra¹ et omnium², quos novi, privato homini³ gratiam deberem. [2] Et mehercule, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultro egomet opem tuli, nullius indigui. [3] Id imminutum, quod ceteri dolere solent, ego lætor⁴; fuerit mihi eguisse aliquando pretium tuæ amicitiae,

pens. — 8. *Lubidinem*, la passion.

CIX. 1. *Pauca coram Aspare... cetera occulte*. Sylla, dans sa réponse, se conforme aux propositions de Bocchus, qui ont été exposées au chapitre précédent. Avec *locuturum*, remarquez l'ellipse de *se*, sujet de la proposition infinitive; cf. LXIV, 5, et LXXVI, 1. — 2. *Ac nihil etiam tum decrevisse*. Il faut suppléer un verbe déclaratif, *dicit*, dont l'idée est contenue dans *jubet*. — 3. *Internuntius*, médiateur. — 4. *Ex sententia ambobus*, également agréable aux deux interlocuteurs, à

Sylla et à Bocchus; cf. XXVIII, 4, et la note.

CX. 1. *In hac terra*, c'est-à-dire *in Africa*. — 2. *Et omnium*, suppléez *regum*. — 3. *Privato homini*. Appliquée à Sylla, qui est investi d'une fonction publique, l'expression serait impropre dans la bouche d'un Romain; elle est exacte dans la bouche d'un barbare, qui ne connaît que les monarchies despotiques, dans lesquelles, en dehors du roi, il n'y a que des sujets, tous confondus dans une servitude commune. — 4. *Id imminutum...ego*

qua apud animum meum nihil carius habeo⁵. [4] Id adeo experiri licet; arma, viros, pecuniam, postremo quicquid animo lubet, sume, utere⁶ et, quoad vives, nunquam tibi redditam gratiam putaveris⁷; semper apud me integra erit; denique nihil, me sciente, frustra voles. [5] Nam, ut ego aestumo, regem armis quam munificentia vinci minus flagitiosum est. [6] Ceterum de re publica vostra, cujus curator huc missus es, paucis accipe. Bellum ego populo Romano neque feci neque factum unquam volui, at finis meos⁸ adversum armatos armis tutatus sum. [7] Id⁹ omitto, quando¹⁰ vobis ita placet; gerite, quod vultis, cum Jugurtha bellum. [8] Ego flumen Muluccham, quod inter me et Micipsam fuit, non egrediar, neque id intrare¹¹ Jugurtham sinam. Præterea si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis. »

CXI. [1] Ad ea Sulla pro se¹ breviter et modice², de pace et de communibus rebus multis disseruit. Denique regi patefecit, quod polliceatur³, senatum et populum Romanum, quoniam armis amplius valuissent, non in gratiam habituros⁴,

lætor; après *imminutum*, il faut suppléer *esse*. Ce privilège (à savoir que Bocchus jusqu'alors n'avait eu besoin de personne ni d'aucun secours étranger) a reçu une atteinte, ... je m'en réjouis. — 5. *Fuerit... habeo*, construisez : *eguisse aliquando* (supplétez *tui*) *fuerit mihi pretium tuæ amicitiae, qua...* et entendez : Votre amitié, que je considère comme le bien le plus précieux, ne saurait être achetée trop chèrement au prix de quelques revers qui m'ont mis un jour dans la nécessité d'avoir recours à vous. — 6. *Uttere*, supplétez *eis*, cf. LIV, 1. — 7. *Namquam... putaveris*, au

parfait du subjonctif, avec la valeur de l'impératif. Cf. LXXXV, 47. — 8. *Finis meos*, cf. CII, 12 et 15. — 9. *Id*, c'est-à-dire *tutari meos fines*. — 10. *Quando* équivaut ici à peu près à *quoniam*. — 11. *Egrediar, intrare*. Grammaticalement, ces verbes se construisent avec *flumen Muluccham* logiquement, avec l'idée de frontière, de limite, qui est contenue dans la phrase.

CXI. 1. *Pro se*, sur ce qui le touchait personnellement. — 2. *Modice*, avec modestie. — 3. *Patefecit, quod polliceatur*, cf. *Catilina*, XXXIV, 1, et la note. — 4. *Non in gratiam habituros*,

faciendum⁵ aliquid, quod illorum magis quam sua retulisse videretur; id adeo in promptu esse, quoniam copiam Jugurthæ haberet; quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimum deberetur; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem, quam nunc peteret, tunc ultro adventuram. [2] Rex primo negitare⁶, cognationem, affinitatem⁷, præterea fœdus intervenisse; ad hoc metuere ne fluxa fide⁸ usus popularium animos avorteret, quis et Jugurtha carus et Romani invisi erant. [3] Denique sæpius fatigatus⁹ lenitur et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. [4] Ceterum ad simulandam pacem¹⁰, cujus Numida, defessus bello, avidissimus erat, quæ utilia visa constituunt. Ita composito dolo digrediuntur.

CXII. [1] At rex postero die Asparem, Jugurthæ legatum, appellat, dicitque sibi per Dabarem ex Sulla cognitum, posse condicionibus¹ bellum poni²; quam ob rem regis sui sententiam exquireret. [2] Ille lætus in castra Jugurthæ proficiscitur; deinde, ab illo cuncta edoctus, properato itinere post diem octavum redit ad Bocchum et ei nuntiat Jugurtham

c'est-à-dire non ita accepturos ut ad gratiam comparandam id valere putent. En se bornant à exécuter les promesses qu'il vient de faire, Bocchus ne se créera aucun titre à la reconnaissance des Romains. — 5. *Faciendum*, suppléez *Boccho*, qui est le sujet logique de la phrase, et auquel se rapporte *sua*. — 6. *Negitare*. Ici le fréquentatif conserve son sens propre. Tout d'abord Bocchus *essaya de refuser*, alléguant...; les infinitifs qui suivent sont régis par *dicens*, dont l'idée est renfermée dans *negitare*. — 7. *Affinitatem*, cf. LXXX, 6; quant à *cognationem*, on ignore si ce mot n'est qu'une amplification

oratoire, ou si Jugurtha et Bocchus étaient réellement unis par les liens du sang. Il est possible que *cognatio* indique seulement une communauté d'origine, les deux rois étant l'un et l'autre de race africaine. — 8. *Fluxa fide*, d'inconstance. — 9. *Fatigatus*, cf. XI, 4, et la note. — 10. *Ad simulandam pacem*, pour faire croire à Jugurtha qu'il serait possible de faire la paix entre lui et les Romains.

CXII. 1. *Condicionibus*, par une convention que les deux parties seront appelées à discuter; l'expression qui s'opposerait à *condicionibus*, serait *arbitrio victoris*. — *Bellum poni*: cf. XX, 3, l'ex-

cupere omnia, quæ imperarentur, facere, sed Mario parum confidere; sæpe antea cum imperatoribus Romanis pacem conventam³ frustra fuisse. [3] Ceterum Bocchus, si ambo- bus consultum et ratam pacem vellet, daret operam ut una ab omnibus quasi de pace in colloquium veniretur ibique sibi Sullam traderet; cum talem virum in potestatem habuis- set⁴, tum fore uti jussu senatus aut populi fœdus fieret, neque hominem nobilem, non sua ignavia sed ob rem pu- blicam, in hostium potestate relictum iri⁵.

CXIII. [1] Hæc Maurus secum ipse diu volvens tandem pro- misit : ceterum dolo an vere cunctatus, parum comperimus; sed plerumque¹ regiæ voluntates, ut vehementes, sic mobi- les, sæpe ipsæ sibi advorsæ. [2] Postea tempore et loco con- stituto in colloquium² uti de pace veniretur, Bocchus Sullam modo, modo Jugurthæ legatum appellare, benigne habere, idem ambobus polliceri; illi pariter læti ac spei bonæ pleni esse. [3] Sed nocte ea, quæ proxima fuit ante diem collo- quio decretum, Maurus adhibitis amicis ac statim, immu- tata voluntate, remotis, dicitur secum ipse multum agita- visse, voltu et oculis pariter atque animo varius; quæ scili- cet, tacente ipso, occulta pectoris patefecisse³. [4] Tamen

pression *bellum sumere* et la note. — 3. *Pacem conventam*, c'est-à-dire *pacem quæ convenisset*; cf. *Observations*, 19. — 4. *In potestatem habuisset*. L'expression complète serait *in potestatem accepisset et in ea haberet*; cf. *Observations*, 11. — 5. *Neque hominem... relictum iri*. Phrase elliptique pour : *neque hominem nobilem qui in hostium potestatem non sua ignavia sed ob rem publicam (pour le service de l'État) incidisset, relictum iri*. (*Relinquere* = laisser en plan.)

CXIII. 1. *Dolo an vere...* : *sed plerumque*. Cette hésitation était-elle feinte ou sincère, nous n'en savons rien; mais (ce qu'il y a de certain) c'est que la plupart du temps... Par cette tournure l'auteur laisse entendre qu'il est porté à croire que Bocchus a réellement hésité quelque temps entre Jugurtha et les Romains. — 2. *In colloquium...*, par là, Bocchus semble accepter la proposition faite par Jugurtha. — 3. *Quæ scilicet... patefecisse*, et naturellement toutes ces agitations

postremo Sullam accersi jubet, et ex illius sententia Numidæ insidias tendit. (5) Deinde, ubi dies advenit et ei nuntiatum est Jugurtham haud procul abesse, cum paucis amicis et quæstore nostro, quasi obviis honoris causa procedit in tumultum facillumum visu insidiantibus. (6) Eodem Numidæ cum plerisque necessariis suis inermis⁴, uti dictum erat, accedit, ac statim, signo dato, undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obruncati; Jugurtha Sullæ vinctus traditur⁵, et ab eo ad Marium deductus est.

CXIV. (1) Per idem tempus¹ adversum Gallos ab ducibus nostris Q. Cæpione et Cn. Manlio male pugnatum: (2) quo metu² Italia omnis contremuit. Illimque³ usque ad nostram memoriam Romani⁴ sic habuere, alia omnia virtuti suæ prona

trahissaient, même dans son silence, les secrets de son âme. L'infinitif *patescisse* est régi par *dicitur*, qui est exprimé dans la proposition principale et qu'il faut suppléer ici, mais en le prenant au sens impersonnel. —

4. *Inermis*. Salluste employant indifféremment les deux formes *inermus* et *inermis*, il serait permis d'hésiter ici entre l'ablatif pluriel et le nominatif singulier; il est préférable cependant, pour le sens général de la phrase, de prendre *inermis* pour un nominalif, se rapportant à Jugurtha. — 5. *Jugurtha Sullæ vinctus traditur*. Jugurtha fut livré aux Romains dans le courant de l'année 649 de Rome (103 av. J.-C.). La guerre avait duré près de sept ans sous les commandements successifs de Calpurnius Bestia (643), Sp. Albinus (644), Métellus (645, 646, et commencement de 647), et Marius (fin de 647, 648 et 649).

CXIV. 1. *Per idem tempus*. Le 6 octobre 649, le proconsul Q. Servi-

lius Cæpio et le consul Cn. Manlius Maximus furent défaits à Arausio (Orange) par les Cimbres, — ce sont ceux que Salluste désigne sous le nom de *Gallos*, bien qu'en réalité ils fussent d'origine germanique. Cet événement est postérieur à la trahison de Bocchus, mais il ne faut pas oublier que Marius resta en Afrique jusqu'à la fin de 649. Il annexa au royaume de Bocchus la Numidie occidentale, vraisemblablement depuis le fleuve Muluccha jusqu'à la ville maritime de *Saldæ* (Bougie); c'est la contrée qui porta plus tard le nom de Mauritanie Césarienne. Le reste de la Numidie fut donné à Gauda (cf. LXV, 1 et la note). Quant à la province romaine d'Afrique, il semble qu'elle n'ait été augmentée que du territoire de *Leptis magna*. Cf. LXXVII. — 2. *Quo metu* équivaut à *cujus rei metu*. — 3. *Illimque*, pour *et inde*. *Illim* est une forme archaïque. Cf. *Observations*, 71. — 4. *Usque ad nostram memo-*

esse, cum Gallis pro salute, non pro gloria certari. (3) Sed postquam bellum in Numidia confectum et Jugurtham Romam vinctum adduci nuntiatum est, Marius consul absens factus est⁵ et ei decreta provincia Gallia; isque Kalendis Januariis⁶ magna gloria consul triumphavit⁷. (4) Et ea tempestate⁸ spes atque opes civitatis in illo sitæ.

riam, jusqu'au temps dont nous pouvons nous souvenir, jusqu'à notre époque; allusion à la conquête de la Gaule par César. — 5. *Consul absens factus est*. La loi n'exigeait pas encore que le candidat vint en personne briguer les suffrages; cependant l'élection d'un absent était un fait très rare. La gravité des circonstances et l'imminence du péril justifiaient cette dérogation aux usages, comme elle justifiera plus tard les réélections successives de Marius, consul pendant cinq années de suite (650-654 de Rome; 104-100 av. J.-C.), malgré les dispositions formelles de la loi. — 6. *Kalendis Januariis*, le premier janvier de l'année 650 (104), le

jour même où Marius prenait possession de son second consulat. — 7. *Triumphavit*. Dans ce triomphe, Jugurtha chargé de chaînes fut promené dans les rues de Rome à la suite du vainqueur. A l'issue de la cérémonie, il fut conduit dans le Tullianum, cf. *Calilina*, LV, 3. D'après Plutarque, il y serait mort de faim le sixième jour; d'après Eutrope, il aurait été étranglé sur l'ordre de Marius. — 8. *Et ea tempestate*... Cette confiance que les Romains avaient alors en Marius ne fut pas trompée, par les victoires d'Aix et de Verceil, remportées sur les Cimbres et sur les Teutons, il sauva Rome et mérita d'être appelé le troisième Romulus.



Bocchus livrant Jugurtha à Sylla.
Revers d'une monnaie d'argent

CARTE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
 pour servir au récit de la guerre dirigée contre Jugurtha.

Hachette et C^{ie}



L.Thullier del^t

Imp. Dufrénoy,

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Notice sur la vie et les écrits de Salluste.	1
Observations sur la langue, la grammaire et l'orthographe de Salluste.	7
Appendice critique de Catilina.	21
Appendice critique de Jugurtha.	22
Argument analytique de la conjuration de Catilina.	24
Conjuration de Catilina.	27
Argument analytique de la guerre de Jugurtha.	118
Guerre de Jugurtha.	123
Carte de l'Afrique septentrionale pour servir au récit de la guerre dirigée contre Jugurtha.	292

NOUVELLE COLLECTION
DE CLASSIQUES

ALLEMANDS ET ANGLAIS

A L'USAGE DES ÉLÈVES

Format petit in-16 cartonné

(LES NOMS DES ANNOTATEURS SONT INDIQUÉS ENTRE PARENTHÈSES)

LANGUE ALLEMANDE

- Auerbach : *Récits villageois de la Forêt-Noire* (B. Lévy). 2 fr. 50 c.
Benedix : *Le procès* (Lange) 60 c.
— *L'entêtement* (Lange) 60 c.
— *Scènes choisies du Théâtre de famille* (Feuillié, professeur au lycée Janson de Sully). » »
Chamisso : *Pierre Schlemihl* (Koell). 1 fr.
Choix de Fables et de contes en allemand (Mathis, professeur au lycée Louis-le-Grand). » »
Contes et Morceaux choisis de Schmid, Krummacker, Liebeskind, Lichtwer, Hebel, Herder et Campe (Scherdlin professeur au lycée Charlemagne) 1 fr. 50 c.
Contes populaires tirés de Grimm, Musæus, Andersen et des *Feuilles de palmier* par Herder et Liebeskind (Scherdlin). 2 fr. 50 c.
Goethe : *Iphigénie en Tauride* (B. Lévy). 1 fr. 50 c.
— *Campagne de France* (B. Lévy). 1 fr. 50 c.

Goethe : <i>Faust</i> , 1 ^{re} partie (Büchner)	2 fr.
— <i>Le Tasse</i> (B. Lévy)	1 fr. 80 c.
— <i>Morceaux choisis</i> (B. Lévy).	3 fr.
Hauff : <i>Lichstentein</i> , parties I et II (Muller, professeur au collège Rollin).	» »
Hoffmann : <i>Le tonnelier de Nuremberg</i> (Bauer)	2 fr.
Kleist (de) : <i>Michael Kohlhaas</i> (Koch).	1 fr.
Kotzebue : <i>La petite ville allemande</i> (Bailly).	1 fr. 50 c.
Lessing : <i>Laocoon</i> (B. Lévy)	2 fr.
— <i>Extraits des lettres sur la littérature moderne et des lettres archéologiques</i> (Cottler, professeur au lycée Charlemagne).	2 fr.
-- <i>Extraits de la Dramaturgie</i> (Cottler).	1 fr. 50 c.
— <i>Minna de Barnhelm</i> (B. Lévy).	1 fr. 50 c.
Niebuhr : <i>Histoires tirées des temps héroïques de la Grèce</i> (Koch, professeur au lycée Saint-Louis)	1 fr. 50 c.
Schiller : <i>Guerre de Trente Ans</i> (Schmidt et Leclaire).	2 fr. 50 c.
— <i>Poésies lyriques</i> (Lichtenberger, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy).	» »
-- <i>Histoire de la révolte des Pays-Bas</i> (Lange).	2 fr. 50 c.
— <i>Jeanne d'Arc</i> (Bailly).	2 fr. 50 c.
— <i>La Fiancée de Messine</i> (Scherdlin)	1 fr. 50 c.
— <i>Wallenstein</i> , poème dramatique en 3 parties (Cottler).	2 fr. 50 c.
— <i>Oncle et Neveu</i> (Briois, professeur au lycée de Rouen).	1 fr.
— <i>Morceaux choisis</i> (B. Lévy)	3 fr.
Schiller et Goethe : <i>Correspondance</i> (B. Lévy)	3 fr.
Schmid : <i>Cent petits contes</i> (Scherdlin).	1 fr. 50 c.
— <i>Les Œufs de Pâques</i> (Scherdlin).	1 fr. 25 c.

LANGUE ANGLAISE

Byron : <i>Childe Harold</i> (E. Chasles)	2 fr.
Choix de contes en anglais (Beaujeu, professeur au lycée Condorcet)	» »
Cook : <i>Extraits des Voyages</i> (Angellier).	2 fr.
Edgeworth . <i>Forester</i> (Al. Beljame).	1 fr. 50 c.
— <i>Contes choisis</i> (Motheré, prof. au lycée Charlemagne).	2 fr.
— <i>Old Poz</i> (Beljame).	»

Eliot (G.) : <i>Silas Marner</i> (A. Malfroy)	2 fr. 80 c
Foë (Daniel de) : <i>Robinson Crusoé</i> (Al. Beljame).	1 fr. 50 c
Franklin : <i>Autobiographie</i> (E. Fiévet)	1 fr. 50 c
Goldsmith : <i>Le Vicaire de Wakefield</i> (A. Beljame).	1 fr. 50 c.
— <i>Le voyageur ; le village abandonné</i> (Motheré)	» 70 c.
— <i>Essais choisis</i> (Mac Enery.	1 fr. 50 c
Gray : <i>Choix de poésies</i> (Legouis)	1 fr. 50 c.
Irving (W.) : <i>Vie et voyages de Christ. Colomb</i> (E.Chasles)	2 fr. »
— <i>Le livre d'esquisses</i> (Fiévet).	2 fr. »
Macaulay : <i>Morceaux choisis des essais</i> (Beljame)	2 fr. 50 c.
— <i>Morceaux choisis de l'Histoire d'Angleterre</i> (Battier)	2 fr. 50 c.
Milton : <i>Le paradis perdu</i> , livres I et II (Beljame)	» 90 c.
Pope : <i>Essai sur la critique</i> (Motheré).	» 75 c.
Schakespeare : <i>Jules César</i> (C. Fleming).	1 fr. 25 c.
— <i>Henri VIII</i> (Morel).	1 fr. 25 c.
— <i>Macbeth</i> (Morel)..	1 fr. 80 c.
— <i>Othello</i> (Morel).	1 fr. 80 c.
Swift : <i>Les voyages de Gulliver</i> (E. Fiévet).	1 fr. 80 c.
Tennyson : <i>Enoch Arden</i> (Beljame).	» »
Walter Scott : <i>Extraits des Contes d'un grand-père</i> (Talandier, ancien professeur au lycée Henri IV).	1 fr. 50 c.
— <i>Morceaux choisis</i> (Battier).	5 fr.

CLASSIQUES LATINS

Format petit in-16, cartonnés.

Les noms des annotateurs sont indiqués entre parenthèses

CÉSAR : <i>Commentaires</i> (Benoist et Dosson) . . .	2 50
CICÉRON : <i>Extraits des discours</i> (Ragon)	2 50
— <i>Extraits des ouvrages de rhétorique</i> (Cucheval) . . .	2 »
— <i>Choix de lettres</i> (V. Cocheval)	2 »
— <i>De amicitia</i> (E. Charles)	» 75
— <i>De finibus libri I et II</i> (E. Charles)	1 50
— <i>De legibus liber I</i> (Lucien Lévy)	» 75
— <i>De natura Deorum liber II</i> (Thiaucourt)	1 50
— <i>De re publica</i> (E. Charles)	1 50
— <i>De senectute</i> (E. Charles)	» 75
— <i>De signis</i> (E. Thomas)	1 50
— <i>De supplicis</i> (E. Thomas)	1 50
— <i>Orator</i> (C. Aubert)	1 »
— <i>In M. Antonium oratio philippica secunda</i> (Gantrelle) . .	1 »
— <i>In Catilinam orationes quatuor</i> (A. Noël)	» 75
— <i>Pro Archia poeta</i> (E. Thomas)	» 80
— <i>Pro lege Manilia</i> (A. Noël)	» 80
— <i>Pro Ligario</i> (A. Noël)	» 30
— <i>Pro Marcello</i> (A. Noël)	» 30
— <i>Pro Milone</i> (A. Noël)	» 75
— <i>Pro Murena</i> (A. Noël)	» 75
— <i>Semnum Scipionis</i> (Cucheval)	» 30
CORNELIUS NEPOS (A. Monginot)	» 90
EPITOME HISTORIÆ GRÆCÆ (Julien Girard)	1 50
HEUZET : <i>Selectæ e profanis scriptoribus</i> (Leconte)	1 80
HORACE : <i>Art poetique</i> (M. Albert)	» 80
LHOMOND : <i>De viris illustribus Romæ</i> (L. Duval)	1 50
— <i>Epitome historice sacre</i> (Pressard)	» 75
LUCRÈCE : <i>De la nature</i> , 1 ^{er} livre (Benoist et Lantoiné) . .	» 90
— <i>Ve livre</i> (Benoist et Lantoiné)	» 90
— <i>Morceaux choisis</i> (Poynard)	1 50
OVIDE : <i>Morc. ch. des Métamorphoses</i> (Armengaud)	1 80
PHÈDRE : <i>Fables</i> (Talbert)	» 80
PLAUTE : <i>Aululaire</i> (E. Benoist)	» 80
— <i>Morceaux choisis</i> (E. Benoist)	2 »
PLINE LE JEUNE : <i>Choix de lettres</i> (Waltz)	1 35
QUINTE CURCE : <i>Histoire d'Alexandre</i> (Dosson)	2 20
QUINTILIEN : <i>De Institutione oratoria</i> , liber X (Dosson) . .	1 50
SALLUSTE : <i>Catilina et Jugurtha</i> (Lallier)	1 30
SÉNÈQUE : <i>De vita beata</i> (DeJaunay)	» 75
— <i>Lettres à Lucilius</i> , Lettres I à XVI (Aube)	» 75
TACITE : <i>Annales</i> (E. Jacob)	2 50
— <i>Histoire</i> , Livres I et II (Goalzer)	1 80
— <i>Vie d'Agricola</i> (E. Jacob)	» 75
TÉRENCE : <i>Les Adèlphes</i> (Psichari et Benoist)	» 80
TITE-LIVE : Livres XXI et XXII (Benoist et Riemann)	2 25
— Livres XXIII, XXIV et XXV (id.)	2 75
— Livres XXVI à XXX (id.)	3 »
— <i>Narrationes</i> (Riemann et Uri)	1 80
VIRGILE (E. Benoist)	2 25